

HÉLÈNE GUÉTAT-BERNARD
COORDINATRICE

NATURE ET SOCIÉTÉ

FÉMININ-MASCULIN GENRE ET AGRICULTURES FAMILIALES



éditions
Quæ

FÉMININ-MASCULIN
GENRE ET
AGRICULTURES
FAMILIALES

HÉLÈNE GUÉTAT-BERNARD,
COORDINATRICE

À propos du CTA

Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) est une institution internationale conjointe des États du Groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et de l'Union européenne (UE). Il intervient dans les pays ACP pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, accroître la prospérité dans les zones rurales et garantir une bonne gestion des ressources naturelles. Il facilite l'accès à l'information et aux connaissances, favorise l'élaboration des politiques agricoles dans la concertation et renforce les capacités des institutions et communautés concernées.

Le CTA opère dans le cadre de l'Accord de Cotonou et est financé par l'UE.



Pour plus d'informations sur le CTA, visitez www.cta.int.

Éditions Quæ
RD 10
F – 78026 Versailles Cedex

© Éditions Quæ, 2014
ISBN : 978-2-7592-2163-9
ISSN en cours

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation des éditeurs ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

Cet ouvrage est dédié à Marie-Lise Semblat qui a accompagné, pour Genre en action, le colloque dont il est issu. La contribution de Marie-Lise Semblat, présidente d'Aster-International et membre fondatrice de Genre en action, a été fondamentale.

Féministe, conférencière, directrice de mémoires, chargée de mission aux droits des femmes, mère de quatre enfants, elle était engagée dans l'action locale, régionale et internationale.

Elle avait le souci des pays du Sud, de leur jeunesse et des femmes, d'abord et encore. Marie-Lise a disparu dans un accident de la route le 21 avril 2013 en Haïti. Elle réalisait une mission exploratoire pour la création d'un institut universitaire pour la recherche-action.

Lorsque de nouveaux objets de recherche émergent, de nouveaux termes techniques, de nouvelles terminologies savantes sont créés pour en parler : ce renouveau du vocabulaire scientifique n'est pas seulement un enrichissement du lexique commun, il est aussi l'outil adéquat pour conceptualiser autrement ce qui, jusque là, échappait à l'investigation.

Les problématiques nouvelles qu'introduisent les études de genre dans les domaines constitués du savoir ont aussi de nouvelles façons de dire, qui permettent de rendre compte avec rigueur et précision des rapports sociaux de sexe. L'innovation majeure est le recours à des formes inédites, réellement épiciènes, du type « paysan-ne-s » ou « agriculteur-trice-s », qui permettent de désigner l'entier de l'humain.

L'usage dominant jusqu'à présent en vigueur consiste, à l'inverse, à utiliser la seule forme de masculin : « paysans », « agriculteurs ». Cet emploi du masculin comme générique introduit cependant dans la langue un flou et une ambiguïté : de qui parle-t-on ainsi, des seuls hommes ou bien des hommes et des femmes ?

Dans cet ouvrage, l'usage du masculin dit « générique » a été choisi. Les formes au féminin sont donc employées pour désigner les femmes. Les formes au masculin sont plus ambivalentes puisqu'elles désignent tantôt les seuls hommes, tantôt les hommes et les femmes. L'attention des lecteur-trice-s est donc requise dans les pages qui suivent quant à l'interprétation de ces (faux) génériques que sont les formes de masculin.

Yannick Chevalier, grammairien, université Lyon II.

■ SOMMAIRE

Introduction générale	7
Hélène Guétat-Bernard et Marie-Dominique de Suremain	

INÉGALITÉS DE GENRE ET GESTION SOCIALE DES RESSOURCES

Introduction	15
Hélène Guétat-Bernard et Pauline Texier-Teixeira	
Réduire les inégalités de genre, un enjeu de politique agricole	21
Marcela Villarreal	
Gouvernance foncière au prisme du genre : cas du Niger, du Sénégal et de la Bolivie	39
Sophie Charlier, Fatou Diop Sall et Graciela Lopez	
Participation des femmes aux systèmes d'information géographique : cas du Sénégal	55
Alpha Ba et Fatou Diop Sall	
Affirmation identitaire des femmes dans l'action collective : cas de productrices au Niger	69
Hadizatou Alhassoumi	

INÉGALITÉS DE GENRE DANS L'AGRICULTURE FAMILIALE : MESURES, INDICATEURS, LEVIERS POUR L'ACTION

Introduction	79
Hélène Guétat-Bernard, Elisabeth Hofmann et Jean-Michel Sourisseau	
Améliorer la visibilité des femmes dans les systèmes d'information en Afrique de l'Ouest	87
Isabelle Droy	
Femmes en mouvement : la naissance d'une existence sociale, politique et professionnelle	101
Gema Galgani Silveira Leite Esmeraldo	

Les femmes actrices du développement, un programme de recherche-action	111
Marie-Lise Semblat et Marie-Dominique de Suremain	
Mesurer l'immesurable et rendre visible pour mieux agir : les observatoires de genre entre enjeux opérationnels et politiques ...	127
Elisabeth Hofmann et Rosie Westerveld	
Transformation de la domination masculine dans l'agriculture allemande	137
Elisabeth Prügl	
L'emploi des viticultrices en France 1950-2010	151
Jean-Louis Escudier	

GENRE ET NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

Introduction	167
Agnès Terrieux	
Consommer différemment, les nouveaux rapports villes-campagnes : cas en Midi-Pyrénées	171
Agnès Terrieux	
La volonté organisatrice de jeunes mères citadines au foyer, la genèse du Teikei au Japon	179
Hiroko Amemiya	
Les coopératives féminines rurales en Grèce	191
Stavriani Koutsou	
Consommateurs réfléchis et marchés locaux au Mexique	197
Alma Amalia Gonzalez et Ronald Nigh	
Les femmes burkinabés face à l'économie marchande	205
Marie-Hélène Dabat, Djamilaté Ouedraogo, Françoise Yoda et Mahamadou Zongo	
Conclusion, questions et débats pour les agricultures familiales de demain	219
Hélène Guétat-Bernard et Marie-Dominique de Suremain	
Références citées	227
Liste des auteurs	243

■ INTRODUCTION GÉNÉRALE

Hélène Guétat-Bernard et Marie-Dominique de Suremain

Peu de publications francophones interrogent le développement agricole au prisme des relations femmes–hommes, qui plus est dans une perspective « Nord-Sud » (Granié et Guétat, 2006). Les travaux universitaires sur le développement restent trop souvent « aveugles au genre¹ ». À l'inverse, les travaux sur le genre croisent rarement les questions agricoles. Ils sont surtout insuffisamment lus au-delà des milieux convaincus. L'enjeu de cet ouvrage est de montrer la nécessité de réfléchir au devenir des agricultures familiales (voir une définition dans l'encadré de la page suivante) en abordant les rapports femmes–hommes, la place que les unes et les uns occupent et la nature des pouvoirs qui s'exercent entre eux. Étudier les rapports de genre lorsque l'on parle d'agriculture familiale a pu, par le passé, faire craindre que l'analyse sociale soit trop complexe. C'est cette complexité des rapports et des liens sociaux que les auteurs analysent.

Ils proposent de lier des approches de terrain (à l'échelle locale) avec des analyses plus larges (nationales ou internationales), des textes d'auteurs engagés dans les études sur le genre avec d'autres, moins familiers de la démarche, qui s'autorisent à interroger leurs connaissances et outils avec des « lunettes genre ». Ils souhaitent montrer l'intérêt de la transversalité du genre. Où en est-on finalement aujourd'hui de la place des femmes (et des hommes) dans le contexte des agricultures familiales et des dynamiques des rapports de genre ? Quelles sont les données chiffrées et les analyses qualitatives pour les apprécier ?

1. L'approche « genre » suppose de considérer les différentes opportunités offertes aux femmes et aux hommes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Il s'agit de composantes fondamentales qui influent sur le processus de développement de la société et sur l'aboutissement des politiques, des programmes et des projets des organismes internationaux et nationaux. Le genre est intimement lié à tous les aspects de la vie économique et sociale, quotidienne et privée des individus et à ceux de la société qui a assigné à chacun (femmes et hommes) des rôles spécifiques. Définition FAO, www.fao.org/docrep/003/x2919f/x2919f04.htm

L'ouvrage a aussi pour ambition de faire dialoguer le monde de la recherche et celui du développement. Le rapprochement entre ces mondes est souhaité. Les ONG, mais aussi les pouvoirs publics français, s'interrogent sur une articulation possible de leurs actions avec les travaux de recherche. Les chercheurs, quant à eux, sollicitent des soutiens de la société civile, pour construire une recherche engagée pour le changement social. Pour agir, ils s'engagent ainsi vers des recherches plus participatives.

LES FEMMES EN MILIEU RURAL

Dans un contexte de mondialisation des marchés et de mise en concurrence des agricultures du monde, les femmes rurales², paysannes et agricultrices, sont particulièrement menacées, notamment dans les pays du Sud (Verschuur, 2011). Instabilité des prix, recul de l'autosuffisance, de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, nouvelles migrations, accaparements de terres, progression de l'agrobusiness, croissance des importations ou même des exportations aux dépens des cultures locales, progression des OGM au lieu des semences locales sont quelques-uns des dangers qui les menacent. Dans un contexte où les compétences et les savoirs localisés (production, transmission et appropriation) bénéficient d'une attention croissante (Moity-Maïzi, 2011 ; Gururani, 2002 ; Bertrand, 2011), les revendications des femmes sur leurs droits commencent tout juste à être entendues. Cette attention au caractère « local » peut être à double tranchant. Tout en contribuant à valoriser les particularités de ces ressources et donc la singularité des territoires, elle peut aussi enfermer les femmes à cette échelle. Le risque est de ne pas prendre en compte l'importance des mouvements dans la construction des savoirs, des compétences et des échanges. Une vision simplifiée voire idéalisée du local peut nuire à la compréhension des rapports de pouvoir qui s'y jouent, entre genre et génération notamment. Les valeurs culturelles et économiques désormais accordées aux places des femmes peuvent laisser craindre une essentialisation de leur engagement au titre de leur rôle de femme mère et femme nourrice au détriment d'une déconstruction des stéréotypes (Guétat-Bernard et Saussey, 2014). La question des droits est fondamentale, en lien avec celles de l'égalité et de la discrimination. Mais les études sur le genre questionnent aussi les savoirs et les compétences éventuellement différenciés entre femmes et hommes parce que socialement situés et construits. Il y a donc un enjeu

2. On entendra par « femmes rurales » les femmes des milieux ruraux, « qui s'occupent non seulement des tâches agricoles mais également de celles propres à leur foyer et leur communauté ». Cette définition figure sur le site de l'Organisation des Nations unies, dont l'Assemblée générale a voté, le 18 décembre 2007, la désignation du 15 octobre comme « journée internationale de la femme rurale ».

majeur de visibilité (question classique des travaux sur le genre) mais aussi d'adaptabilité aux changements mondiaux actuels et de choix de modèles productifs en agriculture.

Agricultures familiales, de quoi parle-t-on ?

Les agricultures du monde sont confrontées à des défis anciens. Elles doivent garantir l'emploi de près d'1,3 milliard d'actifs, mais aussi contribuer à répondre à l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail (Losch *et al.*, 2012). Elles doivent gérer des ressources naturelles dont l'accès est de plus en plus concurrentiel, participer aux dynamismes des territoires et à leur aménagement raisonné, et contribuer à la sécurité alimentaire. Elles doivent faciliter la préservation et le maintien de relations sociales équilibrées dans des communautés rurales, y incluant les plus jeunes et les plus vulnérables, parmi lesquels beaucoup de femmes.

Ces défis se transforment. Pour la première fois, la population humaine réside majoritairement en ville : de plus en plus de pays engagent une transition structurelle vers la tertiarisation de leur économie ; les risques sanitaires sont désormais mondiaux ; une vaste transition énergétique est rendue nécessaire par l'épuisement des ressources en énergies fossiles. Agriculteurs et décideurs sont dès lors confrontés à des choix inédits, qui engagent l'agriculture et, plus largement, les sociétés tout entières. De nombreux auteurs (Lamarche, 1994 ; Cirad-Tera, 1998 ; Bélières *et al.*, 2002 ; Barbedette, 2004 ; Brookfield, 2008 ; Bélières *et al.*, 2013), auxquels s'ajoutent ceux des chapitres de cet ouvrage, suggèrent que ces défis peuvent être pris en charge, au moins partiellement, par des formes familiales de production.

Les agricultures familiales sont entendues comme des formes dans lesquelles le travail familial domine et pour lesquelles — c'est là l'essentiel de la définition — les sphères domestique et productive sont intimement liées. Caractérisées par une extrême diversité, dictée par les spécificités sociales et écologiques locales, elles incluent des organisations à géométrie variable, allant du groupe nucléaire réduit — parents et enfants —, aux familles dites « élargies » pouvant englober plusieurs générations ; elles peuvent aussi se déployer à différentes échelles territoriales et être comprises à des niveaux d'organisation plus étendus : clans, communautés rurales, organisations de producteurs et de la société civile, etc. Les auteurs cités tendent à privilégier la permanence de ces formes familiales et de toutes leurs déclinaisons, sans toutefois occulter leurs impacts négatifs pour l'environnement et la société. Une telle position n'exclut pas, sur certaines filières et dans certains territoires, des complémentarités entre agricultures familiales et agricultures d'entreprises. Elle suppose un choix de société pour maintenir actives les agricultures familiales et entretenir toutes leurs fonctions, positives pour la société.

Jean-Michel Sourisseau

UN DIALOGUE INCONTOURNABLE ENTRE RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET FORMATION

Au Nord comme au Sud, les acteurs innovants en milieu agricole, en agroécologie notamment, ont besoin d'une recherche centrée sur leur demande et sur les besoins des populations. Les innovations proviennent, en majorité, du terrain. Bien que dans les textes, la participation des intéressés, bénéficiaires et populations concernées soit devenue une condition incontournable, dans la pratique, ce n'est pas toujours le cas. Il est rare que les objets de recherche construits par le monde universitaire s'articulent vraiment avec la formulation des enjeux par les acteurs eux-mêmes. Les temps sociaux ne sont pas ceux du terrain. Les paysannes et les paysans sont encore trop souvent perçus ou « utilisés » comme « objets » de recherche. Leur participation se limite souvent à fournir des informations. Il faut encore beaucoup progresser dans le dialogue des savoirs, dans les méthodes et dans les modes de relations pour reconnaître les agriculteurs et les paysans comme des sujets actifs qui ont des savoirs, des connaissances ayant résisté à l'épreuve du temps et des besoins de progrès humains, économiques et politiques.

Les chercheurs dans le domaine agricole et du développement rural ne se préoccupent encore guère des questions de genre³. Face aux enjeux de la sécurité alimentaire, ne pas prendre en compte la part des femmes dans l'agriculture vivrière résulte d'un aveuglement. Mais prendre en compte le genre et les femmes en agriculture présente toutefois le danger d'une instrumentalisation possible des femmes et d'un surcroît de travail si le bien-être alimentaire familial ne repose que sur elles. Trente ans après les travaux innovants d'Ester Boserup (Boserup, 1983), où en est-on aujourd'hui dans la reconnaissance des temps de travail des femmes, de leurs connaissances et compétences ? Sont-elles de plus en plus reconnues, ou sont-elles encore marginalisées, voire davantage marginalisées ? On pourrait faire l'hypothèse que les deux phénomènes se produisent simultanément. Les femmes semblent un peu plus reconnues dans les textes, dans certains milieux spécialisés, mais peu prises en compte dans les initiatives importantes, dans les projets structurant les nouvelles filières, même quand les produits qui font l'objet d'une attention nouvelle étaient traditionnellement une ressource spécifique des

3. Par exemple, lors du colloque organisé en 2012 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la parution de *L'Afrique noire est mal partie*, de René Dumont, aucune intervention sur le genre et l'agriculture n'a été entendue. Pourtant, une année plus tôt, la publication annuelle de la FAO sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture portait précisément sur le thème : « Le rôle des femmes dans l'agriculture : Combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement » (voir le chapitre rédigé par Marcela Villareal dans cet ouvrage).

femmes. Ainsi, les bénéfiques de l'amélioration des techniques productives, de la reconnaissance des savoirs paysans ou des produits forestiers peuvent leur échapper.

ZOOM SUR LES RAPPORTS SOCIAUX

La prise en compte du genre constitue une sorte de zoom sur les rapports sociaux : si les inégalités de genre peuvent se lire à l'échelle macroéconomique ou doivent se relier à cette échelle, on ne peut pas faire l'économie d'une analyse qualitative locale. L'approche à échelle des individus complète les statistiques spécifiques par sexe et permet des interprétations sur les relations de genre. C'est le défi relevé par cet ouvrage : l'échelle locale (microéconomique) doit « faire parler les chiffres » d'une approche plus large (macroéconomique). L'objectif est de valoriser les spécificités locales et la complexité des « arrangements » concrets entre sexes tout en évitant de reproduire les stéréotypes, risque inhérent à l'analyse des grandes tendances. La mise en perspective, dans cet ouvrage, de multiples données localisées, situées ou territoriales, contribue à renouveler la vision macro.

En tissant des liens entre le local et le général, entre les continents, le Nord et le Sud, les acteurs et les chercheurs, les femmes et les hommes (peu nombreux ici), cet ouvrage met ces questions à l'ordre du jour, pour faire bouger tant les pouvoirs publics que les sociétés civiles, pour les encourager à produire et à partager des savoirs. Le partage des savoirs (empiriques, modernes, ancestraux, scientifiques, etc.) et des savoir-faire est une autre façon de contribuer à une économie des connaissances plus solidaire et moins compétitive. Cette richesse peut « percoler » dans les milieux professionnels encore très masculins des agronomes et vétérinaires qui travaillent au Sud ou au Nord ou sur les déséquilibres Nord-Sud. Cet ouvrage est aussi l'occasion de contribuer à faire évoluer la vision des différentes générations. Dans la pratique du terrain, les jeunes (étudiants et stagiaires) ont besoin d'accompagnements pour éviter les écueils. L'articulation entre la recherche et le monde du développement est possible, afin de faire une lecture de genre ni occidentalocentrée, ni enlisée dans un relativisme culturel. Cette lecture pourrait être portée par divers acteurs : les leaders locaux, les femmes elles-mêmes, voire les acteurs du développement, qui se montrent parfois plus soucieux du respect des coutumes locales que de la compréhension des inégalités de genre. Savoir expliquer qu'il faut aujourd'hui différencier les « bonnes » coutumes locales de celles qui sont porteuses d'inégalités pour produire un développement alternatif peut être mis en parallèle de la différenciation également nécessaire des « bonnes » et « moins bonnes » innovations technologiques. Le dialogue

intergénérationnel peut être un outil pour éveiller le sens critique des générations.

Dans la conduite des projets, comme dans la mise en place d'une recherche, le manque de temps est toujours une contrainte majeure et source de difficultés de relations, car il est de plus en plus difficile de construire des relations de confiance, qui ont justement besoin de temps. Or les relations femmes-hommes comportent des enjeux de pouvoir, des enjeux forts perçus comme pouvant mettre en péril la survie des populations, des cultures, des organisations sociales. Leur compréhension et leur transformation nécessite du temps dédié et de la proximité.

Trois parties structurent les études présentées dans cet ouvrage. La première partie s'interroge sur la gestion sociale des ressources productives, en fonction des rapports de pouvoir, de genre et de génération ; simultanément, les rapports aux ressources sont analysés comme la clé des enjeux de pouvoir entre les femmes et les hommes dans les unités familiales et dans la vie sociale locale. La seconde partie aborde les inégalités de genre dans l'agriculture familiale, leurs évaluations et les mesures à envisager pour agir. La troisième partie analyse les nouvelles formes de commercialisation de biens alimentaires autour des « circuits courts » et des nouveaux liens entre producteurs et consommateurs, les rapports des femmes aux marchés et les systèmes alimentaires territorialisés.

INÉGALITÉS DE GENRE ET GESTION SOCIALE DES RESSOURCES

■ INTRODUCTION

Hélène Guétat-Bernard et Pauline Texier-Teixeira

Le concept de ressources (*Department of International Development*, DFID, 1999 ; Benson et Twigg, 2007) recouvre des dimensions matérielles ou immatérielles¹ (savoirs, traditions, culture orale, patrimoine culturel). Quelle qu'elle soit, il n'y a pas de ressource en soi, même naturelle. Toute ressource résulte d'un rapport social², d'un rapport culturel et cosmologique (Godelier, 1983 ; Descola, 2005) et d'un rapport de production (supposant des accès différenciés, des interdits, des acquisitions de compétences, des maîtrises d'outils différents selon une position dans le système d'acteurs). L'accès aux ressources évolue selon les changements des rapports sociaux (Tabet, 1998), des techniques et des enjeux ayant cours.

L'ampleur, la résistance, la diversité et la durabilité de ces ressources conditionnent la capacité des femmes et des hommes à répondre à leurs besoins. Mais leur utilisation est fortement dépendante d'un contexte politique et économique qui définit les possibilités de revendication et les opportunités de leur accès (Start et Johnson, 2004 ; Texier, 2009). Il peut y avoir des ressources en quantité, mais dont la disponibilité et l'extension dépendent fortement du pouvoir de revendication des populations, lui-même lié à leur réseau politique et socioéconomique (Sen, 1983 et 2003 ; Chambers et Conway, 1991 ; Watts et Bohle, 1993 ; Gaillard, 2009). Ainsi, pour certains groupes sociaux marginalisés, vulnérables au regard de leurs moyens d'existence, c'est le droit ou les opportunités d'accès aux ressources qui font défaut. Face à ce défaut de droit d'accès

1. Elles sont naturelles (terre, eau, forêt, oxygène), humaines (santé, compétences techniques, connaissances), sociales (liens familiaux, réseau social, associations), financières (argent, épargne, crédits, bijoux), physiques et techniques (habitat, infrastructures, outils de travail, bétail, matériel domestique), et politiques et institutionnelles (représentation politique, accès aux services gouvernementaux).

2. Rapports de force, relations de pouvoir entre générations, entre sexes, entre différentes formes de savoirs, entre urbains et ruraux, entre ceux qui sont ou ont été mobiles et ceux qui ne sont jamais partis, entre groupes sociaux regroupant les catégories familiales.

aux ressources, certains individus ou groupes d'individus vont mettre en place des stratégies compensatoires, dites d'adaptation, parfois durables car tenant compte du fonctionnement écosystémique, parfois altérant la qualité des ressources environnementales. Davies (1996) distingue ainsi deux types de stratégies compensatoires ou d'adaptation, élaborées par les femmes et les hommes à partir des ressources disponibles au quotidien ou en temps de crise. Premièrement, les stratégies de moyens d'existence (durables) : elles suggèrent que les individus et les collectifs, capables de s'adapter en améliorant leur sécurité et leur bien-être, investissent dans une diversification des moyens d'existence et donc dans différents types de ressources. Cette nécessité vitale peut se traduire par une multiplication d'activités, leur intensification ou des migrations vers des endroits plus sécurisés (Scoones, 2009). Deuxièmement, à l'opposé, les stratégies de subsistance ou de survie appelées aussi dans la littérature *coping strategies*, ou stratégies compensatoires (souvent non durables) rendent compte d'une adaptation négative car elles mènent à une plus grande vulnérabilité, une altération des ressources et un déficit d'accumulation (Start et Johnson, 2004). Un moyen de subsistance est durable sur le plan environnemental lorsqu'il peut maintenir et accroître les ressources locales et les capacités dont il dépend. Un moyen de subsistance est socialement durable lorsqu'il peut faire face et s'adapter à une pression ou à un bouleversement externe et subvenir aux besoins des futures générations (Chambers et Conway, 1991 ; Benson et Twigg, 2007).

L'analyse des ressources sur un territoire en termes de disponibilité et de connaissances des différents acteurs est indispensable. En effet, les savoirs sont autant de pouvoirs d'action par rapport aux ressources, aux techniques de valorisation et de production : ils permettent aux groupes d'individus marginalisés, aux femmes et aux hommes, d'accéder à la scène politique et à la gestion des ressources sur leur territoire. L'accès à des savoirs nouveaux va donc modifier les rapports de pouvoir au sein d'une société. De nombreux projets de développement local visent à améliorer l'accès aux ressources ou à transformer les modes de gestion locaux. Ils le font en améliorant, par exemple, la reconnaissance des savoirs locaux oubliés ou non reconnus comme tels pour certains groupes d'individus dévalorisés, comme les femmes.

Les rôles sociaux organisent des pratiques et façonnent des savoirs et compétences. Les rôles socialement construits, historiquement et spatialement situés, liés aux « fonctions reproductives » et à l'espace domestique, permettent aux femmes de détenir des savoirs, certes souvent non valorisés. L'enjeu de la revalorisation du *care*³ porte sur

3. Le *care* désigne un concept et des théories apparus au début des années quatre-vingts aux États-Unis dans les travaux de la psychologue Carol Gilligan. Il associe trois dimensions : attention envers autrui, souci sollicitude et empathie, et un travail que l'on peut traduire par le soin.

une réestimation de ces savoirs et un renversement dans la construction de valeurs. Ces savoirs permettent aux femmes de tenir un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes et la préservation de l'environnement. Sur cette question, un glissement s'est opéré dans la manière de considérer les savoirs des femmes. Jusque dans les années quatre-vingts, le paradigme essentialiste dominait, s'appuyant sur les théories de la modernisation, qui opposaient « femme, nature, tradition » à « homme, culture, modernité », présentant les femmes « pauvres » du Sud comme ignorantes de l'écologie voire responsables de la déforestation. Dès les années soixante-dix cependant, des groupes de femmes (en Inde ou en Amérique latine par exemple) se sont mobilisés autour des préoccupations environnementales. La pensée écoféministe, qui défend une vision renouvelée du développement, relaie ces revendications : l'association entre femmes et nature, étroitement articulée à la domination économique des hommes sur les femmes et sur la nature, est dénoncée (Mies et Shiva, 1998). Critiquant cette double domination, ces mouvements féminins revendiquent un développement plus juste (redistribution des terres et des ressources naturelles) et plus égalitaire (répartition du pouvoir entre femmes et hommes) dans une vision holistique (globalité du vivant). Toutefois, cette voie de l'écoféminisme est fortement critiquée car elle diffuse une vision naturalisante et essentialiste du rapport des femmes à la nature. Les femmes ne sont pas, par essence, plus proches de la nature que les hommes ; toutes les femmes n'ont pas les mêmes liens à la nature. Cela dépend de leur vécu (en ville, à la campagne), de leurs conditions de vie et activités. D'autres voix dénoncent la non reconnaissance des savoirs et compétences spécifiques des femmes dans le contexte des modernisations agricoles. Depuis les années quatre-vingt-dix et la Convention sur la diversité biologique (CDB), les « savoirs naturalistes locaux » (Bérard *et al.*, 2005) et particulièrement ceux des femmes, sont considérés comme différents, pertinents, essentiels parce qu'autochtones. La mondialisation a fait entrer les femmes par la « porte du local » (Bertrand, 2010). Il y a donc eu concomitance entre la valorisation de la proximité et de l'implication des femmes. Cependant, ce constat repose sur une triple ambiguïté du « local » (Guétat *et al.* 2013) : premièrement, l'objectif de valoriser ces savoirs en tant que ressources spécifiques aboutit à une survalorisation des lieux alors que les sociétés rurales sont de plus en plus mobiles. Deuxièmement, traversés par des rapports de pouvoir, les lieux ne sont pas clos ; ils sont au contraire poreux, et comprennent différentes échelles. Troisièmement, la réification du « local » provoque un risque de confinement des femmes, de renforcement de l'association du féminin au lieu (développement holiste, singulier) et du masculin à l'espace (développement segmenté, techniciste, productiviste). Associer les femmes à la localité et à l'autochtonie risque de les enfermer dans cette échelle de la localité, d'isoler leurs

savoirs en les naturalisant (renforcement des liens nature-féminin) et en les désolidarisant de leur co-construction multiscalaire historique et spatiale par rapport aux savoirs masculins (Gururani, 2002). Ces savoirs sont au contraire inscrits dans des pratiques (Agarwal, 2000) ; ce sont des savoirs d'expériences marqués par des processus continus liés aux relations de pouvoir localisés et contextualisés.

La valorisation de ces savoirs — en tant qu'outil évolutif alimentant les jeux de pouvoir et maillon essentiel de compréhension des modes de gouvernance des ressources sur les territoires — justifie une approche dite « participative » de la gestion des ressources. Cette approche participative est privilégiée aujourd'hui par la communauté internationale. Les savoirs, les représentations et les modes d'appropriation territoriaux propres aux sociétés rurales (relation à la terre, héritage, structures et dynamiques familiales, savoirs localisés) sont mis au centre des dispositifs. Cette approche suppose la prise de pouvoir (*empowerment*⁴) des populations, ainsi qu'une gouvernance locale.

L'intégration des « populations », ou plutôt des différents groupes sociaux qui les composent, aux processus décisionnels et opérationnels pose la question de la légitimité des savoirs et des pouvoirs en place sur un territoire donné, sachant qu'ils s'articulent autour d'enjeux de classe, de genre et de génération. Pour être comprise et donc socialement efficace, cette approche met en relation savoirs dits « savants » et « experts » et savoirs endogènes. Les politiques de gestion participative des ressources naturelles sont pourtant, elles aussi, traversées par les rapports sociaux qui structurent les engagements et les prises de parole. La déclinaison locale de ces nouvelles orientations ne se fait donc pas aisément⁵. Si l'approche participative est largement soutenue à l'échelle internationale, ce nouveau paradigme ne fait pas l'unanimité⁶, ce qui explique les difficultés d'application de ses principes. Enfin, la mise en place d'une gestion partagée incluant les femmes ne dépend pas uniquement de la reconnaissance de leur légitimité. Elle n'est pas qu'une

4. « L'empowerment articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. Il implique une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes ou des communautés et de transformation sociale (...). » Voir Bacqué M.-H. et Biewener C., 2013, « Introduction, pourquoi l'empowerment », in : *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 175 p.

5. Les expériences montrent que ces politiques expriment toujours avec difficulté le point de vue des « subalternes » (selon les cas, certains groupes sociaux, ceux qui ont peu d'emprise sur les biens et ressources, les cadets sociaux – jeunes et certaines femmes). Lorsqu'une place leur est donnée, elle est souvent inscrite dans des relations de contraintes, d'autant plus que ces contraintes à l'engagement et à la prise de parole sont intériorisées (la question est celle de la confiance en la prise de parole et la défense de ses intérêts).

6. Questionnement sur sa rentabilité économique, idéalisation de l'engagement des populations locales, danger d'une approche trop localiste au détriment d'enjeux globaux de développement et d'engagement de l'État.

question de droit d'accès mais de « capacités⁷ » concrètes (Sen, 1987). L'opportunité de leur laisser un rôle à jouer dépend notamment du temps dont les femmes disposent. Or, devant assumer de front les obligations des fonctions reproductives et productives, elles ont un budget temps réduit par rapport aux hommes, et sont donc désavantagées. Par ailleurs, leur prise de parole et engagement dans la gestion politique de ces ressources ne sont pas aisés.

Cette première partie s'articule autour de quatre chapitres. Après un premier chapitre présentant une prospective internationale des besoins stratégiques face à l'insécurité alimentaire liée aux inégalités de genre (Marcela Villarreal), trois chapitres évoquent des études de terrain. Premièrement, sur l'accès des femmes au foncier et ses modalités de gestion au Niger, en Bolivie et au Sénégal (Sophie Charlier, Fatou Diop Sall et Graciela Lopez), ensuite sur la gouvernance participative et associative au Sénégal à partir de systèmes d'information géographique participatifs (Alpha Ba et Fatou Diop Sall), et enfin sur la dynamique associative et le processus d'affirmation des femmes de Garbey-Kourou au Niger autour de la valorisation du sésame (Hadizatou Alhassoumi).

7. Une capacité est, suivant la définition qu'en propose Amartya Sen, la possibilité effective qu'un individu a de choisir diverses combinaisons de fonctionnements, autrement dit une évaluation de la liberté dont il jouit effectivement.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE GENRE, UN ENJEU DE POLITIQUE AGRICOLE

Marcela Villarreal

L'égalité des sexes en ce qui concerne l'accès aux ressources de production et aux services dans les zones rurales est essentielle pour permettre aux pays de respecter leurs engagements au regard de l'Objectif du millénaire pour le développement d'éradication de la faim et de la pauvreté. Cependant, les femmes sont confrontées à une discrimination systématique lorsqu'il s'agit d'accès aux ressources et aux services dans toutes les régions du monde, plus particulièrement dans les régions les plus pauvres. Les données récentes indiquent que réduire les disparités entre les hommes et les femmes peut engendrer des gains sociaux importants dans la lutte contre l'insécurité alimentaire ainsi que pour le développement à long terme grâce à des effets multiplicateurs qui touchent l'éducation, la santé et la nutrition.

Des politiques de développement du secteur agricole (y compris pêche et foresterie) et de développement rural sont nécessaires pour éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux ressources de production et aux services. L'analyse de ces politiques montre toutefois que, la plupart du temps, elles ne s'attaquent pas aux besoins spécifiques des femmes et des hommes, ni aux obstacles auxquels ils sont confrontés. Lorsqu'elles le font, c'est à des degrés divers avec des conséquences limitées, ce qui remet en cause leur capacité à atteindre leurs objectifs de développement.

Le présent chapitre analyse quelques-unes des contraintes spécifiques au genre qui existent dans l'agriculture et propose une classification des politiques en fonction de leur sensibilité sur la question du genre. Son but est d'aider les décideurs à comprendre comment une politique peut plus ou moins intégrer la dimension du genre et, à terme, améliorer l'agriculture et la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

Place des femmes dans la productivité agricole

Même si les femmes apportent une contribution essentielle à l'agriculture dans les pays en voie de développement (elles représentent en moyenne 43 % de la main-d'œuvre agricole dans ces pays, 50 % dans les régions d'Asie de l'Est et d'Afrique subsaharienne, figure 1.1), un grand écart les sépare des hommes en matière d'accès aux ressources nécessaires pour la production agricole. Ce fossé pèse lourdement sur la productivité des femmes et réduit leur contribution dans l'agriculture. Les parcelles exploitées par les femmes sont environ 20 à 30 % moins productives que celles exploitées par les hommes. Cette différence s'explique par une moindre utilisation d'intrants productifs. Selon la FAO, porter le rendement des terres cultivées par les femmes au niveau du rendement des terres exploitées par les hommes conduirait à augmenter la production agricole des pays en développement de 2,5 à 4 % (FAO, 2011). Une telle augmentation aurait pour conséquence directe la réduction de 12 à 17 % du nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde, soit 100 à 150 millions de personnes (FAO, 2011).

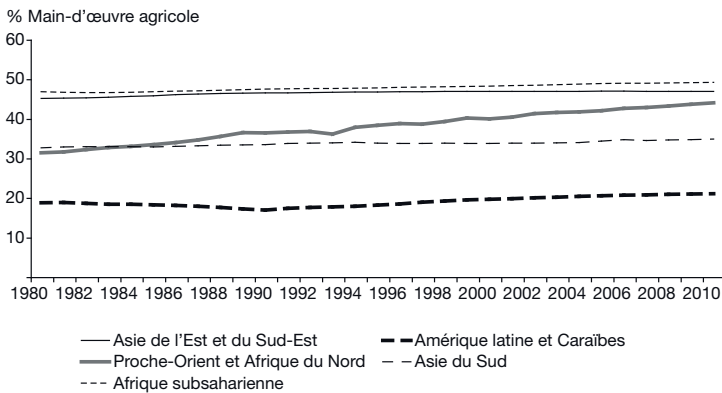


Figure 1.1. Proportion de femmes dans la main-d'œuvre agricole

L'amélioration de la productivité des femmes dans le secteur agricole a des effets multiplicateurs pour la société à long terme. De nombreuses études ont établi une corrélation entre l'augmentation du revenu des femmes et le renforcement de leur pouvoir de négociation au sein de la famille avec l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants. Le revenu gagné par les femmes est plus vraisemblablement affecté à la nourriture et aux besoins des enfants (comme l'éducation, la santé et les services à la famille) que celui des hommes (Banque mondiale, FAO, Fida, 2009). Si l'on veut réduire le fossé femmes-hommes dans l'agriculture, il faut une politique efficace et un environnement porteur qui garantissent aux femmes

.....

les droits fonciers, l'accès aux ressources naturelles, l'accès aux services financiers, la création d'opportunités de travail décent, l'accès à l'éducation, l'information et l'accès aux technologies auxquels ont droit les hommes ainsi qu'une plus grande participation aux prises de décision.

DES POLITIQUES AGRICOLES QUI TIENNENT COMPTE DU GENRE

L'inégalité femmes–hommes dans l'agriculture est le résultat de normes sociales bien ancrées dans un système sexiste de relations sociales caractérisées par des pratiques culturelles et religieuses qui varient selon les pays et les régions. Le genre détermine dans une large mesure les possibilités et les conditions de vie dont une personne peut bénéficier, notamment l'accès aux ressources de base comme la terre, l'éducation, les intrants ou les technologies modernes. Les décideurs doivent identifier les difficultés que rencontrent les femmes grâce à des données et à une analyse approfondie de la question du genre, en particulier dans le secteur agricole où le poids des lois coutumières est considérable. Malheureusement, «Nombre de documents de politique générale et de descriptifs de projet ne prennent pas encore en considération les questions fondamentales comme les différences de moyens mis à la disposition des hommes et des femmes, ainsi que leurs rôles. De plus, dans les interventions proposées, ces documents ne se posent pas la question de savoir s'il convient de prendre en compte ces différences et de quelle manière» (FAO, 2011). La plupart du temps, les politiques ignorent totalement la dimension du genre. Lorsqu'elles en tiennent compte, elles sont souvent confrontés à des résistances et ne sont pas appliquées par les communautés rurales où les pratiques coutumières prévalent sur les lois et les droits statutaires. Il est indispensable d'avoir des politiques du secteur agricole spécifiques qui visent à réduire les inégalités entre femmes et hommes.

ACCÈS À LA TERRE ET AUX RESSOURCES NATURELLES

Toutes les régions du monde montrent sans équivoque qu'une femme a moins de possibilité de détenir des droits fonciers qu'un homme ; les unités foncières que les hommes possèdent sont plus grandes et la qualité des sols est meilleure. Les femmes détiennent entre 5 % (en Afrique du Nord et en Asie de l'Ouest) et 30 % (dans des pays comme le Botswana, le Cap-Vert et le Malawi) de l'ensemble des actifs fonciers (FAO, 2011) (figure 1.2).

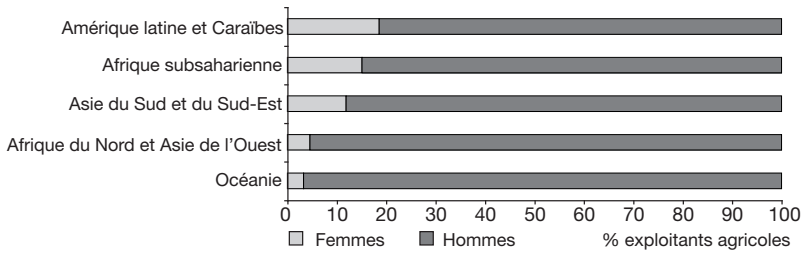


Figure 1.2. Proportions de femmes et d'hommes parmi les exploitants agricoles, dans les principales régions en développement

Faute de données, les agrégats régionaux ne comprennent pas tous les pays (FAO, 2010).

Au Bangladesh, en Équateur et au Pakistan, par exemple, les parcelles sont en moyenne deux fois plus grandes pour les ménages dirigés par des hommes que pour ceux dirigés par des femmes (FAO, 2011). De nombreux pays ont réformé leur législation et posé le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes. Par contre dans les communautés rurales, la tradition et les lois coutumières (en particulier en ce qui concerne l'héritage et le mariage) sont les seules règles qui sont appliquées et elles accordent plus de droits aux hommes qu'aux femmes. D'autres pays reconnaissent de manière explicite les règles foncières coutumières et les intègrent dans leur législation (lorsqu'il existe une législation foncière).

Réduire les inégalités femmes–hommes en matière d'accès à la terre est un domaine d'action important ; cette ambition passe par des politiques qui tiennent compte de la dimension du genre. Mais les lois qui reconnaissent officiellement l'égalité d'accès à la terre et à la propriété pour les femmes et les hommes, ne permettent pas toujours aux femmes de bénéficier d'initiatives en matière de distribution des terres et de délivrance de titres fonciers.

ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS

Les services financiers sont essentiels pour améliorer la production agricole, la sécurité alimentaire et les débouchés économiques tant au sein du ménage que de la société. Les programmes de microcrédit ciblant les femmes sont nombreux. De nombreux écrits démontrent qu'il y a une plus grande probabilité que les femmes utilisent leurs revenus pour assurer le bien-être des ménages et que leurs taux de remboursement sont plus élevés que ceux des hommes (Banque mondiale, FAO, Fida, 2009). Néanmoins, les barrières juridiques et les normes culturelles (comme les restrictions à la mobilité des femmes) empêchent les femmes d'être détentrices d'un compte en banque ou de passer directement des contrats d'ordre financier. Malgré les bonnes pratiques, l'observation des faits montre que les

marchés du crédit ne sont pas neutres à l'égard du genre. Les femmes ont moins accès aux services financiers et au crédit, en particulier lorsque les prêts sont plus importants. La plupart des institutions financières octroient aux femmes des prêts d'un montant inférieur à ceux des hommes (même lorsque les activités sont les mêmes) et très souvent les demandes de prêts se font au nom des hommes (Banque mondiale, FAO, Fida, 2009).

Femmes et héritage foncier

Malgré les lois qui garantissent des régimes fonciers égaux aux deux époux (par exemple, dans des pays d'Amérique latine, comme la Bolivie ou le Nicaragua, où les capacités civiles des femmes mariées sont encore limitées (Banque mondiale, FAO et Fida, 2009), la plupart du temps, seul le nom du mari apparaît sur le titre foncier. En ce qui concerne l'héritage, les normes, les pratiques juridiques et sociales varient selon le lieu. Dans de nombreuses sociétés patriarcales, les droits d'héritage des femmes sont très limités, particulièrement chez les filles. Lorsqu'elles sont mariées, on considère qu'elles ont quitté leur communauté de naissance et appartiennent à celle de leur mari. Dans les pays où le lévirat^a est pratiqué (de nombreux pays d'Afrique de l'Est et australe), les femmes perdent le droit d'utiliser leur terre à la suite de la mort de leur mari, car la famille du mari s'empare de la terre. Au Burkina-Faso, le lévirat est une pratique généralisée même si la législation l'interdit. Dans les pays pratiquant les lois islamiques, les filles peuvent hériter de la terre sous réserve que la valeur reste inférieure à la moitié de celle dont les fils héritent. Lorsqu'elles sont mariées, elles ne peuvent pas hériter de leur père.

a. Le lévirat est un type particulier de mariage où le frère d'un défunt épouse la veuve de son frère, afin de poursuivre la lignée de ce dernier. Cette tradition est pensée comme pouvant assurer une protection à la veuve, mais elle est vécue de plus en plus mal par les femmes comme une spoliation de leurs biens.

ACCÈS À UN TRAVAIL DÉCENT

Les taux d'emploi sont en moyenne de 70 % pour les hommes et 40 % pour les femmes, même s'ils varient selon les régions. En zones rurales, les femmes ont, pour la plupart, des emplois à temps partiel, saisonniers ou à faible rémunération¹. Elles sont moins bien rémunérées que les hommes même si elles ont un emploi équivalent et détiennent un niveau comparable d'éducation et d'expérience professionnelle (figure 1.3).

1. Au Népal, 70 % des femmes et 45 % des hommes travaillent à temps partiel, tandis qu'au Malawi, 90 % des femmes et 66 % des hommes ont un travail à temps partiel. En Équateur, 50 % des femmes mais moins de 40 % des hommes ont des emplois saisonniers. Au Malawi, plus de 60 % des femmes ont des emplois faiblement rémunérés, contre moins de 40 % pour les hommes, tandis qu'au Bangladesh, ces pourcentages sont de 80 % pour les femmes et de 40 % pour les hommes.

La protection sociale liée à l'emploi rural est très faible, tant pour les femmes que pour les hommes. Elle est plus faible pour les emplois temporaires qui touchent surtout les femmes.

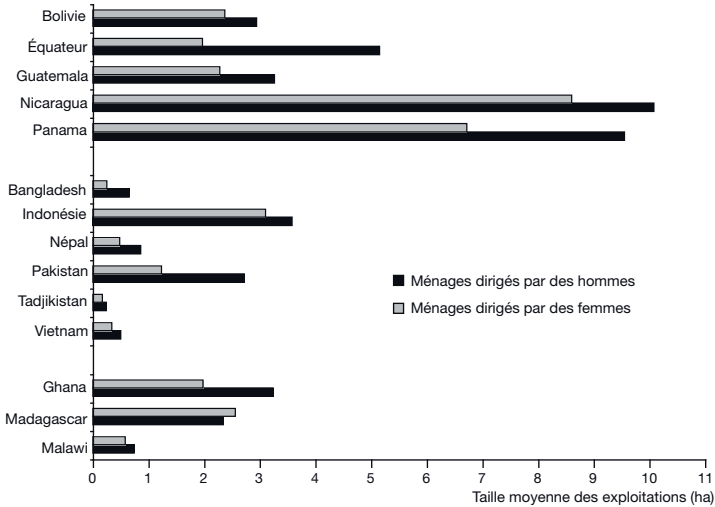


Figure 1.3. Avoirs des ménages ruraux : taille des exploitations agricoles

Les différences entre les ménages dirigés par des hommes et ceux dirigés par des femmes sont significatives (FAO, 2011 et Anriquez, 2010).

Les rôles des femmes dans les familles (responsabilités liées à l'éducation et aux soins des enfants, à la préparation de la nourriture, aux soins des parents malades ou des indigents) constituent d'énormes fardeaux. Ils constituent souvent des obstacles à leur participation aux activités agricoles, d'autant que leurs journées de travail sont plus longues que celles des hommes et que s'ajoutent aux activités agricoles les responsabilités domestiques (notamment aller chercher de l'eau et du bois).

ACCÈS À L'ÉDUCATION, À LA VULGARISATION ET AUX TECHNOLOGIES

Les nouvelles technologies, l'amélioration des techniques de production (figure 1.4), l'éducation, le savoir (y compris la recherche agricole) et la vulgarisation sont essentiels pour améliorer la productivité agricole. Dans certaines régions comme l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne, où la disparité entre femmes et hommes en matière d'éducation est plus forte que dans d'autres régions du monde, les filles et les femmes ont moins de possibilité d'aller à l'école, ce qui fait que beaucoup d'entre elles sont analphabètes². Cette situation limite leur accès à l'information

2. Environ les deux tiers des 793 millions d'adultes analphabètes estimés dans le monde sont des femmes (Onu, 2009).

sur les bonnes pratiques, la vulgarisation et les techniques innovantes (engrais, outils adaptés ou semences améliorées).

Dans les contextes sociaux des pays en développement, où les contacts entre femmes et hommes n'appartenant pas au même noyau familial sont limités, le manque d'agents de vulgarisation servant les femmes les empêche de jouer leur rôle pour accroître la productivité agricole. D'après une enquête de la FAO portant sur 97 pays entre 1988 et 1989, les femmes n'étaient destinataires que de 5 % des ressources de vulgarisation, alors que, d'après une autre enquête datant de 1993, seuls 15 % des agents de vulgarisation étaient des femmes. Bien que les données varient selon les pays (en Tanzanie par exemple, un tiers des agents étaient des femmes en 1997), force est de constater que de manière générale, il y a pénurie d'agents de vulgarisation féminins et que les femmes ont du mal à accéder à des services de vulgarisation pertinents et de qualité. Les agents hommes ont tendance à se rendre plus facilement chez les agriculteurs que chez les agricultrices. Les rares contacts que les femmes ont avec les agents de vulgarisation ne contribuent souvent qu'à l'amélioration de la production des parcelles gérées par des hommes.

L'éducation et la formation sont essentielles pour l'émancipation des femmes, car elles améliorent leurs possibilités d'accéder à un emploi décent, de participer aux prises de décision et d'être informées sur leurs droits. L'éducation devrait être davantage associée aux sciences agricoles et à l'amélioration des techniques productives. Malgré les progrès considérables réalisés en matière de parité entre garçons et filles à l'école primaire, dans les régions en voie de développement, et plus particulièrement en Amérique latine, la proportion de femmes occupant des postes à responsabilité dans les établissements d'enseignement supérieur en agronomie (conférencières, professeurs, scientifiques, etc.) demeure très faible. En Afrique, la part occupée par les femmes dans l'effectif total de la recherche agricole varie selon les pays, allant de 41 % en Afrique du Sud et 38 % au Mozambique à des proportions très faibles comme en Éthiopie (6 %) et au Togo (9 %)³. La faible représentation des femmes dans la recherche agricole peut avoir des conséquences négatives sur les femmes vivant en zones rurales, car le choix des programmes ne porte pas toujours sur leurs besoins.

Les femmes en zones rurales se heurtent souvent à des difficultés pour accéder aux nouvelles technologies (comme les téléphones portables) et à des techniques d'amélioration des modes de production (engrais et outils agricoles appropriés) indispensables pour améliorer

3. Ces données sont tirées d'une enquête de 2008 menée par les programmes Asti (Indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles) et Award (Femmes africaines dans la recherche et le développement agricoles) (FAO, 2011).

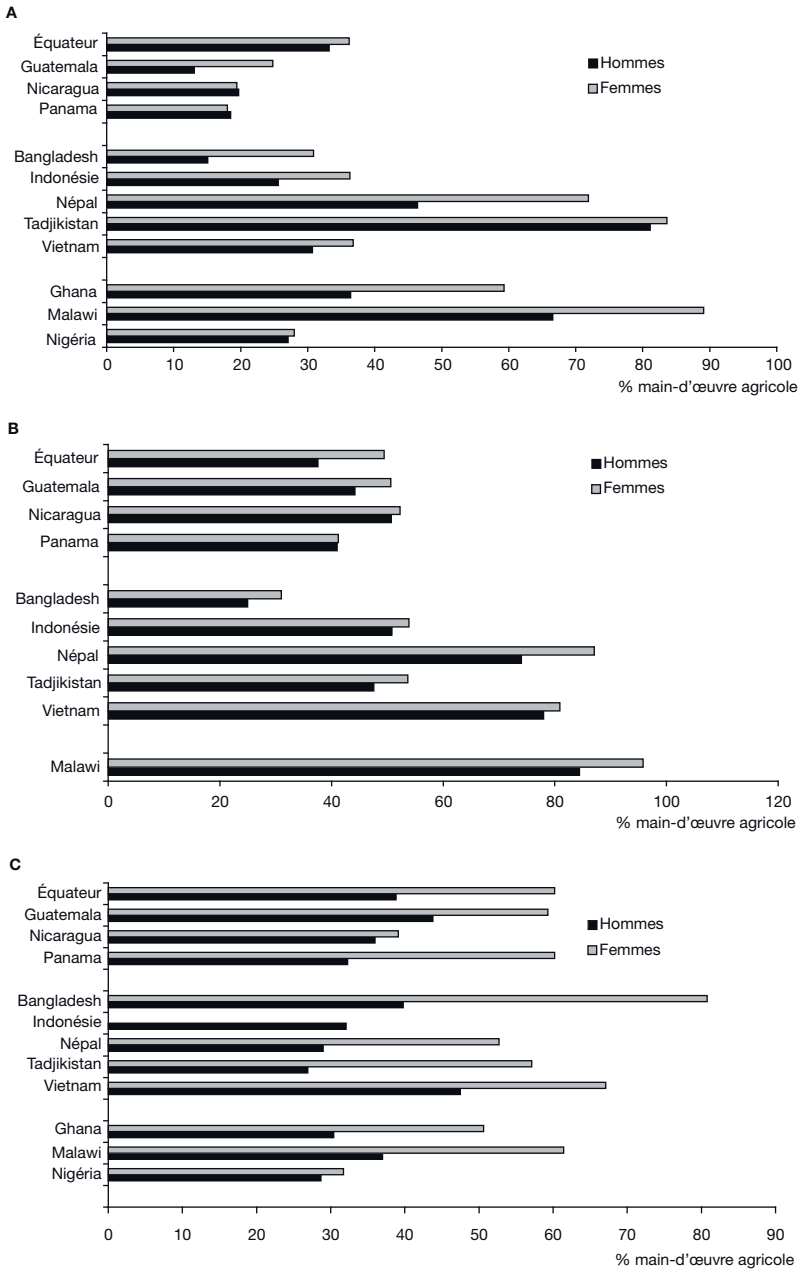


Figure 1.4. Conditions d'emploi salarié rural, par sexe (des données ne sont pas disponibles au Ghana et au Nigeria)

Prévalence du travail à temps partiel (A), du travail saisonnier (B) et du travail faiblement rémunéré (C).

la productivité agricole. Le manque de formation, de temps et d'argent aggrave leur situation. L'accès des femmes aux technologies varie selon le type de technologies et les régions du monde. Au Ghana, par exemple, 39 % des exploitantes agricoles optaient pour des variétés améliorées de plantes cultivées, contre 50 % pour les exploitants, en raison de leur accès plus limité aux services de vulgarisation, à la formation et à la terre (FAO, 2010). Dans certains districts du Kenya, les outils et les équipements agricoles détenus par les femmes ne représentaient que 18 % de ceux appartenant aux hommes (Saito, Mekonnen et Spurling, 1994).

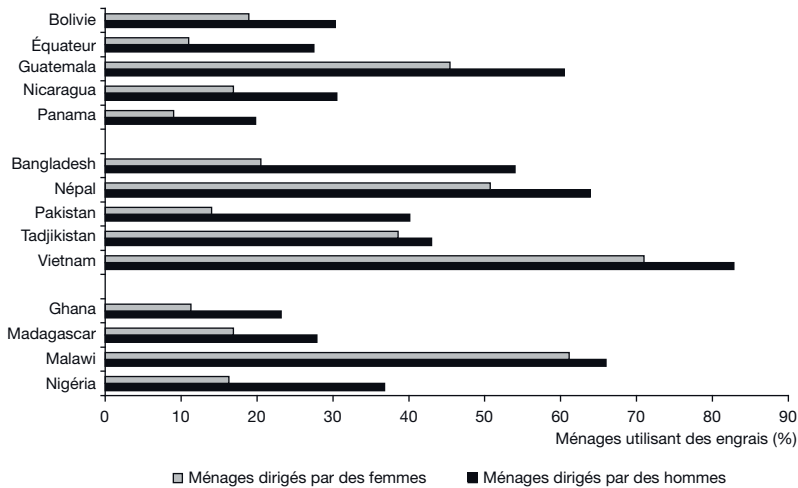


Figure 1.5. Utilisation d'engrais dans les ménages dirigés par des femmes et dans ceux dirigés par des hommes

Calculs effectués à partir d'enquêtes sur les ménages représentatives sur le plan national. Les différences entre les ménages dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes sont significatives (à 95%) pour tous les pays. (Source : FAO, équipe Riga et Anríquez, 2010.).

ACCÈS À LA PRISE DE DÉCISION

En milieu rural, les femmes ont du mal à accéder aux rôles décisionnels tant au niveau local qu'au niveau national par manque de formation et de ressources. Cette difficulté est, dans une plus large mesure, due aux normes culturelles qui caractérisent les communautés rurales. Selon les données de l'Union interparlementaire (IPU), en 2008, le nombre de femmes parlementaires était encore très bas dans le monde. La situation est encore plus préoccupante au niveau des gouvernements : 4,7 % des chefs d'État, 4,2 % des chefs de gouvernement et 16 % des portefeuilles ministériels sont détenus par des femmes. La représentation des femmes parmi les décideurs politiques est importante pour la société mais pas

suffisante pour la formulation des politiques sensibles au genre dans le secteur agricole. Il faut des femmes et des hommes soucieux de la parité qui prennent des décisions centrées sur l'élimination des inégalités entre les femmes et les hommes. Une bonne politique agricole doit s'appuyer sur une bonne connaissance des problèmes de parité entre les sexes et prendre en considération les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées. L'accès accru des femmes aux rôles décisionnels au niveau local permettrait de garantir un meilleur accès à la terre et aux ressources qui sont indispensables pour accroître leur productivité et leurs revenus. Il permettrait également de créer des opportunités de travail décent.

Les associations et les coopératives de femmes sont très importantes pour faire entendre leurs voix dans les processus décisionnels. Elles leur permettent de bénéficier d'économies d'échelle, d'accéder aux marchés et aux ressources productives et d'avoir une meilleure maîtrise de leurs revenus. L'association des travailleuses indépendantes en Inde (la *Self Employed Women Association, SEWA*), est un exemple du pouvoir qu'ont ces organisations pour permettre aux femmes d'assumer leurs responsabilités et d'améliorer leur situation économique. Dans le monde, les associations d'agriculteurs et de producteurs continuent toutefois d'être dominées par les hommes.

PORTÉE ET IMPACT DES POLITIQUES, UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

En général, les politiques mises en place dans le secteur agricole n'intègrent pas la dimension du genre. Lorsqu'elles le font, dans de rares occasions, elles ne reflètent que des préjugés concernant le rôle des femmes et les valeurs qui leur sont attribuées. Certaines politiques mettent l'accent sur le rôle des femmes en tant que mères dont la principale contribution est de préparer l'avenir de la nouvelle génération. D'autres se focalisent sur leurs besoins en tant que travailleuses, en tentant de leur donner les moyens d'être indépendantes et de participer pleinement au développement économique et social.

Une politique agricole sensible au genre se doit de reconnaître le temps et l'énergie que les femmes consacrent aux tâches domestiques ainsi qu'aux autres activités procréatrices. La plupart du temps, ces activités ne sont pas prises en compte dans les réflexions des politiques. Le niveau de prise en compte explicite des tâches de la reproduction est un facteur déterminant de la sensibilité des politiques en ce qui concerne la question du genre.

Les politiques qui cherchent à réduire les inégalités femmes-hommes en matière d'accès aux ressources de production, y compris l'accès à la main-d'œuvre et le temps de travail disponible utilisent des données sur les régimes fonciers et l'accès à d'autres ressources et services

indispensables. Le succès de ces politiques réside alors, pour une grande part, dans leur capacité à s'attaquer aux contraintes dues aux responsabilités des femmes en tant que mères. Les politiques qui visent à améliorer la qualité de la nutrition chez les enfants ont tendance à se référer à des études concernant l'impact de l'éducation des femmes sur la nutrition⁴. Dans cet exemple, ce sont les activités procréatrices qui sont l'objectif de la politique et les femmes qui les assument ont tendance à ne pas être prises en compte (tableau 1.1).

Les politiques agricoles peuvent être classées sur une échelle d'intention sur le plan du genre : « intentionnelles » (dont le principal objectif est de réduire les inégalités entre femmes et hommes dans le contexte de l'agriculture en général), « neutres » ou « aveugles » au genre. Il existe entre ces extrêmes tout un éventail de politiques. Elles s'attaquent aux besoins spécifiques des femmes et des hommes à des niveaux variés. Ces politiques ont des objectifs différents, utilisent des données de différent type et elles suivent et mesurent l'impact de leurs programmes de manières diverses. En fonction de leur sensibilité au genre, on qualifiera ces politiques de « transformationnelles » (l'objectif est d'améliorer les conditions de vie et la sécurité alimentaire dans les zones rurales en utilisant des indicateurs tenant compte de la parité femmes–hommes pour comprendre les besoins spécifiques des femmes), « résiduelles » (les questions de genre ne font pas explicitement partie des objectifs de ces politiques, mais les femmes sont identifiées comme un groupe vulnérable parmi d'autres) et « instrumentalistes » (elles reposent sur les rôles traditionnels que jouent les femmes au sein de la société et du ménage : mères, soignantes, etc.). On trouvera ci-après des exemples des différents types de politiques sensibles au genre.

POLITIQUE INTENTIONNELLE

Il ne semble pas qu'il existe encore de politique dont le but explicite soit de créer une plus grande égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux ressources et services productifs afin de parvenir à un objectif du secteur agricole (comme la sécurité alimentaire). Aucune politique de ce type n'a encore été identifiée.

POLITIQUE TRANSFORMATIONNELLE

La loi nationale sur la garantie de l'emploi rural (*National Rural Employment Guarantee Act, NREGA*), introduite en Inde en 2005, est l'un des exemples les plus connus et les plus pertinents de politique sensible au genre en matière d'accès au travail. Elle garantit cent jours

4. Selon des études menées dans certains pays en Afrique, les enfants dont les mères ont suivi cinq années d'enseignement primaire ont 40 % de chances de plus d'atteindre l'âge de cinq ans (OCDE, 2008).

d'emploi annuel à tous les foyers ruraux dont les membres adultes sont disposés à accomplir des tâches manuelles non qualifiées. La loi énonce des objectifs clairs concernant la participation des femmes. Elle stipule que les femmes doivent représenter au moins un tiers des travailleurs et que les salaires des femmes et des hommes seront égaux (le salaire minimum statutaire est établi par le gouvernement). Par ailleurs, la loi s'attaque explicitement aux contraintes auxquelles sont confrontées les femmes pour participer au marché du travail du fait de leurs fonctions procréatrices, en proposant la fourniture de services de garderie et d'emplois locaux. Grâce à cette loi, les femmes ont bénéficié d'une amélioration en termes de sécurité alimentaire, d'accès aux services de santé, d'une hausse de revenus et d'une meilleure sécurité d'emploi (Sudarshan, 2011).

Cette initiative a toutefois eu des effets contrastés selon les régions. Il semble que dans les États du Bihar et de l'Uttar Pradesh, les femmes ont rencontré d'énormes difficultés pour s'inscrire parmi les travailleurs dans le cadre de la loi (Khera et Nayak, 2009). Selon les données de 2007, les emplois offerts aux femmes dans ces États représentaient moins de 25 % du nombre total de jours de travail créés. Certains *panchayas* (gouvernements locaux) de ces États refusent d'offrir des emplois aux femmes et donnent la préférence aux hommes. En outre, les services de garderie sont très insuffisants dans l'ensemble du pays (FAO, 2010).

La loi nationale sur la garantie de l'emploi rural est un exemple de programme bien conçu sur le plan de la sensibilité aux questions de genre. Son impact sur les relations femmes-hommes et sur l'émancipation des femmes ne pourra être mesuré que si on y inclut une série d'indicateurs appropriés.

POLITIQUE RÉSIDUELLE

Le Malawi a mis en place un programme visant à renforcer l'accès des petits exploitants aux intrants agricoles à des prix subventionnés, le programme de subvention aux intrants agricoles (*Farm Input Subsidy Programme*, 2005-2006 et 2008-2009). Des bons ont été remis aux ménages ruraux leur permettant d'acheter des engrais, semences et pesticides à des prix très réduits. Les bénéficiaires étaient identifiés selon quatre critères : le ménage devait être propriétaire de la terre cultivée pendant la campagne concernée ; il devait être résident du village ; un seul bénéficiaire était admis par ménage ; les groupes vulnérables, en particulier les ménages dirigés par des enfants ou des femmes étaient prioritaires (Chibwana *et al.*, 2011).

En 2008-09, il a fallu sélectionner 1,5 million de bénéficiaires de bons d'engrais parmi plus de 2,5 millions de ménages agricoles, imprimer et distribuer 5,9 millions de bons, acheter et acheminer plus

de 3,4 millions de sacs d'engrais. Le ministère de l'Agriculture attribue à ce programme la hausse notable de la production agricole qui a été observée. En 2005-06, la production a augmenté de 0,5 million de tonnes et en 2008-09 de 1,3 millions de tonnes (Kachule et Chilongo, 2007).

Dans leur étude de 2010, Chibwana, Fisher, Masters et Shively constatent que les ménages dirigés par des jeunes femmes étaient moins susceptibles de recevoir un paquet complet de subventions que ceux dirigés par des hommes plus âgés. Les ménages plus riches et plus éduqués étaient plus susceptibles de recevoir des bons. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les ménages dirigés par les femmes et les plus pauvres exploitent des parcelles plus petites.

Si le programme identifiait les femmes comme étant des bénéficiaires, elles ne l'étaient que dans la mesure où elles appartenaient à des « groupes vulnérables ». Aucune disposition n'était prévue pour tenir compte de la charge de travail due aux fonctions procréatrices des femmes et leur permettre de participer efficacement au programme. Il n'y avait pas non plus d'indicateurs spécifiques au genre pour suivre son exécution, étant donné que ce sont les ménages dirigés par des hommes et ceux qui détiennent un meilleur niveau d'éducation qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu.

Même si le programme de subvention aux intrants agricoles incluait explicitement les femmes parmi les bénéficiaires, il s'agit d'un exemple de programme à sensibilité résiduelle à la question du genre.

POLITIQUE INSTRUMENTALISTE

Les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle considèrent souvent les femmes comme étant essentiellement des mères et sont centrées sur la nutrition des nourrissons, des jeunes enfants ou des femmes enceintes. En ciblant les mères, elles visent à réduire la malnutrition chez les enfants et contribuent ainsi à la sécurité alimentaire à long terme de la population toute entière. Ces politiques ne s'attaquent pas aux obstacles à la participation économique et sociale des femmes dus aux fonctions procréatives. Elles ont tendance à considérer que ces fonctions sont génératrices de bienfaits sociaux. Les femmes qui ne sont pas mères ou qui sont de futures mères, comme les adolescentes ou encore les femmes qui ne sont plus en âge de procréer, ont des besoins nutritionnels spécifiques qui généralement ne sont pas pris en compte (Nestel, 2000). On peut citer à ce titre les mesures prises par le gouvernement du Sri Lanka pour lutter contre la malnutrition, dans un programme de santé maternelle, infantile et nutritionnelle. Ces mesures comportent trois grands volets : les programmes d'assistance alimentaire directe, les programmes de réduction de la pauvreté, la fourniture par le ministère de la Santé d'un ensemble de services de santé maternelle, infantile et nutritionnelle.

Ce programme srilankais cible les mères allaitantes, les femmes enceintes et les jeunes enfants. Il assure des services de soins maternels durant la grossesse et d'éducation en matière d'allaitement et de nutrition (en appuyant les pratiques d'allaitement au sein, etc.). Par contre, il ne cible pas les femmes qui ne sont pas mères ou futures mères. Les compléments alimentaires donnés aux bénéficiaires sont très souvent partagés avec le reste de la famille.

La politique régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Communauté caribéenne (Caricom) est également intéressante. Elle s'inscrit dans le contexte de la sécurité alimentaire de la région, marqué par les difficultés des agricultures nationales, la fragilité des infrastructures, la forte vulnérabilité aux risques naturels et au changement climatique ainsi que la dépendance aux importations alimentaires. Bien qu'elle énonce clairement que « l'amélioration de la nutrition passe nécessairement par la prise en compte des besoins spécifiques au genre pour obtenir des résultats durables », la politique vise les femmes en tant que « groupe vulnérable » aux côtés des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des handicapés, des populations autochtones et des couches pauvres de la population. Cette politique s'appuie sur les fonctions maternelles des femmes pour la nutrition des enfants : « Ce sont les soins qu'ils reçoivent dès leur naissance et tout au long des deux premières années de leur vie qui, sur le plan biologique, sont les plus importants pour les enfants (...) ».

POLITIQUE AVEUGLE

En Ouganda, la promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels est soutenue dans des politiques macroéconomiques. En 2000, l'agriculture dominait l'économie du pays et représentait 45 % du Pib (Kasente *et al.*, 2000). L'augmentation de la production agricole est fondamentale pour le développement du pays. Les données officielles de 2012 indiquent que plus de 11,5 millions de personnes sont économiquement actives dans l'agriculture, sur un total de trente millions de ruraux. En Ouganda, les exportations de produits agricoles non traditionnels concernent des produits de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui ont été introduits depuis 1986, juste après la fin de la guerre civile. Cette augmentation des produits agricoles non traditionnels a pour objectif de contribuer à l'éradication de la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire en fournissant des revenus aux ménages ruraux (Dijkstra, 2001). Le gouvernement a activement soutenu ces exportations et pris des mesures macroéconomiques et sectorielles dans diverses politiques concernant les investissements (par exemple, la mise en place du Code des investissements ou la création de l'Autorité chargée des investissements en Ouganda).

À l'origine, ces politiques de promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels ne comportaient pas de dispositions spécifiques visant l'émancipation des femmes dans l'agriculture alors que le secteur comptait plus de cinq millions de femmes actives (près de la moitié de la main-d'œuvre agricole sectorielle). Ce manque de prise en compte des besoins des femmes en fait un exemple de politique « aveugle sur la question du genre » (Kasente *et al.*, 2000).

Suite à la pression des mouvements de femmes il y a quelques années, le gouvernement ougandais a pris des mesures visant à modifier certains points critiqués de la politique agricole concernant les produits non traditionnels. Il n'en demeure pas moins que les tâches domestiques, qui sont très largement assumées par les femmes, restent « invisibles » et qu'aucune proposition n'a été avancée pour alléger leur travail, alors que l'on s'oriente vers une réduction des services de santé publique (Kasente *et al.*, 2000). Dans les politiques de promotion des exportations de produits agricoles non traditionnelles considérées comme « soucieuses de la parité femmes–hommes », les femmes fournissent la majorité de la main-d'œuvre agricole, mais sont moins susceptibles de contrôler les revenus provenant de l'agriculture que les hommes (Kasente *et al.*, 2000).

Les politiques qui régissent les exportations de produits agricoles non traditionnels sont pour la plupart « aveugles sur la question du genre ». Elles n'émanent pas d'une analyse solide spécifique au genre et ne sont pas fondées sur l'utilisation systématique de données ventilées selon le sexe, bien que certaines d'entre elles aient des impacts différents sur les femmes et les hommes.

POLITIQUE NEUTRE

Les politiques neutres à l'égard du genre sont celles dont les effets sur les femmes et les hommes sont identiques. Pour ces cas, il n'est pas nécessaire d'utiliser des données ventilées selon le sexe ou des indicateurs sexospécifiques. Cette catégorie ne concerne que les initiatives n'impliquant pas d'êtres humains, étant donné que toute action humaine a une sexospécificité. Cette catégorie est donc incluse uniquement à des fins de référence et d'exhaustivité de la typologie, étant donné que toutes les politiques du secteur agricole impliquent à un moment ou à un autre des femmes et des hommes.

CONCLUSION

Il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé femmes–hommes dans l'agriculture. Les gouvernements devraient élaborer des politiques « intentionnelles » et investir dans des politiques « transformationnelles » sur la question du genre afin d'obtenir des bénéfices durables pour la société ainsi que des gains majeurs en matière de productivité

Tableau 1 : Typologie des politiques en matière de genre

Sensibilité au genre, objectifs	Perception des femmes	Fonction procréatrice	Disponibilité de données	Suivi et évaluation	Exemple
Intentionnelle Créer une plus grande égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux ressources de production dans le secteur agricole	Les femmes et les hommes sont des agents économiques égaux et apportent des contributions uniques au développement.	Oui	Données ventilées selon le sexe	Indicateurs spécifiques en matière d'accès aux ressources. Impact sur la productivité et la production agricole. Impact sur les relations de pouvoir au sein du ménage	N'existe pas
Transformationnelle Améliorer les conditions de vie dans les zones rurales; améliorer la productivité agricole; sécurité alimentaire ou autres objectifs de développement agricole ou rural	Les femmes sont des agents sociaux et économiques, des travailleuses, des décisionnaires et apportent des contributions économiques.	Oui	Données ventilées selon le sexe	Indicateurs spécifiques sur des aspects divers	Inde - Loi nationale sur la garantie de l'emploi rural
Résiduelle Le genre n'apparaît pas de manière explicite.	Les femmes sont un « groupe » vulnérable, parmi d'autres.	Non	Pas de ventilation selon le sexe	Données ventilées selon le sexe en matière de participation aux programmes de développement	Malawi - Intrants agricoles subventionnés
Instrumentaliste Le genre n'apparaît pas de manière explicite.	Les femmes sont des mères, des responsables du bien-être des enfants. Elles ont des fonctions procréatrices « naturelles ».	Non	Pas de ventilation selon le sexe	Sri Lanka - Politique de sécurité alimentaire	
Fermée Pas d'objectif spécifique.	Les femmes n'ont pas de visibilité en tant que productrices, consommatrices et décisionnaires.	Non	Pas de ventilation selon le sexe	Pas d'indicateurs sexo-spécifiques	Ouganda - Politiques d'exportations de produits agricoles non traditionnels et politiques macroéconomiques
Neutre Les besoins spécifiques des femmes et des hommes n'entrent pas en ligne de compte.		Non	Pas de ventilation selon le sexe	Indicateurs sexo-spécifiques non pertinents	Installation de laboratoires d'analyses pour le virus de la grippe aviaire

agricole et de sécurité alimentaire. Dans le secteur agricole, les politiques tendent à être « aveugles » ou modérément sensibles au genre, c'est-à-dire qu'elles ne s'attaquent pas à certaines des grandes contraintes auxquelles les femmes sont confrontées, qui constituent pourtant des blocages réels pour le développement rural durable. Afin de progresser dans le sens de politiques « transformationnelles », il faudra déployer des efforts considérables pour montrer l'impact que la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes a sur des domaines spécifiques du secteur agricole. La publication de la *Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (2010-11) de la FAO l'a démontré. Il faudra aussi investir dans la création de capacités et redoubler d'efforts pour produire les données nécessaires à la mise en place de politiques agricoles fondées sur des faits concrets.

GOUVERNANCE FONCIÈRE AU PRISME DU GENRE : CAS DU NIGER, DU SÉNÉGAL ET DE LA BOLIVIE

Sophie Charlier, Fatou Diop Sall et Graciela Lopez

Pour les paysans, la terre n'est pas seulement un bien économique. C'est un espace de vie qui revêt de multiples dimensions : environnementale, sociale, culturelle et politique.

Aujourd'hui, les conséquences des nouvelles formes de privatisation des terres se déclinent en termes de vulnérabilité, de marginalisation ou d'exclusion des agricultrices. Si l'accès à la terre est nécessaire, il n'est pas suffisant. Il faut pouvoir en garder le contrôle, c'est-à-dire avoir la sécurité de pouvoir la travailler sur le long terme. Or, un peu partout dans le monde, les femmes ont moins de droits, notamment en ce qui concerne l'accès et le contrôle des ressources (Yepez *et al.*, 2001 ; Pacheco, 1998 ; Urioste et Pacheco, 1999 ; Chu, 2011 ; FAO, 2011). Comme l'indique Marcella Villareal dans le chapitre précédent, même si, selon certaines conventions internationales (par exemple celle sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, Cedef, 1979), les femmes devraient avoir accès à la terre de la même manière que les hommes ; en réalité, elles jouissent de moindres accès et contrôle des ressources, dont la terre, ce qui a un impact sur leurs conditions et stratégies de vie (Zoomers, 1998 ; Yépez *et al.*, 2001 ; Chu, 2011 ; Behrman *et al.*, 2012). Même si certains droits, en lien avec l'héritage traditionnel ou religieux, existent, les femmes doivent négocier constamment et fermement leurs droits d'usage, notamment sur les terres.

Dans l'histoire de chaque pays, la gouvernance foncière a toujours été importante dans les politiques de développement. Elle s'est traduite par des réformes agraires plus ou moins bien réussies, dont l'objectif était de modifier les situations discriminatoires et de lutter contre la pauvreté. Au cours des années, des modes de gouvernance foncière se sont construits dans un entrecroisement de valeurs souvent en opposition : la terre

comme symbole sacré intergénérationnel et la terre comme ressource exploitable, bien d'échange et donc commercialisable. Nous sommes face à une multitude de formes de gouvernance tantôt s'appuyant mutuellement, tantôt en contradiction ou en concurrence. Cependant, que ce soit en Afrique de l'Ouest ou dans les Andes, la colonisation et les révolutions agricoles ont été systématiquement plus favorables aux hommes qu'aux femmes, notamment par rapport à la terre.

Parmi les différents modes de gestion de la terre, on peut parler de formes privées et de formes collectives ou semi-collectives. L'accès à la terre est complexe selon les pays ; plusieurs régimes fonciers peuvent s'entrecroiser, que ce soient les droits coutumiers, religieux ou juridiques (droit positif). L'héritage peut être un moyen d'accéder à la terre, mais il en existe d'autres, comme la commercialisation ou l'octroi de terres pour un travail collectif ou non.

Ce chapitre propose d'étudier les dynamiques de dépossession et d'accès à la terre à partir d'une analyse de genre. À partir de différentes recherches, il met en évidence comment les modes de gestion (privatisation et formes traditionnelles collectives ou semi-collectives) peuvent favoriser ou non la sécurité d'accès à la terre pour les femmes. Il pose la question des apports et des limites d'une gestion foncière traditionnelle, qu'elle soit individuelle ou collective, ainsi que des modes de gestion modernes liés à la marchandisation de la terre. En s'appuyant sur des recherches réalisées en Bolivie, au Sénégal et au Niger, son ambition est de croiser les regards, réflexions et analyses d'acteurs et de chercheurs de divers continents.

MARCHANDISATION DE LA TERRE ET ACCÈS DES FEMMES AU FONCIER

La marchandisation¹ effrénée de la terre en Afrique s'explique par les changements sociétaux, plus particulièrement dans les villes et leurs périphéries : monétarisation de l'économie et individualisation des relations sociales ainsi qu'évolution des rapports de genre en lien avec le foncier et les autres ressources. Dans la tradition africaine en général et dans les croyances populaires sénégalaises et nigériennes en particulier, les rapports des hommes au foncier étaient toujours empreints d'une sorte de mysticisme et revêtaient, à bien des égards, une dimension symbolique qui influençait les pratiques et la gestion foncière ; elle conférait également à la terre une valeur sacrée. L'occupation d'un espace foncier par un acteur social se faisait sur la base d'un rituel sacrificiel scellant un pacte entre le nouvel arrivant et les possesseurs mythiques de cet espace

1. La « marchandisation » consiste à transformer les échanges non marchands (santé, culture, etc.) en marchandise classique.

ou les forces maléfiques qui l'occupaient. Ces rituels religieux et cette dimension hautement symbolique de la relation entre les individus et la terre renseignent largement sur l'importance de cette ressource ainsi que sur le caractère sacré de cette relation. Dans un certain sens, cela prouve que c'est l'homme qui appartient à la terre et non le contraire. De manière semblable, dans la cosmovision andine, la terre représente la mère fertile qui donne la vie : la *Pachamama*. La terre est sacrée, elle n'appartient pas à la génération présente, elle est prêtée par les générations futures et doit être préservée. Elle unit ainsi de manière transcendante les ancêtres, les vivants et les générations futures ; elle est le reflet d'une appartenance à une communauté, un village et, par conséquent, la garantie d'un lien social.

Actuellement, c'est bien parce qu'il y a une certaine rupture dans ce rapport symbolique et sacré à la terre que la logique marchande s'impose de plus en plus. La terre est devenue un bien aliénable comme tout autre objet matériel à la disposition des individus. Les représentations foncières tournent désormais autour des avantages économiques que la terre peut procurer à l'individu pour une amélioration de ses conditions d'existence, comme l'illustrent les propos de ce conseiller municipal de Keur Matar, au Sénégal : « Nos grands-parents considéraient la terre comme un bien dont dépendait leur survie. Ils se limitaient à l'exploiter à des fins uniquement de subsistance. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Les gens exploitent désormais la terre à des fins économiques et pour vivre dans l'opulence la plus totale. Cela a créé des problèmes. Alors que nos grands-parents ne songeaient même pas à vendre des terres, la nouvelle génération, elle, en a fait son sport favori. C'est écœurant de voir le rythme auquel les terres sont vendues dans cette localité et souvent à des prix dérisoires. »

La marchandisation du foncier au Sénégal se manifeste surtout dans la zone des Niayes, principale zone de production maraîchère à proximité de Dakar, convoitée par les promoteurs immobiliers et les élites. Tout comme ailleurs au Sénégal, dans cette zone, le système traditionnel d'accès au foncier prime encore sur toute autre pratique. Même si les modes d'accès au foncier qui impliquent la cession d'une propriété foncière à titre gracieux telle que le prêt, le don ou le legs sont en net recul. Si ces pratiques sont devenues de plus en plus rares, elles peuvent encore se maintenir dans le cadre restreint de la famille. Dans ce cas l'époux, le père ou le frère accorde un prêt, un don ou un legs à l'épouse, la fille ou la soeur, la maintenant comme un élément central dans la distribution du foncier. Cependant, l'introduction de la loi foncière en 1964, combinée à la (re)valorisation et à la raréfaction des terres dans la zone, ont considérablement limité les cas de prêts (même à l'intérieur des familles). Les propriétaires terriens qui maintiennent cette pratique prennent des risques qui vont du litige foncier récurrent à une perte pure

et simple de leurs terres. Certains bénéficiaires de ces opérations sont en fait souvent tentés d'instrumentaliser des dispositions de la loi sur le domaine national pour se réappropriier les terres qu'on leur a prêtées. C'est ce qu'explique un notable du village de Yadé qui déclare : « Les anciens étaient très honnêtes. Ils ne s'approprièrent jamais des terres d'autrui. Si la terre était prêtée pour l'agriculture, elle était rendue après usage. Par contre, aujourd'hui, ce n'est plus sûr de prêter une terre, car si tu prêtes un champ à quelqu'un, il peut, au bout de quelque temps, se l'approprier sans honte en allant voir le conseil rural. C'est un phénomène très récurrent. Les gens sont devenus malhonnêtes. » C'est pourquoi beaucoup de Sénégalais considèrent la loi sur le domaine national comme une source de changement des rapports sociaux entre les acteurs locaux, changement qui se matérialise par la déstructuration des relations de confiance et une désintégration des réseaux de solidarité traditionnels. C'est en substance ce que raconte ce représentant de l'autorité coutumière : « Les anciens avaient des relations intimes et discutaient entre eux pour gérer les ressources foncières, la terre notamment. Ces relations avaient comme fondement la confiance. Actuellement, il y a la Charte sur le domaine national qui peut entraîner un accaparement des terres empruntées ou louées, si la durée d'exploitation dépasse trois ans. C'est pourquoi il est plus prudent de louer ou de prêter à une personne de confiance ou à une personne de sa famille proche. »

Face à cette perte des valeurs ancestrales et de cohésion familiale ainsi que d'individualisation des relations sociales, l'accès sécurisé des femmes au foncier s'inscrit dans une logique de revendication et de défense de leurs droits économiques. Il s'agit pour les femmes de revendiquer la terre, non pas pour bafouer ou outrepasser les coutumes et les mœurs, mais de s'approprier un bien économique pour faire face aux difficultés auxquelles elles sont confrontées.

De la même manière, au Niger, une succession de changements s'est produite. Avant, la terre était transmise selon les droits coutumiers comme patrimoine du clan familial (le clan pouvant être tout un village), avec une vision collective du foncier se traduisant par de faibles transactions financières. La terre restait entièrement dans les mains de la famille élargie. Les familles nucléaires ont progressivement adopté une vision privative de la terre. De plus, étant donné la forte pression démographique, les terres sont morcelées et les parcelles sont de plus en plus petites. On trouve ainsi couramment des parcelles de 0,5 à 1,5 hectares pour une famille ; ou, si les enfants restent ensemble, des parcelles de 3 hectares pour 4 à 5 familles.

Au Niger, les enquêtes ont montré que le phénomène de l'accaparement des terres n'est pas principalement dû à la vente des terres à des entreprises multinationales. Ce sont plus souvent des Nigériens, des notables citadins, des politiciens ou des fonctionnaires qui achètent

les terres en milieu rural. La terre devient un placement ou permet d'acquérir une certaine position sociale. L'objectif de ces nouveaux propriétaires n'est pas nécessairement la production (seuls 15 à 20% d'entre eux travaillent la terre); c'est plutôt une manière de s'intégrer dans un village, d'avoir un statut social, éventuellement de *faire des voix* ou, tout simplement, de spéculer sur les terres. Dans les régions frontalières, ce sont aussi des propriétaires étrangers qui ont acheté les terres, par exemple de grandes familles libyennes (achetant des parcelles de plus de 50 hectares), ou encore des familles de riches Nigériens. Ces terres ne sont pas nécessairement mises en exploitation.

L'arrivée de ces nouveaux propriétaires, étant donné qu'ils ont acheté des terres, leur confère une incidence sur la vie des villageois de souche ainsi qu'une influence importante dans les comités de gestion de la terre. Les commissions foncières ne parviennent pas à empêcher la vente et l'achat des terres. Bien souvent, les achats se font avec la complicité des chefs coutumiers et des autorités des comités de gestion. De plus, une fois propriétaire, la personne a une forte influence sur la commission foncière : « On ne peut pas le refuser, s'il a une terre, il fait partie du village. » La valeur symbolique de la terre profite ici au nouvel acheteur et exclut les familles qui ont vendu leur terre. Celles-ci se retrouvent isolées et sans outils de production. « Elles se débrouillent », comme disent les villageois ; soit en offrant leur main-d'œuvre comme ouvriers agricoles, soit à travers d'autres stratégies en dehors de l'agriculture, comme la migration pour les hommes (vers la ville ou à l'étranger), ou le développement local de pratiques d'économie populaire comme la transformation de produits agricoles, la création de banques alimentaires ou de banques de semences.

En Bolivie, par le passé, la production alimentaire provenait de l'agriculture paysanne (des régions de l'Altiplano et des vallées). Aujourd'hui, l'agroindustrie occupe un espace de plus en plus important. Le débat sur la privatisation et la concentration des terres concerne surtout les terres basses (Amazonie), Santa Cruz, Béni, Pando où sont principalement produites les cultures de soja, de maïs, de canne à sucre et où sont pratiqués l'élevage extensif de gros bétail (bovins), la pisciculture (tilapia, pacou, etc.) ainsi que l'exploitation forestière. Comme en Afrique de l'Ouest, le problème de la marchandisation de la terre n'est pas nouveau. Plusieurs vagues de migrations se sont succédées au début du xx^e siècle. Le gouvernement bolivien, d'une part, suite à la fermeture des mines (1970-1980), a soutenu des migrations vers les basses terres amazoniennes. D'autre part, il a permis l'installation, principalement sur les terres amazoniennes, d'investisseurs étrangers (Japonais et Mennonites, puis Croates et Serbes et, plus récemment, Brésiliens et Argentins).

Actuellement, la vente de la terre à des étrangers ainsi qu'à la classe moyenne bolivienne continue, les mécanismes de régulation étant quasiment absents. La Bolivie fait face à une situation paradoxale : on trouve,

d'une part, une grande quantité de terres en friche et d'autre part, des milliers de paysans sans terre. Quatre-vingts pour cent des petites exploitations de moins de dix hectares ne disposent que de 2,6 % de la superficie cultivable. Mais 1,8 % des propriétaires qui possèdent de 500 à 5 000 hectares disposent de 85,3 % des terres (chiffres de l'Institut national de la réforme agraire, Inra, repris par Urioste et Pacheco, 1999). En mai 2000, des familles paysannes décidèrent d'organiser des groupes de paysans sans terre et commencèrent à occuper les terres de grandes propriétés qui ne remplissaient pas leur fonction économique et sociale dans la province du Gran Chaco du département de Tarija. Le 23 juin 2000, 180 familles ont réalisé, dans la région de Yacuiba, la première occupation de terres d'une grande propriété. Elles ont formé le groupe de paysans sans terre de Pananti. On compte aujourd'hui plus de 18 groupes paysans. En juin 2001, le Mouvement des sans terre de Bolivie s'est officiellement constitué².

FÉMINISATION DE L'AGRICULTURE SANS SÉCURITÉ D'ACCÈS À LA TERRE

Nous venons de montrer comment la pression des opérateurs nationaux et internationaux, souvent avec l'appui des chefs traditionnels et religieux, pousse les petits producteurs à vendre leur terre. Les hommes ont alors tendance à quitter les villages pour trouver du travail ailleurs (migrations nationales et transnationales) et les femmes restent avec les enfants et les parents. Elles se retrouvent sans terre ou travaillent éventuellement celles de leurs parents (situation très marquée, notamment, à Dosso). De plus, il n'est pas rare que lorsque l'homme migre, il confie son grenier à son frère qui sera chargé de la distribution quotidienne des céréales entre les épouses. À Dosso, certaines femmes ont témoigné de la grande irrégularité de l'envoi d'argent par leurs maris, qui ont pu fonder une autre famille en migration.

C'est ainsi que les responsabilités des femmes vis-à-vis de la famille augmentent ; elles se chargent de nourrir et de faire vivre la famille. Inversement, les hommes ont plutôt tendance à abandonner leurs responsabilités familiales (RGAC Niger, 2008³). Dans la région de Dosso, suite

2. Pour plus d'information sur le Mouvement des paysans sans terre en Bolivie, voir : www.alterinfos.org/spip.php?article1283

3. Selon le rapport du Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC), Niger, 2008, 6,6 % des ménages sont dirigés uniquement par des femmes (ces ménages comptent généralement de une à cinq personnes). 66,3 % des femmes chefs de ménage pratiquent en premier lieu l'agriculture en association avec l'élevage, 25,9 % font uniquement de l'élevage et 7,8 % pratiquent exclusivement l'agriculture. Le rapport met en évidence plusieurs facteurs de risque de vulnérabilité et d'insécurité alimentaire pour les femmes, notamment le veuvage et les dépenses sociales. Seuls 5 % des femmes chefs de ménage contrôlent la terre, avec des parcelles d'une superficie moyenne de 3 hectares.

à une forte migration des jeunes hommes, dans certains villages, 45 % des ménages ont une femme pour chef de ménage. On observe une féminisation de l'agriculture sans que les femmes aient, pour autant, une sécurité d'accès à la terre et aux moyens de production. Certaines femmes décident alors de quitter l'agriculture et de chercher d'autres sources de revenus. Elles développent, en groupements solidaires, des activités génératrices de revenus comme, par exemple, les banques céréalières. Elles achètent, sur le marché, les récoltes à prix bas pour ensuite les stocker et les revendre tout au long de l'année. Ce type d'activité permet de traverser l'année sans période de disette.

Au Sénégal, la question foncière obéissant à des logiques patriarcales ne permet pas toujours aux femmes chefs de ménage d'avoir un droit de regard sur la gestion des terres ; en effet, la terre est mise sous le contrôle du fils aîné ou d'un frère de l'époux absent. Les résultats de terrain dans les trois zones mettent en évidence que sur 100 ménages dirigés par des hommes, 90 possèdent ou exploitent des terres alors que les 10 restants n'en possèdent ou n'en exploitent pas. Du côté des ménages dirigés par des femmes, sur 100 ménages, 80 détiennent ou exploitent des terres alors que 19, soit 1 ménage sur 5, ne possèdent ou n'exploitent pas de terres.

Dans le milieu rural bolivien, étant donné le manque de terres, les femmes développent également des activités économiques en dehors de l'agriculture comme la transformation des produits (jus de fruit, pains, gâteaux), leur vente sur place ou encore l'artisanat pour pouvoir rester dans les villages. Cependant, si la migration masculine vers les villes ou à l'étranger est une réalité, de plus en plus, elle se féminise aussi, surtout à travers des emplois de domestiques.

Que ce soit au Sénégal, au Niger ou en Bolivie, le foncier est considéré comme un patrimoine commun du ménage. La gestion de ce patrimoine du ménage est donc théoriquement du ressort du chef de ménage. Or, dans le milieu agricole, la féminisation du statut de chef de ménage est une réalité de plus en plus marquée, sans que les femmes puissent pour autant contrôler les ressources naturelles. En clair, si l'accès au statut de gestionnaire du foncier est presque automatique pour les hommes qui accèdent au statut de chef de ménage, ce n'est pas le cas pour les femmes.

DES SYSTÈMES COUTUMIERS INDIVIDUELS MOINS FAVORABLES POUR LES FEMMES

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, les droits coutumiers sont à la base de la gouvernance foncière, ils sont rarement en faveur des femmes. Les situations peuvent être complexes et différentes en fonction des régions et des pays et il n'est pas rare que se superposent plusieurs

modes de gestion du foncier (religieuse et traditionnelle). Par « système traditionnel », on comprend tous les modes de transmission du foncier qui se déroulent à l'ombre des normes juridiques (du droit positif qui s'appuie sur le Code de la famille) et des procédures administratives officielles ; ce qui englobe les modes d'appropriation et de mise en valeur hérités de la tradition. Généralement, le système traditionnel privilégie les garçons au détriment des filles en matière d'accès à la terre, alors que la transmission du foncier par héritage se base sur le Code de la famille (au Niger et au Sénégal le Code de la famille reprend les droits religieux basés sur l'islam) selon lequel la femme devrait hériter de la moitié de ce dont l'homme hérite. Cependant, bien souvent, les paysans méconnaissent les textes législatifs et il existe une absence de cohérence entre ce que stipulent ces textes et la perception ou le mode de gestion du foncier.

Au Niger, par exemple, le système foncier dépend encore largement des institutions coutumières⁴ (l'héritage reste le moyen de transmission familiale en privilégiant la voie patrilinéaire) même si l'enjeu de la terre se pose de manière différente d'une région à l'autre, ainsi qu'en fonction des ethnies. L'accès à la terre est notamment géré à travers les commissions foncières⁵ constituées de représentants du secteur agricole et des autorités locales, qui confèrent une garantie de respect des droits. Cependant, ce dispositif institutionnel n'a pas produit les effets positifs espérés sur la gestion du foncier en milieu rural, et ce pour plusieurs raisons, notamment la superposition de plusieurs modes de gouvernance et la méconnaissance de ces textes par les habitants. Les femmes sont présentes dans les commissions foncières, elles y occupent généralement des rôles d'adjointes et sont sous-représentées dans les discussions lors de la distribution des terres. De plus, les femmes sont encore trop souvent forcées à renoncer à leur héritage et laissent leur part au frère aîné, que ce soit par non connaissance de leurs droits ou suite aux pressions familiales et sociales. Dans les villages de Dosso ou de Gaya (à la frontière du Bénin) par exemple, lors des entretiens, aucune femme rencontrée ne possédait sa terre. Elles travaillent la terre de leur mari, de leur père ou de leur frère. Elles accèdent à ces terres en contre-saison (saison sèche), pour y produire des cultures dites spécifiquement féminines (gombo, courge, arachide, etc.). Lorsque les paysannes n'ont pas la possibilité de travailler la terre d'un membre de la famille, elles sont acculées à chercher de nouvelles terres, parfois lointaines, ce qui

4. Voir loi 62-11 du 16 mars 1962 portant sur l'organisation des juridictions au Niger qui, en vertu des articles 51 et 52, soumet au droit coutumier l'essentiel des matières. Pour plus d'information, voir la base de données Genre et droit à la terre de la FAO : www.fao.org/gender/landrights/home/fr/.

5. L'État du Niger a adopté, en 1993, des principes d'orientation du Code rural qui ont été suivis par la mise en place des commissions foncières aux niveaux régional et départemental.

accroît leurs charges et les place dans des situations de risques accrus (violences, infractions par manque d'information lorsqu'elles tombent sur des aires de pâturage, etc.).

Dans d'autres régions où la loi islamique est majoritairement appliquée, les femmes peuvent être propriétaires de la terre par héritage, comme c'est par exemple le cas à Aguié, du côté de Maradi ou de Zinder. Cependant, la sécurité d'accès n'est pas garantie, puisqu'elles risquent de perdre leurs terres du fait de pressions foncières et de la multiplication des phénomènes d'accaparement des terres.

En Bolivie, on ne parle pas de droits coutumiers, mais la terre appartient aux collectivités (communautés, capitaineries, etc.) depuis des millénaires. C'est un bien collectif qui est géré par les autorités traditionnelles. Les femmes sont présentes dans le secteur de l'agriculture, que ce soit par des activités liées à l'élevage ou à la production agricole. Cependant, elles connaissent peu leurs droits à la propriété de la terre ou aux autres ressources naturelles. Lorsqu'elles connaissent leurs droits, bien souvent, elles ne les exercent pas. De plus, l'étude menée en Bolivie a mis en évidence que l'accès à la terre n'est pas suffisant. Elle questionne aussi le manque d'accès des femmes aux autres ressources naturelles (eau et bois), aux revenus et moyens financiers (en agriculture, le prix d'une journée de travail d'un homme vaut deux fois celui d'une femme) ainsi que la coresponsabilité des hommes et des femmes dans la gestion de la sphère familiale. Les femmes sont souvent seules à supporter le travail de soins aux enfants et personnes âgées qu'elles estiment être le leur. Celui-ci est généralement non reconnu, elles le font par obligation. Du côté du gouvernement, il existe encore trop peu de politiques publiques qui visent l'amélioration de la condition des femmes. Cela aggrave l'insécurité d'accès à la terre et aux ressources et diminue la prise en compte des savoirs et pratiques des femmes rurales. Pourtant, plusieurs réformes agraires ont eu lieu, avec une attention plus ou moins marquée pour les besoins spécifiques des femmes et le maintien des valeurs culturelles. Ainsi, la loi de la Révolution agricole productive communautaire⁶ a pour objectif d'atteindre la souveraineté alimentaire dans le *buen vivir*⁷ pour tous les Boliviens.

LES RÉFORMES AGRAIRES SÉCURISENT-ELLES L'ACCÈS À LA TERRE POUR LES FEMMES ?

Il est intéressant de se pencher sur quelques programmes de réforme agraire qui ont cherché à améliorer l'accès des femmes à la terre.

6. *Ley de la Revolución Productiva Comunitaria Agropecuaria*, loi n°144, 26 juin 2012.

7. Le *buen vivir* est une manière de penser le bien-être des populations à l'intérieur du cadre culturel de la cosmovision andine.

En Bolivie, les dernières réformes agraires ont permis certaines avancées concernant l'accès des femmes à la terre, même si elles sont encore loin d'être appliquées. En effet, depuis la réforme de 1953, les femmes ont toujours été exclues des distributions de terres, car ne sont pas considérées comme chefs de famille ou agricultrices. Entre 1956 et 1994, les femmes représentaient seulement 17,2 % des bénéficiaires de la réforme agraire⁸. La loi Inra de 1996 et de 2006 repose sur l'assainissement, la conversion et la dotation de terres qui ne remplissent pas leur fonction économique et sociale. Si la loi de 1996 (n°1715) introduit la problématique de l'accès à la propriété de la terre pour les femmes, elle préconise dans son article 3 que « [...] dans la distribution, l'administration, la propriété et le profit de la terre, des critères d'équité soient appliqués en faveur de la femme, indépendamment de son état civil ». Un article spécifique, prévu pour le cas des terres collectives, établit que : « Les règles de la communauté selon ses normes et coutumes restent d'application. » En pratique, la priorité a été donnée à l'attribution de terres collectives en garantissant le droit des peuples et communautés indigènes (terre communautaire d'origine, TCO), sans approche spécifique pour les femmes.

En 2006, la loi de la reconduction de la réforme agraire impose une réduction des surfaces de terre et la suppression de *latifundiums* (en fixant la surface maximale de la terre à 5 000 hectares). De plus, la loi n°3545 fixe des critères d'équité en matière de genre notamment quant à la distribution, l'utilisation et le droit de propriété⁹. Le droit de la femme à être propriétaire indépendamment de son état civil est reconnu. De plus, la loi de 2006 impose que, en cas de mariage, le titre de propriété foncière soit au nom des deux époux, pour autant qu'ils travaillent la terre ensemble. Le nom de la femme sera écrit en premier lieu sur le document foncier. La loi prévoit également un statut identique pour les hommes et les femmes qui vivent ensemble sans être mariés, pour autant qu'ils travaillent la terre ensemble (que ce soit des terres individuelles ou collectives). Le fait que le nom de la femme se retrouve sur le titre de propriété est une avancée importante pour les femmes. En effet, cela leur donne plusieurs avantages. Les études montrent que l'obtention d'un titre de propriété facilite un accès aux services tels que l'eau potable, l'eau d'irrigation, l'éducation, la santé, etc. (Inra, 2002, *op.cit.*). Elle permet aussi, comme nous l'avons vu en Afrique, une amélioration sociale et le développement de l'*empowerment* (Charlier, 2006 ;

8. Instituto Nacional de la Reforma Agraria (Inra), base de données, La Paz, 2002. Cité dans « Fundación Tierra. Género y derecho a la tierra », 2011, www.ftierra.org.

9. La loi n°1715 est la *Ley del Servicio Nacional de Reforma Agraria*, de 1996, connue également comme la *Ley Inra* ; la loi n°3545 est la *Ley de Reconducción Comunitaria de la Reforma Agraria*, de 2006.

Inra, 2002 ; Dina, 2010). En outre, la loi garantit aux femmes la priorité dans le processus participatif de distribution des terres, d'assainissement et redistribution des terres des latifundistes, lorsque celles-ci sont remises à l'État¹⁰.

Malgré des articles de loi plaçant les femmes au même niveau juridique que les hommes, les avancées sont très variables selon les régions du pays et les groupes d'origine. Durant la période de 1999 à 2005, près de 4 000 titres de propriété ont été octroyés aux femmes, ce qui correspond à 15 % des titres émis et à 2 % des surfaces de terres assainies (208 398 ha). Entre 2006 et 2011, 48 753 titres de propriété ont été émis pour les femmes, soit 22 % de l'ensemble des titres émis, mais pour une surface n'excédant pas les 2 % de l'ensemble (577 524 hectares). En ce qui concerne les titres de propriété remis aux couples — au nom de la femme et de l'homme — durant la première période, ils représentent 7 000 titres, c'est-à-dire 27 % des émissions et une superficie de 12 %. Entre 2006 et 2011, les chiffres augmentent de 40 % pour les titres au nom des deux conjoints, mais ils ne représentent plus que 7 % de la superficie agricole. Au final, s'il existe une augmentation du nombre de femmes possédant un titre de propriété, les difficultés d'accès à la terre persistent et les surfaces octroyées sont de plus en plus petites. Plusieurs raisons expliquent cette situation : le fait que les femmes ne connaissent pas leurs droits et le poids de la tradition qui soutient que le titre de propriété reste au nom du chef de famille (l'homme) même si les femmes apportent les moyens financiers pour l'achat de la terre.

Au Niger, certaines agences de coopération ont financé l'obtention de titres de propriété pour les femmes à travers les comités de gestion des terres locaux. Quelques années plus tard, l'évaluation de ces programmes a montré que la propriété foncière donne aux femmes une certaine reconnaissance sociale, mais que peu d'entre elles ont pu garder leur terre. Elles l'ont revendue, principalement pour des raisons économiques. Par ailleurs, au Niger, si une femme possède un titre de propriété de la terre, il n'y a pas, pour autant, de garantie qu'elle le conserve : il n'est pas rare de constater qu'au moment de l'héritage, les femmes ne transmettent pas leurs ressources (notamment la terre) de manière paritaire entre leurs filles et leurs fils ; ce sont alors les lois coutumières ou traditionnelles qui reprennent le dessus, en faveur des garçons.

10. L'assainissement des terres est le procédé technique et juridique destiné à régulariser et améliorer le droit de propriété agraire (art. 64 de la loi 1715). La redistribution de la terre peut concerner des terres latifundistes qui ne remplissent pas leur « fonction économique et sociale ». Elles sont alors obligatoirement remises à l'État pour une nouvelle redistribution, ou comme terre fiscale propriété de l'État bolivien, elles peuvent être redistribuées aux communautés paysannes indigènes d'origine sans terre ou n'ayant pas suffisamment de terre.

L'ACCÈS COLLECTIF À LA TERRE EST-IL POSSIBLE POUR LES FEMMES ?

En Afrique de l'Ouest, une manière d'accéder à la terre fréquemment utilisée par les femmes est de se grouper. Un espace cultivable est prêté aux groupements de femmes constitués par les autorités villageoises. Les terres sont alors gérées collectivement, mais souvent réparties entre les femmes et utilisées de manière privative. C'est ainsi que chacune dispose, au sein de l'espace collectif, d'une petite parcelle à exploiter. La taille réduite des superficies individuelles limite les quantités produites et, par conséquent, l'impact économique de leurs productions agricoles sur leurs conditions de vie.

À Guédé, par exemple, des terres villageoises sont attribuées par les autorités au groupement de productrices. Dans le cas rencontré, les femmes ont reçu des parcelles irrigables aménagées par l'État. Les 150 femmes du groupement ont ainsi reçu 3 hectares de terre. Elles ont décidé de les exploiter en distribuant à chacune une parcelle de terre à travailler individuellement, pour produire des oignons et du riz. Seuls les semis ont été travaillés collectivement.

Selon les enquêtes, le système permet aux femmes d'accéder à un revenu qu'elles peuvent décider d'utiliser à leur guise. De plus, l'appartenance aux groupements et une certaine solidarité permettent de se positionner socialement, de développer plus de confiance en soi, un *empowerment*. Les hommes se rendent compte de l'importance de la production et des revenus apportés par leurs femmes au ménage, ce qui permet une reconnaissance et une visibilité de leur travail. Cependant, plusieurs problèmes sont apparus. La surface de la parcelle exploitée par chaque femme est relativement petite : deux ares par personne, alors que les champs des maris atteignent facilement un ou plusieurs hectares. De plus, les femmes bénéficient de la terre, mais pas des outils de production. Les charrettes ou le motoculteur du village arrivent chez elles en dernier lieu, après l'utilisation par les hommes, soit souvent fort tard. Le travail agricole réalisé par les femmes sur leur propre champ reste perçu comme secondaire, complémentaire à celui qu'elles réalisent sur le champ du mari. Si les femmes et leur famille bénéficient de la production du champ du mari, elles n'ont pas le contrôle des productions. Enfin, ces femmes n'ont aucune garantie de garder leur parcelle de terre, car à tout moment et pour diverses raisons, les autorités peuvent la leur retirer.

La situation en Bolivie est différente. L'État plurinational reconnaît juridiquement différents régimes fonciers tant individuels que collectifs. Les terres peuvent être des propriétés privées individuelles : acquises par héritage, redistribuées par l'État (réformes agraires) ou achetées sur le marché formel. Elles peuvent également constituer des terres du

domaine de l'État ou des terres collectives : ce sont généralement les terres communautaires d'origine (TCO). Ces territoires sont inaliénables, indivisibles, irréversibles. La loi Inra de 1996 (1715) reconnaît le droit collectif au territoire pour les peuples autochtones et les communautés indigènes (même si certaines contradictions existent). Depuis la nouvelle loi, les TCO ont été renommées Tioc (*Territorio Indígena Originario Campesino*). Elles se situent majoritairement sur les terres basses (Amazonie). Il existe un droit de redistribution à l'intérieur des Tioc. En 2010, 20,7 millions d'hectares ont le statut de Tioc, ce qui représente 19,4% de la superficie nationale ayant fait l'objet d'un assainissement (106 751 722 ha) (Fundación Tierra, 2008, 2009, 2010)¹¹.

Par ailleurs, dans l'Altiplano (terres d'altitude), il existe des modes hybrides de gestion de la terre, c'est-à-dire une attribution privée mais gérée collectivement par les communautés rurales. L'attribution des parcelles de terre se fait par famille au sein du conseil communal (*cabildo*). Les espaces communautaires et les Tioc ont le grand avantage d'être des terres inaliénables (invendables, indivisibles, irréversibles). Ce sont des terres de propriété collective, qui appartiennent à la communauté et où sont appliquées les règles et les coutumes communautaires, liées à la tradition (Deere, Lastarria-Cornhiel, Ranaboldo et Costas, 2011).

Dès la réforme de la loi agraire en 2006, certains critères d'équité de genre ont été prévus quel que soit le régime foncier. Mais en réalité, les avancées sont très lentes. Après le mariage, généralement, les femmes migrent dans la communauté du mari où elles travailleront la terre avec lui. Quand elles reçoivent une terre, celle-ci est souvent de moindre qualité, plus éloignée, moins productive (Zoomers, 1998 ; Charlier, 2007 ; FAO, 2010). Plusieurs facteurs expliquent ces situations : la distribution des terres se fait par les autorités communales et souvent les femmes ne s'expriment pas ou ne participent pas aux réunions. Elles sont peu informées sur la répartition des terres, car on envoie généralement les hommes aux réunions. Ce phénomène change si les filles sont formées. En effet, si c'est le cas, le père fait confiance à sa fille et estime qu'elle pourra mieux défendre que lui les intérêts de la famille.

Lors de l'atelier du réseau Remte Bolivia 2011, les femmes guaranis ont souligné que le thème de la terre est très sensible dans leur communauté du fait qu'elles sont isolées, lointaines et oubliées. Elles produisent sur de petites parcelles, dont elles ne sont pas propriétaires. Elles manquent d'information de la part de l'État, qui ne vient pas dans les communautés pour aider au processus. En outre, elles parlent le guarani et les autorités ne les comprennent pas.

11. On parle de 34 Tioc (*ayllu marka*) dans l'Altiplano, 101 dans les vallées interandines, 6 dans le nord de l'Amazonie, 7 dans le sud de l'Amazonie, 8 dans l'Iténez Mamoré, 7 dans le Chaparé Moxos, 10 à Chiquitania et 17 dans le Chaco.

Les enquêtes ont montré que le système d'attribution collective des terres permet de lier les personnes entre elles et rend plus difficile la vente individuelle de la terre. C'est aussi une occasion de renforcer des liens de solidarité et surtout de développer un certain *empowerment* chez les femmes, pour autant qu'elles puissent participer aux espaces de décision. Quand elles participent aux capitaineries¹², elles sont reconnues dans leurs activités et ont un impact sur la sécurité alimentaire de la communauté et de la famille. Les études montrent qu'en Bolivie, la loi qui reconnaît les terres collectives permet une sécurité et une durabilité d'accès à la terre pour les communautés indigènes. Cependant, le mode d'attribution de la terre traditionnelle est encore largement en défaveur des femmes et limite leur accès.

Au Sénégal, l'attribution aux groupements permet un accès à la terre, mais reste fragile et peu durable. De plus, que ce soit en Bolivie ou au Sénégal, les terres attribuées aux femmes sont de taille réduite et de moindre qualité. Dans ces conditions, les femmes ne peuvent vivre de leur terre et auront tendance à délaisser l'agriculture pour d'autres activités génératrices de revenus. Enfin, nous partageons les analyses de Tania Murray Li (2011) qui met en évidence, à partir de travaux sur les populations rurales en Asie, que le système de terres collectives inaliénables n'est pas nécessairement la solution pour répondre au problème de vulnérabilité lié au manque de terre, surtout si le système de gouvernance collective est imposé par l'extérieur, que ce soit par les autorités coloniales ou les agences de développement¹³.

CONCLUSION

Les différentes études de cas ont mis en évidence l'existence de changements dans les comportements sociaux et les logiques familiales. Les relations sociales s'individualisent sans pour autant sécuriser l'accès des femmes aux ressources. La complexité des systèmes fonciers, s'appuyant sur un pluralisme juridique ainsi que sur des politiques de gestion foncière encore trop souvent discriminatoires, n'a pas permis de consolider l'accès à la terre et son contrôle par les femmes.

Les logiques privatives, le titre de propriété ou la garantie d'exploitation de la terre permettent non seulement de garantir une production agricole directement consommée au sein de la famille, mais aussi d'augmenter le pouvoir de négociation des femmes. Il est toutefois important de ne pas réduire les enjeux fonciers à une question de droits à la terre.

12. Les capitaineries sont les espaces de décision dans le Tioc guarani.

13. Tania Murray Li invite à s'interroger et à répondre aux causes profondes de la dépossession des terres par les paysans. Elle explique que la principale cause de la fragmentation et vente de la terre de la petite paysannerie est motivée par des problèmes de survie et de surendettement liés au système économique capitaliste.

D'une part, l'inégalité d'accès et de contrôle des autres ressources reste une réalité et un facteur limitant. D'autre part, si à travers le titre de propriété les femmes paysannes peuvent gagner un droit sur la terre, nous avons vu que cela ne donne aucune garantie qu'elles le maintiennent et le transmettent à leurs filles. Au contraire, la pression foncière et la spéculation accrue sur la terre ont provoqué une raréfaction de celle-ci au niveau local et, par conséquent, un changement des pratiques foncières consacrant la montée en puissance des transactions monétaires au détriment des modes d'accès traditionnels. L'essor de ces modes de gestion et de distribution parallèles du foncier a contribué à marginaliser davantage les femmes. Avec des revenus économiques plus faibles que ceux des hommes ainsi qu'un faible niveau d'éducation, elles voient leurs capacités de négociation fortement réduites dans un marché foncier très monétarisé. En dernière instance, les pressions économiques et la rareté de la terre ne leur permettant plus de vivre de l'agriculture, elles revendent leurs terres en espérant ainsi avoir suffisamment de liquidités pour démarrer une autre activité économique. Au-delà d'une réflexion sur les moyens d'une sécurisation — à long terme — de l'usage de la terre, il est donc crucial de mettre en évidence les multiples mécanismes et causes de la dépossession.

Les systèmes coutumiers traditionnels, quant à eux, ne permettent pas de sécuriser l'accès à la terre pour les femmes. Bien souvent, ils ne sont pas appliqués et, s'ils permettent l'usage de la terre, ils ne donnent aucune garantie à long terme et laissent les femmes dans des situations inégalitaires. Pour certaines ONG (telle Enda Pronat), il est cependant important de s'appuyer sur les lois coutumières et de promouvoir leur application ; c'est une première étape pour faire accepter des changements vers une égalité de droit entre les femmes et les hommes. L'application de la loi coutumière n'est pas l'objectif final. Elle participe cependant d'un processus vers plus d'égalité de droits pour les femmes. Quelle que soit la situation, il est nécessaire que les femmes connaissent leurs droits, aient la possibilité de les faire appliquer et puissent participer aux espaces de décision concernant la gestion de la terre (commissions foncières ou autres). Pour cela, il est capital de mobiliser et de convaincre les acteurs clés (chefs coutumiers et religieux) de l'importance de la sécurité d'accès à la terre pour les femmes et pour l'ensemble de la population villageoise.

Nous avons aussi montré que les logiques de gouvernance collective non aliénables permettent, dans certains cas, de donner des éléments de réponse, à partir du moment où l'approche collective n'est pas imposée de l'extérieur. Actuellement, ces formes collectives ne consolident toutefois pas les mécanismes permettant aux femmes de garder leurs terres et de la contrôler sur le long terme. Il serait important d'envisager des formes de location de terres, ou des droits d'usage à long terme

(10-20 ans), afin que les femmes puissent investir dans le maintien et l'amélioration de la qualité de leurs terres. De plus, le problème se pose surtout par rapport à la surface exploitable, à la localisation et à la qualité des terres octroyées ainsi qu'aux conditions d'exploitation (accès aux autres ressources).

Enfin, le fait que les ménages dirigés par les femmes soient moins susceptibles de posséder et exploiter la terre que les ménages dirigés par les hommes engendre, outre une plus grande vulnérabilité foncière, une plus grande vulnérabilité économique en général et alimentaire en particulier. Cette succession d'inégalités a un impact sur la situation nutritionnelle et sanitaire des enfants, des femmes en état de grossesse et des personnes âgées ainsi que sur la scolarisation des enfants au sein de ces ménages.

Cette analyse nous amène à réfléchir aux incohérences en matière de politique agricole et d'égalité entre les femmes et les hommes. D'une part, le manque de mécanismes de contrôle politique par rapport à l'accaparement des terres reste central et ses conséquences sur les femmes et la sécurité alimentaire méritent d'être prises en compte. D'autre part, bien qu'il y ait un accord sur le rôle important des femmes dans la sécurité alimentaire, les politiques agricoles ne prennent pas suffisamment en compte leurs besoins spécifiques. Ces politiques sont principalement orientées vers les besoins des marchés internationaux. Il est dès lors urgent de veiller à une cohérence entre les politiques agricoles, commerciales, environnementales et de genre.

PARTICIPATION DES FEMMES AUX SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE : CAS DU SÉNÉGAL

Alpha Ba et Fatou Diop Sall

Les systèmes d'information géographique (SIG) sont des systèmes d'information permettant de créer, d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées ainsi que de produire des plans et des cartes. Ils apparaissent de plus en plus comme des outils de gouvernance foncière. S'ils ont longtemps été considérés comme laissant de côté les acteurs de la base, leur conception a changé depuis que l'aspect participatif est pris en compte par leurs promoteurs. La prise en compte de la participation a permis l'évolution du concept de « SIG » vers celui de « systèmes d'information géographique participatifs (SIG-P) ». Il s'agit d'intégrer les différents acteurs concernés dans tout le processus, de la conception à la production d'information.

Malgré les défis liés à l'accès à cette technologie, la facilité d'utilisation des SIG-P est réelle et s'appuie sur la conception d'applications conviviales, à moindres coûts, notamment pour l'enregistrement, l'affichage, l'analyse et le traitement de données. Ils permettent aux praticiens de gérer des informations et des données géospatiales basiques et d'en dégager des éléments utiles à la gestion des ressources naturelles (Lazarev, 2009). Ainsi, l'apport des SIG-P aux processus de développement local pour une meilleure productivité et une redéfinition des modèles de mise en valeur agricole peut être très important dans une perspective de promotion de la sécurité alimentaire. Ils permettent d'apporter des améliorations dans la gestion foncière et celle des autres ressources naturelles (forêts et eau), dans la valorisation des savoirs agricoles traditionnels et dans les stratégies d'adaptation face aux changements climatiques pour améliorer la production agricole.

Cet outil requiert cependant, d'une part, l'existence d'un système d'information performant et adapté, tout aussi indispensable à la

définition de bonnes politiques ou programmes de développement. Cela étant, l'enjeu ne porte pas simplement sur la production et le processus d'acquisition de l'information, il concerne avant tout la qualité de l'information. De ce point de vue, les outils et méthodes de construction de l'information sont déterminants.

D'autre part, l'intérêt pour les SIG-P est croissant. Mais force est de constater que leurs effets positifs sur la gestion des ressources naturelles et la pratique par certains groupes sociaux vulnérables comme les femmes, d'une agriculture durable visant une plus grande sécurité alimentaire, semblent anecdotiques dans les travaux existants.

C'est dans ce contexte qu'une expérience a été tentée au sein de la communauté rurale de Koussanar (Sénégal), avec les femmes de la Fédération Yakaar Niani Wulli¹. Cette structure regroupe plusieurs organisations de productrices et producteurs dans la zone de Koussanar. Ce travail de recherche explique comment, à partir de l'utilisation d'un SIG-P, ces femmes ont fini par faire le choix d'une agriculture biologique dans une perspective de sécurité alimentaire. Il s'agit, d'une part, de mieux comprendre comment et dans quelles conditions les SIG-P peuvent contribuer efficacement au développement durable local et, d'autre part, d'explorer les stratégies porteuses pour rendre cet outil utilisable par les productrices.

D'un point de vue méthodologique, l'application d'un SIG-P à la gestion de l'agriculture durable dans cette communauté rurale a conduit à l'élaboration de cartes participatives qui permettent de capter les représentations des différents acteurs, et de construire l'information dans une perspective de dialogue politique, de négociation et de régulation afin de relever le défi de la sécurité alimentaire. Utiliser les SIG-P pour promouvoir la sécurité alimentaire est d'autant plus nécessaire qu'au sein de cette communauté, particulièrement au niveau des femmes, subsistent beaucoup de facteurs susceptibles de retarder l'atteinte de la sécurité alimentaire.

L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

La participation des communautés à des projets de recherche permet une amélioration de leur qualité de vie par le biais du développement

1. La Fédération Yakaar Niani Wulli de Koussanar regroupe des producteurs du Sénégal oriental (région de Tambacounda) autour d'activités qui soutiennent une vision agroécologique du développement de leurs terroirs : le « Niani » et le « Wulli ». Anciens royaumes mandingues, ces deux terroirs se sont unis (« Yakaar » signifie « ensemble ») pour lutter contre la pauvreté, en promouvant le respect de l'environnement et les valeurs locales. Née en 1997, avec des producteurs de coton bio, la Fédération Yakaar Niani Wulli regroupe aujourd'hui près de 2 000 producteurs répartis dans plus de 80 villages du département de Tambacounda. En plus du coton, la Fédération s'investit dans la production biologique de fonio, sésame, bissap, etc.

d'outils de diagnostic et le traitement efficace des problèmes qu'elles identifient. La démarche participative est désormais placée au centre des politiques et programmes de développement local, dont la pertinence est largement tributaire des outils et des méthodes qu'elles mobilisent.

En théorie, la participation offre à tous la possibilité de s'impliquer individuellement et de s'unir collectivement dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de développement de leur territoire. L'implication des acteurs dans le processus décisionnel doit permettre d'accomplir des progrès dans les prises de décisions publiques, mais surtout dans la planification du développement à la base.

Toutefois, la réussite de l'approche participative est incertaine. Elle repose sur la capacité des acteurs à mesurer, comprendre et maîtriser les enjeux ainsi que les approches et les techniques de participation. À ce titre, l'analyse des processus participatifs doit s'intéresser aux conditions, aux résultats et à l'impact de la participation. Seule cette « démarche qualité » permettra de garantir que l'inclusion des acteurs n'est pas un leurre, que leur contribution n'est pas un faire-valoir, et que le processus n'est pas une manipulation. Elle pose comme exigence le renforcement de l'ingénierie de la participation en termes de méthodes et d'outils censés apporter des réponses satisfaisantes à trois préoccupations majeures : la disponibilité d'une information crédible, accessible et compréhensible ; un dialogue fécond des savoirs scientifiques avec les savoirs vernaculaires ; et une mise en relation permanente des acteurs pour une intégration des couches sociales souvent les moins mobilisées, notamment les femmes.

La prise en compte de la dimension genre dans les recherches relève à la fois d'une démarche scientifique et d'une exigence d'équité sociale qui se justifient au double plan de la production des connaissances et de l'utilisation pratique des résultats et bénéfices de ce programme. Les femmes, comme les hommes, détiennent des connaissances et savoir-faire qui leur sont propres, d'où la nécessité de considérer la contribution de tous les groupes sociaux dans les processus de collecte de données.

LA RECHERCHE D'UNE MEILLEURE FIABILITÉ DES DONNÉES

Le monde rural sénégalais connaît une évolution assez particulière². Bien qu'à certains égards, le dispositif institutionnel sénégalais peut sembler être un fac-similé découlant des instances colonisatrices, il n'en demeure pas moins qu'il se constitue et se construit au rythme des acteurs.

2. Différents travaux et publications (Karsenty, 1998 ; Barrier, 1990 ; Chauveau, 2003 ; D'Acquino, 1998 ; Dieng, 2009 ; Delville, 1998) sur les systèmes d'information géographique et la gestion des ressources naturelles ont été réalisés par de nombreux acteurs (État, collectivités locales, institutions de recherche, etc.).

Différentes lois ont été promulguées pour organiser la gestion foncière. De la loi sur le domaine national de 1964 au Code des collectivités locales de 1996, le contexte a évolué. Ces changements ont été à l'origine de nouveaux rapports entre les populations locales et les décideurs.

Un nouvel environnement émerge. Pour autant, il existe peu d'informations sur ses différentes composantes : ressources naturelles, populations, institutions, etc. Or de telles informations auraient contribué à renseigner les acteurs sur les relations et les interrelations nécessaires pour créer les synergies territoriales les plus pertinentes (Ba, 2008). Cela démontre l'importance de l'information comme enjeu majeur dans la gestion des ressources naturelles, en ce qu'elle permet de statuer sur l'état des ressources, mais aussi d'évaluer et de prévoir leur évolution. C'est un volet qui a été intégré dans les politiques agricoles à la suite de la sécheresse des années soixante-dix.

Aux côtés des systèmes nationaux d'information formels sur la gestion des ressources au Sénégal, il existe des systèmes informels développés par les paysans. Cependant des limites et des contraintes existent, il s'agit de la localisation des données, de leur provenance, et des contraintes d'ordre institutionnel en termes de coordination et de financement. Par ailleurs, ces systèmes peuvent exclure certains de l'accès aux données.

C'est dans ce contexte et dans la perspective de faciliter la compatibilité et l'accès aux données pour tous les acteurs du territoire, y compris les citoyens, que les SIG-P sont présentés aujourd'hui comme une alternative pertinente aux systèmes d'information classiques. La participation communautaire et celle des différents acteurs non communautaires aux différentes échelles garantissent de remplir ces deux conditions. La participation favorise ainsi la coconstruction et la diffusion d'une information plus complète (intégrant des données qualitatives issues de savoirs vernaculaires) et fiable, permettant de promouvoir la pratique d'une agriculture saine et durable par une gestion facilitée des ressources naturelles, garantissant la sécurité alimentaire et donc un développement local durable.

De ce point de vue, la cartographie participative serait au sens large, comme l'indique d'ailleurs le Fida (2009), une création des populations locales, souvent avec l'implication des organisations d'appui, notamment des gouvernements (à différents niveaux), des organisations non gouvernementales, des universitaires et d'autres acteurs engagés dans le développement et la planification. De ce fait, la réalisation d'une carte participative offre la possibilité à la communauté concernée d'avoir une représentation visuelle fiable de la perception qu'elle a de l'endroit où elle vit et de ses principales caractéristiques physiques et socioculturelles. Cela implique souvent la mise sur pied d'équipes pluridisciplinaires pour sa réalisation. Le processus de cartographie participative peut influencer les dynamiques internes d'une communauté, contribuer à

renforcer sa cohésion, encourager ses membres à participer à la prise de décision, sensibiliser aux questions foncières et de gestion des ressources naturelles les plus préoccupantes. Il peut également, à terme, contribuer à l'autonomisation des communautés locales et de leurs membres. Pour ces raisons et parmi tant d'autres, Cooke pense que les cartes [participatives] ne sont pas des instruments neutres ; elles ont des implications à la fois cadastrales et politiques (Cooke, 2003).

Il apparaît ainsi qu'en plus d'offrir aux acteurs locaux l'opportunité de participer à l'identification des ressources de leurs terroirs, les SIG-P permettent aux partenaires de recueillir à la source des informations fiables élaborées par les destinataires des politiques agricoles. La réussite de ces programmes passe nécessairement par une bonne implication des communautés à l'origine de leur mise en place, leur appropriation des méthodes et outils utilisés pour une bonne compréhension des résultats et une pérennisation des réalisations par les différents groupes sociaux.

C'est à ce niveau qu'apparaît toute la pertinence d'analyser cet outil sous le prisme du genre. Il s'agit en effet, de voir comment il prend en compte une catégorie sociale en particulier : les femmes. Dans le contexte sénégalais de gestion foncière fortement misogyne, où la participation est souvent appréciée à l'aune du nombre et non de la diversité, comment les SIG-P permettent-ils l'intégration des femmes dans la gouvernance foncière ? Poser la question de la participation et de l'accès à l'information, c'est aussi se demander comment la construction sexuelle des rapports sociaux peut influencer sur ces deux domaines. Il s'agit de savoir en quoi la participation prônée par les SIG-P permet de prendre en compte cette différenciation sociale et de faciliter l'intégration des femmes dans les processus décisionnels et leur appropriation des outils produits.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE PARTICIPATIFS, UNE AIDE POUR LES CRISES LOCALES

Au Sénégal, du fait de la forte ruralité des économies, la sécurité alimentaire, objectif majeur du pays dès son indépendance, est principalement liée à l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles. À la base de la production alimentaire, les ressources sont affectées par les effets combinés de la rareté de l'eau, de la surexploitation et la dégradation des sols et de la déforestation³.

3. Le Sénégal est un pays de 12 171 264 habitants selon les estimations de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie de 2010. La population sénégalaise, avec un rapport de 97,5 hommes pour 100 femmes, est relativement jeune. L'espérance de vie est 59,2 ans pour les femmes contre 56,4 pour les hommes. Avec un Indice de développement humain (IDH, indice fondé sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie) de l'ordre de 0,64, le Sénégal demeure parmi les pays les moins avancés et les plus endettés du monde.

La pression démographique, les régimes inappropriés d'accès aux ressources, l'insécurité et une gouvernance non adéquate de l'accès aux ressources ont également des impacts négatifs sur la productivité des ressources naturelles. La pression sur les productions de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie, de la pêche et sur l'eau, nécessaires à la sécurité alimentaire, entraînent et augmentent les risques liés à leur durabilité et leur accessibilité (Diop et Thioune, 2012; Genre en action, 2008; FAO, 2003; FAO, 1995). Dans ce contexte, il faut souligner la forte présence des femmes dans l'agriculture au Sénégal. Elles représentent plus de 30 % de la main-d'œuvre agricole en zone rurale. En dépit de leur apport dans la production agricole, les données macro non sexospécifiques oublient les femmes et mettent l'accent sur les hommes avec un focus sur les ménages, dirigés à plus de 70 % par les hommes en milieu rural.

En outre, les pouvoirs publics ne disposent pas toujours des outils nécessaires pour promouvoir une gestion transparente et équitable des terres. Ces insuffisances sont inhérentes aux législations foncières⁴. Elles sont également à la base d'exclusions de genre et de conflits sociaux effectifs ou potentiels. Les acteurs locaux, comme ceux de la Fédération Yakkar Niani Wulli, appuyés par des ONG, ont adopté de nouvelles attitudes pour, d'une part, faire face à l'insécurité foncière et, d'autre part, limiter les effets néfastes liés à l'utilisation de produits chimiques. Le choix a été fait d'une agriculture familiale, pour une production saine et durable. Cela pose toutes les questions relatives à la gestion des ressources naturelles au niveau local, car il s'agit de dépasser la gestion à sens unique des pouvoirs publics pour se tourner vers une véritable cogestion. Mais toute cogestion, pour être équitable, doit rendre compte du niveau de participation de tous les acteurs. En optant pour une production agricole qui utilise les SIG-P, la Fédération offre à ses membres un outil cartographique qui permet de visualiser facilement leur accès au foncier (localisation et taille des parcelles) mais aussi et surtout de poser le débat sur la gouvernance foncière au niveau local. En effet, il s'agit plus d'une opportunité de débattre sur la question foncière que d'une façon de gérer les éventuels conflits qui pourraient surgir en cas d'exclusion des femmes de la gouvernance foncière.

La déconstruction de l'exclusion sociale des femmes du foncier passera donc par l'utilisation d'un outil *a priori* neutre et auquel les acteurs locaux s'identifieront.

Toute innovation repose sur un apport de nouveaux éléments dans un système. Pouvoir, négociation, apprentissage, appropriation et

4. Des limites ont été observées dans les outils de sécurisation foncière mis au point (loi sur le domaine national (LDN), loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Loasp), plan d'occupation et d'affectation des sols (Poas), plans fonciers ruraux, etc.) (Faye, 2006).

institutionnalisation se chevauchent et s'entremêlent pour intégrer ces nouveaux éléments. L'outil dont il est question ici, le SIG-P, est-il capable de répondre à la problématique d'une meilleure gestion des ressources naturelles pour une agriculture saine et durable ? En permettant aux acteurs locaux d'avoir une meilleure perception et gestion de leurs ressources au niveau local, jusqu'où les SIG-P permettent-ils une meilleure visibilité des femmes ? C'est dans un cadre collaboratif et interactif que le SIG-P a été mis en place à Koussanar.

YAKKAR NIANI WULLI, QUAND LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE PERMET DE CORRIGER ET D'ORIENTER LES PRATIQUES AGRICOLES

La Fédération Yakkar Niani Wulli est composée aujourd'hui à plus de 45 % de femmes alors que ces dernières ne représentaient au départ que 10 % des membres. Comme tous les producteurs de la Fédération, ces femmes doivent faire face à deux obstacles majeurs : la sécurisation de leurs périmètres d'exploitation et le respect des normes édictées⁵ pour la production biologique. L'utilisation des SIG-P a permis aux femmes productrices de la Fédération Yakkar Niani Wulli de renforcer leurs capacités à ces deux niveaux. Il s'agissait pour elles d'abord de s'initier à la lecture des cartes traditionnelles mais aussi à la collecte de l'information géographique avec la manipulation du GPS. Dans la représentation des femmes de cette fédération, le GPS est avant tout un outil de pouvoir dans un milieu où elles sont souvent reléguées à des seconds rôles dans l'accès et la maîtrise de l'information foncière. À ce titre d'ailleurs, une femme élue souligne : « Il est grand temps de faire entrer les communautés rurales dans l'ère du modernisme en informatisant les registres fonciers. » Car selon elle, l'une des faiblesses de la gestion des terres est l'absence d'une traçabilité dans les opérations foncières et la non participation des élus. Et une bonne gestion foncière passe inéluctablement par une maîtrise de l'information foncière.

La mise en place de cette expérience s'est heurtée à des difficultés liées à l'acceptation préalable du processus qui devait être inclusif. Pour y faire face, il a fallu l'animation de plusieurs ateliers pour amener les différents acteurs présents à valider les objectifs du programme. Au niveau de la Fédération, la participation des femmes dans le processus n'a pas

5. En matière de production biologique, la Fédération a obtenu les certifications ISO 14001 et ISO 9001 de Ecocert (www.ecocert.fr) et une certification « Commerce équitable » de Max Havelaar France (www.maxhavelaarfrance.org). Ces deux certifications imposent aux producteurs des pratiques en conformité avec des cahiers des charges définis. Il s'agit, entre autres, de types et méthodes de productions, qui sont disponibles sur les sites de ces deux organismes.

été pas un obstacle car elle était outillée sur les pratiques de genre⁶. En revanche, pour les acteurs externes à la Fédération, cela constituait une première expérience de partage des instances de décision, impliquant que les femmes aient les mêmes droits et obligations que les hommes. Les ateliers de formation se sont déroulés sur six mois avec 60 personnes (30 femmes et 30 hommes). Mais toutes les personnes formées n'ont pas participé à la collecte des données, 10 femmes et 10 hommes choisis par les formés eux-mêmes, se sont acquittés de cette tâche. Pour assurer la pérennité du processus, Enda Pronat s'est appuyé sur la Fédération, qui était déjà assez structurée et disposait de la logistique nécessaire à la coordination (connexion internet, ordinateur, imprimante, GPS). D'autres acteurs (représentants des autorités religieuses et coutumières, élus locaux, animateurs de radios communautaires) ont été associés à l'expérience pour effectuer un travail de sensibilisation des populations à la base. Toutes ces mesures ont permis le succès de l'expérience.

Si les hommes de cette Fédération sont moins soumis aux contraintes liées à l'accès au foncier dans la zone que les femmes, ces dernières doivent faire face aux contraintes sociales fondées sur le patriarcat (figures 3.1 et 3.2). Outre l'accès, c'est le problème du contrôle des terres mises à leur disposition qui se pose souvent. Une femme de la



Figure 3.1. Propriétaires de terres (surface en m²) selon le sexe à Coumbidia (carte réalisée par les acteurs locaux le 25 juin 2011)

6. La Fédération Yakkar Niani Wulli a bénéficié de nombreuses formations sur le genre avec l'appui de l'ONG Enda Pronat et du projet Le monde selon les femmes : sensibilisation à l'outil d'analyse des rapports sociaux entre femmes et hommes, compréhension des rapports de pouvoir et des inégalités d'accès aux ressources productives.



Figure 3.2. Propriétaires de terres (surface en m²) selon le sexe à Pagnate (carte réalisée par les acteurs locaux le 25 juin 2011)

Fédération témoinne : « Souvent, on a des problèmes, parce que les hommes attendent qu'on défriche des superficies pour, des années après, venir dire que ces terres appartiennent à leurs familles. » Cette mainmise des hommes sur les ressources foncières révèle une insécurité foncière permanente pour les exploitantes.

Les pratiques foncières dans la zone de Koussanar relèvent plus de procédés hérités de la tradition que de procédures administratives formelles. Les propos de cette jeune femme leader d'organisation illustrent bien ce phénomène : « Le problème qui se pose dans notre zone en matière de gestion foncière, c'est que les gens adoptent encore le modèle traditionnel de dévolution. Les terres sont héritées et il n'y a aucune régularisation. Tout ça ne fait que créer des problèmes et des inégalités. »

Hormis l'héritage qui est, de loin, le modèle dominant d'accès au foncier, le prêt et le don sont les pratiques les plus courantes. L'intervention du conseil rural dans le mode de gestion foncière est de moindre importance, comme le souligne cet habitant du village de Dawadi dans la communauté rurale de Koussanar : « Nous, nous sommes des villageois. Nous savons bien que c'est le conseil rural de Koussanar qui donne des terres, mais personne ne vient ici faire des demandes. Nous sommes encore dans le modèle traditionnel d'accès au foncier. »

En somme, on peut retenir que les pratiques traditionnelles dominent largement les modes d'accès au foncier à Koussanar. Ces modes d'accès sont loin d'être source de sécurité foncière durable pour les petites exploitations familiales. Dans ce contexte de pratiques traditionnelles et patriarcales de gestion du foncier, la cartographie participative apparaît comme un outil de sécurisation. En effet, elle permet aux femmes de prendre conscience de la limite des surfaces qui leur sont souvent octroyées. Elle permet également de disposer des informations nécessaires pour introduire des demandes d'accès ou sécuriser les terres qu'elles possèdent. C'est d'ailleurs ce que souligne le secrétaire général de la Fédération, quand il affirme : « Avec les cartes, maintenant, on sait que les femmes ont peu de terres. Désormais, la communauté rurale ne va plus nous opposer comme argument la non disponibilité d'informations précises sur les parcelles demandées par les femmes. La Fédération peut s'appuyer sur cet outil pour accompagner les femmes dans leurs demandes d'accès à la terre. »

Il apparaît ainsi que la Fédération, outre la défense de ses intérêts corporatistes, considère la question de l'accès sécurisé des femmes au foncier comme un intérêt stratégique. Étant 45 % des membres, les femmes constituent un pilier important pour le développement et l'accroissement des activités et de l'influence de la Fédération dans la zone. Pour la Fédération, miser sur les femmes équivaut à offrir à ces actrices du développement un lieu d'expression de leurs capacités entrepreneuriales. Il faut aussi souligner que l'intégration et le pari sur les femmes répondent à une logique de captation de fonds face à des bailleurs étrangers qui posent la variable genre comme une exigence d'appui et d'accompagnement de tout projet dans la zone.

Mais la cartographie participative n'a pas seulement contribué à sécuriser le foncier dans le cas de la Fédération Yakkar Niani Wulli. Elle a aussi modifié des pratiques agricoles...

Pour qu'elle puisse être valorisée, la pratique d'une agriculture biologique doit respecter certains critères souvent définis par des certifications. Pour les femmes exploitantes de la Fédération Yakaar Niani Wulli, la maîtrise de ces critères est indispensable pour garantir le maintien d'une certification biologique acquise après des sacrifices. Parmi ces

critères figure la distance qui doit exister entre les exploitations biologiques et les exploitations non biologiques. La mise sur pieds du SIG-P a permis aux cultivatrices de bissap de disposer d'une cartographie de leur localité. Elle leur a permis de mesurer les risques qu'elles encourent du fait de l'avancée des exploitations non biologiques à proximité. La prise de conscience qu'a suscitée cette cartographie participative a permis aux femmes d'anticiper. Ainsi, dès la réalisation de la cartographie, les femmes ont entrepris des démarches auprès de la communauté rurale de Koussanar pour acquérir un « cordon de sécurité ». L'information étant la clé du pouvoir, les informations collectées lors de la cartographie participative ont permis aux femmes de la Fédération de mieux se positionner dans leurs rapports de pouvoirs avec les différents acteurs présents localement. Outre le cadre qu'offre la Fédération, les femmes de la zone disposent d'un atout réel en terme organisationnel avec les groupements de promotion des femmes, qui ont toujours constitué des cadres de réflexion et de revendication de leurs droits. Mais si les groupements féminins se sont toujours heurtés à la volonté des hommes de ne pas céder sur leurs prérogatives, le partage, avec ces derniers, de cadres communs de revendications, a permis aux femmes de disposer d'alliés au niveau local. Il s'agit ainsi pour les hommes de la Fédération, de poser des actes non pas uniquement parce que ce sont les femmes qui revendiquent, mais parce que ce sont les membres de leur organisation qu'ils défendent. Cette alliance stratégique est un atout dans l'accès sécurisé des femmes au foncier.

Le SIG-P devient ici un outil de négociation et de changement social en ce qu'il induit des changements de comportements au sein de la communauté. La cartographie participative a permis aux femmes de prendre conscience du véritable état de leur accès au foncier et, ce faisant, de poser le débat aussi bien au sein de la Fédération que de la communauté rurale. Cette prise de conscience des femmes s'est manifestée aussi bien pour les surfaces qui leurs sont attribuées, que sur les distances qui séparent leurs exploitations des points d'eaux ou des résidences, ou la qualité même des terres.

Ce niveau de conscience des femmes s'est manifesté dès les ateliers de formations en SIG. Durant ces ateliers, pendant une quinzaine de jours, les femmes ont été initiées à l'utilisation du GPS et à la lecture des cartes. La polarisation des activités au siège de la Fédération à Koussanar a permis de résoudre les difficultés qui auraient pu résulter du manque d'accès de certains villages à l'électricité et à l'outil informatique. Le siège de la Fédération étant équipé de deux ordinateurs et d'une clé de connexion internet, les géomaticiens ont pu avoir un accès continu à la base et assurer un suivi. Le traitement des informations reçues a été fait avec le logiciel ArcGIS. Ce logiciel, combiné à Google Earth, permet un traitement des informations à moindre coût.

Une femme membre de la Fédération témoigne : « La cartographie est importante parce que je ne savais pas que mon champ était aussi petit et que, même si j'ai trois champs, ils ne font pas la moitié du champ du secrétaire général de la Fédération. D'ailleurs, au niveau de la Fédération, l'apprentissage de l'outil a permis de revoir les modalités des cotisations qui vont maintenant se faire en fonction des surfaces et non du nombre de champs. » Cette présentation des faits par cette productrice renseigne sur la manière dont le SIG-P a participé, dans cette localité, à remodeler les rapports entre les acteurs et à orienter les actions des femmes qui ont, en dépit des efforts de la Fédération, longtemps vécu dans l'ombre des hommes.

CONCLUSION

Une gestion durable des ressources naturelles suppose une prise de conscience, une bonne connaissance et une implication des populations. Dans les communautés rurales sénégalaises, cette gestion des ressources est très problématique. Elle est presque à la source de tous les conflits, notamment autour du foncier. Ces conflits sont d'ailleurs de plus en plus transposés de leur contexte local communautaire à une échelle nationale, puisqu'ils impliquent alors l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux. Lors de cette expérience, la participation des autorités publiques déconcentrées (sous-Préfet, chef du Cadre d'appui au développement local) a donné une dimension politique au projet. Cependant, l'inadéquation du cadre juridique et institutionnel, qui est défini au niveau national, n'a pas permis à ces autorités de travailler à une meilleure intégration du projet dans le cadre local de gestion du foncier (même si, par ailleurs, ces autorités s'approprient ces outils pour une meilleure perception de la gestion foncière dans la collectivité sous leur responsabilité administrative). L'imbroglio foncier dans de nombreuses localités dévoile de multiples insuffisances, qui empêchent une bonne maîtrise de la gestion foncière. Les SIG, outils de gestion spatiale, facilitent et améliorent la connaissance de toute information spatiale en général et des ressources naturelles en particulier, qu'elles soient forestières, agricoles, hydriques ou foncières.

Dans ce cadre, les travaux effectués avec la Fédération Yakkar Niani Wulli ont permis de voir comment cet outil a facilité pour ses membres l'adoption de la pratique d'une agriculture saine et durable. L'implication de différents acteurs, particulièrement les femmes, répond à une logique participative en vue de sécuriser leurs patrimoines fonciers mais aussi de disposer d'outils nécessaires aux nouvelles pratiques agricoles biologiques qu'elles ont adoptées. Ainsi, les SIG-P apparaissent aujourd'hui comme une alternative pour promouvoir le développement local durable par l'amélioration de la participation communautaire.

Cependant, cet outil comporte des limites, qui peuvent résulter de difficultés de mise en place, de suivi et d'actualisation des données. En effet, les populations attendent souvent des résultats immédiats des projets dans lesquels leur participation est sollicitée et si tel n'est pas le cas il en résulte parfois l'abandon même de l'outil. Par ailleurs, l'actualisation et la transformation des données, si elles ne sont pas bien encadrées, peuvent soulever des conflits de pouvoir qui résultent de la maîtrise des zones d'incertitudes pour les différents acteurs en place. Le SIG-P mis en place doit, s'il est approprié par tous les acteurs, permettre de dépasser la participation théorique pour une meilleure intégration et inclusion des femmes. Le recours au SIG-P à Koussanar a par ailleurs permis de dépasser l'approche projet qui consiste à greffer aux activités une variable « genre ». L'approche genre est devenue une réalité transversale aux différentes activités en permettant la présence de tous les acteurs durant tout le processus. La présence des femmes n'est dès lors pas liée à une option politiquement correcte ou une exigence du bailleur mais constitue une réalité inhérente au projet. Cette approche place le chercheur dans une posture d'arbitre pour expliquer aux différents acteurs la nécessité, pour chacun, de remplir les charges qui lui sont dévolues, sans pour autant influencer sur le processus que les acteurs auront eux-mêmes entamé.

AFFIRMATION IDENTITAIRE DES FEMMES DANS L'ACTION COLLECTIVE : CAS DE PRODUCTRICES AU NIGER

Hadizatou Alhassoumi

Dans la zone de la Sirba¹ à l'ouest du Niger, des groupements de paysannes valorisent la culture du sésame, une des principales « cultures de femmes »². Bénéficiant de la démocratisation, les mouvements associatifs liés à ces activités se sont développés et, en leur sein, les femmes y ont joué un rôle déterminant. Des modifications des relations traditionnelles de genre sont en cours dans ce contexte.

Les Programmes d'ajustement structurel (PAS) auxquels le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ont soumis les États, notamment africains, devant « démanteler une partie des structures parapubliques de développement rural » (Lecomte, 2008) ont généré, entre 1984 et 2000, un foisonnement associatif dans tous les pays d'Afrique et notamment au Niger. En provoquant le désengagement de l'État et la libéralisation économique, les PAS ont induit le réveil de la société civile, avec une explosion des associations de base et l'émergence d'ONG locales (Ryckmans, 1997). En Afrique de l'Ouest et notamment au Niger, le retrait de l'État est intervenu au moment d'une grande sécheresse, laissant les paysans désemparés. Jusqu'alors plutôt habitués à être « sous tutelle », ils ont été contraints d'envisager la création d'organisations nouvelles (Lecomte, 2008).

1. La Sirba appartient à la commune rurale de Gothey, canton de Dargol, situé à 76 km de Niamey.

2. À travers leur affiliation à une ONG nationale (la Fédération des coopératives maraîchères du Niger, FCMN-NIYA), à partir de 1998, les femmes maraîchères de la Sirba bénéficient de l'appui d'organisations de développement (notamment Catholic Relief Services, CRS) pour le développement du maraîchage et de la culture de sésame, jusqu'alors considérée comme une activité agricole de femmes. De cinq villages au départ, le processus de valorisation est étendu à une trentaine de villages de la commune, couvrant ainsi toute la zone de la Sirba, les groupements féminins passant de 20 à 50 membres aux deux tiers féminins.

La longue sécheresse de 1982-1984 a entraîné le départ massif des hommes en exode, certains pour une longue durée. La place des femmes au sein des collectifs agricoles, considérée auparavant comme complémentaire et nécessaire à celle des hommes (Ryckmans, 1997), n'a dès lors cessé d'augmenter. L'avènement de la démocratie multipartite et l'émergence de la société civile ont renforcé l'engouement associatif en favorisant l'accès au statut officiel d'association par l'élimination des restrictions longtemps imposées par les États (Ryckmans, 1997; Lecomte, 2008). Au Niger, dès le lendemain de la Conférence nationale souveraine de juillet-août 1991, les femmes ont affirmé leur volonté d'intégration dans des organisations collectives en expansion. Les recommandations de la Conférence, concernant l'organisation du monde rural, ont abouti à l'élaboration d'un document sur « les principes directeurs pour une politique de développement rural au Niger ».

Autorisés à traiter directement avec des organisations locales, les partenaires extérieurs ont redoublé de motivation. Ont ainsi émergé des réseaux coopératifs nationaux, régionaux et transrégionaux, représentant un nombre important d'organisations de base, parmi lesquels (Yahaya, 2005) la Fédération des coopératives maraîchères (FCMN-NIYA) créée en 1996 à laquelle sont affiliées, dès 1998, les coopératives maraîchères ainsi que les groupements de production de sésame de la Sirba.

Ce chapitre analyse les engagements économiques des femmes, notamment dans les coopératives, et leur impact sur leur statut social³. Dans un contexte où la place et les rôles des femmes relèvent d'abord de l'espace privé domestique, ce chapitre interroge les perceptions des femmes du groupement par rapport à la production et à la gestion des ressources collectives. Il questionne ensuite l'importance du groupement pour les femmes et les choix qu'elles opèrent, notamment dans leur temps de travail, entre engagement individuel et implication pour le collectif.

LE GROUPEMENT, CADRE DE COOPÉRATION POUR LA GESTION DES RESSOURCES

L'engagement dans les organisations collectives de production agricole légitime la négociation de parts d'héritage et de prêts de terre. Ainsi, en plus de l'accès au champ collectif, cultiver le sésame permet aux productrices des groupements de disposer de parcelles individuelles en faisant valoir leurs capacités de production et la rentabilité économique de cette culture. Or l'investissement accru des femmes dans les activités agricoles rend de plus en plus difficile la mobilisation pour les activités

3. Enquêtes de terrain (méthode compréhensive) réalisées entre 2007 et 2010, dans le cadre d'une thèse de doctorat (Alhassoumi, 2012).

collectives et les réunions. La mobilisation massive des premières années, dont se souviennent et parlent tous les membres, s'effrite. Il est probable que la période de mobilisation générale correspondait à la durée nécessaire à la confirmation de l'engagement de chacun et chacune et de la solidarité envers le collectif. La principale raison évoquée par les femmes pour expliquer leur faible mobilisation est le manque de temps, il ne s'agit pas d'un manque de connaissance des règles du collectif. Elles font état d'un réel problème à concilier les obligations familiales avec les autres activités collectives car leur temps est morcelé, éparpillé par les contraintes multiples liées à la gestion des tâches domestiques (Bisilliat, 2001).

Concernant les groupements de production de sésame, les activités se concentrent durant la période qui va du semis aux récoltes et au vannage. Or cette période, qui correspond à la saison des pluies, est aussi celle où le calendrier agricole est le plus chargé. Toute activité économique des femmes, qu'elles effectuent en plus des tâches domestiques, dépend d'abord de la production agricole. La responsabilité des travaux domestiques est l'une des principales raisons qui entravent la participation des jeunes femmes mariées aux groupements au profit des « femmes mères », plus âgées, dispensées des tâches domestiques. Ces dernières ne sont pas pour autant totalement désengagées des responsabilités familiales. Le nouveau statut de « femme mère » correspond souvent à un engagement effectif dans un rôle productif. La contribution des femmes mères à la prise en charge familiale est de ce fait d'une grande importance même si elle reste sous-estimée. Elles disposent, pour la plupart, de plusieurs bouts de terre éparpillés qu'elles exploitent. La mise en valeur de la culture du sésame dans la Sirba a entraîné une multiplication de ces parcelles de femmes. Comme le disent souvent les jeunes femmes : les femmes mères ne se reposent pas du tout pendant la saison des pluies. Elles passent la journée dans leurs champs et ne reviennent qu'en fin d'après-midi. Elles fréquentent moins les marchés où elles vendront leur sésame pendant la saison des pluies pour se consacrer à la production.

Au vu de l'irrégularité croissante de la pluviométrie, il est nécessaire de parvenir à semer toutes les parcelles dès les premières pluies. Cette stratégie, visant à améliorer les productions individuelles, compromet la production du champ collectif du groupement dont le semis est effectué après celui des parcelles individuelles. S'il n'a pas été possible de se réunir pour semer le champ collectif aux premières pluies et si la pluie tarde à revenir, cela peut affecter la production de façon conséquente. Il en est de même pour le déroulement des autres opérations culturales⁴ qui se confrontent aux mêmes difficultés de disponibilité des membres.

4. Sarclage, démariage (réduction des plantes contenues dans un même poquet pour éviter une concurrence susceptible d'empêcher la fructification), récolte et vannage.

Les activités maraîchères, qui interviennent après les récoltes des cultures pluviales, souffrent aussi du problème de mobilisation des membres, de sorte que dans certains cas, comme à Garbey-Kourou et à Tallé, les coopératives sont passées de la gestion collective à la gestion individuelle des parcelles qui ont été partagées. Les femmes reconnaissent que les productions individuelles passent avant celle du groupement : la famille prime sur le collectif.

Se consacrer au champ collectif suppose pour chacune la perte d'au moins une journée de travail pour sa production individuelle et ceci à chaque opération culturale⁵. Au manque de temps s'ajoute un problème de coordination pour les femmes. Il leur est difficile de s'accorder sur un temps qui conviendrait à tout le groupe, malgré les efforts pour adapter les rencontres au calendrier général des travaux domestiques. Bien que la plupart des femmes engagées dans les organisations collectives affirment ne pas être en charge des repas familiaux, elles se plaignent souvent de contraintes familiales pour justifier un retard ou une absence. Elles disent qu'une femme a toujours quelque chose à faire parce qu'il y a toujours à faire au sein d'un foyer.

Une fois passées les premières années de formations collectives au cours desquelles elles acquièrent des compétences tant cognitives que techniques et qui leur donnent des aptitudes personnelles, elles se consacrent à leurs propres activités économiques. L'accès aux ressources économiques est sans doute l'une des principales motivations des femmes pour le collectif.

Ce problème de conciliation des intérêts individuels et collectifs entraîne des difficultés pour les groupements en matière de respect des principes de gestion coopérative. Les femmes savent pourtant que le groupement est l'une des conditions principales d'accès aux moyens de production et donc aux ressources monétaires. L'action collective est la base de la légitimation du groupement. Sa valeur symbolique est le gage d'avantages comme l'accès à des parcelles supplémentaires ou la mobilité (participation aux réunions, aux foires, aux formations dans le village et ailleurs). Sa valeur matérielle (champ et productions collectifs) contribue à l'autonomisation économique progressive et au bon fonctionnement du collectif.

Pour pallier ces difficultés de gestion de leur temps de travail, les jeunes femmes demandent à leurs enfants ou à leur mari de les remplacer pour les travaux collectifs du groupement, comme le sarclage ou la récolte, pendant qu'elles s'occupent des tâches ménagères.

5. Le champ collectif peut ne pas être proche du champ individuel et il est difficile de faire des allers-retours, de l'un à l'autre, dans la même journée. Le sarclage peut prendre plus d'un jour, suivant la taille du groupement, la superficie du champ et le nombre de membres présents pour le faire.

La participation des jeunes époux aux activités de leurs femmes constitue une évolution majeure dans un contexte de domination masculine où le moindre acte public en faveur de la femme est interprété comme une faiblesse du pouvoir symbolique du mari. Cet intérêt à l'égard des femmes témoigne d'une certaine entente au sein du couple et de l'élargissement des possibilités de négociation et de coopération. Ceci même si, par ailleurs, il peut contribuer à brouiller la question du contrôle des ressources tirées de ces activités parce que l'aide apportée par le mari peut sous-entendre un droit sur les revenus générés.

RAPPORTS DE POUVOIR ET STRATÉGIES OFFENSIVES

DES OBJETS DE DÉSACCORDS ET DE DÉCOURAGEMENT

La gestion des ressources communes, les déplacements et le renouvellement du bureau sont les principaux points de discorde entre les responsables et les autres membres du groupement qui n'ont pas un rôle spécifique. Les désaccords autour de la gestion des ressources communes font partie, entre autres, des motifs implicites de désintérêt vis-à-vis des activités collectives et des rencontres auxquelles il faut assister. Certains membres s'attendent à ce que les recettes des productions collectives soient partagées. Or ces revenus doivent être consacrés à des investissements profitables, comme l'achat de sésame à revendre, pour permettre à l'organisation de se constituer un fond de roulement lui assurant une certaine autonomie et une viabilité économique.

La gestion du matériel agricole, qui est, de façon directe ou indirecte, sous le contrôle des hommes, est une autre source de problèmes pour l'action collective. Les groupements de sésame et les coopératives maraîchères sont dotés chacun de matériels agricoles (charrues, charrettes, bœufs de trait, motopompes, etc.) dont le nombre varie en fonction des villages et du nombre d'années d'existence du projet. Dans les textes, le matériel est confié à un membre chargé de son utilisation et de son entretien. En général, ces équipements agricoles sont confiés aux membres du bureau (présidents, secrétaires, trésoriers et chargés de production). Lorsque le matériel est placé sous la responsabilité des femmes (parce qu'elles sont souvent les responsables de ces structures), elles le confient à leur époux, leurs fils ou parents membres du groupement qui en assurent l'usage et l'entretien.

La personne qui dispose du matériel en fait fréquemment un usage personnel à la fois pour son exploitation et pour le louer. Le prétexte de cet abus est la prise en charge de l'entretien du matériel. En effet, si la caisse du groupement prévoit le remboursement des frais pour dépanner la charrue ou remplacer des pièces, l'entretien des bœufs reste à la charge

de celui qui en a la garde. Or, les paysans estiment que l'entretien d'un bovin coûte cher et que la location du matériel leur permet de faire face aux dépenses qu'il entraîne. En outre, les responsables des caisses qui, dans la plupart des cas, sont des femmes, sont réticentes à sortir de l'argent de la caisse du groupement. Elles sont méfiantes à l'égard des hommes en charge des matériels et craignent des soupçons de détournement. Les femmes tiennent à leur réputation, à leur sens du devoir et de l'honnêteté.

Néanmoins, le bon entretien et la vente des bœufs de trait ont permis à certains groupements de production de sésame, notamment ceux des trois villages étudiés et à la coopérative de Garbey-Kourou, d'acheter d'autres bœufs et d'acquérir d'autres charrues et charrettes.

Le risque de ne pas appliquer les règles établies est de créer une confusion entre usage et propriété. Cela se traduit par la dépossession du collectif au profit d'un individu. Dans un village, des équipements ont été détournés à la fin du projet. Cela donne à penser que la légitimité du collectif reposait sur l'existence du projet. Cet exemple illustre les difficultés d'appropriation de l'esprit coopératif et les risques d'accaparement des ressources par certains responsables, notamment des hommes⁶. Pourtant, ils disent que les ressources appartiennent aux femmes et qu'ils ne sont là que pour les aider. Mais il faut reconnaître que, même si les matériels sont souvent sous la responsabilité des femmes, il est difficile de savoir si elles en possèdent à elles seules le contrôle et si elles profitent directement des revenus qui en sont tirés. L'expérience a montré que les hommes en charge de la gestion de certains équipements car mieux formés que les femmes sont souvent tentés d'abuser du pouvoir qu'ils exercent pour en tirer profit (Bonnassieux, 2013).

L'usage abusif du matériel peut entraîner des détériorations précoces. Dans la plupart des cas, les machines, notamment les motopompes pour le maraîchage, finissent par être hors d'usage faute de suivi et d'entretien. Or ce matériel est sous la responsabilité directe des hommes du fait qu'ils sont les seuls à savoir le manipuler et l'entretenir.

Le manque de confiance des membres à l'égard des responsables de groupements est renforcé par les difficultés de renouvellement des membres des bureaux des groupements. Dans la plupart des cas, les responsables des bureaux qui sont souvent les « pionnières », ont consenti des sacrifices énormes malgré les critiques, les insultes, voire même les calomnies. Leur engagement et leur résistance ont permis de franchir les obstacles sociaux et peut-être économiques pour asseoir le collectif. Il n'est plus question pour elles de céder la place une fois que les choses commencent à bien marcher. La réussite de ces organisations repose beaucoup sur la personnalité et le dynamisme de ces responsables femmes qui

6. L'étude montre que les femmes sont beaucoup plus dans le « nous », c'est-à-dire le collectif, que les hommes. Dans leur discours, les hommes associent le collectif aux femmes.

assument seules l'essentiel du travail de coordination face aux problèmes de mobilisation. Cela explique leurs réticences, voire leur refus, de céder la place surtout lorsque le groupement fait l'objet de convoitise. Comme ailleurs, les expériences acquises, l'insertion dans des réseaux, les capacités de mobilisation des ressources au profit des membres de l'organisation contribuent à leur reconnaissance (Saussey, 2009).

LA VALEUR DU GROUPE ET DES OPPORTUNITÉS D'ACQUISITION DE COMPÉTENCES

Malgré les différents conflits, la valeur réelle et symbolique acquise par les groupements conduit leurs membres à dépasser les clivages pour faire preuve de consensus et d'unité. Être membre de groupement confère un statut qui n'est pas donné à celle ou à celui qui n'en fait pas partie. Les membres des groupements sont conscients de la convoitise dont leur place fait l'objet. Pour cela ils entendent réaffirmer leur solidarité au groupement. Dans un collectif, la solidarité et l'antagonisme avec d'autres collectifs sont des éléments constitutifs de l'identité collective (Cefaï, 2007).

Par ailleurs l'appartenance au groupement permet d'accéder à des formations qui contribuent à l'amélioration des capacités de production. La mise en valeur du sésame permet l'acquisition de compétences techniques nouvelles en matière de transformation et de commercialisation, qui permettent d'améliorer reconnaissance socioprofessionnelle et rentabilité économique. L'accès à de plus hauts revenus permet de réduire la dépendance matérielle des femmes. Cela favorise l'estime de soi, le respect mutuel et contribue à la fois au pouvoir intérieur et à celui de négociation.

Les nouvelles possibilités d'investissements stratégiques des femmes comme l'achat de matériel agricole, la prise en charge des grandes dépenses relevant habituellement de la responsabilité masculine (mariage du fils, paiement de l'impôt familial, achat du mouton de tabaski, etc.) qui placent les hommes (époux et fils) en position de redevabilité favorisent la reconnaissance sociale des femmes. Ces différentes formes de reconnaissance contribuent à l'émergence d'un processus d'affirmation identitaire plus visible auprès des femmes adhérentes occupant des postes de responsabilité.

CONCLUSION

Les difficultés d'affirmation d'une identité collective n'empêchent pas l'émergence d'identités individuelles porteuses de potentialités et qui s'affirment par la réalisation d'aspiration personnelle ou par l'acquisition d'un pouvoir de négociation. Dans les organisations collectives, l'affirmation identitaire est surtout perceptible au niveau des membres en fonction de responsabilité.

La plupart des femmes responsables de groupements ont un même modèle de couple bien installé dans une sorte de démocratie conjugale (Moussa, 2005) qui privilégie le consensus et où les rapports époux-épouse tendent à sortir de l'expression verticale qui les caractérise traditionnellement. Ces couples sont des références pour les jeunes hommes et surtout pour les jeunes femmes qui montrent leur admiration pour ce type de relation sans contrainte sociale qu'ils jugent plus conforme à la vie actuelle.

Cependant, leurs potentialités de courtage⁷ et la mise en application de leurs capacités de leadership sont réduites par leur non scolarisation. Ce qui les encourage à faire de la place aux jeunes femmes lettrées. Les présidentes des groupements, du fait de leurs capacités à prendre des initiatives, sont de plus en plus sollicitées pour mobiliser, au-delà des femmes, les villageois autour d'actions de développement local (Oumarou, 2010), comme les activités de restauration des sols, etc.

Les caractéristiques communes aux jeunes lettrées des groupements sont leurs capacités à négocier des compromis auprès de leur époux, notamment par la production de ressources économiques qui leur permettent de participer à la prise en charge de la famille et de s'impliquer dans les actions de développement. Elles ont des possibilités de mobilité et sont d'une grande aide pour les autres femmes dans les activités de transformation au sein des groupements agricoles et dans les opérations de gestion économique des banques céréalnières et des caisses de micro-crédits. Pour le moment, la gestion de leur foyer et surtout les maternités leur laissent moins de temps que les femmes mères responsables de groupement pour s'impliquer. Cependant, leur implication effective, au niveau local, dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'encadrement des femmes, leur offre des opportunités d'affirmation identitaire qui peuvent leur permettre de s'impliquer plus tard dans des actions de courtage. Même si l'objectif principal des femmes membres des groupements ne vise pas une transformation des rapports de genre comme le promeuvent les projets, mais ambitionnent plutôt de répondre à des besoins pratiques en ressources alimentaires et monétaires (Saussey, 2009 ; Piraux, 2000 ; Ryckmans, 1997), ces jeunes femmes instruites qui occupent des postes de responsabilités peuvent contribuer à modifier les rapports de genre « établis ».

7. « Par courtiers locaux du développement, nous entendons les acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de ce que l'on appelle communément 'l'aide au développement' » (Olivier de Sardan et Bierschenk, 1993).

INÉGALITÉS DE GENRE
DANS L'AGRICULTURE
FAMILIALE :
MESURES, INDICATEURS,
LEVIERS POUR L'ACTION

■ INTRODUCTION

Hélène Guétat-Bernard, Elisabeth Hofmann
et Jean-Michel Sourisseau

Il est une idée sous-jacente aux analyses du devenir des agricultures du monde : la trajectoire vers une agriculture de firmes strictement mue par des logiques capitalistes, dans un monde ultra urbanisé où la ville absorberait l'inévitable exode rural, est risquée. Les leçons du passé récent témoignent en effet des conséquences économiques (instabilité des prix et risques de crises), environnementales (perte de diversité mais aussi saturation des milieux) et sociales (inégalités croissantes d'accès aux ressources) d'une telle trajectoire. Les agricultures familiales, qui aujourd'hui encore nourrissent très largement le monde et emploient plus de 40 % de sa population active, proposent des alternatives à cette transformation structurelle de l'économie, à condition que leurs place et rôle soient spécifiés et qu'elles soient mieux accompagnées¹.

Pour autant, un préalable au caractère vertueux de ces trajectoires alternatives suppose que les agricultures familiales s'adaptent aux réalités actuelles du développement, notamment sociales. Ces formes familiales instituent, en effet, à bien des égards, des dominations sociales, en particulier envers les femmes et les jeunes (femmes et hommes). Les effets néfastes de ces dominations ne sont plus à démontrer. Les chapitres du présent livre en donnent de nombreuses illustrations. Le caractère contraignant pour les femmes d'un fonctionnement basé sur leur surtravail reproduit des logiques patriarcales et inégalitaires au sein des familles, logiques elles-mêmes patiemment construites et solidifiées par la subordination des femmes dans les rapports sociaux tout au long de l'histoire des sociétés agraires (Meillassoux, 1975 ; Udry *et al.*, 1995 ; Nussbaum, 1999 ; Bisilliat, 2000 ; Guétat-Bernard, 2011 ; Verschuur *et al.*, 2011 ; White, 2012).

1. Pas plus que les formes entrepreneuriales, qui captent la majorité des aides au développement, les formes familiales ne peuvent se déployer par les seules lois du marché, sans intervention publique volontariste.

Dès lors, une des équations à résoudre pour mettre en œuvre un développement agricole susceptible de répondre aux défis anciens et nouveaux, globaux et locaux, serait de conjuguer l'accompagnement d'agricultures familiales — en luttant notamment contre l'expansion systématique des formes capitalistes — et la promotion de rapports sociaux internes aux familles plus favorables à l'émancipation des femmes et des jeunes générations des deux sexes. Ce dilemme était déjà soulevé dès les années soixante-dix au Nord comme au Sud par les agricultrices elles-mêmes, en articulation ou pas avec les mouvements féministes.

Mais force est de constater que, malgré le combat des paysannes, l'équation est rarement posée en ces termes dans les grandes orientations pour le développement et dans les organisations et institutions où elles se décident, au niveau local, sectoriel ou plus global. Dans les pays les plus pauvres en particulier, la faiblesse et les difficultés des États et de leurs administrations contribuent à occulter le travail des femmes en milieu rural et de la richesse de ce qui se noue dans les rapports domestiques. On y constate une pluriactivité des femmes avec des articulations complexes entre travaux domestiques et marchands, répartis entre femmes du ménage, voire du voisinage. On y constate aussi des évolutions subtiles des rapports de couple impliquant des changements de rôles (notamment par rapport aux dépenses prises en charge), pas toujours explicites et assumés en dehors de la sphère domestique. Cette faible visibilité de la quantité et de la nature du travail des femmes et des recompositions concomitantes freine la diffusion des messages féministes dans les instances décisionnelles. La défense des agricultures familiales, militante ou non, par les agences internationales comme par la société civile, passe ainsi le plus souvent sous silence les questions sociales sous-jacentes. À l'inverse, les traductions concrètes des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sur l'égalité des sexes et sur la pauvreté et la sécurité alimentaire, si elles ont contribué à ancrer la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes comme un facteur de développement agricole (Banque mondiale, 2011 ; Banque mondiale, 2009 ; FAO, 2011), soulignent rarement les tensions entre les approches individuelles qu'elles promeuvent et la dimension collective au cœur du fonctionnement des agricultures familiales. Par exemple, la défense du droit des femmes à la terre — qui est un enjeu majeur d'égalité d'accès aux ressources, surtout dans le cas où les femmes sont chefs de famille — relève souvent d'une idéologie d'individualisation des droits pas toujours compatible avec le maintien des droits collectifs sur la terre. Dès lors, une meilleure répartition des moyens de production renvoie davantage à une modification des rapports de force au sein de la communauté ou de la famille que d'un besoin d'individualisation des droits formels.

En préparation de l'Année internationale de l'agriculture familiale, décrétée pour 2014 par l'Assemblée générale des Nations unies,

le Forum rural mondial (FRM)² reprend, dans un document de cadrage, la définition suivante : « L'agriculture familiale est un moyen d'organiser l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture et la production pastorale, qui est géré et exploité par une famille et qui dépend surtout de la main-d'œuvre familiale non salariée, y compris les femmes et les hommes. La famille et l'exploitation sont liées, coévoquent et combinent les fonctions économiques, environnementales, reproductives, sociales et culturelles. » Les femmes y sont citées en tant que composantes de la famille, de façon à signaler que la « thématique genre » n'est pas oubliée. Plus loin dans le document, un passage est dédié aux agricultrices, stigmatisant les inégalités dont elles sont victimes : « Des problèmes qui s'aggravent dans le cas des femmes agricultrices, par manque d'accès et de contrôle des ressources liées à la terre, à la technologie, à la formation et au crédit. » Les raisons des inégalités ne sont cependant pas précisées, renvoyant à des manquements et insuffisances des institutions, mais jamais aux rapports de domination à l'intérieur des familles agricoles et dans les communautés, voire dans la société tout entière.

Ce positionnement est symptomatique du discours institutionnel de défense de l'agriculture familiale ; les femmes (comme les jeunes) ne sont pas oubliés, mais la dimension genre est traitée en des termes très généraux et de façon « sectorielle », de même que les préconisations pour l'action isolent généralement le règlement des inégalités entre femmes et hommes. Ainsi, parmi les recommandations de Coordination SUD en 2007³ pour « défendre les agricultures familiales », on trouve « le rééquilibrage des politiques sectorielles en faveur de l'agriculture familiale : politiques foncières, d'infrastructures, d'appui aux investissements, de crédit et d'assurance, de formation, mais également politiques sociales, de santé, d'éducation, de promotion de la femme, de solidarité intergénérationnelle ». Sur la forme, les choix terminologiques — « promotion » plutôt que « égalité » ou « *empowerment* » ainsi que « femme » au singulier — s'inscrivent dans l'approche « intégration des femmes au développement » des années quatre-vingts et quatre-vingt-dix qui considère les femmes comme groupe homogène insuffisamment inclus dans le développement, sans tenir compte des rapports sociaux qui déterminent leurs places relatives. Sur le fond, cette citation implique que l'action

2. Le FRM est l'ONG qui a conduit la campagne pour 2014, année de l'agriculture familiale ; elle est, aux côtés de la FAO, chargée de coordonner des comités nationaux et de centraliser les actions de la société civile. Son expression est ainsi symptomatique des éléments de langage utilisés dans les principales institutions du développement.

3. La commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD a publié une note sur la lutte contre la faim et les droits des femmes paysannes, fin 2013, juste après la finalisation du présent ouvrage. Ce nouveau positionnement n'est donc pas pris en compte dans ce texte (www.coordinationsud.org/analyse-et-position/les-notes-de-la-c2a-n14-lutte-contre-la-faim-et-renforcement-des-droits-des-femmes-paysannes/).

en faveur des femmes doit nécessairement venir de l'action publique. Les limites sociales de la famille et des rapports de travail qu'elles sous-tendent ne sont qu'effleurées. D'une manière générale, si les analyses sont moins segmentées dans les documents dédiés à la thématique du genre issus des organisations défendant également l'agriculture familiale, les critiques internes à la famille (concernant la répartition des tâches, y compris les tâches ménagères, la durée du travail journalier, les pouvoirs décisionnels réels) restent, au mieux, implicites.

Du côté des approches spécifiques de genre, la recherche en sciences sociales a largement examiné les ambiguïtés et tensions entre les performances et les bonnes pratiques économiques et environnementales de l'organisation familiale d'un côté, et les inégalités sociales véhiculées par les rapports domestiques de travail de l'autre (Guétat-Bernard, 2013). Mais malgré ces analyses, qui insistent sur l'importance des organisations collectives, les nombreux rapports d'état et de préconisations issus des grandes agences de développement sur les inégalités entre femmes et hommes reposent plus clairement sur une approche individualiste de l'émancipation. Ces agences se focalisent sur les droits des femmes au niveau individuel, voire en tant qu'agents économiques et ne font pas état des structures et rapports sociaux qui déterminent ou influencent fortement leurs choix et marges de manœuvre. Il est alors souvent recommandé de renforcer la propriété individuelle, l'accès personnel aux services et aux aides sociales (FAO, 2011 ; Banque mondiale, 2011). Des calculs basés sur des réponses individuelles à des incitations en termes d'accès aux services et à davantage de liberté d'entreprendre montrent des potentiels d'augmentation de 2,5 à 4 % de la production agricole mondiale, ainsi que des perspectives de diminution de 12 à 17 % du nombre de personnes sous-alimentées (FAO, 2011). Mais ces projections ne tiennent pas compte des dimensions collectives du travail agricole et des rapports et dynamiques de genre qui s'y déploient.

Le rapport soumis en décembre 2012 par le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, « Droits des femmes et droit à l'alimentation » (Nations unies, 2012) — qui n'a pas d'entrée agricole — stigmatise explicitement les rapports domestiques de travail dans les inégalités entre femmes et hommes. Il affirme ainsi que les États devraient « reconnaître la nécessité de tenir compte des contraintes de temps et de mobilité auxquelles se heurtent les femmes du fait de leur rôle dans l'économie domestique, tout en redistribuant les rôles entre les sexes par l'adoption d'une attitude transformatrice en matière d'emploi et de protection sociale ». La critique de la norme de l'organisation familiale de la production agricole (fondée, entre autres, sur le surtravail de ses membres comme variable d'ajustement), débouche sur le souhait que la puissance publique pallie les dysfonctionnements des familles et lutte contre les « normes sociales et culturelles en vigueur ».

Il n'est bien évidemment pas question de mettre en doute la réalité de ces inégalités. Il est en particulier nécessaire d'œuvrer pour que les femmes, lorsqu'elles dirigent leur propre exploitation, bénéficient des mêmes droits et conditions de travail et d'accès aux ressources territoriales que les hommes. Toutes les études disponibles témoignent qu'un long chemin est à parcourir en la matière. Mais force est de constater que l'individualisation des moyens de production est loin d'être la règle et que le travail des femmes est majoritairement mobilisé dans des exploitations contrôlées par des chefs de familles masculins. D'un point de vue strictement économique, il peut sembler légitime de se demander si un alignement des droits entre femmes et hommes dans la sphère domestique n'aura pas des conséquences sur la capacité des agricultures familiales à remplir toutes leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Mais les contextes des droits sont très divers et — comme dans le cas de l'Afrique (concernant les droits à la retraite, par exemple) — même les droits des hommes peuvent être largement insuffisants. Et outre les droits formels, on ne peut pas ignorer la réalité des temps de travail très longs et la faible reconnaissance du travail féminin dans l'agriculture familiale. Un « alignement » entre femmes et hommes sur ces aspects-là dépend des évolutions propres aux sociétés locales plus que de dispositions législatives, même si les deux sont en interaction, notamment dans la durée.

Selon les contextes, une baisse des performances et de la résilience des agricultures familiales n'est pas du tout à exclure. Par conséquent, la viabilité de certaines exploitations en concurrence avec les formes entrepreneuriales pourrait être mise en péril. Ces conséquences possibles ne sont pas explicitées dans les rapports des agences internationales. De la même manière que la défense des agricultures familiales face aux firmes isole la question des droits et du statut des femmes, beaucoup de plaidoyers pour l'égalité de genre, provenant d'organisations internationales mues par des logiques libérales et d'ONG non spécialistes des questions agricoles, semblent supposer que les formes de production sont majoritairement des entreprises individuelles fonctionnant sur des rapports de travail salariés et des objectifs de maximisation du capital. Plus encore, ces publications semblent admettre que l'avenir réside justement dans l'expansion de ces formes capitalistes, et occultent dès lors les impacts du décloisonnement des sphères domestique et de production.

Dans la suite de travaux sur les violences de la confrontation des rapports domestiques et de travail (Barthez, 1982), sur le caractère déstabilisant de projets de développement centrés sur les individus (notamment les femmes) et occultant le poids des rapports domestiques (Bissiliat, 2000), ou encore sur la façon dont les femmes ont su renégocier les rapports de travail pour maintenir la famille lors de trajectoires de

modernisation de l'agriculture⁴, il semble qu'une façon de déssectoriser les thématiques « agriculture familiale » et « genre » est de s'intéresser aux évolutions des rapports sociaux de travail et de répartition des biens et pouvoirs au sein des familles. L'identification et l'activation d'espaces de négociations internes aux familles offrent ainsi des pistes pour rapprocher les visions individualistes des agences de développement et celles des défenseurs de la force du lien entre famille et unité de production dans l'agriculture.

L'accroissement des capacités des agricultrices et des agriculteurs à repenser des organisations de familles plus favorables à l'égalité entre les sexes, mais ne supprimant pas le caractère familial et collectif du travail au sein des exploitations, apparaît dès lors crucial. Il passe par une renégociation des conditions de rétribution du surtravail agricole pour conserver les liens organiques entre sphères domestique et agricole. Cela suppose de créer les conditions favorables pour envisager des changements dans les rapports sociaux et relations de travail, de consommation et d'accumulation intrafamiliales. De telles conditions ne passent pas exclusivement par l'identification de droits individuels et de politiques agricoles sectorielles spécifiques aux femmes ou aux hommes ; elles sont surtout conditionnées par une remise en perspective du fonctionnement global marchand et non marchand des agricultures familiales. Créer de telles conditions suppose d'envisager l'agriculture non pas dans sa seule dimension sectorielle, mais comme enchâssée dans des systèmes d'activités plus complexes, dans lesquels les aspects non marchands peuvent occuper une place déterminante. Il s'agit bien de penser l'agriculture familiale comme un projet global de société et les évolutions des rapports de genre au sein de cette forme de vie et de production seront forcément connectées aux avancées en matière d'égalité femmes-hommes dans la société toute entière.

Les chapitres suivants adoptent des entrées différentes, empruntant à différents registres (méthodologique, technique, politique, de recherche-action, etc.). Ils contribuent à la construction d'une recherche finalisée et d'intervention pour le développement, qui favorise conjointement la défense des agricultures familiales dans les transformations à l'œuvre des structures agricoles, et leur évolution vers moins d'inégalités de genre.

Isabelle Droy nous invite, à travers l'exemple des observatoires ruraux, à repenser l'approche méthodologique des familles. Il s'agit de rendre visible la réalité des rapports sociaux complexes dans la gestion des activités rurales et la place des femmes comme actrices d'un fonctionnement en système.

4. Voir notamment Osterud (2012) et Neth (1995) pour les États-Unis, Pelletier (2007) pour la France, Price et Evans (2006) pour la Grande-Bretagne, et Medeiros (2011) pour le Brésil.

Gema Galgani Silveira Leite Esmeraldo transpose dans le domaine politique cette question de la rupture avec l'invisibilité des femmes. Elle montre comment, au Brésil, la mise en politique des questions de genre s'est faite sur la singularité et la différence plus que sur la notion d'égalité. On y voit la convergence difficile et progressive des actions féministes avec les dynamiques de défense et de reconnaissance de l'agriculture familiale.

Marie-Lise Semblat et Marie-Dominique de Suremain illustrent l'importance, et surtout la façon — par la recherche-action participative — d'introduire le genre et ses stratégies liées dans les actions concrètes de développement. Ces connaissances partagées sont mobilisées pour permettre aux femmes ouest-africaines de gagner en autonomie et donc pour enclencher des changements dans les rapports sociaux intrafamiliaux.

Elisabeth Hofmann et Rosie Westerveld mettent en avant l'importance de l'observation des rapports de genre et de leurs évolutions, en agriculture comme dans d'autres secteurs. L'implication citoyenne dans la production des connaissances sur le genre est cruciale pour capter les réalités et les modifications en cours dans les agricultures familiales, qui se situent à la croisée de tant d'enjeux.

Elisabeth Prügl analyse la mise en œuvre de la Politique agricole commune (Pac) de l'Union européenne et ses impacts pour les femmes allemandes. Elle démontre la permanence des rapports de domination masculine dans les exploitations agricoles, du fait d'un décalage entre les principes formels d'égalité et la force des pratiques sociales. L'auteure invite à profiter des inflexions actuelles du modèle libéral européen pour changer de référentiel et penser aussi la place des femmes au sein de leur famille.

Jean-Louis Escudier examine enfin les évolutions de métiers et de relations internes aux familles du fait des grands changements structurels (institutionnels, économiques et techniques) de la viticulture en France. Dans ce cas précis, les droits des femmes se gagnent dans la gestion d'un passage d'une viticulture familiale à une viticulture patronale ou d'entreprise. Les questions de genre et d'affirmation des femmes dans ce secteur traditionnellement très masculin se posent alors en termes individuels : par la difficile acquisition d'une légitimité féminine à diriger des exploitations viticoles ou par le développement de trajectoires professionnelles autonomes hors de l'agriculture.

AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES FEMMES DANS LES SYSTÈMES D'INFORMATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Isabelle Droy

Le débat sur la place du genre dans les systèmes d'information des pays en développement a commencé il y a plus de trois décennies, pointant l'invisibilité des femmes dans les statistiques. Les conséquences sur la définition des politiques publiques ont été soulignées : outre l'oubli de catégories entières de populations dans la réflexion, ces angles aveugles des politiques conduisaient parfois à leur échec.

Des progrès dans la collecte désagrégée par sexe ont été faits dans certains domaines comme la santé, l'éducation ou la participation politique¹, permettant ensuite de faire apparaître les inégalités de genre et de construire des indices les prenant en compte². Mais, dans le domaine économique, malgré les avancées de la recherche, les évolutions semblent beaucoup plus lentes. Ce chapitre s'appuie sur l'exemple d'enquêtes sur l'agriculture et les exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest pour souligner le décalage entre les outils actuellement disponibles et leur mobilisation effective dans les systèmes d'information. Il est important de s'interroger sur les raisons de cette occultation d'instruments d'aide au pilotage des politiques sectorielles et sur les conséquences que celle-ci peut avoir sur la mise en œuvre des programmes.

1. Depuis plus de deux décennies, les données désagrégées par sexe sont recueillies dans les enquêtes démographiques et de santé (DHS) réalisée périodiquement dans de nombreux pays, ainsi que dans les enquêtes sur l'éducation conduites par l'Unicef et le programme Éducation pour tous (EPT). La participation politique est facilement mesurée à travers le nombre de femmes candidates et élues à différents mandats (parlementaires, communaux, etc.). Un indicateur a été construit depuis plusieurs années.

2. Ce chapitre reprend la définition de la FAO sur les statistiques sexospécifiques qui se trouve dans *Agricultural Census and Gender. Lessons learned in Africa* (FAO, 2005) « *Gender statistics refer to sex-disaggregated data that reflect observed gender relations* ».

La première partie du chapitre s'intéresse à la complexité de l'organisation interne des exploitations familiales, complexité qui est liée à celle de l'organisation familiale et qui est loin de cadrer avec la simplicité du modèle théorique d'une mise en commun des ressources pour un même objectif sous la direction d'un chef d'exploitation. La seconde partie montre à quel point la prise en compte du genre est hétérogène et parcellaire dans les enquêtes nationales. Enfin, en troisième partie, des dispositifs qui permettent de réaliser de réelles avancées dans la visibilité du genre en milieu rural sont explicités.

COMPLEXITÉ DES EXPLOITATIONS FAMILIALES EN ZONE SAHÉLO-SOUDANIENNE

DES NIVEAUX DE DÉCISION EMBOÎTÉS

Les travaux du groupe Amira³, au milieu des années soixante-dix, ont permis de grandes avancées pour la compréhension de la complexité de l'organisation économique et sociale du milieu rural en Afrique de l'Ouest ; ils ont mis en évidence le danger à transposer dans les enquêtes le modèle simplifié d'une exploitation familiale qui serait conduite par un ménage, formé d'un homme chef de famille, d'une épouse, d'enfants voire de collatéraux, avec la mise en commun des ressources. Différentes publications d'Amira, notamment celles de Ancey (1975), identifient les unités qui caractérisent l'organisation familiale en milieu rural africain, unités qui ne se superposent que partiellement : unité de production, unité de résidence et unité de consommation (ou « cuisine »). L'unité de production elle-même est complexe et révèle plusieurs niveaux de décision, avec des choix économiques spécifiques selon ces niveaux.

UNE ORGANISATION FAMILIALE COMPLEXE

La complexité de l'exploitation familiale prend sa source dans l'organisation familiale et, plus particulièrement, dans ce qui est nommé « ménage » dans la plupart des enquêtes statistiques, unité qui a des contours plutôt flous tant les formes varient selon les sociétés et les recompositions sont fréquentes (De Vreyer *et al.*, 2008). Dans le cas des sociétés d'Afrique de l'Ouest, la définition des Nations unies offre un cadre conventionnel utile, mais insuffisant pour l'analyse de la structuration des familles en plusieurs ménages eux-mêmes souvent polygames.

3. Amira : Amélioration des méthodes d'investigation en milieux informels et ruraux d'Afrique, Asie et Amérique latine, Insee-Orstom. Plusieurs brochures ont été consacrées aux enquêtes auprès des ménages (en particulier les travaux de Ancey et Gastellu).

Un exemple d'exploitation agricole familiale en Afrique de l'Ouest

Bien que les modèles soient diversifiés et évoluent en raison des mutations sociodémographiques, économiques et culturelles, on peut donner un exemple d'organisation familiale de la production en vigueur dans plusieurs sociétés rurales d'Afrique subsaharienne. Celui-ci repose sur une unité de production agricole (appelée par facilité « exploitation familiale » ou encore « famille »), composée de plusieurs ménages, résidant souvent dans la même concession et sous l'autorité d'un chef, qui organise la production et la répartition des ressources. Dans ces unités, une partie des champs, appelés champs collectifs, est cultivée sous la direction du chef de famille, mais avec toute la main-d'œuvre familiale, qui doit réserver des jours de travail pour ces tâches. Dans les zones cotonnières du Mali ou du Bénin, ces champs collectifs sont consacrés à la culture du coton et aux céréales (mil-sorgho, maïs) qui sont stockées dans des greniers collectifs et destinées à l'alimentation de la concession selon des règles précises. On trouve aussi, dans beaucoup de sociétés, une autre catégorie de champs qui sont les champs individuels, pris sur le domaine foncier de la concession ou du ménage. Ceux-ci peuvent être cultivés par le chef de ménage lui-même, mais aussi par des femmes ou des jeunes hommes célibataires. La production de ces champs est soit autoconsommée, soit vendue ; elle sert, notamment pour les femmes, à assurer leurs obligations à l'intérieur de la famille ou de la communauté, par exemple pour les cérémonies. Les cultures commerciales (coton, arachide) sont parfois aussi cultivées sur des champs individuels. Le revenu de ces champs personnels sert aux jeunes hommes célibataires à se constituer un petit capital pour pouvoir se marier.

La définition du ménage est réinterrogée de façon régulière dans différents travaux : Gastellu (1980) ou encore plus récemment par De Vreyer *et al.* (2008) et Donni et Ponthieux (2011). Une fois ce ménage à peu près cerné, reste à savoir comment il fonctionne.

Le modèle néoclassique unitaire qui fait l'hypothèse d'une centralisation des ressources au sein du ménage et d'une répartition égalitaire selon les besoins, est depuis longtemps remis en cause, bien qu'il reste toujours le plus utilisé par facilité dans la plupart des enquêtes nationales sur le niveau et les conditions de vie des ménages (Udry, 1996).

En effet, l'organisation familiale ne relève pas du ménage unitaire, mais de formes plus complexes qui varient selon les aires culturelles. Femmes et hommes, mais aussi aînés et cadets ou dépendants, ont des droits et des obligations distincts, qu'il convient de connaître afin de mieux cibler les actions des politiques publiques. Cependant, il y a

souvent des écarts plus ou moins importants entre les normes sociales (telles qu'elles sont énoncées par les représentants des communautés et les individus eux-mêmes) et leur mise en œuvre concrète. Ces décalages varient en fonction du milieu rural ou urbain, des évolutions socio-économiques et des négociations entre mari et épouse qui ont lieu hors de la scène sociale. Ainsi, par exemple, dans le bassin cotonnier du Mali, des hommes ont confié avoir « emprunté » de l'argent à leur épouse pour pouvoir acheter de la nourriture en période de soudure (ce qui est leur obligation), mais il était tacitement convenu que ce prêt n'était pas remboursable. Cela permettait toutefois aux hommes de garder leur statut et de se conformer à la norme sociale. Dans certaines sociétés, les décisions prises dans la sphère publique maintiennent apparemment les femmes en retrait, mais il est connu qu'il faut laisser un temps de négociation dans le privé, au cours duquel la femme donne son avis, qui sera éventuellement pris en compte par son mari sans que cela soit affiché publiquement.

Savoir qui paie les frais d'écolage ou les frais de santé des enfants, qui fait tel type d'activité et gère les ressources issues de la vente d'un produit donné ou encore qui décide des investissements est indispensable pour conduire des actions de développement. La méconnaissance de cette répartition des tâches et des pouvoirs a conduit à de nombreux échecs, allant parfois jusqu'à renforcer les inégalités : par exemple, certains projets d'appui au maraîchage dans les bas-fonds ont provoqué l'éviction des femmes dès lors que la rentabilité de l'activité intéressait des hommes ; les femmes n'ayant que des droits d'usage précaire sur les terres octroyées par leur mari ou leur père, elles sont facilement écartées de l'accès au foncier.

La prise en compte de cette complexité dans les modèles théoriques de fonctionnement du ménage a été formalisée dans les modèles collectifs, où chaque individu du ménage doit être caractérisé par ses préférences propres. Deux catégories de ces modèles collectifs sont distinguées, les modèles coopératifs et les modèles non coopératifs. Le modèle coopératif, qui prend mieux en compte la fonction de producteur et de consommateur des ménages ruraux, a introduit la notion de préférences distinctes dans le ménage selon le genre, l'âge et le statut, ainsi que celle du pouvoir déterminant la répartition des ressources toujours selon les mêmes critères de distinction. Par exemple, le fils aîné a plus de pouvoir de décision que le cadet, ou encore une femme âgée a autorité sur ses belles-filles. Ainsi, les intérêts et préférences évoluent en fonction du statut mais aussi du cycle de vie et donc de l'âge de la personne.

Ces modèles mettent en évidence l'importance des inégalités intra-familiales dans la répartition des ressources. Cependant, ces avancées conceptuelles ont eu assez peu d'impact sur la construction des grandes enquêtes statistiques.

HÉTÉROGÉNÉITÉ DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES ENQUÊTES NATIONALES

Plusieurs types d'enquêtes sont conduits à l'échelle nationale, voire sur plusieurs pays avec un objectif de comparaison des indicateurs entre pays : les recensements agricoles, les enquêtes démographiques et sanitaires (DHS) et les enquêtes sur la pauvreté. Elles exigent un important travail conceptuel et méthodologique, afin d'harmoniser les indicateurs issus d'observations de sociétés souvent très différentes. C'est une approche par le haut, qui peut être réductrice, qui s'oppose à des enquêtes locales, non représentatives et non comparables, mais mieux adaptées à une compréhension fine des processus locaux et donc des spécificités des relations de genre.

Plusieurs dispositifs d'enquêtes nationales procurent des informations sur les activités économiques en milieu rural. L'intérêt de ce type d'enquête est, en premier lieu, leur représentativité, puisqu'elles fournissent des données extrapolables sur tout le pays. Chaque dispositif a sa propre unité d'observation, exploitation agricole, ménage, parfois individu, ce qui présente des intérêts mais aussi des limites spécifiques à chacun.

UNE LENTE ÉVOLUTION DANS LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES RECENSEMENTS AGRICOLES

Les dispositifs les plus ciblés sur les exploitations agricoles sont les recensements de l'agriculture. Ces opérations lourdes sont réalisées sur des pas de temps au mieux décennaux, en raison du coût et des difficultés de réalisation. Actuellement, au-delà de la fourniture d'informations pour la définition des politiques sectorielles, les recensements agricoles sont élargis pour contribuer au suivi de l'avancement vers les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), ainsi qu'au suivi de la sécurité alimentaire (FAO, 2007).

Le premier objectif des recensements agricoles est de fournir des données structurelles sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. Les recensements se sont longtemps focalisés sur les variables que l'on pourrait qualifier succinctement d'agronomiques, comme le nombre et la taille des exploitations, le type de productions, les rendements, ou encore les techniques utilisées. Ceci au détriment de données de nature plutôt économique et sociale, comme l'organisation interne du travail familial, les revenus, la répartition des décisions, les responsabilités des femmes et des jeunes non mariés dans la production ou la complémentarité avec d'autres activités (artisanat, migration), dont dépend souvent la survie du ménage en milieu rural.

Les recensements sont menés sur des cycles de dix ans, avec un guide méthodologique fourni par la FAO, qui, théoriquement, permet une uniformisation des concepts et méthodes de recueil de données.

Ils comprennent à la fois des enquêtes exhaustives (notamment dans les pays développés) et par sondages. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest, où la majorité de la population vit en milieu rural, un recensement exhaustif est trop compliqué à mener en raison, d'une part, du nombre d'exploitations et, d'autre part, de la faiblesse de l'appareil statistique. Le recensement agricole consiste alors en un dénombrement puis un questionnaire sur un échantillon d'exploitations.

Dès le milieu des années quatre-vingts, plusieurs études, publiées au sein même des Nations unies, ont souligné la nécessité de mieux intégrer le genre dans les statistiques agricoles. Le cycle de recensement de la décennie 1996-2005 intégrait ces changements méthodologiques. Une évaluation de 2005 sur la prise en compte du genre dans les recensements de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne révèle une progression certaine, mais encore inégale selon les pays (FAO, 2005). Cette étude montre, d'une part, que la demande des utilisateurs de données (comme, par exemple, les acteurs institutionnels pour la définition de politiques publiques) joue un rôle moteur pour faire évoluer les pratiques dans la collecte de données. Elle révèle, d'autre part, qu'un travail méthodologique est nécessaire pour écarter un certain nombre de stéréotypes sur le rôle des femmes dans l'agriculture.

Le nouveau cycle de recensements agricoles couvre la période 2006-2015. Le document cadre pour le « Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010 » (FAO, 2007) intègre de nouvelles notions permettant de mieux prendre en compte la complexité des exploitations familiales et d'y intégrer les relations de genre en ne considérant plus l'exploitation comme une entité sous la seule autorité d'un chef d'exploitation. Ainsi, les notions de « sous-exploitant » et de « sous-exploitation », nouvellement introduites, fournissent un cadre utile pour identifier des processus de gestion et de décision autonomes à l'intérieur d'une exploitation (sur une parcelle ou une activité). Le rôle des femmes est susceptible d'être mieux appréhendé, si ces notions sont adaptées de façon pertinente aux contextes locaux.

De nouveaux modules sont introduits pour répondre aux besoins d'information sur les OMD. Cette attente paraît ambitieuse, tant les variables à collecter relèvent de thématiques différentes et complexes pour les professionnels de la statistique agricole. Par exemple, dans le module sur la sécurité alimentaire, il est recommandé de faire des mesures anthropométriques sur les enfants de moins de cinq ans vivant dans le ménage enquêté, afin d'identifier les retards de croissance. Pour difficile qu'elle soit, cette approche permet de faire le lien entre le fonctionnement des familles et celui des exploitations. Il faut cependant veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment d'une compréhension fine du fonctionnement de l'exploitation agricole mettant à jour les relations de genre et le rôle économique des femmes dans l'agriculture.

La nécessité d'avoir des statistiques agricoles de qualité est réapparue avec la crise alimentaire de 2008, qui a braqué les projecteurs sur le monde rural. La dégradation des appareils nationaux de statistiques agricoles⁴, en particulier en Afrique subsaharienne, est apparue comme un réel handicap pour la compréhension de la situation en milieu rural et la mise en œuvre de politiques. Une stratégie globale pour la création d'un système d'information rural performant est présentée conjointement par la Banque mondiale, les Nations unies et la FAO (Banque mondiale, 2010), manifestant une volonté d'améliorer significativement la qualité et la nature des informations économiques et sociales sur le secteur rural. Or, sur le nouveau schéma conceptuel, la question du genre apparaît non comme une composante transversale de l'analyse, mais comme une thématique, aux côtés de la sécurité alimentaire, ce qui pourrait être un recul par rapport aux réflexions engagées au sein de la FAO. Cette situation illustre probablement des rapports de force idéologiques au sein des organisations internationales.

LES « ANGLÉS MORTS » DE L'ACTIVITÉ DES FEMMES DANS LES ENQUÊTES SUR LA PAUVRETÉ

Les enquêtes sur la pauvreté et les conditions de vie ont été mises en place depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, en particulier dans les pays ayant été soumis à des plans d'ajustement structurel, puis relevant de l'initiative « Pays pauvres très endettés » (PPTE). Ces dispositifs d'information avaient pour objectif d'analyser les conséquences sociales des plans d'ajustement structurel dans les années quatre-vingt-dix, puis les effets des politiques de réduction de la pauvreté, élaborées dans des cadres stratégiques accompagnant la réduction de la dette. Les enquêtes de suivi de l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des ménages ont lieu tous les 2 à 5 ans selon les pays ; elles fournissent en principe des informations détaillées sur les activités économiques (marchandes et non marchandes) et les revenus et donc, à ce titre, fournissent des informations utiles pour le suivi de l'activité des ménages ruraux, en particulier dans les pays où prédomine l'agriculture familiale.

Cependant, la conception de ces enquêtes comprend encore fréquemment certains biais conceptuels sur ce qu'on appelle le ménage, dont on a vu que la forme et l'organisation varient selon les sociétés. La norme la plus souvent en vigueur repose encore sur une vision nucléaire du ménage, dirigé par un chef homme et ayant une mise en commun des ressources. Une femme n'est considérée comme chef de ménage que si la présence d'un homme fait défaut (absence depuis plus de six mois dans les normes statistiques). Les obstacles sont aussi bien d'ordre technique

4. Cette dégradation est notamment liée aux programmes d'ajustement structurel, mis en œuvre par ceux-là mêmes qui déplorent actuellement la détérioration de ces services.

(coût d'une information mieux désagrégée, formation des enquêteurs) qu'idéologique, les concepteurs de l'enquête étant eux-mêmes dans une vision normative.

Il est alors possible de comparer les différents actifs (foncier, matériel agricole), les activités et les revenus des ménages monoparentaux dirigés par une femme à ceux des ménages « standards » dirigés par un homme. Tous les indicateurs habituels mobilisés dans les analyses sur la pauvreté peuvent alors être déclinés pour comparer les deux groupes : taux d'équipement, part destinée à l'autoconsommation, niveau de revenu, part des ménages sous le seuil de pauvreté, etc. Cela est pertinent en termes d'analyse de la durabilité sociale, car les ménages dirigés par des femmes ont souvent à charge des enfants et on peut ainsi aborder la question de la transmission intergénérationnelle de certaines capacités ou de certains actifs (Bissilliat, 1996 ; Locoh *et al.*, 2008).

En revanche, de par leur conception, ces enquêtes considèrent le ménage comme un espace social où les relations entre les membres sont peu analysées, et les analyses intraménages s'avèrent limitées. Or, dans un contexte d'organisation assez complexe de ménages souvent polygames (qui sont, encore moins qu'ailleurs, des ménages unitaires), gommer la répartition interne des droits et obligations selon le genre et le statut dans la famille, tout comme le détail des revenus des activités de chaque individu, pose de sérieux problèmes méthodologiques. Les activités des femmes, leurs revenus, leurs droits plus ou moins précaires et les responsabilités qui leur incombent dans un contexte de monétarisation de l'économie sont souvent mal, voire pas du tout pris en compte. Or, supposons qu'une source de revenu d'une activité spécifiquement féminine soit affectée par un événement économique ou un aléa climatique, alors les charges assurées par les femmes grâce à ces revenus (par exemple l'écolage ou les soins de santé) ne seront pas automatiquement assumées par une autre personne du ménage. Les conséquences sur les conditions de vie des différents membres de la famille, notamment des enfants, aboutissent à des situations sociales peu durables.

La simplification autour de modèles inopérants a pour conséquence une inadaptation des politiques et une mauvaise appréhension de la vulnérabilité et donc des moyens à mettre en œuvre pour la réduire.

Il serait cependant possible, à l'intérieur du cadre des enquêtes, de construire un système d'information suffisamment désagrégé pour prendre en compte des formes d'organisation plus complexes, des niveaux de décision emboîtés, de repérer la répartition des rôles et des ressources au sein de la famille, de prendre en compte des activités marchandes et non marchandes. Cela suppose de revoir non seulement le questionnaire, mais aussi l'organisation de l'enquête : interroger séparément femmes et hommes et, en fonction des contextes, avoir des équipes mixtes pour la collecte d'informations. Sur ce point, les

systèmes d'enquête restent très figés, en raison des multiples résistances, explicites (ne pas changer l'organisation à laquelle on est habitué) ou implicites (ne pas mettre en évidence des problèmes qui contrediraient un discours bien-pensant sur l'égalité). Il est ainsi difficile d'analyser les inégalités intrafamiliales.

La pertinence du questionnaire représente une autre difficulté des enquêtes sur la pauvreté. Elles sont souvent représentatives à l'échelle du pays. Mais l'hétérogénéité et la forte différenciation des moyens d'existence à l'intérieur d'un même pays rendent l'opérationnalisation complexe. Or, les inégalités de genre, comme les autres inégalités, varient beaucoup, que ce soit en fonction des milieux (rural ou urbain), des groupes ethniques, des groupes socioéconomiques ou selon les profils d'activités.

AUTRES DISPOSITIFS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

D'autres dispositifs nationaux fournissent des informations utiles pour la compréhension des dynamiques sociodémographiques mais aussi des situations de vulnérabilité, notamment alimentaire, en milieu rural.

Les enquêtes démographiques et sanitaires (EDS) fournissent des indicateurs essentiels pour le suivi du développement humain, dont ceux qui ont trait au genre, comme la mortalité maternelle, la mortalité infantile et l'anthropométrie des enfants de moins de 5 ans, les carences nutritionnelles des femmes et des enfants. Cela permet d'identifier les niveaux de développement humain et les inégalités liées au milieu de résidence (rural, urbain ou entre régions) ainsi que les inégalités de genre en termes de formation ou de droits des personnes⁵.

Ces données sont très utiles pour la mise en perspective des liens entre croissance agricole et développement humain. L'étude de Tefft et Kelly (2004), réalisée sur plusieurs régions du Mali, démontre que la croissance de la production agricole, que ce soit dans le bassin cotonnier ou dans la zone Office du Niger, ne permet pas, à elle seule, d'entraîner une baisse de la malnutrition chronique infantile. Elle pointe également que le statut des jeunes ménages au sein des grandes familles ainsi que celui des femmes ont une influence déterminante⁶. Les mêmes observations ont été faites au Bénin. On constate que plusieurs autres paramètres, liés au statut des femmes, influent sur l'atteinte de cet objectif prioritaire des Objectifs du millénaire pour le développement (Droy *et al.*, 2014).

5. L'EDS a développé depuis plusieurs années un module sur les mutilations sexuelles féminines, tant sur leur incidence que sur la perception que la population a de ces pratiques.

6. Cette absence de lien direct entre la croissance agricole et la réduction de la malnutrition chronique infantile est aussi démontrée par Dury et Bocoum (2012) sur le bassin cotonnier au Mali.

Les liens complexes entre croissance agricole et amélioration des indicateurs de développement humain illustrent l'intérêt de mobiliser l'approche des « capacités » pour analyser le fonctionnement des exploitations agricoles familiales, en s'intéressant notamment aux relations de genre et à leur impact sur les droits d'accès : accès aux moyens de production (foncier et matériel agricole), contrôle des ressources et revenus, accès à la nourriture, accès aux soins.

Les inégalités entre ces droits peuvent se lire à travers la malnutrition infantile. C'est pourquoi, si la croissance de la production agricole est nécessaire, ce n'est pas une condition suffisante pour réduire une des manifestations les plus significatives de la pauvreté. On voit que les seules mesures de volumes de production et de revenus à l'échelle de l'exploitation sont insuffisantes pour analyser les évolutions de certains indicateurs du développement humain. Il est nécessaire de comprendre la répartition des fruits de cette croissance à l'intérieur de la famille, plus particulièrement sous l'angle du genre.

DES APPROCHES ALTERNATIVES

À côté des enquêtes nationales qui restent assez classiques, sont apparus de nouveaux dispositifs : par enquêtes répétées sur des panels de population, comme les observatoires ; par enquêtes ponctuelles comme les enquêtes emploi du temps ; ou encore des systèmes combinant des méthodes quantitatives et qualitatives.

LES OBSERVATOIRES RURAUX

Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, de nombreux « observatoires » axés sur des thématiques de sciences humaines ont été créés. Ce sont des structures autonomes, pérennes, en charge d'observer l'évolution d'un phénomène, d'un système ou d'un espace et de collecter, analyser, restituer (à un rythme rapide) des données, de l'information, des connaissances à destination des acteurs de ce système ou de publics ciblés (définition collective⁷).

Parmi ceux-ci, les observatoires socioéconomiques permettent de focaliser le questionnement sur une problématique particulière et limitée à un espace restreint ; ils sont souvent plus pertinents pour l'analyse fine des inégalités, des inégalités de genre en particulier. En effet, la prise en compte de la diversité du milieu rural et des problématiques de vulnérabilité qui y sont associées soulève des problèmes méthodologiques particuliers.

7. Définition adoptée par l'Unité mixte internationale Résiliences, lors de l'atelier sur la méthodologie des observatoires sociaux et environnementaux réalisé à M'Bour (Sénégal) en mars 2012.

À Madagascar, cette analyse est possible en utilisant les données des « observatoires ruraux » qui sont un système d'information original créé depuis 1995. Ce dispositif s'appuie principalement sur des enquêtes répétées annuellement auprès d'un échantillon de ménages afin d'analyser l'impact des changements liés aux politiques économiques, aux changements sociodémographiques ainsi que les conséquences des chocs climatiques, politiques ou sociaux sur les ménages ruraux. En 2010, le Réseau des observatoires ruraux (Ror) regroupe seize observatoires répartis sur l'ensemble du pays.

Chaque observatoire illustre une problématique rurale spécifique : par exemple, l'impact de la libéralisation de la filière vanille sur les producteurs de la région nord-est de l'île, les effets de la réhabilitation d'un grand périmètre hydroagricole sur les ménages tributaires de parcelles ou encore les conséquences des aléas climatiques récurrents sur les ménages de la côte est confrontés aux cyclones. Cette approche permet de bien contextualiser la problématique propre à chaque zone, avec notamment des modules d'enquête dédiés à des questions particulières à chaque observatoire. Ce ciblage permet d'identifier les logiques internes des différents systèmes ruraux.

Les enquêtes comportent aussi des modules communs à tous les observatoires, ce qui permet de faire des comparaisons entre un certain nombre de variables, ce qui distingue ce dispositif des études localisées. Sur la base des informations fournies par le réseau des observatoires ruraux, on peut donc analyser, au sein du ménage, les inégalités entre femmes et hommes et filles et garçons concernant la division du travail et la formation du capital humain. D'autre part, en s'intéressant aux ménages monoparentaux dirigés par une femme, il est possible de comparer la situation de ces ménages à celle des ménages dirigés par un homme, situation la plus fréquente, puisque dans un couple, l'homme est automatiquement désigné comme chef de ménage. En s'appuyant sur les données désagrégées par genre issues des observatoires, on peut analyser certaines formes d'inégalités et leurs évolutions. Les résultats sont présentés observatoire par observatoire car, en raison de l'absence de pondérations appropriées, les données des observatoires ne peuvent être agrégées en un seul et même ensemble⁸. Cependant, la comparaison des inégalités de genre entre observatoires demeure pertinente, car elle met en évidence les différences entre régions et ethnies concernant la répartition des tâches et les rôles respectifs des femmes et des hommes.

Le suivi d'un panel de ménages sur plusieurs années permet d'observer les entrées et sorties de pauvreté et d'identifier des groupes de

8. En effet, chaque observatoire a été sélectionné par choix raisonné pour illustrer une problématique particulière du monde rural malgache, mais n'a pas de représentativité statistique en dehors de la zone d'enquête.

ménages en fonction de leur vulnérabilité (notamment les ménages monoparentaux dirigés par des femmes). Les données recueillies sur les observatoires offrent donc de réaliser des analyses permettant un diagnostic approfondi sur les causes et la dynamique de la pauvreté ainsi que sur les inégalités dans différents domaines menaçant la stabilité sociale (revenus, scolarisation, accès aux soins).

LE TEMPS, UNE RESSOURCE, L'APPORT DES ENQUÊTES « BUDGET-TEMPS »

Développées plus récemment⁹, les enquêtes « emploi du temps » fournissent des informations précises sur les allocations de temps des individus du ménage. Elles permettent de rendre visibles le travail et les activités de certaines catégories de population, qui échappent aux autres dispositifs (comme les recensements agricoles ou les enquêtes sur la pauvreté) et qui sont souvent exercés par les femmes. Il est ainsi possible d'évaluer le temps consacré à la collecte de l'eau ou du bois, classé dans les activités économiques hors marché, ou à l'activité domestique comme la préparation des repas ou les soins aux enfants. Si le temps de travail total des femmes est souvent identique et parfois supérieur à celui des hommes, la répartition entre les activités destinées au marché et celles qui sont hors marché est souvent déséquilibrée, les femmes ayant une part plus importante dans les activités hors marché. L'analyse de l'emploi du temps met en évidence les contraintes liées à cette répartition selon le genre : la mobilité des femmes est beaucoup plus réduite et le temps consacré aux activités sociales ou de loisirs est plus faible (Blackden et Wodon, 2005).

Les contraintes plus ou moins fortes qui pèsent sur l'allocation du temps, aussi bien sur le volume total horaire que sur la périodicité des obligations¹⁰, restreignent l'éventail des « capacités » des individus, plus particulièrement des femmes (Droy, 2006).

ARTICULER LES ÉCHELLES ET ASSOCIER LE QUANTITATIF ET LE QUALITATIF À TRAVERS LES ENQUÊTES COMPLEXES

Les échelles au sein du groupe familial

Les activités productives des familles rurales peuvent être appréhendées en prenant en compte les différents niveaux et les relations qui les relient. Dans le programme de recherche Eclis sur la contribution de l'élevage à la

9. Le développement des enquêtes emploi du temps fut une des recommandations de la conférence de Beijing (Chine) en 1995, afin d'améliorer la visibilité de la contribution des femmes à la production qu'elle soit marchande, non marchande ou domestique.

10. Les femmes sont souvent moins mobiles en raison de leurs obligations domestiques qui sont quotidiennes (cuisine, soins aux enfants, etc.) et découpent la journée en tranches horaires fixes.

réduction de la vulnérabilité des populations au Bénin, le dispositif mis en place pour réaliser l'enquête socioéconomique a été adapté à cette configuration. Il y a donc trois questionnaires différents pour un échantillon « emboîté » : familles, ménages et femmes. Les modules du questionnaire portent sur les activités agricoles et l'élevage mais aussi sur les autres activités, qu'elles soient marchandes ou non marchandes.

Afin de saisir les déterminants de la vulnérabilité sociale, plusieurs modules sont consacrés aux droits effectifs d'accès aux ressources, aux conditions de vie (disponibilités alimentaires, accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation), ainsi qu'à la répartition des charges à l'intérieur de la famille entre les différents acteurs. Par exemple, qui paie les frais de santé et les frais d'écolage des enfants ou comment se répartissent les charges liées à l'habitat, aux taxes, aux cérémonies ? Le questionnaire adressé aux femmes comporte les mêmes modules avec un accent mis sur le détail des activités économiques non agricoles, en raison de leur très grande diversité, recensée lors de l'enquête exploratoire. Les femmes enquêtées sont mariées, veuves ou séparées : leur statut matrimonial leur confère des droits sur les ressources, mais aussi des charges spécifiques. Les activités des autres cadets sociaux que sont les jeunes hommes ou les femmes célibataires sont traitées au sein du questionnaire ménage, en identifiant, pour chaque personne, les activités qui ne ressortent pas du travail collectif : champs personnels, activités artisanales, salariat ; l'objectif est d'appréhender la part du temps de travail dédié à chaque activité, ainsi que le revenu généré et la destination de celui-ci.

Articuler qualitatif et quantitatif

La combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives est souvent mise en opposition, alors qu'elle permet d'enrichir le système d'investigation. Les enquêtes qualitatives réalisées en amont d'une enquête socioéconomique permettent de mieux cerner les fonctions du ménage et de la concession, les niveaux de responsabilité, les activités économiques gérées par les femmes ou les indicateurs locaux de pauvreté.

Mais les enquêtes qualitatives sont aussi très utiles pour approfondir les résultats de l'enquête socioéconomique. Ainsi, dans le programme Eclis au Bénin, nous avons travaillé sur les liens entre le statut des femmes et la malnutrition infantile. À partir de l'exploitation des enquêtes socioéconomiques, une analyse multivariée a permis de faire des typologies de familles selon leurs moyens d'existence. Nous avons sélectionné parmi ces différents types un certain nombre de femmes selon des critères d'âge, de statut familial, d'activité productive pratiquée, d'ethnie et de résidence (zone enclavée ou pas, habitant sur des fronts pionniers ou des terroirs anciens). Les entretiens socioanthropologiques ont ensuite été menés auprès de ces femmes. L'analyse de ces entretiens permet de mieux comprendre la perception qu'ont les femmes

des inégalités de genre. Le lien avec les enquêtes socioéconomiques a permis d'articuler ces observations avec les données quantitatives (comme les revenus) recueillies dans l'enquête socioéconomique et d'analyser l'impact du statut des femmes sur la situation de bien-être nutritionnel des enfants¹¹.

CONCLUSION

Bien que la prise en compte du genre ait fait d'importants progrès dans les approches théoriques sur la conception des systèmes d'information, l'intégration de ces innovations méthodologiques dans les enquêtes nationales reste encore hétérogène. Ce retard contribue à maintenir dans l'invisibilité la contribution des femmes à l'économie rurale. Alors que des résolutions et des déclarations d'agences internationales insistent sur le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et la production agricole, on constate que les dispositifs d'information peinent à documenter cette participation. Une analyse fine des activités, des revenus et des charges respectives des femmes et des hommes permettrait de mieux comprendre les modes d'organisation intrafamiliale et les causes de certaines formes de vulnérabilité.

Pourtant, l'identification et l'analyse des inégalités socialement construites entre femmes et hommes (inégalités de genre) en milieu rural sont un enjeu important pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. En effet, les inégalités de genre concernent plusieurs dimensions du développement humain : accès à l'éducation, à la santé (santé maternelle et reproductive), discriminations entre femmes et hommes qui persistent dans le cadre juridique formel, renforcées par les inégalités de statut dans la société traditionnelle. Les nombreuses activités économiques des femmes sont souvent moins bien rémunérées que celle des hommes, du fait d'un niveau de formation inférieur à celui des hommes et de difficultés d'accès au crédit, à la terre ou à d'autres formes de capital. En outre, une partie du travail des femmes relève d'activités économiques non marchandes (collecte de l'eau ou du bois), effectuées dans des conditions pénibles et peu valorisantes. Mieux connaître ces activités et les contraintes qui y sont associées permet de mieux adapter les actions de développement et d'y intégrer la dimension de genre. De nombreux outils¹² existent, mais leur mobilisation est encore souvent déficiente.

11. Voir Droy I, Pascual C., Bidon J.-E., 2014, « Inégalités de genre et vulnérabilité alimentaire en milieu rural béninois : des interactions complexes ». In : *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud* (Guétat-Bernard H., Saussey M., dir.). IRD, Coll. À travers champ.

12. Voir Le Monde selon les femmes (www.mondefemmes.be) ou Genre en action (www.genreenaction.net/).

FEMMES EN MOUVEMENT : LA NAISSANCE D'UNE EXISTENCE SOCIALE, POLITIQUE ET PROFESSIONNELLE

Gema Galgani Silveira Leite Esmeraldo

Au Brésil, jusqu'au milieu des années quatre-vingts, la représentation sociale et politique des femmes rurales reste indissociable de leur situation familiale et matrimoniale. Cette position symbolique ne leur permet pas d'accéder aux espaces publics et politiques, et limite leur participation aux luttes pour la terre alors même que leur rôle dans le processus de production au sein de l'unité agricole familiale n'est pas reconnu. L'organisation du travail familial est appréhendée comme une stricte responsabilité du mari. La position subordonnée des femmes à leur mari est également présente au sein du mouvement syndical rural. Seuls les hommes participent à ce mouvement en tant que représentants de la famille agricole. Invisibles en tant que sujets sociaux et politiques, les femmes rurales construisent leur identité dans le contexte familial, en lien avec le travail reproductif et domestique historiquement réglementé et séparé des espaces publics et politiques.

Le concept politique de « classe sociale » étant défini par la place de l'individu dans les rapports de production, c'est bien le travail productif et économique qui confère aux hommes un statut. Le travail des hommes se distingue ainsi du travail des femmes et de leurs conditions d'existence. Le travail des femmes est uniquement appréhendé comme domestique, leur engagement productif est rendu invisible, ce qui éloigne les femmes d'une place reconnue au sein de la classe ouvrière rurale.

Au Brésil, les femmes rurales ont pu investir des espaces et des luttes spécifiques à travers leur participation, initialement timide, à des communautés ecclésiales de base (CEB), aux pèlerinages de la terre, aux célébrations, à des réunions syndicales, à la lutte pour les droits du travail et pour la terre. Ces espaces leur ont permis de contester la représentation dominante des hommes, seuls sujets politiques et sociaux et

seuls représentants de l'institution familiale dans le mouvement syndical et politique. Afin d'obtenir une reconnaissance spécifique au sein de la classe ouvrière rurale, les femmes ont engagé des initiatives pour dénoncer les rapports patriarcaux. L'organisation de mouvements autonomes de femmes rurales commence dans les années quatre-vingts dans plusieurs États du Brésil¹.

La politisation du corps des femmes devient alors un enjeu politique fort permettant de dénoncer leur enfermement dans un rôle maternel et reproductif². Dans l'imaginaire et la symbolique collectifs, le corps féminin devient un lieu d'engagement politique. Le sens politique assigné au corps reproducteur des femmes est stratégique pour susciter et rassembler les revendications des femmes rurales dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix. Leur engagement articule la lutte pour l'égalité des droits dans le mouvement syndical (voter et être élue) et l'affirmation politique de la différence des sexes. Cela se traduit, par exemple, par la lutte pour des congés maternité. En parallèle, elles revendiquent leur statut de femmes travailleuses rurales comme une catégorie professionnelle.

Les revendications des femmes rurales ont ainsi porté sur l'invention d'un métier, d'une profession pour les femmes rurales qui leur permette de construire de nouvelles conditions d'existence et d'accéder à d'autres espaces sociaux, politiques et économiques. La figure de la « travailleuse rurale » et celle de la « femme sans terre » ont permis aux femmes rurales de se constituer en force politique, en tant que classe élaborant une identité peu à peu reconnue dans les espaces politique, économique et social.

LA MOBILITÉ POLITIQUE DES FEMMES EN MILIEU RURAL

Le droit des femmes rurales à la syndicalisation, à la sécurité sociale et la reconnaissance de la catégorie de « femme travailleuse rurale » sont revendiqués lors du 4^e Congrès national de la Confédération nationale des travailleurs agricoles (Contag) en 1985 et lors du congrès de la Centrale unique des travailleurs (CUT) en 1986. Ces requêtes sont entendues à la fin des années quatre-vingts. Les droits à la sécurité sociale sont intégrés dans la Constitution brésilienne en 1988 et, le 14 juillet 1994,

1. En 1986, par exemple, apparaît, dans le Nord-Est, le Mouvement des femmes travailleuses rurales du Nord-Est (MMTR-NE) qui vise à permettre la participation des femmes rurales de la région aux campagnes de syndicalisation et de documentation et aux mouvements revendiquant l'accès des femmes à des politiques de protection sociale.

2. La dénonciation de cette assignation au rôle maternel et reproductif est toutefois appréhendée à travers une affirmation de la différence des sexes. Les femmes s'appuient sur la capacité biologique reproductive pour revendiquer une reconnaissance hors de la sphère privée. Cette approche basée sur la différence des sexes devient un fer de lance politique dès lors qu'elle confère aux femmes une reconnaissance sociale et politique au sein du mouvement syndical et dans le cadre de l'action gouvernementale.

la loi régissant le droit à l'indemnité de maternité pour les travailleuses rurales est signée par le président Itamar Franco. Toujours dans les années quatre-vingts, les femmes rurales rendent leur engagement politique visible en menant des activités de formation et en occupant l'espace public à deux dates représentatives de la lutte des femmes : le 8 mars, journée mondiale des femmes et le 12 août, qui est devenue une journée de mobilisation nationale pour les femmes du milieu rural³.

L'invention de la catégorie politique de « femme travailleuse rurale » est ainsi le résultat d'actions publiques menées durant deux décennies. Il s'agit de l'aboutissement d'une lutte continue et vigilante des femmes rurales au cœur des conflits, où l'État a été amené à se positionner pour assumer son rôle de gestionnaire des politiques publiques et assurer l'égalité des droits.

Les champs de forces et de luttes spécifiques créés dans les États et régions du pays ont abouti à l'organisation de l'Articulation nationale des femmes travailleuses rurales (ANMTR) en 1995. Celle-ci s'est formalisée lors de la première rencontre nationale des travailleuses rurales, regroupant 22 représentations de femmes de 17 États du Brésil, dans le but d'unifier la formation et la lutte des femmes travailleuses rurales à l'échelle nationale. Lors de cette première rencontre, les femmes ont porté au débat l'articulation entre la lutte de classe et la lutte des femmes en insistant sur la défense d'un nouveau modèle de développement autour de « nouvelles alternatives de production basées sur l'agroécologie et ayant comme cible l'être humain » (*Jornal Sem Terra*, 1995⁴).

Les groupes de femmes au sein de l'ANMTR, mais aussi dans des alliances avec des organisations internationales telles que la Coordination latino-américaine des organisations rurales et la *Via Campesina*, réfléchissent à un autre modèle de développement. Il s'agit de lutter contre le néolibéralisme, défendre la souveraineté nationale et la reconnaissance de l'agroécologie.

LES FEMMES SANS TERRE ET LEUR PLACE DANS LE MOUVEMENT DES SANS TERRE (MST)

En 1984, le Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST) s'engage dans la lutte pour la terre et la réforme agraire. Dans le pays, il devient un allié des pastorales sociales de l'Église catholique,

3. Le 12 août commémore l'assassinat, en 1983, de Margarida Maria Alves, alors présidente du Syndicat des travailleurs ruraux de Alagoa Grande, municipalité de l'État de Paraíba, situé dans le nord-est du Brésil. Des manifestations en faveur de la reconnaissance du statut des paysannes et de leur place dans la société sont organisées dans tout le pays.

4. Le *Jornal Sem Terra* (Journal des sans terre) est une revue trimestrielle réalisée par le MST. Créée en 1981, avant la création officielle du Mouvement en 1984, ce journal vise à être diffusé auprès des militants et militantes mais aussi à l'échelle nationale.

de la Commission pastorale de la terre (CPT), du Parti des travailleurs (PT) et de la Centrale unique des travailleurs (CUT). Il rejoint l'opposition syndicale dans la construction du « syndicalisme rural autonome » et dans les actions politiques visant la restauration de la démocratie dans le pays.

Au cours du premier Congrès national du MST, des femmes se sont rencontrées et, de manière concertée, elles ont créé des espaces non mixtes de débats sur leurs conditions de vie, de travail et de militantes. Les partis de gauche, appuyés par les mouvements des femmes au sein des syndicats, des CEB et de la CPT, ont soutenu cette initiative de création d'un mouvement de femmes au sein du MST. Les femmes actives des mouvements syndicaux sont nombreuses : elles voient dans le MST la possibilité d'intégrer des luttes pour leurs intérêts propres et pour défendre la classe ouvrière rurale. À l'occasion de ce Congrès, les femmes revendiquent l'instauration d'un quota de 30 % de délégués femmes parmi les cadres du Mouvement ; elles organisent la première Assemblée des femmes sans terre et préparent un document reprenant les exigences spécifiques des femmes, y compris leur présence dans l'exécutif national et la création d'une coordination formée par des femmes du MST.

Dans le *Jornal Sem Terra* publié régulièrement par le Mouvement, une « page de la femme » est créée en 1986. Elle vise à référencer, accréditer et légitimer la lutte des femmes rurales et à faire connaître leurs actions auprès de tous les militants du MST. Cette page a une forte valeur symbolique de représentativité et de reconnaissance en tant que sujet politique dans les documents du MST. Elle s'inscrit dans une stratégie politique de résistance. Elle construit un nouveau discours politique et une mémoire de la lutte des femmes travailleuses rurales. À l'intérieur du Mouvement, les femmes ont peu d'occasions de penser les actions politiques publiques, les proposer et les mener. Les hommes sont les représentants légitimes. Ils participent à des réunions et à la formation politique ; ils mènent des négociations et détiennent les postes de décision. Les femmes participent aux occupations de terres, à l'organisation dans les campements, aux soins des enfants, à l'enseignement scolaire et à la santé. Mais ce sont des engagements politiques qui s'appuient uniquement sur leur rôles assignés d'épouses, de mères, de femmes enceintes et de filles : ils sont finalement peu visibles et circonscrits aux campements et *assentamentos* (colonies).

La « lutte de classes » reste l'élément dominant et moteur des espaces d'activités des femmes sans terre. Leur action politique est valorisée au sein des syndicats et des partis alliés car elle consolide les alliances, les projets et les luttes communes. À l'intérieur du MST, cette action politique est contrôlée pour éviter l'apparition de demandes spécifiques (liées aux intérêts des femmes), et ce, comme l'affirme la direction du

Mouvement, afin d'éviter la fragmentation de la lutte de classe et l'affaiblissement de l'unité de la classe ouvrière rurale. Les discours et les codes de conduite prescrits sont plus rigides envers les femmes et les incitent à adopter des vêtements, des attitudes et des comportements leur permettant d'être reconnues et traitées comme des militantes « asexuées » de la classe ouvrière rurale. Le MST a des spécificités par rapport aux mouvements sociaux. Contrairement aux espaces politiques qui séparent le militantisme politique des relations conjugales et familiales, le mouvement du MST implique toute la famille dans les luttes et les manifestations politiques. Il promeut la libération économique, sociale et politique pour la famille ouvrière rurale. Femmes orphelines, veuves, issues de familles pauvres, affaiblies et déchirées par le système économique et politique, femmes soumises à de constantes migrations avec leurs mari et enfants à la recherche de terre et de travail trouvent, dans le MST, un accueil et un moyen de lutter pour la dignité, la terre et le travail pour leur famille. Cette approche encourage certaines femmes à choisir de s'engager plutôt au sein du MST qu'auprès d'autres mouvements sociaux ou partis politiques afin d'endosser un rôle de protagoniste. Mais cela leur permet également de questionner leur situation de femmes subordonnées à la situation conjugale d'épouses et de mères.

Les actions politiques organisées par les femmes lors du premier Congrès national des travailleuses rurales sans terre constituent la première expression matérielle et symbolique de la participation des femmes au sein du Mouvement. Toutefois, cela va surtout renforcer les actions politiques des femmes sans terre en dehors du MST, en partenariat avec les Mouvements autonomes de femmes travailleuses rurales et avec des femmes syndicalistes. En interne, la participation des femmes est acceptée par les hommes comme femmes mères, membres de la famille paysanne subordonnées aux père, homme, mari et fils. Leur place dans les manifestations et dans les luttes est assujettie à la présence de toute la famille comme expression de la dimension familiale d'un mode de vie et de production de l'agriculture familiale.

Dans la plupart des campements organisés par le MST, c'est principalement grâce aux femmes que la lutte contre l'opposition et la violence se poursuit. Les maris délèguent facilement cette responsabilité aux femmes et c'est bien grâce à la résistance des femmes que les familles restent dans les campements ruraux. Le fait de participer aux manifestations et rester dans les campements est vécu par les femmes comme une possibilité d'accéder à une libération sociale et économique, à des conditions de vie plus dignes pour leur famille. Elles ne s'affirment pas nécessairement comme protagonistes de la lutte mais comme membres de familles bénéficiant de rares alternatives de survie, dans des contextes sociaux de fragilisation, de fragmentation et de désorganisation de leur famille.

Dans les années quatre-vingts, l'action politique des femmes sans terre au sein du MST reste ainsi invisible en raison de la prévalence de leur situation matrimoniale. La mise en avant de leur rôle de mère ou membre de la famille subordonné au hommes occulte leur action face à la prédominance d'éléments discursifs, idéologiques et symboliques qui structurent et définissent la lutte du Mouvement. Celle-ci est basée sur une vision productiviste et économiciste qui guide la lutte des classes et survalorise l'image masculine, considérée comme le soutien de la famille.

LA RECONNAISSANCE IDENTITAIRE DES FEMMES SANS TERRE

Les femmes activistes sans terre découvrent que la lutte des classes portée principalement par le modèle dominant de l'agriculture conventionnelle n'est pas suffisante pour répondre à leurs demandes. Leur positionnement revendique l'articulation avec d'autres dimensions, subjectives, affectives, liées au contexte de travail domestique et familial et aux relations humaines. Elles organisent ainsi des espaces spécifiques pour leur propre formation en créant le Collectif national des femmes au sein du MST. Ces groupes de travail et d'échanges d'expériences prennent de l'importance car ils confortent les femmes dans leur capacité d'organisation et dans la possibilité de reconnaissance.

L'organisation politique des femmes sans terre adopte de nouvelles stratégies, une évolution perceptible avec le changement de dénomination du « Collectif national de femmes » qui devient le « Collectif national de genre ». Les revendications portent sur la nécessité de comprendre comment la société construit socialement des places et des rôles assignés pour les femmes et les hommes, comment les différences culturelles et sociales entre femmes et hommes produisent des inégalités spécifiques, différentes des inégalités de classe. Les réflexions portent sur l'appréhension de la catégorie analytique du genre reliée à celle de classe permettant de dénoncer les limites de l'analyse économiciste et productiviste (de classe) qui occulte l'analyse de l'oppression spécifique vécue par les femmes. L'analyse de l'exploitation des femmes suppose le recours à d'autres outils d'analyse comme le concept de genre pour creuser les traitements, les identités, les ordres sociaux construits différemment par le système sexe-genre (de Lauretis, 1994). Ce système fournit des outils qui permettent de voir des modèles de comportements prescrits, ou normés, des rôles sexués assignés qui cachent les relations de pouvoir et la domination. Le système sexe-genre est rendu ordinaire (naturel) dans les relations de pouvoir. Il régleme et régit les autres systèmes (économique, politique, religieux, etc.) et organise de façon unitaire et universelle le fonctionnement de la société bourgeoise capitaliste. Le système sexe-genre éclaire aussi un autre système, le patriarcat,

qui désigne une formation sociale où les hommes détiennent le pouvoir (Delphy, 2000) qui bicatégorise et hiérarchise les catégories de sexe, niant les droits aux femmes et limitant leurs espaces de pouvoirs. Le patriarcat renvoie à l'androcentrisme et l'eurocentrisme qui se matérialisent comme le centre du pouvoir, des décisions et de l'ordre social. Le système sexe-genre crée également des réflexions sur d'autres systèmes tels que ceux de race⁵ ou d'ethnie, la production et l'orientation sexuelle, qui s'interconnectent avec le système de classe sociale pour produire l'exclusion et les inégalités dans la société.

Les stratégies de lutte liée à la formation gérée par le Collectif national de genre génèrent l'émergence d'une force politique à l'intérieur du MST : la force de l'action féminine. En intégrant de nouvelles bases de connaissances, de nouveaux savoirs et pratiques militants et politiques, les expériences des femmes (auparavant limitées à l'univers domestique et à la lutte pour les occupations et dans les campements) commencent à changer. S'ajoutent aux référentiels de lutte des femmes de nouveaux éléments de savoir et savoir-faire (coordination, organisation, prise de décision, discernement, communication), appris dans les occupations de terre, la résistance, les campements et les marches, les négociations et la relation politique avec les Mouvements autonomes de femmes travailleuses rurales. Les femmes s'approprient les connaissances et capacités d'action. Elles les incorporent comme de nouveaux savoirs et pratiques matérialisés dans le quotidien de la lutte et dans l'action et la formation. C'est un apprentissage qui résulte de désirs, de motivations et aussi d'intentions politiques qui deviennent pour les femmes une force productive essentielle à la prise de conscience et à l'action initiatrice de changement.

À la fin des années quatre-vingt-dix, la politique agricole néolibérale est fortement critiquée par les femmes sans terre. La quatrième Rencontre nationale de femmes travailleuses rurales, organisée par l'ANMTR, porte sur le thème « Unis contre le néolibéralisme, pour le pain, la justice, l'égalité ». Cet événement marque une nouvelle action politique pour les femmes sans terre participant à l'Articulation nationale des femmes travailleuses rurales et se matérialise en confrontation directe avec le projet néolibéral par l'élaboration de discours centrés sur la volonté de « rompre avec le FMI pour la défense de la souveraineté nationale, le non paiement de la dette extérieure, la sécurité d'emploi pour tous, un moratoire sur le paiement des loyers, de l'eau et l'électricité pour les chômeurs et la nécessaire accélération de la réforme agraire » (*Jornal Sem Terra*, 1999).

5. Le mot race est entendu comme une construction sociale, au même titre que le genre. Tout comme le genre, ce mot « rappelle une fiction en termes biologiques » (Kebabza, 2009). Ici, son usage vise à montrer l'existence et l'importance des effets sociaux et politiques de cette notion.

En octobre 1999, l'ANMTR transmet aux mouvements sociaux mixtes et autonomes de femmes du pays le bulletin d'information « Femmes engendrant la vie, femmes construisant un nouveau Brésil » qui rend compte de l'histoire de la lutte de l'ANMTR. Ce bulletin d'information vise à mobiliser autour de la journée du 12 août comme « Journée nationale de la lutte des femmes contre les violences dans le monde rural et pour la réforme agraire ». Des orientations y sont données pour le premier Campement national de femmes travailleuses rurales, tenu à Brasilia du 13 au 17 mars 2000. Il s'agit de la principale action politique de la Mobilisation nationale des femmes travailleuses rurales qui se construit dans plusieurs États du pays avec des activités en accord avec le niveau national. La remise en cause du néolibéralisme élargit le champ des alliances, des formations et des luttes des femmes organisées dans les mouvements qui intègrent l'ANMTR. Les femmes insistent pour la continuité de la lutte pour la santé des femmes, le combat contre les violences dans le monde rural et pour la réforme agraire, la poursuite de la campagne pour un statut de femme travailleuse rurale, l'articulation avec les mouvements de femmes rurales d'Amérique latine et la participation au renforcement de la construction du projet populaire pour le Brésil.

ALLIANCES INTERNATIONALES ET RENFORCEMENT DE LA LUTTE DES FEMMES SANS TERRE

Au milieu des années quatre-vingt-dix, des rencontres latino-américaines rassemblent des organisations paysannes et autochtones du continent afin de partager des expériences, identifier et renforcer un esprit d'unité dans la diversité, évaluer les ajustements en cours dans le modèle néolibéral pour maintenir l'hégémonie du marché capitaliste à l'échelle mondiale et auprès des économies nationales. Il s'agit également de comprendre les changements de l'idéologie néolibérale visant à organiser la politique agricole et agraire et de mettre à jour les luttes et la résistance de manière intégrée.

Les femmes cherchent à délimiter des espaces dans les événements latino-américains et intercontinentaux : l'objectif est de renforcer les alliances entre femmes rurales à travers le continent latino-américain et dans le monde, rejoindre la dénonciation du projet néolibéral, développer des processus de solidarité et de luttes communes afin que les organismes internationaux incluent les manifestations du 8 mars dans leur calendrier de luttes.

La participation des femmes représentantes du MST aux événements internationaux leur permet de tisser des alliances et favoriser la construction d'un débat visant la compréhension des relations entre la lutte pour

la terre, pour la réforme agraire et la lutte des femmes. Celles-ci exigent des changements dans les structures économiques, sociales et politiques. Le besoin de réajuster les formes d'organisation et de lutte de la classe ouvrière rurale intègre les forces nouvelles et les expériences féminines qui se sont multipliées depuis les années soixante. Des articulations s'affirment entre les différents mouvements politiques impliquant les femmes rurales, autochtones, de la forêt, les *quilombolas* (communautés formées de personnes noires issues des Noirs marrons) et d'autres à travers l'exercice de nouvelles stratégies d'action politique pour assurer l'inclusion et la reconnaissance de nouveaux sujets sociaux dans le monde rural.

La multiplicité des initiatives militantes réunissant les responsables politiques, associatives et syndicales des femmes rurales à l'échelle latino-américaine et intercontinentale renforce la formation de ces femmes et leur capacité de réflexion et d'action autour d'enjeux tels que la lutte contre le projet néolibéral, contre l'avancée des politiques de destruction des économies paysannes, de leurs identités culturelles et la lutte en faveur de leur autodétermination et de leur souveraineté. L'implication dans la *Via Campesina* multiplie les espaces de prise de conscience du rôle politique des femmes dans la lutte pour la préservation de la vie qui s'incarne dans l'espace de la maison sous deux formes : maison-famille et maison-planète Terre.

L'utilisation de la catégorie analytique de genre a permis aux femmes sans terre de déconstruire les fondements idéologiques de la différence sexuelle. En produisant et en renforçant une identité de groupe de femmes sans terre, elles ont délimité un espace de reconnaissance à l'intérieur du MST pour donner une pertinence politique à leur collectif de femmes. D'un côté, elles refusent la différence sexuelle comme une limitation à leur engagement et activité politique. De l'autre, elles la réaffirment en revendiquant la reconnaissance de la figure de mère militante (symboliquement, par exemple, en organisant des « rondes enfantines » pour toutes les activités de formation du MST).

Historiquement, le savoir des femmes rurales vient de leurs expériences et de leurs apprentissages issus du travail domestique quotidien, de la vie familiale et paysanne. La plupart d'entre elles ont été faiblement scolarisées, ce qui entrave leurs activités dans les domaines de l'éducation, de la santé et du commerce. La formation des femmes sans terre est considérée par la Section nationale de genre⁶ comme un élément

6. La Section nationale de genre est une instance du MST permettant de favoriser et promouvoir le pouvoir de décision des femmes au sein du Mouvement. Créée en 2002, elle remplace le Collectif national de genre dont les activités bénéficiaient de peu de reconnaissance au sein de la direction du Mouvement. La Section nationale de genre a pour objectif de former les femmes afin de développer leurs actions politiques dans les espaces de luttes contre la domination masculine.

stratégique pour stimuler la compréhension de la réalité publique et politique, favoriser l'intégration d'autres espaces dédiés à l'avancement des connaissances des femmes, étendre les choix de vie, de travail, de militance et développer des compétences visant à l'action politique militante de manière qualifiée.

CONCLUSION

Insérées dans le mouvement national et international de la *Via Campesina*, les femmes sans terre s'inscrivent dans le débat sur l'avancée des grandes propriétés, du modèle de développement rural déterminé par les sociétés transnationales, contre l'usage des terres brésiliennes pour des cultures non alimentaires telles l'eucalyptus, la canne à sucre, le soja, et contre les semences et aliments génétiquement modifiés.

Elles utilisent la Journée internationale des femmes pour guider la lutte et affirmer leur différence. À cette date, les femmes occupent de grandes propriétés de canne à sucre, de soja, d'eucalyptus. Elles détruisent les pépinières et politisent le débat sur les projets de développement agricole pour promouvoir la reconnaissance de leurs capacités à planifier, à assumer, à prendre des risques.

À l'occasion de chaque Journée internationale des femmes, les femmes sans terre et de la *Via Campesina* renforcent leurs espaces de participation et de luttes, en rupture avec la représentation hégémonique du masculin sur les questions politiques et économiques. Ces journées créent une action politique propre aux femmes en élargissant les frontières et en produisant des images pour la reconnaissance d'un nouveau sujet social et politique dans l'imaginaire social : celui des femmes sans terre en tant que groupe social acteur de la lutte pour la réforme agraire et pour une société égalitaire.

LES FEMMES ACTRICES DU DÉVELOPPEMENT, UN PROGRAMME DE RECHERCHE-ACTION

Marie-Lise Semblat et Marie-Dominique de Suremain

Ce chapitre a pour objet de proposer un regard réflexif sur les méthodes d'accompagnement et de recherche-action qui ont permis de construire l'approche genre comme transversale dans des projets de développement sur des filières agroalimentaires ou artisanales, allant des champs à la restauration de rue en milieu urbain. Il part du constat qu'il ne suffit pas de travailler avec des femmes et de les aider à mener des projets économiques pour, automatiquement, augmenter leur autonomie et lutter contre les inégalités de genre. Bien entendu, donner des ressources aux femmes et développer leurs organisations va dans le bon sens. Mais bien des obstacles rencontrés resteront inexplicables ou mal expliqués si une analyse des relations femmes-hommes plus approfondie ou simplement plus consciente n'est pas mise en place tout au long d'un projet de développement. Former des acteurs et influencer leurs actions se fait en les amenant à voir la réalité d'une nouvelle manière, en intégrant la dimension genre. Des « lunettes genre » doivent être introduites dans les projets de terrain, en mettant à disposition des professionnels des ONG et simultanément des actrices elles-mêmes, des outils et des espaces de réflexion participatifs. Si l'objectif initial des projets est de transformer les microactivités économiques des femmes et de les accompagner vers une professionnalisation qui leur permettra une augmentation de revenus et une diminution de la pauvreté, l'utilisation des outils de recherche-action participative permet de mettre en lumière les obstacles liés au genre, d'activer des leviers nouveaux et de suivre les effets des transformations sociales.

Un projet en direction des femmes restauratrices de rue de Ouagadougou (Burkina Faso) par exemple, visait à renforcer leurs capacités en matière de transformation et conservation des produits

Un programme concerté

Le programme « Genre et économie, les femmes actrices du développement » a été financé de 2009 à 2013 par le « Fonds de solidarité prioritaire » du ministère français des Affaires étrangères et européennes, et élaboré en concertation avec les acteurs qui y ont participé : le volet « société civile » a concerné douze ONG françaises et leurs partenaires dans six pays d'Afrique de l'Ouest, soit environ 50 acteurs. Le volet institutionnel a inclus des actions avec l'Unicef, l'OIT et l'Ena, pour un total de trois millions d'euros. L'existence du volet « société civile » est le produit de plusieurs années de plaidoyer des ONG. Sa caractéristique est d'avoir réuni des ONG ayant une expertise sur les questions de genre et des ONG travaillant avec des organisations de femmes (ou des fédérations paysannes mixtes) en Afrique de l'Ouest dans les domaines agroalimentaire, agricole et artisanal. Des groupes de base, coopératives, fédérations locales et nationales d'agricultrices, transformatrices de produits alimentaires ou cosmétiques, des commerçantes, des vendeuses, des restauratrices du secteur informel ont bénéficié d'investissements et de formations. Les ONG du pôle genre ont organisé des formations sur les questions de genre, orienté et outillé les projets et favorisé les échanges, le partage des pratiques, le plaidoyer à partir des résultats de la recherche-action. Les formations techniques concernant la production, la commercialisation, la gestion ou le marketing ont été complétées afin de rendre visibles et réduire les inégalités de genre. Il a également été fait appel à des expertes et experts africains en genre.

agroalimentaires, à rationaliser la qualité et la présentation des produits finis, et à favoriser la reconnaissance professionnelle de l'activité¹. Y inclure une dimension genre renforcée a mené à ajouter des activités permettant de mieux comprendre les spécificités de leur activité, en tant que femmes, et l'impact des inégalités de genre sur leur activité.

Observation, réflexion et action sont liées et se déclinent à différents niveaux : auprès des professionnels (femmes et hommes), des femmes actrices dites « bénéficiaires », des hommes de leur entourage et des décideurs (de différents types). Les projets constituent ainsi des espaces complexes qui contribuent à améliorer la vie quotidienne des femmes mais également construisent des mouvements sociaux et un plaidoyer local ou international pour des politiques publiques plus favorables à

1. Ces actions incluent : l'acquisition d'équipements (moulins, foyers, séchoirs, casseroles, fûts à eau, charrettes à âne, etc.) ; des formations techniques (hygiène, formation à la gestion, etc.) ; la structuration et le développement des groupes (60 groupes en 2011) ; l'inclusion dans des organisations professionnelles (chambre des métiers) ; la création du Collectif des associations de restaurateurs, restauratrices et transformateurs, transformatrices de produits locaux (CARTPL).

l'égalité femmes-hommes dans les pays concernés. Ces pratiques féministes de recherche-action issue des projets de terrain se nourrissent des travaux de recherches académiques mais contribuent également à les inspirer.

Ce programme de coopération internationale a ainsi tenté d'articuler les besoins pratiques (faire fonctionner un projet productif à l'échelle locale) et les intérêts stratégiques de genre (changer les relations entre les femmes et les hommes, élargir les réseaux des femmes). Par l'accompagnement de projets concrets et par des processus de recherche-action, les ONG promeuvent un changement social qui relie le niveau personnel et le niveau collectif. L'amélioration des revenus se combine avec (ou dépend de) la déconstruction des stéréotypes et s'appuie sur la production de connaissances nouvelles, quantitatives et qualitatives, de la part des actrices elles-mêmes et des professionnels qui les accompagnent.

Les outils utilisés dans les recherches-actions ont été assez divers. Ils doivent être suffisamment simplifiés pour être appliqués par des personnes qui ne sont pas des chercheurs. Ces transferts se réalisent essentiellement lors d'ateliers de formation et de réflexion initiaux, puis de séances de suivi-évaluation et d'échanges réguliers, qui ont abouti à une capitalisation collective.

DES OUTILS DE RECHERCHE-ACTION PARTICIPATIVE

La recherche-action-formation ou recherche-action participative est un processus de production de connaissances nouvelles ou de révélation de savoirs traditionnels, au service de l'action et au service des acteurs eux-mêmes, professionnels ou « bénéficiaires » des projets de développement. Les personnes bénéficiaires associées aux observations, aux réflexions et aux analyses formulent des hypothèses sur leur situation et se mobilisent pour le changement. Elles ne sont pas « objets » d'investigations, notamment sur leurs difficultés ou contradictions, mais sujets de changement, et peuvent s'approprier des projets qui visent à modifier leurs conditions de vies, leurs croyances et représentations des rapports entre femmes et hommes.

Cette stratégie s'appuie sur la sensibilisation des professionnels chargés des projets de terrain, qui doivent eux-mêmes se poser des questions nouvelles, se sentir concernés, et découvrir les ressorts profonds, jusque-là occultés, des difficultés et inégalités rencontrées, en intégrant une nouvelle variable dans leur pratiques et leur lecture de la réalité sociale et économique sur laquelle ils ou elles souhaitent intervenir.

Quatre catégories de méthodes ont été utilisées tout au long de ce programme :

- Des séminaires de formation et des échanges de pratiques ;

- des enquêtes quantitatives, appliquées par des animateurs des ONG ou des organisations paysannes ;
- des enquêtes qualitatives et entretiens (informels ou structurés), notamment des « parcours de vie » ;
- des ateliers, dans lesquels est utilisée une grande variété d'outils d'éducation populaire.

Sont développés ici les « parcours de vie » et différents outils utilisés dans des « ateliers », qui permettent de faire émerger des connaissances, d'influencer le déroulement des projets et d'installer un suivi des processus sans avoir recours aux méthodes classiques des enquêtes ou des évaluations externes.

LES PARCOURS DE VIE

Plusieurs outils ont été créés pour mesurer les améliorations de revenus, d'autonomie de décision, d'*empowerment* des femmes. Il s'agissait, d'une part, de sortir d'une vision purement quantitative des résultats économiques et financiers, souvent les plus attendus et, d'autre part, de prendre en compte la complexité et l'interdépendance des facteurs permettant d'évaluer l'amélioration des gains financiers des femmes, l'affectation des ressources et les avancées en termes de droits et d'autonomisation, tant économique que décisionnelle. Ces outils visent à mesurer clairement et concrètement les acquis des femmes, sans s'enfermer dans une vision gestionnaire et managériale telle que le modèle économique néolibéral peut l'imposer le plus souvent.

Le réseau Aster-International, par exemple, a coconstruit avec les partenaires du Burkina Faso (Asmade), du Bénin (Grapadh) et du Togo (Caged et Sotchi), une « étude située » en créant un outil de suivi de parcours d'un groupe témoin de femmes accompagnées par le projet. Les structures et organisations de bases ont été impliquées dans l'identification des groupes témoins représentatifs de toutes les catégories de public. Constitués de 30 à 40 personnes dans chacun des projets, ces groupes témoins ont permis d'évaluer la situation au départ, à mi-parcours et à la fin du projet. Ils ont permis, pour certains projets, comme celui d'Asmade au Burkina Faso, de suivre des parcours individuels, mais aussi des évolutions organisationnelles, comme par exemple des transformatrices de céréales et des restauratrices (préparant à domicile des aliments pour les vendre dans la rue) structurées en associations représentatives et menant des actions de plaidoyer très importantes.

En ce qui concerne le volet économique, ont été pris en compte des indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'*empowerment* comme l'appui du conjoint dans la réalisation des activités des enquêtées, l'évaluation de la recette journalière minimale, le mode de financement des activités (dons de parents, d'amis ou du conjoint, prêt bancaire ou fonds propre), etc. mais aussi la capacité des bénéficiaires d'entreprendre et d'appuyer

d'autres initiatives ou encore de diversifier leurs activités génératrices de revenus, relevant du secteur informel. La capacité des femmes à participer aux revenus du ménage et le nombre de personnes qu'elles prennent en charge ont aussi été intégrés, ainsi que leurs capacités à tenir une gestion formalisée (tenue régulière d'écritures sur cahiers, dépôt régulier d'argent en banque, tenue de bilan en fin de journée ou en fin de mois, recrutement d'employées), sans oublier le marketing des produits (choix de l'emplacement de vente, étiquetage des produits, insignes publicitaires).

Le degré d'autonomie des femmes concernant la prise de décision pour la réalisation de leurs activités et la gestion de leurs revenus ont été identifiés ainsi que de nombreux domaines d'autonomie possible². L'autonomisation personnelle a été examinée à partir du niveau de prise de décision au sein du couple sur le revenu personnel, les méthodes contraceptives ou encore l'admission d'un enfant ou d'un étranger dans la famille. La participation aux prises de décisions dans le milieu associatif professionnel des femmes a également été considérée (niveau de propositions de chacune et prise en compte ou non de leurs avis).

Si ces méthodes peuvent se rapprocher des entrevues en profondeur ou *Focus groups* (groupes de discussion), utilisés également dans des recherches classiques, elles s'en différencient par la participation des acteurs dans la conception des outils, leur simplification et l'appropriation immédiate et directe des résultats dans les projets.

LES OUTILS DÉVELOPPÉS DANS LES ATELIERS DE RECHERCHE-ACTION

On sait que le crédit ou le microcrédit octroyé aux femmes, ou le fait qu'elles gagnent de l'argent, n'est pas suffisant pour changer les rapports de genre. Car si les femmes ne conquièrent pas davantage d'autonomie et de contrôle sur leur propre vie et dans l'espace public, leurs efforts peuvent être annulés ou fortement freinés, notamment si leurs activités non rémunérées ne sont pas prises en compte ou si rien n'est modifié dans la sphère domestique.

« Budgets-temps » et « profils des activités »

Les budgets-temps, outils classiques de la recherche sur le genre, ont été enseignés par Enda Europe aux ONG accompagnées. Au Burkina Faso, ils ont été appliqués par le Gret, ONG française, auprès de groupes de transformation de beurre de karité en savon pour montrer aux acteurs la double inscription des femmes dans la sphère « domestique » et

2. Décision de participer à des formations, possibilité d'opérer des courses dans le quartier, d'effectuer des voyages, décisions pour les loisirs et vacances, pour mener des activités économiques, créer ou intégrer une association, acheter des parures et vêtements, acquérir un bien ou encore faire construire.

« productive », et l'origine des freins à l'activité économique. Cela a permis de parler des activités simultanées des femmes (économiques et reproductives) et de les comparer avec celles des hommes. Dans l'agriculture familiale, la séparation entre la « production » et la « reproduction » n'est pas vraiment établie, dans la mesure où la production est destinée en bonne partie à l'autoconsommation, où les femmes peuvent puiser l'eau pour la consommation et pour les jardins potagers en même temps et travailler sur le champ du mari puis sur leur propre champ.

Dans ces projets, il ne s'agit pas de transmettre des recherches (qui risquent de ne pas être acceptées) ou de réaliser des études approfondies, mais de faire des exercices de repérage qui servent de prise de conscience pour les acteurs : tant du côté des professionnels du développement que des femmes et des hommes impliqués dans la vie des projets. Ainsi, des dirigeants d'organisations paysannes ou les conjoints des femmes productrices ont-ils été amenés à reconnaître eux-mêmes la surcharge de travail des femmes et la diversité de leurs apports à l'économie familiale, du fait de ces constats partagés. Les protagonistes redécouvrent des évidences : les femmes se lèvent à l'aube et travaillent toute la journée, se couchent les dernières, et les hommes ont beaucoup plus de temps pour mener leur vie sociale, religieuse, politique ou se reposer.

Très souvent, les projets partent de constats tronqués car spontanément, femmes et hommes, professionnels et bénéficiaires, sous-estiment les tâches dites « domestiques » des femmes, mais également la quantité et diversité de leur travail productif.

Au Sénégal, dans le travail d'Enda Pronat en milieu rural auprès de fédérations de paysans pratiquant une agriculture saine et durable (sans produits chimiques), l'analyse s'est faite à deux niveaux : l'analyse comparée des activités des femmes et des hommes a mis en évidence que les hommes et les femmes participent aux activités productives, mais qu'ils n'interviennent pas de la même manière. Elle a fait reculer l'idée que les femmes rurales sont « au foyer ». Certaines activités ont été identifiées comme essentiellement « féminines » ; mais l'analyse a montré que des femmes agricultrices emploient parfois des hommes comme saisonniers, ou que certains hommes participent aux corvées d'eau et de bois, mais en utilisant la charrette, tandis que la corvée reste manuelle pour les femmes.

Cartographie sociale des rôles et des territoires et jeux de rôles

La cartographie sociale est un outil utilisé en atelier afin d'analyser des relations complexes, notamment quand l'objectif est de permettre un débat à égalité entre personnes de niveau scolaire différent ou pouvant avoir différentes représentations des relations entre elles. Les participants dessinent en petits groupes leurs parcours, leurs activités,

identifient les femmes et les hommes et leurs relations. Le débat est aussi important que le dessin et chacun découvre l'autre en y participant. C'est un outil d'éducation populaire, utilisable avec tout public, quand il s'agit d'objectiver et de clarifier les situations. Il permet de neutraliser les personnes qui parlent trop ou trop bien et, par son caractère simple et ludique, il permet aux femmes de s'exprimer dans des espaces mixtes.

Les saynètes et les jeux sont également utiles pour faire parler les femmes rurales. Des femmes qui avaient affirmé à de multiples reprises, lors des enquêtes, lors d'interviews ou lors de suivi de terrain que leurs maris leur avaient prêté les terres et les outils pour semer du sésame sans aucun problème, ont osé dire, à travers des saynètes qui les mettaient en situation, que ces prêts se faisaient sur des terres peu fertiles, des lopins trop petits ou que les outils étaient prêtés lorsque les maris n'en avaient plus besoin, donc très tard dans la saison. Une relation de confiance est nécessaire pour que les failles du système apparaissent et que la critique s'exprime. Une vérité cachée qu'une recherche classique menée par une personne extérieure aurait obtenue au prix d'une longue immersion peut donc s'obtenir avec ces méthodes d'animation et d'éducation populaire. Les femmes connaissent bien tous ces problèmes : elles ne sont pas dupes. Elles en parlent certainement entre elles, mais elles ne peuvent l'exprimer à haute voix : critiquer à la fois leurs maris, la société ou le projet n'est possible que si les relations de domination sont allégées et mises à jour. Le jeu est un moyen assez efficace tout en étant valorisant. Aux responsables de projets de prendre ensuite très au sérieux, au bon sens du terme, ce qui s'est dit publiquement.

L'ATELIER COOPÉRATIF DE « RÉFLEXION-ACTION » ET LES « CAUSERIES-DÉBAT »

La « réflexion-action » favorise la prise de conscience de changements, de participation et d'émancipation pour ceux et celles qui vivent une situation qui fait problème. Elle repose sur le principe selon lequel les pratiques sociales produisent des savoirs qui ne sont pas toujours connus et reconnus comme tels. Elle réunit autour de pratiques communes ou de besoins communs (professionnels, militants, associatifs, etc.), des groupes restreints de participants, acteurs volontaires. La démarche de maïeutique, guidée par l'animateur ou l'animatrice, doit faciliter d'abord l'émergence des savoirs expérientiels, puis ensuite leur analyse.

Les ateliers coopératifs de réflexion-action (Ara) permettent de :

- Créer un espace privilégié de réflexion et de débat ;
- accompagner un processus de transformation sociale ;
- produire collectivement des savoirs utiles pour l'action.

Au Burkina Faso, Bénin et Togo, les Ara sont au cœur des accompagnements réalisés par Aster avec des groupes de femmes relais dans

le but de développer avec elles un observatoire des pratiques et des conditions de vie. Les participantes sont outillées pour analyser leurs pratiques : arbre à problèmes, grille FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces). En parallèle, des animateurs et animatrices d'ateliers de réflexion-action sont formés à la méthode et une fois le programme terminé, ils pourront, à leur tour, accompagner des groupes.

Ainsi témoignent des participantes à un Ara à Ouagadougou en mars 2011 : « Il faut voir et entendre ce que les autres font pour pouvoir développer tes idées, pour améliorer ce que tu es en train de faire. S'il n'y a que l'action, on risque de ne pas avancer. Il faut penser pour pouvoir changer et améliorer l'action. C'est une découverte car on n'a pas toujours conscience de ce qu'on fait et vit. »

Version plus informelle, des « causeries-débats » ont été organisées par plusieurs ONG au Burkina Faso et au Bénin afin d'échanger autour des inégalités dans les relations femmes-hommes au sein des ménages et des communautés et de proposer des améliorations.

À Ouagadougou par exemple, cinq séances de causeries-débats ont été organisées dans trois arrondissements de la commune regroupant les acteurs et actrices et leurs conjoints ou conjointes, les responsables coutumiers et religieux, les élus locaux. À partir du témoignage d'un couple autour de l'organisation et de la gestion familiale, une analyse a permis d'identifier les personnes concernées et leurs rôles, la gestion du temps, les circuits des ressources et des décisions. Un relevé des points positifs et négatifs a permis de faire des propositions et améliorations. Ces séances ont permis d'analyser les bonnes pratiques mais aussi les insuffisances en matière de division du travail, accès et contrôle des ressources et bénéfices, participation à la prise de décision.

À propos de la division du travail, les témoignages ont mis en évidence de bonnes pratiques qui consistent à impliquer l'homme, la femme et les enfants (garçons et filles) dans la réalisation des travaux ménagers (vaisselle, balayage, corvée d'eau, cuisine, etc.). Cette répartition des tâches au sein du ménage, qui n'est pas très répandue, suscite parfois curiosité et raillerie de la part de l'entourage dans un contexte culturel où la répartition sexuée du travail est une tradition.

À propos de l'accès et du contrôle des ressources et des bénéfices, des témoignages ont montré des situations d'inversion des rôles économiques, certaines femmes étant soutien de famille tandis que le mari est au chômage. Ce rôle est reconnu par certains hommes qui confirment que, sans la contribution financière de leur épouse, ils ne s'en sortiraient pas. De ce fait, la pratique des activités rémunératrices par les femmes peut être encouragée publiquement par les hommes. En témoigne le propos d'un époux : « Parfois je n'ai rien, et quand ma femme, qui vend de l'attiéké, le constate, elle est gênée de me donner l'argent devant les enfants, alors elle le dépose sur ma moto. »

Lors des causeries, l'émergence de pratiques égalitaires ou de gestion concertée sont mises en valeur, notamment quand la femme prend soin d'informer son mari avant d'effectuer certaines dépenses (équipement, moyens de déplacement par exemple). De ce fait, elle franchit un premier pas vers une autonomie de gestion des revenus relative, dans cette démarche de concertation avec l'époux et suscite des pratiques réciproques.

Au niveau communautaire, d'une manière générale, il est reconnu dans les causeries que les décisions qui concernent la sphère publique se prennent par les hommes, qui en informent par la suite les femmes. À défaut de changement immédiat, les constats des inégalités sont posés.

Exemple de division des tâches femme-homme obtenue lors d'une causerie-débat

Activités domestiques	QUI	
	H	F
Cuisiner		•
Entretien du linge		•
Balayer		•
Faire le ménage		•
Chercher de l'eau (au puit ou au robinet)	•	•
Chercher du bois	•	•
Gérer les dépenses	•	•
Construire une maison habitable	•	•
Éduquer les enfants	•	•
S'occuper de la santé des enfants	•	•

Production économique - Agriculture	QUI	
	H	F
Maraîchage	•	•
Désherbage	•	•
Labour	•	•
Confection de planches	•	•
Pré-irrigation et irrigation	•	•
Repiquage et semis	•	•
Sarclage et binage	•	•
Traitement phytosanitaire	•	•
Épandage	•	•
Récolte	•	•
Conditionnement	•	•
Vente	•	•
Transformation	•	•
Concertation		•
Transports	•	•
Pépinières	•	•
Achat d'intrants	•	•
Gestion des recettes	•	•

Production économique - Élevage	QUI	
	H	F
Aviculture	•	•
Ovin	•	•
Bovin	•	•
Caprin	•	•
Conduite de troupeaux	•	•
Traite	•	•
Vente de lait et lait caillé	•	•
Transformation		•
Boucherie	•	

Production économique - Pêche	QUI	
	H	F
Aller à la pêche	•	
Vente de poissons (frais et transformés)	•	•
Transformation	•	•
Écaillage		•
Moulinage		•

Production économique - Arboriculture	QUI	
	H	F
Entretien	•	•
Récolte	•	•
Vente	•	•
Transformation		•
Pépinières	•	•

QUELQUES ENJEUX QUI ÉMERGENT, ENTRE LA NÉGOCIATION ET LE PLAIDOYER

LE CHANGEMENT SOCIAL ET LES MOTS POUR LE DIRE

Le constat partagé est celui d'inégalités de genre fortes, dans un contexte de manque de protection sociale ou de filet de sécurité (politiques publiques sur l'emploi, la santé, l'éducation, etc.). Les fonctions de reproduction reposent donc essentiellement sur la famille. La sanction que peut prendre un groupe en cas de rébellion d'une femme face à l'ordre établi est l'isolement social, voire le rejet, c'est-à-dire la mort sociale. Ce n'est donc pas seulement par moindre féminisme ou compréhension des enjeux de genre que les femmes africaines pensent généralement qu'il vaut mieux négocier pour progresser. C'est aussi par réalisme. Les projets « genre » qui s'inscrivent dans le plaidoyer et la mixité sont

donc perçus comme de meilleurs leviers de changement. On ne parle pas forcément et directement d'égalité, mais d'équité, de complémentarité (avec toutes ses ambiguïtés), de partage, de collaboration, dans un contexte de cloisonnement assez strict des activités des femmes et des hommes. Le genre évoque ainsi, pour ces femmes africaines, la valorisation de ce qu'elles font, la possibilité de le montrer publiquement aux hommes et aux autorités, celle de recevoir une approbation sociale, et l'autorisation sociale du décloisonnement de genre (« Je peux m'occuper de ce que fait mon mari, il reconnaît ce que je fais, et il peut m'aider aussi »). Dans un objectif de lutte contre la pauvreté, cela est mieux reçu que l'autonomie ou la défense des droits de la personne, des besoins personnels, qui sont souvent perçus comme une forme d'égoïsme, un droit à dépenser pour soi, indépendamment des autres. La faiblesse du rôle de l'État pour assurer une protection sociale aux individus et prendre le relais de la famille en cas de besoin rend très élevé le coût d'une rupture ou de l'individualisme.

Construire des stratégies de genre en collaboration avec des collègues africaines est également un apprentissage de nouveaux termes. Ainsi, pour faire la différence entre le sexe et le genre, stratégie de base pour différencier le social et le biologique, Adrienne Ramdé, une formatrice burkinabé a proposé une expression existant dans plusieurs langues africaines : *né trouvé* pour le genre, et *né avec* pour le sexe. *Né trouvé* désigne donc le genre, ce que l'on acquiert par la tradition familiale, la culture. Au Sénégal également, Pauline Ndiaye de Enda Pronat a commencé à relever des expressions désignant les différences et inégalités entre les femmes et les hommes. Reprendre et déconstruire les proverbes ou les détourner quand ils sont trop patriarcaux est un exercice très productif, pratiqué par les animateurs et animatrices.

L'ANALYSE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, MIXTES ET FÉMININES

Grâce à ce projet, on a observé que des groupements ou coopératives de femmes incluent souvent des hommes à des postes clés. Au Sénégal et au Togo, des saynètes ont mis l'accent sur le fait que cette mixité est à double tranchant. Dans certains cas, il s'agit de résoudre des problèmes techniques ou de gestion, dans d'autres, des hommes participent dans le but de capter l'argent des femmes, de les diviser, d'attiser les jalousies. La réflexion a fait surgir des expressions intéressantes, comme celle de « mixité par nécessité », quand les hommes assurent des fonctions dont les femmes n'ont pas pu acquérir les compétences, et la « mixité comme stratégie », notamment quand la participation des hommes sert au plaidoyer et qu'ils légitiment les activités des femmes, reconnaissent leur contribution et acceptent des changements dans les relations familiales ou dans les organisations.

Dialogue d'une saynète de restitution d'un atelier, autour de la mixité des organisations

ML : Pauline tu veux la mixité, mais les organisations de femmes entre elles ont moins de contraintes, elles peuvent cultiver les relations intergénérationnelles et elles se mobilisent sur le plaidoyer.

P : C'est vrai elles s'organisent entre femmes, mais il n'y a pas que des avantages, il y a la jalousie, les papotages, les ragots, celles qui croient que l'organisation leur appartient. Parfois, il se passe quinze ans sans changements de direction des groupements, à cause des castes, des problèmes internes.

ML : Mais dans les organisations mixtes, les hommes, ils accaparent le savoir et le pouvoir.

P : La réalité est mixte, on est obligé de travailler ensemble.

ML : Tu oublies qu'en étant ensemble, hommes et femmes, les femmes ne peuvent pas s'exprimer librement, dire ce dont elles ont besoin.

P : Dans la mixité, les femmes sont là et les hommes peuvent aussi devenir leurs porte-parole, les hommes convaincus sont les meilleurs porte-parole des femmes.

Au Burkina Faso, le projet de l'ONG Asmade visait la diversification des activités des restauratrices. Le champ d'intervention s'est alors élargi à des activités de grillage de viande, qui se sont révélées exclusivement masculines. Une analyse comparée de la situation des femmes et des hommes d'un point de vue économique, social, culturel et politique a été engagée. Elle a permis d'analyser les inégalités de genre internes au secteur informel, les grilleurs de viande étant mieux rémunérés que les restauratrices et plus respectés dans l'espace public. L'intégration des hommes au public-cible a permis d'établir de nouvelles dynamiques collectives de renforcement organisationnel et d'analyser la division des métiers en fonction du genre. Elle a abouti à proposer des modes de relations plus égalitaires entre femmes et hommes au sein des filières alimentaires, dans leur vie quotidienne, dans leur activité économique, dans leurs organisations et dans le plaidoyer en faveur de la reconnaissance de l'importance sociale de leurs métiers.

L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS MASCULINS ET FÉMININS

Professionaliser et faire reconnaître des métiers dits féminins, un plaidoyer indispensable

Au Burkina Faso, les femmes sont largement impliquées dans l'économie nationale et disposent de nombreux savoir-faire. Mais force est de constater qu'elles sont trop souvent mises à l'écart des circuits de formation et d'appui professionnel. Ce qui les contraint à exercer des activités

économiques peu rémunératrices et informelles, que l'on appelle souvent en milieu urbain des « activités génératrices de revenus (AGR) ». Elles sont perçues comme culturellement intégrées, car elles correspondent à un certain mode de vie, qui véhicule pourtant des stéréotypes liés à la division sexuelle du travail. Les ONG tentent de faire évoluer les AGR vers des formes de microentreprises et de structures d'économie sociale et solidaire. Les microentreprises engendrent un changement dans les formes d'organisation : gestion des économies et des ressources, gestion du temps et des prises de décisions... tous ces facteurs impliquent des changements dans les rapports femmes-hommes.

Le défi est d'opérer cette évolution sans alourdir excessivement le travail des femmes. Il s'agit de travailler sur la rationalisation quotidienne et le partage des tâches reproductives, permettre aux femmes d'utiliser les équipements de transport des hommes pour la collecte du bois ou de l'eau (Niger), développer des garderies adaptées au contexte local (Burkina Faso, Sénégal, Togo), etc.

Par ailleurs, le renforcement des filières contribue à la reconnaissance des corps de métier (l'alimentation de rue par exemple) par les autorités et les partenaires techniques et financiers. Le secteur, qui représente un triple enjeu social, économique et sanitaire pourra ainsi bénéficier d'un meilleur accompagnement.

Il s'agit de renforcer les relations entre les associations pour dialoguer avec les autorités municipales et obtenir l'inclusion de ce secteur dans le plan de développement local. Cela permettrait l'aménagement et l'assainissement des lieux de vente, dont les acteurs (femmes et hommes) se voient sans cesse reprocher par les agents municipaux, qui les en chassent régulièrement, une occupation anarchique et sans autorisation. En effet, par méconnaissance des textes, les mairies ne sont que rarement sollicitées pour donner un avis sur une implantation. En général, les personnes s'installent de façon spontanée, sans formalité administrative préalable. L'octroi d'espaces aménagés par les collectifs permet aux acteurs d'être plus stables dans leur travail et de participer de manière citoyenne à la vie de la cité en payant leurs taxes.

Un plaidoyer similaire a été réalisé pour faire reconnaître par différents ministères le rôle de la restauration de rue et de la transformation artisanale dans la sécurité alimentaire, permettant de concilier les intérêts des restauratrices et ceux liés à l'hygiène et la qualité des produits offerts aux consommateurs.

Cette démarche est similaire à celle de l'ONG Afrique Verte au Burkina Faso, Mali et Niger pour faire reconnaître le rôle des transformatrices de céréales dans la sécurité alimentaire au Sahel. Ces dernières participent à de nombreuses foires en Afrique de l'Ouest et aux négociations internationales du Comité permanent inter-État de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss).

S'approprier des métiers dits masculins, mieux rémunérés, dans la même filière

Au Togo, les femmes ont réintroduit l'élevage traditionnel de porcs, décimés par la peste porcine. Les porcs sont dorénavant élevés dans des enclos construits, au lieu de la « divagation » habituelle. Les femmes doivent donc produire des aliments, donner aux porcs des soins vétérinaires de base, apprendre des techniques d'insémination et de croisement de races locales et améliorées. L'ONG Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) donne cette formation technique aux femmes avec l'appui de l'Institut de conseil et d'appui technique (Icat). Les formations ont combiné plusieurs thèmes : soins vétérinaires, alimentation, fixation des prix, rentabilité de l'activité, connaissance de la filière, échanges interprojets pour discuter des métiers, mais aussi du droit de la famille, des relations femmes-hommes. Ces formations et débats ont permis aux femmes de prendre conscience qu'elles ont des droits qu'elles ignorent, qu'elles sont capables d'innover, de discuter avec les autorités. Elles ont vu qu'elles avaient avantage à investir toute la filière, de l'élevage à la vente de la viande débitée, pour capter la plus-value et mener une activité réellement rémunératrice. Autrefois, les maris vendaient eux-mêmes aux bouchers les porcs élevés par leurs femmes et captaient souvent une partie des bénéfices tandis que le débitage était l'activité la mieux rémunérée. Les femmes ont donc décidé de discuter le « tabou » posé sur l'abattage et le débitage. Leur démarche a fait apparaître qu'il ne reposait sur aucun précepte religieux. Elles ont donc franchi le pas d'elles-mêmes et créé leur étal de vente en ville. L'atelier commun aux différents projets leur a aussi permis de voir qu'il existait d'autres métiers appropriables par les femmes, comme la construction des enclos ou la maintenance du matériel agricole. Des perspectives nouvelles se sont ouvertes.

L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES RESSOURCES, LA QUESTION DU FONCIER

Ce qui caractérise la progression de la prise en compte du genre (*mainstreaming*³), ce n'est pas forcément l'importance des projets qui restent relativement modestes, mais l'inclusion d'une critique des inégalités, l'organisation autonome des actrices et le plaidoyer pour un changement social et politique. Ce qui est vécu est mis en débat dans

3. Selon le groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS) du Conseil de l'Europe, le *Gender Mainstreaming* est : « [...] la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. » Source : Site internet de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes de l'Union européenne.

l'espace public. Les projets collectifs permettent aux femmes d'accéder à la terre, voire au statut d'agricultrice. Ces revendications d'accès au foncier se font dans un contexte où se croisent les coutumes traditionnelles et des réformes foncières qui introduisent le droit dit « moderne » (avec un rôle important de l'État et des communautés rurales élues) et la propriété privée. Le contexte est également fortement marqué par le phénomène d'accaparement des terres, c'est-à-dire l'attribution massive de terres à des investisseurs privés, pour développer l'agrobusiness au détriment des paysans dont les droits sont la plupart du temps bafoués.

Dans un contexte où les pressions sont multiples, identifier les intérêts stratégiques des femmes rurales n'est pas aisé. Doivent-elles lutter pour accéder à la propriété individuelle par l'héritage ou la vente, alors que cette « modernisation » semble favoriser l'agrobusiness plutôt que les petits paysans ? Ou doivent-elles se mobiliser autour d'un plaidoyer à destination des autorités locales, détentrices de droits d'attribution dans la décentralisation ? C'est ce que choisissent de nombreux groupements de femmes, qui s'investissent dans la politique locale, apprennent les mécanismes des commissions d'attribution et formulent des demandes. Elles se partagent ainsi des parcelles collectives. Certains groupements les ont obtenues par la location à des propriétaires (souvent avec des coûts excessifs ou des baux trop courts) ou par des attributions par la communauté rurale. D'autres ont négocié un accès gratuit durant huit ans en échange d'un équipement d'irrigation subventionné par un projet, comme c'est le cas d'un GIE de femmes à Guédé au Sénégal dans un projet d'Enda Pronat. Car l'accès à la terre nue ne résout pas tout, ce sont les moyens de production qui déterminent largement les possibilités de production et de rentabilité.

Les différents projets ont donc discuté ces questions, les subventions étant généralement indispensables pour accéder à du petit matériel ou à des machines même simples. Les machines accessibles aux projets des femmes souffrent parfois de problèmes de conception, puis de maintenance. Le Gret ou Enda Pronat en ont fait l'expérience : moules à savon, décortiqueuses et rouets ont dû être repensés et réparés pour devenir fonctionnels. La question de la maîtrise de ces innovations par les femmes, de leur formation et des nouvelles divisions du travail introduites se pose. Certains projets ont su contourner les problèmes d'analphabétisme, qui n'empêchent pas nécessairement les femmes d'apprendre à manier des outils, si la pédagogie est adaptée. Ces obstacles ne doivent pas être vus comme insurmontables, mais comme des défis à poser et résoudre sur le long terme, car ils requièrent plusieurs années de travail dans la continuité. Ce qui est assez difficile aujourd'hui, notamment en raison de l'évolution des mécanismes de financement des projets des ONG qui tend à raccourcir la durée des projets (appels d'offres non reconduits, par exemple).

CONCLUSION

Les activités économiques des femmes rurales ou engagées dans l'économie alimentaire urbaine populaire, dans les projets appuyés par ce programme, sont restées modestes. La pression des bailleurs pour développer des activités économiques pour les femmes, quelles que soient les conditions de travail ou de rémunération, répond plus aux besoins de monétarisation de l'économie qu'à une aspiration à un travail décent. On peut donc, à juste titre, critiquer ces microactivités. Mais on peut également considérer que les femmes rurales, qui sont astreintes à de longues journées de travail gratuit, aspirent aussi à être accompagnées à produire un revenu monétaire, même limité, à le légitimer et le rendre visible, comme première étape de leur *empowerment*. Les femmes mettent en avant la reconnaissance et la visibilité de leurs contributions, de même que leur fierté de ne pas toujours demander d'argent à leur mari. L'économie est une entrée vers le changement culturel, vers une aspiration à plus d'égalité, quel que soit le terme utilisé. Et le changement culturel est un levier favorisant le développement économique. Certaines animatrices de terrain indiquent que la rentabilité sociale devrait précéder la rentabilité économique. C'est-à-dire qu'elles considèrent que le changement des relations femmes-hommes est une condition pour améliorer les revenus des femmes.

Tous les projets ont mentionné des bénéfices non monétaires et relevé leur importance ; non pas pour minimiser l'importance d'une amélioration soutenue des revenus et de la viabilité des entreprises, mais pour répondre aux critiques qui trouvent les activités des femmes toujours trop petites et pas assez rentables.

Il s'agit alors de déconstruire le modèle masculin, qui n'est « rentable » que parce qu'il s'appuie lui-même sur du travail domestique féminin non rémunéré. Quand les femmes sont sommées de produire et travailler de la même manière, sans en avoir les conditions et sans investissement suffisant dans la sphère productive et reproductive, elles subissent alors des pressions intenable.

Dans ce cadre, et si l'on prend en compte ces bénéfices non monétaires, les projets de développement, même de petite ampleur ou produisant des revenus complémentaires saisonniers ou intermittents, peuvent être de réels leviers de développement et contribuer à une plus grande égalité de genre.

MESURER L'IMMESURABLE ET RENDRE VISIBLE POUR MIEUX AGIR : LES OBSERVATOIRES DE GENRE ENTRE ENJEUX OPÉRATIONNELS ET POLITIQUES

Elisabeth Hofmann et Rosie Westerveld¹

La Banque mondiale a mis en avant la nécessité d'améliorer la disponibilité de données de qualité désagrégées selon le genre (Banque mondiale, 2012) et la FAO a lancé un appel en faveur de l'amélioration des données de base dans son rapport sur le rôle des femmes dans l'agriculture (FAO, 2011). En 1999 déjà, une « Consultation de haut niveau sur les femmes rurales et l'information » avait préconisé l'établissement d'observatoires sur ce sujet². Sur l'agriculture plus généralement, on déplore une défaillance d'information et les observatoires sont parmi les tentatives de réponse. Il existe de nombreux observatoires sur des thématiques techniques, qui s'inscrivent dans les mécanismes de partage d'information³ comme éléments essentiels pour le fonctionnement des systèmes économiques et politiques (Xingang X., Hua S., Guo L., Zhangang H., 2008). L'intégration d'éléments relevant des sciences sociales n'est pas une préoccupation récente, mais reste un enjeu important (Kasam, 2003). Il existe aussi des observatoires sur des thèmes plus

1. Avec la collaboration de Fany Chabal (chargée de projet du Réseau des observatoires de l'égalité de genre de Genre en action 2012-2013) et Claudy Vouhé (présidente de Genre en action).

2. FAO, « Consultation de haut niveau sur les femmes rurales et l'information : Actes de la consultation », www.fao.org/docrep/X3803F/X3803F00.htm

3. Voir les systèmes d'échanges d'information à différents niveaux qui s'intègrent au plan d'action mondial du Système mondial pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (http://apps3.fao.org/wiews/docs/Second_Global_Plan_of_Action_for_PGRFA_FR.pdf).

socioéconomiques en agriculture (comme l'Observatoire de la sécurité alimentaire ou l'Observatoire économique des filières maraîchères à Brazzaville). Un des observatoires en agriculture dont les raisons d'être sont explicites est l'Observatoire des agricultures du monde (OAM) : face au manque crucial d'information pertinente, un des enjeux majeurs est que les choix des politiques publiques « soient le mieux renseignés et informés possible face à la combinaison de défis agricoles, socioéconomiques et environnementaux liés aux enjeux globaux » (OAM, 2008). Or, comme dans les autres exemples cités, le genre y est peu intégré et il n'y a pas de désagrégation systématique selon le sexe. Pourtant, dès les années quatre-vingt-dix, des tentatives remarquables de prise en compte du genre avaient été entreprises⁴.

Divers mécanismes d'observation du genre et des sources d'indicateurs existent aux niveaux international et national. Parmi ceux-ci, citons les indicateurs genre du Pnud, de l'OCDE, le rapport sur l'inégalité entre les hommes et les femmes du Forum économique mondial, l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (Idisa) et l'Observatoire des droits de la femme africaine de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (Uneca). Ils sont complétés par les rapports émis par les pays tous les quatre ans lors de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (Cedef) de l'Onu Femmes, par les indicateurs nationaux des OMD, sans oublier les indicateurs des politiques nationales qui existent dans bon nombre de pays. Ces mécanismes sont institutionnalisés et relèvent avant tout de la responsabilité des États. Par ailleurs, des observatoires sur le genre ont vu le jour dans différents lieux et sur différentes thématiques. Une partie de ces observatoires se caractérise par une implication active, voire un portage de la part d'acteurs de la société civile, ce qui se révèle fréquemment comme un défi difficile à relever⁵. Les observatoires de l'égalité de genre sont pensés comme des outils indispensables pour que la société civile joue un rôle de veille et d'alerte sur les enjeux de gouvernance et de prise en compte des problématiques de genre par les politiques publiques.

4. À titre d'exemple, le programme sur la recherche participative et l'analyse de genre (PRGA) a mis l'accent sur l'élaboration des méthodes et les innovations organisationnelles en matière de recherche participative sexospécifique dans les domaines de l'amélioration des plantes et des ressources naturelles. Cette innovation a été introduite en principe à l'ensemble du système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) dès le milieu des années quatre-vingt-dix (CIAT, 1996).

5. À titre d'exemple, concernant la participation des associations de solidarité dans l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, « on peut se demander si la participation à l'Observatoire ne produit pas une conversion institutionnelle de la contestation associative et ne développe pas une forme d'assentiment à la science institutionnelle » (Lochard et Simonet-Cusset, 2005).

Actuellement, peu de pays francophones disposent de mécanismes citoyens de suivi du genre. C'est pourquoi, dès 2005, Genre en action a lancé l'idée de soutenir et mettre en réseau des observatoires de l'égalité de genre en tant que mécanismes indépendants et performants pour assurer la veille des inégalités au sein de l'espace francophone. Depuis 2011, Genre en action coordonne un projet de renforcement du Réseau des observatoires de l'égalité de genre (Roeg). Le projet s'appuie sur le principe selon lequel « seul ce qui est mesuré est pris en compte et en charge » et répond à une forte demande, émanant tant de la société civile que des décideurs engagés dans la lutte contre les discriminations, en France et dans les pays francophones. Cette demande n'est pas spécifique à la thématique de l'agriculture paysanne, mais le dispositif des observatoires a toute sa pertinence dans ce secteur clé des pays francophones.

LES ENJEUX DE L'OBSERVATION DU GENRE : MESURER L'IMMESURABLE ?

Les rapports de genre dans une société, un secteur, un territoire donné sont souvent occultés par les indicateurs classiques. Beaucoup de données disponibles et relayées vers le grand public ne sont même pas différenciées selon le sexe : on nous parle « des paysans, des agriculteurs » (termes que nous utiliserons ici de manière interchangeable, même si c'est un raccourci inexact), sans spécifier que ces termes cachent des hommes et des femmes. Quand la sexodifférenciation est faite, elle reste souvent peu éloquente, si elle ne se limite pas à la féminisation des termes utilisés. Les réalités socioculturelles très importantes restent occultées : par exemple, dans l'agriculture familiale, le terme « chef d'exploitation », ne rend pas visibles toutes les conjointes collaboratrices dont le rôle est crucial à la bonne marche de l'exploitation, qui est officiellement celle de leur conjoint⁶. Ou encore, quand des pourcentages de femmes parmi les agriculteurs sont donnés, l'information n'est pas croisée avec d'autres critères, comme par exemple la taille des exploitations, le mode de culture, les activités annexes qui s'y ajoutent, et qui reflèteraient des différences substantielles entre les réalités des hommes et des femmes, agriculteurs et agricultrices.

Les indicateurs spécifiques au genre qui tentent de mesurer des aspects plus qualitatifs sont encore moins souvent renseignés, notamment pas au niveau agrégé et macro, même si de nombreuses études apportent des éléments de réponse sur des situations locales. Les agricultrices ont-elles le contrôle des ressources — terres, intrants, machines, moyens de transport — qu'elles utilisent ? Lorsqu'elles génèrent des revenus, peuvent-elles

6. Il est vrai que, plus généralement, il existe très peu d'information sur le travail non salarié, limitant les possibilités réelles de rendre compte des différentes organisations du travail et aussi des possibles rapports sociaux de production (FAO, 2010).

décider librement de leur utilisation ? Dans quelle mesure l'apport de revenus par les femmes déresponsabilise-t-il les conjoints et les incite-t-il à réduire leurs propres contributions aux dépenses de la famille ? Quel est le nombre d'heures travaillées par jour par les femmes productrices, y compris le temps consacré au travail domestique, et communautaire ? De quels temps disposent-elles pour le repos et le loisir, ou d'autres activités personnelles ? Quelles aides, formations et quels conseils obtiennent-elles pour leurs productions de la part des services publics, des chambres d'agriculture, des projets et programmes de développement (menés par les ONG, les institutions internationales, les gouvernements) ? Comment participent-elles à la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement rural ? Quelle reconnaissance obtiennent-elles pour leurs efforts, de la part du mari, de la belle famille, de la communauté, etc. ? Ont-elles le même accès aux mêmes circuits de commercialisation que les hommes ? Contrôlent-elles le processus de commercialisation ou sont-elles dépendantes des hommes qui dominent cet aspect ? Participent-elles à la planification de leur production (projets d'extension ou de diversification des productions, répartition des dépenses et gains) ? Les agricultrices qui sont conjointes d'agriculteurs ont-elles le choix de ce métier ou se tournent-elles vers l'agriculture pour soutenir leur compagnon ? Si des structures collectives (associations professionnelles, syndicats, groupements) sont mixtes, quelle place y occupent les femmes par rapport à celle des hommes ? Sont-elles aussi présentes et entendues dans les instances dirigeantes ? Leurs besoins spécifiques — la difficulté de gérer à la fois une exploitation et les tâches domestiques, l'accès aux ressources (terre, crédit, formation, services, etc.), les freins à leur mobilité, la dépendance vis-à-vis des intermédiaires, etc. — y sont-ils pris en compte à juste titre ? Comment appréhender les inégalités générationnelles qui apparaissent au vu de la pénibilité du travail ? Comment se saisir des stratégies communautaires de diversification des productions vivrières ? Comment mesurer les impacts des migrations et de l'exode rural sur la répartition des tâches agricoles ?

À travers cette liste, c'est, plus généralement, la façon dont le développement est mesuré qui est en cause. Il est indéniable que les enjeux autour de la situation des femmes rurales sont définitivement en lien avec des questions actuelles plus globales.

DES OBSERVATOIRES POUR INFORMER, REVENDIQUER, ACCOMPAGNER, PILOTER ET CAPITALISER

Notre postulat de départ est que, partout dans le monde, et indépendamment du lieu de vie, de l'origine ethnique et même de la classe socioéconomique, les femmes sont relativement défavorisées par rapport

aux hommes. Cependant, ces inégalités revêtent des formes et une ampleur très variables et évolutives dans le temps. Il est donc indispensable de collecter des données, de renseigner des indicateurs, de mener des études et des diagnostics qui cherchent à rendre visibles et explicites ces différences, à en saisir les tenants et les aboutissants, à apprécier leurs évolutions dans le temps et leurs spécificités territoriales et culturelles. Ceci est particulièrement crucial dans les contextes des pays du Sud, où peu d'informations fiables et précises sont collectées et diffusées de manière régulière. La collecte d'informations spécifiques à chaque contexte est primordiale afin d'éviter l'écueil classique qui consiste à interpréter les réalités de pays supposés homogènes et figés dans des traditions ancestrales, à partir de catégories et schémas de pensée occidentaux. Des observations et mesures sont donc nécessaires pour mieux saisir les enjeux spécifiques et les aspects peu visibles et méconnus des inégalités entre les femmes et les hommes, dans des réalités variées et mouvantes.

Pour répondre aux enjeux majeurs que recouvrent les dynamiques de transformation des rapports socioéconomiques entre femmes et hommes dans le milieu rural, la mesure d'indicateurs sexodifférenciés est nécessaire, mais pas suffisante. Pour aller au-delà du genre « cosmétique » (qui consisterait à se contenter de désagréger les différents indicateurs selon le sexe) et pour rendre visibles les inégalités, les avancées et les obstacles à leur évolution, une observation quantitative et qualitative sur la durée est indispensable. Ce travail de collecte comprend aussi le recensement et la compilation des travaux existants, produit notamment au sein des universités (au Sud et au Nord), mouvements de femmes et organisations internationales, où de nombreuses monographies, études de cas, expériences et études d'impact, illustrent différents aspects des rapports de genre dans un milieu ou un territoire donné, leur évolution et les changements possibles. Cependant, ces données secondaires sont aujourd'hui souvent méconnues et dispersées, donc difficilement accessibles. Les observatoires peuvent remédier à cette situation en assurant une veille documentaire, ainsi que la mise à disposition et la diffusion des données.

Rendre visibles les inégalités en générant et diffusant des informations, études, données, etc., est une première étape clé pour leur prise en compte dans les politiques publiques, programmes et projets. Dans le contexte actuel de crise économique quasi généralisée qui touche aussi le secteur agricole, toutes ces informations et expériences nourrissent le travail de plaidoyer, d'interpellation et de réflexion sur les alternatives et servent d'aide à la décision en faveur de plus d'égalité des femmes et des hommes et d'une amélioration globale du fonctionnement de la société.

Les observatoires peuvent aussi jouer un rôle clé dans l'accompagnement et le pilotage de projets et d'initiatives nouvelles, ou lors de la mise en place de phases tests des alternatives possibles. Pour assurer une prise

en compte réelle et efficace du genre sur le long terme, un suivi systématique des actions, des transformations et des impacts qu'elles induisent doit être assuré, afin de réagir aux possibles effets inattendus et nouvelles influences, en adaptant le projet, le programme ou la politique au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Un tel pilotage est incontournable car la réduction des inégalités entre femmes et hommes implique des changements très complexes (de lois, de mentalités, de procédures, d'institutions, de rapports de forces, etc.). Les politiques publiques, les projets et programmes enclenchent des processus, sujets à d'autres facteurs d'influences, dont les effets ne sont prévisibles ni dans leur intégralité ni sur le long terme. Un pilotage à vue constant, basé sur des observations systématiques et sur la mesure d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs est donc nécessaire, afin d'accorder les actions menées et les objectifs recherchés.

Afin d'assurer une prise en compte réelle, pertinente, transversale et efficace du genre dans les actions et politiques menées, un travail important de sensibilisation et de formation doit être assuré. Les groupes de réflexion et les équipes de travail doivent intégrer en leur sein des experts, universitaires et des acteurs issus des mouvements sociaux et féministes. Les observatoires doivent aussi avoir comme mission de diagnostiquer les besoins en formation et en expertise, de fournir des appuis méthodologiques ponctuels, de mettre à disposition ou accompagner la conception d'outils et de mettre en relation les institutions et organisations avec des formateurs et des experts locaux et internationaux.

La capitalisation doit être le troisième axe de travail des observatoires. En effet, de nombreuses expériences ont déjà été réalisées avec une approche et une perspective de genre et de multiples « bonnes pratiques » ont été identifiées dans des contextes divers. Les leçons tirées ne sont toutefois pas suffisamment connues, accessibles, visibles et traduites en français. Rendre ce capital d'expériences disponible au plus grand nombre doit être un des objectifs des observatoires. Pour beaucoup d'acteurs du développement, le genre n'est pas encore pris en compte de façon systématique. Il est indispensable de capitaliser les expériences réussies pour mettre en avant les conditions de réussite et les éléments potentiellement transférables à d'autres contextes. Par ailleurs, d'innombrables expériences nouvelles sont en cours et, à défaut de constituer des « recettes prêtes à l'emploi » pour l'intégration du genre, les innovations qu'elles représentent sont riches en la matière et méritent d'être compilées, analysées, diffusées, connues.

LE RÉSEAU DES OBSERVATOIRES DE L'ÉGALITÉ DE GENRE (ROEG)

Dès 2005, Genre en action a lancé une réflexion autour des observatoires de l'égalité de genre. Les enjeux de la mesure des inégalités, de la

compréhension de leurs évolutions, du recensement des bonnes pratiques innovantes et des projets existants ont souligné la nécessité de créer un réseau d'observatoires qui permette de mettre en lumière les tendances et réalités actuelles du genre dans l'espace francophone.

En 2007, Genre en action a publié un bulletin⁷ destiné à illustrer l'utilité des observatoires pour une meilleure intégration du genre dans les projets, programmes et politiques de développement. Les questions fondamentales : « Que faut-il observer ? Pourquoi observer ? Comment observer ? », ont été approfondies pour souligner les défis particuliers qui émergent lorsque l'on traite d'observatoires genre et développement. Ce travail a permis d'identifier des initiatives susceptibles d'être capitalisées ou réutilisées en tant que bonnes pratiques. Il a aussi permis de confirmer qu'en matière de genre et développement, les pays francophones accusaient un retard important. C'est pour cela que Genre en action a commencé à travailler autour de l'idée de mise en réseau des observatoires de l'égalité existants, de soutenir et d'accompagner la création de nouveaux observatoires. Il s'agissait d'appuyer et de mettre en place des mécanismes indépendants et performants de mesure et de veille des inégalités de genre, mais aussi de mettre en synergie les études et actions repérées avec d'autres organismes allant dans le même sens.

Genre en action s'est fixé comme mandat principal de renforcer un espace de dialogue, de veille (politique et scientifique), de diagnostic, de renforcement des compétences, de communication et d'échanges pour une réelle et effective défense de l'égalité de genre. Le projet du réseau des observatoires de l'égalité de genre (Roeg), lancé officiellement en 2011, s'inscrit dans cet objectif. Il répond à une forte demande émanant tant de la société civile (des femmes notamment) que des décideurs engagés dans la lutte contre les discriminations. Les acteurs de l'aide publique au développement reconnaissent désormais la nécessité de prendre en compte « l'approche genre ».

Le projet se veut un lieu d'agrégation et d'intégration des différents observatoires de genre. Il mobilise des compétences, des outils et des partenaires pour une démarche originale et inédite de renforcement des institutions et des différents groupes impliqués dans la lutte contre les inégalités, à savoir : les décideurs et planificateurs des politiques publiques au niveau national, la société civile, les intervenants de la coopération décentralisée et les agences bilatérales. Il soutient et valorise la mise en œuvre et en réseau d'observatoires dans une dizaine de pays. À son lancement, il compte une dizaine de structures basées dans des pays d'Afrique subsaharienne, centrale, du Nord, dans l'océan Indien et en Europe.

7. www.genreenaction.net/spip.php?article5846.

L'un des premiers objectifs du projet est de répertorier les observatoires de genre ou intégrant la perspective genre, au Nord comme au Sud, et de faire une analyse comparative de leur forme, taille, thématique, envergure, des pratiques utilisées, champs d'observation, besoins en renforcement des compétences, insuffisances à combler (politiques, opérationnelles, méthodologiques), des facteurs de blocages et obstacles structurels, politiques, idéologiques et financiers. Cette étude comparative, en cours, vise à identifier, analyser et nourrir un débat collectif qui réinterroge les besoins en formation des responsables et employés des différents observatoires, mais aussi des personnes impliquées dans la collecte et l'analyse de données.

Les premiers résultats soulignent plusieurs points qu'il est utile de rappeler pour mieux comprendre les enjeux autour de la mise en réseau :

- La définition des objectifs d'un observatoire est une nécessité préalable à toute volonté de comparaison ou tentative de croisement. Il peut s'agir de l'information pour alimenter les prises de décision et l'élaboration de politiques publiques, mais aussi de plaider en vue d'une meilleure application des textes existants, de renforcement des capacités et des compétences des décideurs et des citoyens, et de l'évolution des comportements en faveur de la réduction des inégalités de genre dans les sociétés et de la lutte contre la pauvreté.

- Les observatoires ne sont pas homogènes : leurs revendications, démarches d'observation, techniques de collecte et d'analyse, identités juridiques, raison d'existence, public cible, partenaires techniques et financiers, lieux d'intervention sont extrêmement différents. C'est ainsi notamment parce que l'on traite ici de structures basées dans des lieux distincts et axées sur des thématiques diverses, telles que l'agriculture, mais aussi la santé, l'éducation, la justice, l'économie, l'écologie, etc., et portant sur des zones d'intervention aux niveaux local, régional, national, transrégional, international, urbain, rural.

- La forme d'un observatoire n'est ni rigide ni codifiée. Certains observatoires sont structurés en associations, d'autres sont des centres de recherche... Certaines structures comportent un fonctionnement hiérarchique «dur», c'est-à-dire avec une gouvernance interne dictée par des codes (règlement interne, code de conduite, plan d'action, etc.) et des sphères décisionnelles de pouvoir (conseil d'administration et bureau, comité scientifique, etc.), d'autres fonctionnent de manière plus fluctuante (selon les moyens humains, le recours à des bénévoles, les actualités locales ou nationales, les financements, etc.).

Après la compréhension de ce que sont les observatoires et des diverses formes qu'ils peuvent revêtir, il est nécessaire de s'intéresser à leur place dans l'espace international. En effet, comme évoqué ci-dessus, il existe aujourd'hui divers systèmes ou mécanismes d'observation du genre aux niveaux international et national. Les objectifs et indices

sexospécifiques internationaux et régionaux sont utiles en ce qu'ils permettent d'établir des comparaisons entre pays en matière d'égalité des genres, et traduisent des données complexes en messages clairs concernant les accomplissements et les écarts en matière d'égalité des genres. Cependant, indicateurs et textes internationaux ont leurs limites. Les données issues des recensements nationaux sont notoirement peu fiables. S'entendre sur les éléments de l'égalité des genres à mesurer et sur la meilleure manière de capturer ces éléments à travers un nombre limité d'indicateurs est un défi continu, auquel les observatoires cherchent à répondre avec des systèmes d'indicateurs adaptés à chaque secteur et contexte, en fonction des moyens disponibles. Ces dispositifs sont évolutifs et cherchent à équilibrer l'adaptation sur mesure des indicateurs d'une part et, de l'autre, le souhait et le besoin d'analyse comparative entre dispositifs.

Par ailleurs, si la dimension institutionnelle des observatoires est très variable, une constante semble être le problème du manque de moyens et de stabilité des personnels en charge des questions de genre dans les structures impliquées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions. Cette question est évidemment aussi liée à celle des financements qui est cruciale pour tous les observatoires existants et en projet. Les fonds localisés sont de sources très variables, avec une prépondérance des financements publics. Pour ces raisons principalement, à ce jour, les observatoires restent rares et peu ont acquis les atouts techniques et politiques qui leur permettraient de jouer pleinement leur rôle.

Un débat général est en cours au sein du monde universitaire concernant — entre autres — le développement rural et l'agriculture. Il s'agit du débat entre observations locales et contextualisées et le besoin de généraliser. Le rassemblement d'observatoires de l'égalité de genre au sein d'un réseau tente de répondre à cette tension en créant une articulation entre les niveaux. À travers l'identification d'indicateurs (qualitatifs, quantitatifs) et de processus pertinents utilisés et recommandés par les observatoires à différents niveaux (gouvernemental et société civile), dans différents lieux géographiques (local, national, régional, international), le Roeg permet de réunir, capitaliser et diffuser des informations sur les démarches, les processus, les engagements, les rôles et responsabilités des acteurs sociaux et institutionnels. Étudié à travers le prisme genre, le projet permet une analyse poussée des différents indicateurs de mesure et référentiels communs pour une lecture des statistiques plus significative et porteuse. Toutefois, afin de parvenir à la production de rapports et d'analyses, encore faut-il, à la base, des champs d'observation permettant un travail d'agrégation et de comparaison à travers des axes prioritaires et transversaux aux observatoires membres du Roeg.

Les observatoires, grâce à leur identité et leur position, jouent potentiellement un rôle d'interface pour la prise en compte des inégalités.

Avec la capitalisation des expériences, des enjeux et des difficultés, le recensement des techniques de collecte, de mesure, des champs d'observation et la mise en réseau, le Roeg peut aider à trouver des opportunités et des solutions alternatives innovantes pour la répliquabilité contextuelle et géographique de nouvelles pratiques. La mise en place d'activités telles que la formation, la capitalisation, le recensement, la recherche et la recherche-action ou la sensibilisation auprès de publics divers (militants d'organisations de la société civile, décideurs politiques, institutions et gouvernements) est le gage d'une veille et d'une meilleure compréhension des changements dits « invisibles ». Pour cela, un portage multiacteurs ou du moins des partenariats actifs avec des types d'acteurs différents sont indispensables.

CONCLUSION

Les travaux académiques ont besoin d'être relayés par des observatoires sectoriels, nationaux, régionaux, là où ils existent, afin de renforcer leur valeur ajoutée sociale, de donner plus de rayonnement à celles et ceux qui agissent, réfléchissent et produisent en dehors des murs universitaires. Il s'agit d'observer, mesurer, analyser, faire connaître... pour mieux transformer nos sociétés, combattre les inégalités et renforcer le pouvoir des paysannes au Nord comme au Sud.

TRANSFORMATION DE LA DOMINATION MASCULINE DANS L'AGRICULTURE ALLEMANDE

Elisabeth Prügl¹

Les chercheurs féministes en économie politique critiquent depuis longtemps les politiques de libéralisation dont ils font valoir les effets néfastes pour les femmes. Tant les politiques d'ajustement structurel de la Banque mondiale que la libéralisation des marchés après la chute du communisme semblent avoir été préjudiciables aux femmes de façon disproportionnée. Mais des recherches empiriques approfondies menées dans différents contextes précis ont montré que les conséquences de la libéralisation des marchés sont différentes pour les hommes et pour les femmes à bien des égards. Dans certains contextes, les politiques de libéralisation ont augmenté la charge de travail de *care* des femmes et ont contraint ces dernières à se tourner vers le secteur informel. Dans d'autres, elles ont provoqué une raréfaction des emplois disponibles et contribué à déstabiliser la domination masculine sur les marchés du travail (Razavi, 2009).

Dans ce chapitre, les conséquences de la libéralisation des marchés agricoles européens sont explorées avec une perspective de genre, en prenant l'Allemagne comme exemple. La Politique agricole commune (Pac) de l'Union européenne est souvent considérée comme une mesure protectionniste qui entrave la libéralisation du commerce. Pourtant, depuis sa mise en place, la Pac a donné naissance à un marché agricole concurrentiel en Europe. Et, depuis les négociations commerciales de l'Uruguay Round, elle s'est même métamorphosée en un outil de libéralisation de l'agriculture à l'échelle mondiale. L'Allemagne étant un membre fondateur important de la Pac, elle représente un bon terrain d'étude pour évaluer les conséquences de ces politiques en fonction

1. Traduction assurée par Aurélie Cailleaud.

du genre. En outre, l'histoire de l'Allemagne de l'Est permet une analyse des effets de la restructuration postcommuniste selon le genre. L'Allemagne permet donc une « expérimentation dans des conditions naturelles » intéressante, où se rencontrent des expériences très différentes de libéralisation des marchés et des régimes de genre relativement similaires. Comment les différentes formes de libéralisation modifient-elles ces régimes ? Pour apporter un début de réponse à cette question, trois éléments factuels peuvent être utiles.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture, en Allemagne, était une activité féminine, les femmes représentant 53 à 54 % de la main-d'œuvre agricole. Au début des années quatre-vingt-dix, cette proportion s'était réduite de 30 % et passait sous les 37 %. Alors que les femmes représentaient la majorité de la main-d'œuvre agricole tout au long des années cinquante, elles n'en constituaient qu'un peu plus du tiers dans les années quatre-vingt-dix (Prügl, 2004).

En République démocratique allemande (RDA), les femmes représentaient environ 40 % des actifs dans l'agriculture. Juste après la réunification allemande en 1991, seulement 25 % des femmes qui travaillaient dans l'agriculture à l'époque de la RDA avaient encore un emploi. Autrement dit, 75 % d'entre elles avaient perdu leur travail (en comparaison, ce chiffre était de 65 % pour les hommes). De nos jours, les femmes ne constituent qu'un tiers environ de la main-d'œuvre agricole dans l'ex-Allemagne de l'Est (Goldammer, 2006 ; Arbeitsmarkt 2006, 2007 ; Lasch *et al.*, 1992).

Entre 1995 et 2007, la proportion du travail familial exécuté par les femmes dans l'agriculture allemande a augmenté de deux points, la tendance étant particulièrement marquée dans les très grandes et les très petites exploitations (Arbeitsmarkt, 2006, 2007 ; Statistisches Jahrbuch, 2011).

Quels sont les points communs entre ces éléments factuels ? En premier lieu, ils nous livrent tous des observations sur les tendances de la participation des femmes dans la main-d'œuvre agricole en Allemagne. Et si ces faits concernent des périodes et des régions différentes, ils sont tous associés à une forme de libéralisation. Dans le premier cas, le recul de la main-d'œuvre féminine dans les années d'après-guerre s'est produit parallèlement à la construction d'un marché commun européen des produits agricoles. Dans le deuxième cas, un très grand nombre de femmes d'Allemagne de l'Est ont perdu leur emploi lors de la transition entre le communisme et l'économie de marché capitaliste. Et dans le troisième cas, l'apparente reprise du travail agricole féminin en ex-Allemagne de l'Est s'est produite parallèlement à une politique de construction d'un marché agricole mondial par l'intermédiaire de négociations commerciales multilatérales.

La diversité des effets de ces différentes libéralisations sur la proportion de femmes dans la main-d'œuvre est frappante. Le Marché commun européen et l'introduction de l'économie de marché capitaliste à l'Est ont eu des conséquences dévastatrices sur la participation des femmes dans la main-d'œuvre agricole. En revanche, le nouveau régime institué par la réglementation mondiale du marché semble avoir encouragé les femmes à travailler de nouveau dans l'agriculture allemande. Ce chapitre vise à faire ressortir les raisons qui pourraient expliquer ces différences. Il commence par une partie conceptuelle sur la relation entre les libéralisations et la domination masculine, en montrant qu'une théorie de l'État permet de mieux comprendre ce lien. Il montre ensuite selon quelles modalités l'État a contribué, par ses diverses activités, à transformer les structures de genre en procédant à un encodage des règles de genre dans les cadres réglementaires des marchés libéralisés chaque fois de manière différente dans les trois cas évoqués.

L'ÉTAT COMME LIEN ENTRE LES LIBÉRALISATIONS DES MARCHÉS ET LA DOMINATION MASCULINE

Le libéralisme économique est tout d'abord une orientation théorique qui valorise la liberté des opérations sur le marché. Dans les politiques économiques, ce principe s'est traduit de diverses manières et a eu des effets très différents pour les femmes et pour les hommes. Comment expliquer la diversité des résultats des politiques libérales en fonction du genre ? Pour fournir une base susceptible d'expliquer ces différences, une approche féministe constructiviste combinée à une théorie féministe de l'État est nécessaire. Cette approche s'appuie au départ sur une vision des marchés comme étant des constructions sociales et sur une reconnaissance des règles internationales comme faisant partie des processus de construction des marchés. En d'autres termes, les marchés ne sont pas le résultat direct d'une concurrence entre acteurs rationnels, mais une construction socialement influencée : ils ont besoin de règles, de normes et de réglementations pour s'établir. Pour cela, il est nécessaire de créer un cadre institutionnel légal qui encourage certains types de comportements sur le marché — comme le soulignent les économistes institutionnels. Mais les marchés ont également besoin de règles informelles qui donnent un sens à ces comportements, comme le soulignent les économistes féministes et comme on peut le voir très clairement avec l'influence du genre sur les marchés du travail. Il faut aussi que les biens et services se construisent comme marchandises, et qu'émergent des acteurs des marchés tels que les travailleurs et les investisseurs, les acheteurs et les vendeurs — toutes ces constructions identitaires étant bien sûr éminemment basées sur le genre. Dès lors que le marché est reconnu

comme un construit social, on peut plus facilement affirmer l'existence de plusieurs formes de libéralisation et dire que la construction sociale des marchés et les règles de genre se conjuguent et contribuent à la reproduction de la domination masculine.

Les États jouent un rôle clé dans ces processus de construction. Mais les chercheurs sont peu nombreux à puiser explicitement dans la théorie de l'État pour analyser les caractéristiques de genre de cette relation. Peu d'entre eux se sont en particulier fondés sur la théorie de l'État pour montrer de quelle façon les politiques internationales contribuent à la perpétuation de la domination masculine. La théorie féministe de l'État apporte trois outils conceptuels utiles pour explorer le rapport entre libéralisation et domination masculine, en l'occurrence les projets étatiques, les forces sociales et la sélectivité stratégique (Prügl, 2011).

LIBÉRALISATIONS ET PROJETS ÉTATIQUES

Les libéralisations ne sont pas des programmes économiques abstraits — même si elles peuvent apparaître comme tels dans les écrits des économistes de l'École de Chicago. En pratique, les programmes de libéralisation relèvent de projets étatiques plus vastes. Les libéralisations doivent donc toujours être considérées dans leur contexte.

La construction du Marché commun européen était un élément d'un projet plus vaste de création d'un État-providence agricole européen (Rieger, 1995). Elle reposait sur l'utilisation des forces de la concurrence européenne pour provoquer une impulsion de modernisation de l'agriculture tout en garantissant aux ménages exploitants agricoles un revenu comparable à celui des citoyens.

De la même manière, la transition postcommuniste est-allemande s'est inscrite dans le projet étatique géopolitique de réunification de l'Allemagne. Pour les Allemands, une libéralisation rapide s'est imposée comme une nécessité qui allait leur permettre de tirer parti de ce moment historique et d'unir solidement l'Est et l'Ouest du pays. Par une libéralisation rapide, l'Allemagne signalait au reste de l'Europe qu'elle allait rester fermement européenne et rejeter toute forme de *Sonderweg* (« voie particulière ») — c'est-à-dire une voie alternative, hors de l'Union européenne.

Enfin, les débats contemporains sur la libéralisation internationale du commerce agricole font partie d'un projet plus vaste de mondialisation néolibérale, qui, dans la Politique agricole commune (Pac) de l'Union européenne, prend de plus en plus la forme d'un néolibéralisme écologiquement averti. Ce projet de l'État international européen (c'est-à-dire l'UE) implique l'éradication des pratiques qui faussent le marché et principalement l'élimination des prix fixes. Il

reconnaît également un rôle écologique à l'agriculture, lequel justifie le maintien des subventions. Le néolibéralisme environnemental s'est donc progressivement substitué à l'idée d'un État-providence agricole européen (Prügl, 2011).

LES FORCES SOCIALES

Les projets étatiques ne se réalisent pas par le haut. Ils résultent de luttes impliquant des forces sociales, ce qui a amené Sauer (2001) à proposer que l'État soit considéré comme un rapport social. Les projets étatiques sont le résultat d'oppositions entre des forces sociales et mettent en jeu des intérêts de classe et de genre différents. Souvent, ces derniers possèdent une dimension internationale.

La mise en place de l'État-providence agricole européen est souvent décrite comme un compromis entre les agriculteurs français et l'industrie allemande. La France disposait, à la fin de la guerre, d'un secteur agricole bien plus important que celui de l'Allemagne et les intérêts des agriculteurs français figuraient en bonne place dans les priorités des hommes politiques français. Ces intérêts se heurtaient à la préférence allemande pour une libéralisation du commerce européen, voulue en particulier par l'industrie allemande. Le compromis a porté sur la mise en place d'un marché commun mais avec des prix fixes relativement élevés. Les orientations gaullistes et chrétiennes démocrates des partis au pouvoir à la fin des années cinquante ont déterminé la forme de la Pac — en particulier son engagement patriarcal pour la préservation de l'agriculture familiale. En 1958, à la Conférence de Stresa, au cours de laquelle ils se sont accordés sur les grandes lignes d'une politique agricole commune, les six membres fondateurs de la Communauté européenne ont aussi affirmé leur « volonté unanime de sauvegarder [le] caractère familial » de l'agriculture européenne, « aussi bien pour des raisons d'ordre social que pour des raisons d'ordre politique » selon le ministre allemand de l'Agriculture de l'époque (Conférence agricole). La guerre froide occupait une place prédominante dans l'imaginaire associé à ces débats, et les fermes familiales étaient conçues comme l'antidote au spectre du *kolkhoze* communiste. En outre, les idéologies conservatrices glorifiaient les fermes familiales, contrepoids au désordre des villes, havres romantiques d'harmonie et noyaux de la bonne santé nationale. L'ordre familial patriarcal était un élément clé de cette vision de l'harmonie, même s'il n'était, le plus souvent, pas reconnu comme tel. L'image de la famille nucléaire paysanne vivant au rythme de la nature n'autorisait aucune présentation des rapports de genre comme étant hiérarchiques ou conflictuels.

Ces images des années cinquante et soixante s'étaient considérablement atténuées dans les années quatre-vingt-dix, mais le mantra de

la préservation de la famille paysanne nourrissait toujours le discours politique. Logiquement, la libéralisation de l'agriculture est-allemande, à la fin de la guerre froide, a commencé par signifier la recréation de fermes familiales. Mais en pratique, bien peu de membres des coopératives agricoles créées par les communistes souhaitaient se lancer dans l'exploitation d'une petite ferme ou avaient le savoir-faire nécessaire à cette entreprise. Nombre des anciennes coopératives se sont reconverties en entreprises privées et ont loué la terre appartenant à leurs anciens membres. Elles ont réussi à obtenir le soutien de l'État sous prétexte de préserver l'emploi et ont reçu des subventions massives de l'UE. Les dirigeants de ces entreprises sont vite devenus influents au sein de la puissante Organisation des agriculteurs allemands, qui avait connu une expansion rapide à l'Est après la réunification. L'organisation a fait pression pour le maintien des subventions de l'UE qui profitaient de manière disproportionnée aux gros exploitants. Les femmes des zones rurales, quant à elles, ne se sont pas organisées pendant cette transition économique. Dictées aux nouveaux responsables, les lois du marché ont exclu les garderies, les cantines ou les services sociaux du fonctionnement des exploitations rentables. Les femmes, qui occupaient la plupart de ces emplois, n'ont pas été considérées comme des forces sociales dans ce processus de libéralisation.

Enfin, le régime libéral environnemental actuel est né d'un conflit entre, d'une part, les intérêts industriels visant à une plus grande libéralisation du commerce international par l'intermédiaire de l'UE et de l'OMC et les agriculteurs désireux de préserver leurs revenus et, d'autre part, les environnementalistes cherchant à promouvoir des formes plus durables d'agriculture. À la différence des formes antérieures de libéralisation, la forme actuelle, néolibérale, trouve sur son chemin l'activisme féministe ou, peut-être, plus précisément, un projet étatique contemporain défendant l'égalité de genre et pratiquant l'intégration du genre. De ce fait, les politiques européennes doivent se conformer aux exigences de prise en compte des rapports de genre ou des femmes. Elles ont fait naître un fort intérêt pour le rôle des femmes dans le développement rural et orienté les aides publiques vers des mesures favorisant les activités économiques menées par les femmes de façon indépendante, au sein et à l'extérieur des exploitations agricoles.

LA SÉLECTIVITÉ STRATÉGIQUE DE L'ÉTAT

Les projets étatiques codifient les règles genrées qui président à l'attribution des divers privilèges et contribuent de la sorte à la consolidation de la domination masculine. Selon Onuf, les règles font la domination — *rules produce rule* — (Onuf, 1989). Les résultats des luttes entre les forces sociales sont gravés dans la loi ou adoptés par le biais de règles informelles, qui guident en fin de compte la conduite des administrations.

Pour Jessop, l'État peut être qualifié de patriarcal dans la mesure où cet encodage crée «une sélectivité stratégique». Ce terme suggère d'une part que la distribution différenciée des avantages par les institutions et régimes gouvernementaux n'est pas fortuite, mais qu'elle résulte des luttes stratégiques entre les forces sociales. D'autre part, il nous rappelle que les luttes pour un nouveau projet étatique se construisent sur les cristallisations des règles de pouvoir précédemment établies.

Ainsi, l'engagement de l'Europe pour la défense de l'agriculture familiale dans les années cinquante est le résultat de décennies de luttes des paysans européens pour le contrôle de leurs propres terres au cours du XIX^e siècle. De même, le statut des femmes dans l'agriculture allemande diffère aujourd'hui nettement dans les ex-Allemagne de l'Est et de l'Ouest. En dépit de leur exclusion brutale des activités agricoles après la réunification, les Est-Allemandes des zones rurales sont beaucoup plus attachées à leur travail que celles de l'Ouest, et elles sont en général plus susceptibles d'occuper des postes élevés dans les entreprises agricoles. Ces héritages différents ont aussi une influence sur la façon dont les femmes sont intégrées dans la société rurale — le plus souvent comme travailleuses à l'Est et comme chefs de petite entreprise à l'Ouest.

En somme, une analyse centrée sur l'État permet de montrer les différents types d'influence des libéralisations sur les rapports de genre. Les projets étatiques donnent un sens à la libéralisation, les forces sociales aident à en définir la forme et les sélectivités stratégiques encodées dans l'État produisent des résultats inégaux en même temps qu'elles préparent les politiques publiques ultérieures de restructuration.

LES ÉQUILIBRES OU DÉSÉQUILIBRES FEMMES—HOMMES

Est-il possible de préciser selon quelles modalités les formes de libéralisation, intégrées dans les projets étatiques, les conflits entre forces sociales et les sélectivités stratégiques de l'État entraînent des transformations du genre ? Quelles règles sont amendées dans le but de contester ou d'affirmer la domination masculine ? Selon une approche féministe constructiviste de l'État, c'est dans les discours et les pratiques que se trouvent les réponses à ces questions, et spécifiquement au croisement des pratiques et discours étatiques et des pratiques et discours sociaux. Trois types de règles semblent cruciales pour comprendre ces transformations : celles qui définissent les droits, celles qui définissent la division du travail et celles qui définissent les identités. Les pratiques étatiques contribuent à ces définitions et invitent les femmes et les hommes à réagir aux messages envoyés par l'État. Mais les femmes et les hommes exercent aussi une influence sur l'État pour que leurs idées des ordres social et politique soient généralisées.

L'ÉTAT-PROVIDENCE AGRICOLE, FAÇON DE CONSOLIDER LA DOMINATION MASCULINE

Le projet d'État-providence agricole a fortement renforcé la domination masculine dans l'agriculture allemande malgré l'établissement par la loi d'une égalité des droits entre femmes et hommes. Les règles de la division du travail et de l'identité ont contré les effets des lois libérales en faveur de l'égalité de genre.

L'inscription de l'égalité entre les sexes dans la constitution de l'Allemagne d'après-guerre a réorienté la sélectivité stratégique de l'État allemand et permis la mise en place de mesures favorables à l'égalité légale des femmes dans l'agriculture allemande. Dans les années cinquante, la loi sur les successions relative aux exploitations agricoles, qui donnait la priorité aux héritiers masculins, a été déclarée inconstitutionnelle suite à l'action de la fille aînée d'un paysan de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. De même, une loi de 1957 a révoqué le droit des hommes à gérer et à tirer profit du capital apporté par les femmes lors du mariage. Dès lors, un couple d'exploitants agricoles n'allait partager que la valeur ajoutée produite par les activités agricoles communes et pas la propriété de l'exploitation.

Mais l'égalité formelle, c'est-à-dire les lois promulguées par l'État, n'a fondamentalement que peu modifié les pratiques sociales, c'est-à-dire les règles dictées par la société. Les pratiques successorales en matière d'exploitations agricoles sont pour la plupart restées inchangées, se fondant sur les modèles traditionnels qui privilégient les héritiers masculins. Et à cause de la persistance de ces pratiques foncières, la nouvelle loi sur la propriété conjugale a conservé des caractéristiques clairement défavorables aux femmes. Si elles ne sont pas propriétaires de l'exploitation, elles n'ont légalement pas leur mot à dire sur les décisions majeures qui concernent celle-ci, succession comprise. Alors que, dans l'absolu, elles n'ont aucune responsabilité légale vis-à-vis des dettes contractées pour l'exploitation, dans la pratique, les banques demandent souvent aux épouses de cosigner les documents de prêt ; ainsi, la femme d'un paysan peut se voir imputer les dettes d'une exploitation qu'elle ne possède pas. La situation est particulièrement ironique, sachant que cette épouse n'est justement pas rémunérée pour le travail qu'elle effectue, et qu'elle n'est en mesure de créer de la richesse que pour le compte de son partenaire et non pour le sien propre. En cas de divorce ou de décès de l'exploitant, il se peut, ou non, que son travail dans l'exploitation soit rémunéré. Si l'exploitation n'a pas pris de valeur durant la période du mariage, l'épouse ne reçoit rien. Si l'exploitation a pris de la valeur, les méthodes utilisées pour évaluer la plus-value créée par son travail sous-estiment volontairement la valeur de l'exploitation, de façon à ne pas en

menacer la survie par des paiements compensatoires². La constitutionnalité de cette pratique a été légalement contestée en vain car, selon la Cour constitutionnelle, la loi est formulée de manière neutre et ne désavantage explicitement aucun des deux sexes. La neutralité de la loi permet donc la perpétuation de droits inégaux (Teipel, 1996).

En outre, le projet étatique de modernisation a contribué à affaiblir considérablement le statut des femmes dans les exploitations en intensifiant le contrôle des hommes sur leur travail. La modernisation a impliqué, d'une part, un encouragement à l'agrandissement de la taille des exploitations, à la mécanisation et à la spécialisation. D'autre part, elle a entraîné la fermeture des petites exploitations peu performantes. Les statistiques présentées en introduction montrent que ces politiques ont exclu les femmes des activités agricoles essentiellement parce qu'elles étaient beaucoup plus nombreuses que les hommes à exploiter de petites fermes qui n'étaient plus rentables. Mais dans les grandes exploitations, la spécialisation a également créé une pression sur les femmes pour qu'elles abandonnent leurs activités créatrices de revenus indépendants, comme la vente des œufs ou du lait ou celle d'aliments transformés. Au lieu de cela, elles sont devenues des travailleuses flexibles dans une entreprise unitaire dirigée par leur mari. Et elles ont de plus en plus été reléguées à des rôles de femme au foyer et de mère, dans une définition d'identités fortement complémentaires.

Ainsi, une brochure publiée en 1978 par la DBV, l'organisation nationale allemande des exploitants agricoles, décrit ce que signifie à cette époque le fait d'être *Bauer* et *Bäuerin* (paysan et paysanne). Il précise les tâches de l'homme dans les domaines de l'économie, de la production et dans la société, et celles de la femme dans les domaines de la famille, de l'organisation du foyer et de l'exploitation. Celles qui échoient aux hommes incluent l'optimisation des résultats de son entreprise, le déploiement rationnel du personnel et l'utilisation efficace des outils, alors que les femmes s'occupent de la maison, des enfants et des malades, satisfont efficacement les besoins des membres de la famille en faisant la cuisine, le ménage et la lessive et aident le *Bauer* à gérer l'exploitation, notamment en tenant les comptes et en effectuant le suivi de la correspondance. La brochure décrit également les types de compétences nécessaires à l'accomplissement de ces tâches. Pour lui, elles incluent, entre autres, une connaissance des marchés et des technologies

2. La valeur d'une exploitation est calculée à partir du revenu qu'elle rapporte et non de sa valeur de marché. En outre, pour l'évaluation de la valeur initiale de l'exploitation au moment du mariage, la loi interdit les valeurs négatives pour les exploitations endettées. Cela signifie que, si le travail d'une femme aide à sortir une exploitation de son endettement, elle n'obtiendra rien en compensation de son travail à la dissolution de son mariage (que ce soit lors d'un divorce ou à la mort de l'exploitant).

de production, une aptitude à diriger, un intérêt pour les activités des organisations d'agriculteurs et une connaissance de la constitution. Pour elle, on citerait, entre autres, une compréhension de ce que représente la famille pour les individus et pour la société, des compétences en matière d'éducation et de *care*, des connaissances en gestion du foyer, ce qui inclut l'entretien du linge, et des compétences de base en matière d'administration et de comptabilité. Les sphères d'activité étaient donc nettement séparées. La *Bäuerin* conjugait les fonctions de femme au foyer et de travailleuse flexible.

Évidemment, les femmes et les hommes ont réagi de manières différentes aux signaux envoyés par l'État et par d'autres représentants officiels. Mais les réalités de la propriété foncière agricole, de la division du travail et des identités construites durant le processus de création d'un marché commun agricole témoignent d'un renforcement considérable de la domination masculine.

LA TRANSITION POSTCOMMUNISTE, UN RETOUR À LA DOMINATION MASCULINE PRIVATISÉE

Les droits des femmes d'Allemagne de l'Est étaient très différents de ceux des Allemandes de l'Ouest car ils avaient été radicalement modifiés par la création des coopératives de production agricole après la Seconde Guerre mondiale. Au sein de ces coopératives, les droits de propriété n'avaient plus de sens puisque les membres de la coopérative avaient cédé leurs droits à jouir de la propriété de leur exploitation. Les femmes et les hommes étaient donc devenus des travailleurs des coopératives qui percevaient un salaire régulier, travaillaient huit heures par jours, bénéficiaient de congés payés, de congés maladie et (pour les femmes) de congés maternité, et contribuaient aux prises de décision. En comparaison avec les entreprises agricoles privées, les inégalités y étaient très atténuées tout en restant importantes puisque les femmes exerçaient en général des métiers différents de ceux des hommes et moins bien rémunérés. Et même si les femmes participaient à la gestion des coopératives, seulement 2,8 % des dirigeants, en 1989, étaient des femmes (Fink *et al.*, 1994).

La transition vers le capitalisme a sonné le glas de ces règles régissant les droits et le contrôle de la main-d'œuvre. Elle s'est fondée sur une loi prévoyant la reprivatisation des terres des coopératives menant à une restauration de l'agriculture familiale d'une part et des entreprises agricoles de l'autre. Elle s'est accompagnée d'une reprivatisation à grande échelle des activités de reproduction telles que la prise en charge des enfants, la cuisine et les travaux communautaires, autrefois réalisés en commun. Lorsque l'efficacité et la survie dans le marché européen sont devenues des valeurs fondamentales de gestion, les services sociaux ont été redéfinis et considérés comme coûteux et superflus.

Les femmes ont payé le prix fort pour la privatisation car elles ont continué à porter l'essentiel du fardeau des activités reproductives à l'Est, ce qui a contribué à accentuer les inégalités. Mais, en dépit des effets particulièrement brutaux des débuts de la restructuration pour les femmes, on peut voir que l'organisation reste plus égalitaire à l'Est qu'à l'Ouest. À la fin des années quatre-vingt-dix, par exemple, 19 % des chefs d'exploitations étaient des femmes à l'Est, contre 9 % à l'Ouest (Schmitt, 1997). Il semble aussi que les femmes soient beaucoup plus présentes dans les emplois agricoles administratifs, en partie à cause de mesures gouvernementales allant dans ce sens (Prügl, 2011). Selon une étude datant de 2006, seulement 2 % des femmes des zones rurales de l'Est se percevaient comme des femmes au foyer, contre 24 % à l'Ouest, ce qui témoigne d'un attachement bien plus important au travail à l'Est (Bundesforschungsanstalt, 2006). Les règles de l'identité ont suivi celles de la division du travail.

En outre, les jeunes femmes se sont apparemment bien mieux adaptées au nouvel environnement économique dans l'Est rural — souvent par le biais de l'exode. Cela a abouti, à la fin des années quatre-vingt-dix, à une situation où les taux de chômage des jeunes hommes ont commencé à dépasser ceux des femmes. Certains ont posé un diagnostic de crise de la masculinité rurale qui a alimenté les mouvements de droite antiféministes (Kröhnert et Klingholz, 2007).

En somme, le projet étatique de réunification allemande a réintroduit des inégalités en Allemagne de l'Est, en grande partie par la reprivatisation des services liés à la reproduction. À court terme, la libéralisation a été néfaste pour les femmes, massivement et de manière disproportionnée. Les effets à long terme sont plus ambigus, mais doivent être abordés dans un nouveau projet étatique : la mondialisation des marchés agricoles.

L'ENVIRONNEMENTALISME NÉOLIBÉRAL EST-IL UNE NOUVELLE PROMESSE POUR LES FEMMES ?

Avec l'avènement de l'environnementalisme néolibéral, l'Union européenne a ajouté deux nouveaux éléments à ses politiques de modernisation par la concurrence : un objectif d'amélioration de l'environnement naturel et un objectif d'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales. Ces objectifs sont détaillés dans le règlement sur le développement rural de 2005, qui institue également le Fonds européen agricole pour le développement rural. Ce règlement inclut, comme beaucoup d'autres textes approuvés en ce début de siècle, des aspects visant à promouvoir l'égalité de genre.

Ces politiques intégrant le genre ont des effets, au niveau local, sur les activités des femmes à la fois au sein de l'exploitation et en dehors. Les femmes actives au sein des exploitations ont pris des initiatives visant à

réintroduire la vente directe ainsi que d'autres activités sources de revenu orientées vers le tourisme. Cela comprend des offres d'hébergement mais aussi des projets d'immersion de touristes dans la vie rurale. Hors exploitation, les femmes travaillent et se lancent dans des domaines nouveaux — souvent dans le secteur des services —, et créent ainsi une industrie de services indépendante de l'agriculture. Ces activités représentent souvent une part importante du revenu des ménages ruraux et donnent également aux femmes un contrôle nouveau sur leur propre travail.

Différentes identités sont associées à ces activités. Les femmes qui ont créé leurs propres activités au sein de l'exploitation se considèrent comme des entrepreneuses, souvent coentrepreneuses dans une exploitation agricole unique diversifiée. Ce statut marque un changement considérable en comparaison avec celui du « travail familial non rémunéré » qui prévaut encore dans le domaine du travail agricole des femmes, bien que le DLV (*Deutsche Landfrauen Verband*, Union des agricultrices allemandes) se batte depuis longtemps pour que les paysannes soient considérées comme des entrepreneuses. En effet, la lutte des paysannes pour leur droit à la retraite dans les années quatre-vingts a été en grande partie axée sur le problème de leur statut professionnel : elles exigeaient un statut de coentrepreneuses et se sont vu accorder celui de « quasi-entrepreneuses ». En revanche, dans les grandes exploitations d'Allemagne de l'Est, les agricultrices se considèrent souvent comme des travailleuses ou des cadres dans une relation dépendante. Pour elles, l'environnementalisme néolibéral a permis — par le maintien de subventions — de préserver leurs emplois, mais a peu fait évoluer leur identité.

L'environnementalisme néolibéral, bien que plus favorable aux femmes, n'a que très peu modifié le droit et les structures foncières dans l'agriculture. Comme montré en introduction, ces dernières années ont vu les femmes venir en petit nombre vers le monde agricole. Mais elles ont plus de chances de trouver un travail ou une source de revenu en dehors de l'agriculture. Néanmoins, la contribution des femmes au revenu des ménages exploitants agricoles est suffisamment importante pour potentiellement influencer sur les rapports de pouvoir et atténuer la domination masculine.

CONCLUSION

Ce chapitre a cherché à montrer que les libéralisations peuvent avoir des effets très différents sur les rapports de genre dans l'agriculture en fonction des projets étatiques dans lesquels elles sont intégrées, des forces sociales qui s'affirment autour de ces projets, et des sélectivités préexistantes de l'État. Les agriculteurs organisés et les intérêts industriels dominaient dans le champ politique du genre pendant les périodes de formation de l'État-providence agricole et de transition

postcommuniste. Mais les sélectivités étatiques, qui incluent la clause inscrivant l'égalité de genre dans la constitution allemande et le discours communiste sur l'égalité de genre ont contribué à altérer la domination masculine sans toutefois parvenir à en prévenir l'intensification pendant la période de modernisation en Allemagne de l'Ouest et pendant la transition postcommuniste. L'affirmation des forces féministes a permis des ouvertures dans un nouveau régime d'environnementalisme néolibéral, ce qui témoigne de l'importance des politiques publiques féministes.

Les différences d'impact des processus de libéralisation s'expliquent donc par le pouvoir des femmes organisées en tant que force sociale. L'intégration du genre, une stratégie féministe née lors de la Conférence sur les femmes de Beijing (Chine) en 1995 et adoptée par l'UE, est un élément clé qui explique la priorité donnée au statut des femmes dans les politiques de développement rural de l'UE. Même s'il existe des faiblesses importantes dans l'application de ces politiques, l'égalité de genre est devenue un sujet de discussion légitime dans les politiques de développement rural — sinon dans les politiques agricoles. Cette légitimité a, à son tour, fourni aux administrateurs locaux et aux activistes les moyens de faire progresser leurs objectifs en matière d'égalité de genre.

Aujourd'hui, nous sommes peut-être entrés dans une nouvelle phase de libéralisation internationale post-néolibérale. Les caractéristiques de cette phase sont encore vagues. Elle comprend un marché internationalisé des matières premières et des niveaux de prix inhabituellement hauts pour les denrées alimentaires, la financiarisation de ce marché, une imbrication accrue de l'agriculture dans la production de carburants, l'internationalisation des marchés fonciers et ce que l'on appelle désormais l'« accaparement des terres ». Parallèlement, une reconnaissance de la nécessité de donner un nouveau rôle à l'État semble se dessiner dans certains secteurs, et se double d'un engagement discursif en faveur de l'égalité de genre. Les conséquences de cette nouvelle constellation de la libéralisation sur l'égalité de genre dans l'agriculture dépendront de la façon dont celle-ci sera intégrée dans divers projets étatiques, de la manière dont elle sera mise en question par diverses forces sociales, et des sélectivités stratégiques de l'État sur lesquelles elle se construira. Les lois en faveur de l'égalité et l'intégration du genre ont contribué à ajuster les sélectivités des États dans le monde entier. Mais leur capacité à définir les futures politiques publiques et leur traduction dans les pratiques sociales dépendront en grande partie des processus d'organisation et de l'influence des féministes.

L'EMPLOI DES VITICULTRICES EN FRANCE 1950-2010

Jean-Louis Escudier

Après la crise phylloxérique, le vignoble national est reconstitué, dans les années 1880-1900, sur une base profondément renouvelée, caractérisée notamment par une forte différenciation des tâches selon le genre. À chaque saison, les femmes sont chargées de travaux spécifiques. Durant l'hiver, elles ramassent les sarments et participent aux opérations d'échaudage contre la pyrale¹. Au printemps, elles épandent l'engrais, soufrent et les « opérations en vert » (ébourgeonnage, épamprage, rognage²) leur sont souvent réservées. Peu employées durant l'été, elles ont une contribution cruciale lors des vendanges où elles assurent l'essentiel de la main-d'œuvre affectée à la cueillette des raisins. Au cours des décennies 50-70, la mécanisation, conjuguée à l'utilisation intensive d'engrais chimiques, a généré des gains de productivité, réduisant le nombre de travailleurs et de travailleuses. Ce chapitre propose d'analyser les conséquences de ces mutations fondamentales en termes de rapports de genre. Une première partie brosse à grands traits l'évolution de l'emploi des femmes viticultrices selon leur statut économique. La suite traite de la transformation de l'emploi féminin en viticulture.

Cette contribution, qui s'inscrit dans la lignée des travaux de Rieu (1998, 2006) et Barthez (1982, 2005), repose sur l'exploitation de plusieurs sources documentaires : recensements généraux de l'Agriculture, entretiens auprès de viticultrices salariées et exploitantes, fonds d'archives privées, notamment dépouillement des documents comptables de plusieurs exploitations viticoles, série W³ des archives départementales de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, conventions collectives, dépouillement systématique de plusieurs titres de la presse professionnelle et des publications institutionnelles.

1. Procédé consistant à répandre de l'eau bouillante sous l'écorce de chaque cep pour éradiquer la pyrale, insecte de l'ordre des lépidoptères, parasite de la vigne.

2. Élimination des repousses et de la partie supérieure des rameaux.

3. Archives publiques postérieures à 1940.

L'ÉVOLUTION DES STATUTS DES FEMMES EN VITICULTURE

Entre travail non déclaré et activité « d'appoint », le dénombrement des femmes intervenant dans les exploitations viticoles est périlleux. Quand elles ne sont pas carrément ignorées, elles sont « noyées » dans des entités statistiques hétérogènes telles la « main-d'œuvre familiale », les « travailleurs familiaux » ou encore « les aides familiaux ». Les modalités d'intervention des femmes dans l'exploitation viticole seront ici examinées en fonction de leur statut : salariées, épouses d'exploitant ou exploitantes.

À en croire la grande enquête menée en 1953 sur la viticulture languedocienne, le travail féminin serait *pratiquement négligeable et la spécialisation féminine traditionnelle pas respectée* (anonyme, 1953). Or, si elle est moins sollicitée que par le passé, la main-d'œuvre viticole féminine n'a pas disparu. Le travail féminin salarié, diffus et intermittent, est alors estimé à 100 journées par an dans les grands domaines viticoles languedociens. Le recours à cette main-d'œuvre féminine est sensiblement plus important dans le Sud-Ouest. En 1953 toujours, le travail annuel d'un hectare de vigne à Lunel (Hérault) requiert 98 journées dont 79,5 d'hommes et 18,5 de femmes (Galtier, 1960). Pourtant, à la même époque, à Monbazillac, en Périgord, le travail féminin est majoritaire : 29,5 journées pour les hommes et 34 pour les femmes (Dumont, 1956).

Avec la loi d'orientation agricole du 2 août 1960, l'unité de travail annuel (UTA) devient l'étalon du facteur travail par addition des temps annuels consacrés à l'exploitation, qu'il s'agisse de travailleurs permanents ou saisonniers, de temps complet ou partiel. Cette agrégation d'heures de travail n'intègre ni le degré de qualification des intervenants ni la valeur d'usage de chaque heure de travail. Or, tous les agriculteurs insistent sur le caractère ciblé du travail ponctuel des conjointes sur l'exploitation, sur l'importance de leur disponibilité à un moment précis du cycle végétatif ou dans une circonstance météorologique donnée.

DES JOURNALIÈRES AUX SALARIÉES DE LA FILIÈRE VITIVINICOLE

Le travail salarié des femmes en viticulture est soumis à la loi non écrite de la flexibilité maximale : elles constituent une main-d'œuvre potentiellement disponible, toujours mobilisée pour les vendanges, employée dans des proportions variables durant l'hiver et le printemps, très rarement pour ne pas dire jamais sollicitée pendant l'été.

Entre 1988 et 2000, le nombre de salariées agricoles permanentes s'accroît au rythme annuel de 1,9 % alors que celui des salariés hommes connaît un léger repli : la part des femmes progresse ainsi de 17 à 20 % de l'ensemble des salariés. Mais cette évolution s'accompagne d'une

augmentation du temps partiel. En 2000, une salariée agricole sur deux est employée à temps partiel (Rattin, 2002). Nous ne tenterons pas ici de dissocier le temps partiel contraint du temps partiel choisi, tant cette dernière expression est ambiguë : combien de couples « choisissent » que la femme occupe un emploi à mi-temps car son salaire est plus faible que celui de leur conjoint ou compagnon. Qui plus est, par un effet quasiment mécanique, cette salariée à mi-temps assurera une plus grande part du travail domestique de son ménage. Peut-on, en l'occurrence, affirmer que le temps partiel procède réellement d'un choix ? Il s'agit à tout le moins d'un choix par défaut.

La viticulture est, avec le maraîchage et l'horticulture, l'une des orientations technicoéconomiques des exploitations (Otex) les plus fortement employeuses de main-d'œuvre salariée. En 2005, les salariés non familiaux représentaient 52 % des UTA de la viticulture d'appellation, 37 % de la viticulture hors appellation. Le recours de plus en plus fréquent à un groupement d'employeurs formel ou informel répond à l'indispensable souplesse requise par les travaux viticoles. Mais, majoritairement positionnées sur des emplois saisonniers ou occasionnels, quand elles sont en contrat à durée déterminée (CDI), les femmes occupent le plus souvent des postes d'exécution et à temps partiel (CDI intermittents, travaux à façon). Les postes d'ouvriers viticoles tractaristes polyvalents leur sont inaccessibles. Enfin, la viticulture partage aussi avec le maraîchage et l'horticulture le travers du travail dissimulé. À l'inverse des grandes cultures, ces filières mobilisent une main-d'œuvre abondante pour une période limitée et la tentation est grande de ne pas déclarer une partie des salariés. Dix-huit des trente exploitations ayant fait l'objet d'un contrôle en Beaujolais au cours des vendanges 2007 présentaient un défaut de déclaration de tout ou partie de l'équipe de saisonniers et, parmi ces vendangeurs, se trouvaient 26 personnes en situation irrégulière⁴.

LE TRAVAIL DE L'ÉPOUSE, FACTEUR DE RENTABILITÉ DE L'EXPLOITATION FAMILIALE

Au début des années cinquante, dans les exploitations de taille moyenne, l'épouse du propriétaire participe ponctuellement au travail de la vigne, notamment durant les vendanges où elle remplit la fonction de contremaître de l'équipe des coupeurs et coupeuses. Sur les exploitations cultivées « en temps ordinaire » par le seul chef d'exploitation, l'épouse consacre en moyenne 55 journées par an au travail viticole (Prats, 1954). Le travail professionnel des épouses de viticulteurs est nettement moins conséquent que celui de leurs homologues bretonnes ou auvergnates assurant, à la même époque, l'essentiel des tâches afférentes à l'élevage

4. *La Vigne*, n°191, octobre 2007.

bovin ou porcin. « Libérée » de la contrainte horaire inhérente au salariat, la viticultrice non salariée dispose durant la majeure partie de l'année d'une grande latitude pour organiser son temps entre l'espace domestique et la vigne. Mais la fonction économique de cette travailleuse n'est pas socialement reconnue : ne disposant plus d'un revenu attaché directement à son activité professionnelle, elle ne bénéficie d'aucune couverture sociale propre. Elle fournit un travail peu ou pas rémunéré, sous le statut juridique discriminant d'aide familial. L'épouse et la fille de petit viticulteur constituent une main-d'œuvre d'appoint totalement flexible sollicitée en raison de la contraction de la marge bénéficiaire dégagée par l'exploitation.

La loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 améliore quelque peu le statut des épouses d'agriculteurs mais ne leur permet pas d'accéder au statut de coexploitantes. Le statut de conjoint collaborateur n'est pas à la hauteur des indispensables adaptations du statut économique des femmes dans cet univers agricole. Parmi d'autres disparités, le conjoint collaborateur ne peut alors prétendre qu'à une pension forfaitaire d'un montant presque dérisoire. Un pas décisif sera franchi avec l'instauration, par la loi du 9 juillet 1999, d'un statut de « collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole » et d'un droit de créance de salaire différé au bénéfice du conjoint de l'exploitant. Ce collaborateur d'exploitation acquiert des droits à une retraite proportionnelle. Il faudra encore attendre 2005 pour que l'épouse n'ait plus besoin de la signature de son mari pour solliciter le statut de conjoint collaborateur.

Entre 1988 et 2005, la contribution relative des conjoints non coexploitants et des autres actifs familiaux régresse de 28 à 16 % des UTA viticoles. Mais une proportion croissante d'épouses d'exploitants contribue financièrement à l'exploitation animée par leur conjoint ; lorsque elles exercent une profession extérieure à l'exploitation, leur revenu vient souvent abonder un budget commun. Il est souvent indispensable à l'installation, à la modernisation de l'outil de production ou au remboursement d'emprunts. Dans certains cas, ce revenu d'origine externe occulte, au moins pour un temps, la non rentabilité de l'exploitation viticole.

La viticulture française est désormais entrée de plain-pied dans l'ère de la société agricole, forme juridique qu'elle avait longtemps boudée. Le statut d'Entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL) rencontre un grand succès depuis sa création en 1985 : il a déjà été adopté par 13 000 exploitations viticoles. En Gironde, l'EARL fut une étape transitoire, les viticulteurs privilégient désormais la société civile d'exploitation agricole (SCEA) : en 2005, 57,6 % des surfaces viticoles en appellation d'origine contrôlée (AOC) du département étaient déjà gérées sous ce statut juridique (Bonotaux, 2006). Cette mutation d'ordre juridique a une conséquence majeure pour les épouses de viticulteurs.

En 2007, plus de la moitié des conjoints travaillant (à temps plein ou à temps partiel) dans une société agricole ont le statut d'associé, 10 % sont salariés de l'exploitation et 34 % simples aides familiaux sans statut.

DES FEMMES CHEFS D'EXPLOITATION VITICOLE OU LA CONQUÊTE D'UNE IDENTITÉ

La viticulture abrite tout à la fois des femmes exploitantes de type ancien, parfois exploitantes seulement sur le papier, et des exploitantes viticoles d'un nouveau type, diplômées, insérées dans des réseaux et rompues aux pratiques managériales.

Selon les statistiques de la Mutualité sociale agricole, les femmes représentaient, en 2005, 28 % des chefs d'exploitation. Les femmes de 25 à 50 ans sont peu nombreuses à diriger une exploitation viticole. Généralement plus jeunes que leurs conjoints, elles prennent les rênes de l'exploitation au départ en retraite ou au décès de ce dernier : 56,4 % d'entre elles ont plus de 50 ans. Au-delà de 60 ans, les femmes chefs d'exploitation sont plus nombreuses que les hommes. D'une manière générale, les jeunes filles furent écartées de la gestion de l'exploitation viticole, confiée à un fils ou à un gendre. *A contrario*, certaines d'entre elles, filles uniques, furent fermement orientées vers une reprise de l'exploitation viticole même lorsqu'elles n'en manifestaient nullement le désir et avaient échafaudé d'autres projets. Lem (2001) a analysé la persistance de stratégies dynastiques dans la configuration de descendance sans mâle : cette incitation s'inscrit dans le schéma du « garçon manquant » mis en évidence par plusieurs sociologues du genre.

Si le champ des possibles est, de nos jours, assurément plus ouvert que par le passé, une jeune femme désireuse de reprendre l'exploitation familiale est confrontée à de multiples contingences. L'investigation menée par Bessière (2010) sur la transmission des exploitations viticoles charentaises met en lumière la complexité des situations patrimoniales et personnelles. Sur la base d'une multiplicité d'entretiens, cette auteure décrypte comment s'entrecroisent et parfois se contrarient les désirs des parents, les attentes de chacun des enfants et les contraintes financières. La jeune fille appartenant à une fratrie exclusivement féminine aura un avantage certain puisque un garçon reste prioritaire dans l'esprit des parents. Seul un élément perturbant (refus catégorique du fils, désaccord profond, handicap, etc.) peut inciter les parents à favoriser une reprise d'exploitation par une de leurs filles. En l'absence d'héritier mâle, la plupart des pères envisagent désormais positivement la reprise de l'exploitation viticole par une de leurs filles. Mais l'impétrante devra souvent composer avec les ambitions professionnelles de son compagnon. Lorsque ce dernier n'est pas agriculteur, l'exercice de sa profession en milieu rural s'avère parfois problématique. Agriculteur, il peut être promis par sa propre parentèle à la reprise d'une exploitation dans

un rayon géographique trop éloigné et devra composer avec les projets de ses parents et de sa fratrie. La résolution de l'équation se complexifie et la jeune viticultrice ne maîtrise pas, loin s'en faut, tous les paramètres.

Aujourd'hui, nanties de diplômes en relation avec l'activité vitivinicole à laquelle elles aspirent, jeunes filles et femmes apparaissent de moins en moins comme des intruses dans le milieu viticole. Pour autant, la pérennité de leur insertion dans ce milieu reste étroitement corrélée au niveau de leur capital social et de celui de leurs parents. Toutes les initiatives de nature à minimiser le poids de ce capital social, *in fine* largement dépendant du capital foncier et financier, mériteraient donc d'être encouragées. Enfin, si cet engagement de jeunes femmes en viticulture procède d'une forte professionnalisation de la filière, il repose aussi sur des comportements inhérents à l'exploitation familiale. Concrètement, dans tous les cas de figure, les parents restent extrêmement impliqués. Pendant que leur fille tient un stand sur un salon professionnel, visite les importateurs ou approvisionne les points de vente, le traitement des affaires courantes sur le domaine et la vente au caveau reposent largement sur la disponibilité constante et consentie des parents.

L'ÉVOLUTION DES CONDITIONS D'EMPLOI DES FEMMES EN VITICULTURE

En énonçant que le salaire minimum s'applique « aux travailleurs de l'un et l'autre sexe », le décret du 9 octobre 1950 confère une assise juridique au principe d'égalité économique des sexes proclamée par la Constitution de 1946. Après avoir analysé l'évolution de l'emploi féminin dans les conventions collectives des départements à vocation viticole, ce chapitre examinera le rapport des viticultrices au processus de mécanisation pour terminer sur un bilan critique de la division sexuée du travail viticole.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES OU LES PIS-ALLER DE LA DISCRIMINATION

Jusqu'en 1968, les conventions collectives resteront rares en milieu agricole. Dans ce contexte peu reluisant, la viticulture fait office de bon élève. La première convention collective concernant les ouvriers viticoles est signée dans le Var le 14 juin 1951. Cinq autres départements à vocation viticole suivront cette voie dans les dix-huit mois suivants. Cette première vague de contractualisation comprend la Loire-inférieure (Loire-Atlantique actuelle) et son vignoble nantais, le Rhône avec le Beaujolais, les deux départements bourguignons (Côte-d'Or et Saône-et-Loire) et l'Hérault, premier département viticole français de par les quantités produites et le nombre de salariés. Néanmoins, les ouvriers agricoles girondins ne bénéficieront d'une convention collective qu'en novembre 1971.

L'examen des grandes lignes du processus d'élaboration d'une convention collective applicables aux salariés agricoles de l'Hérault, département éminemment viticole, traduit les réticences à accorder au genre féminin l'intégralité des droits économiques auxquels accèdent les hommes salariés. Sitôt publiée l'ordonnance du 7 juillet 1945 relative à l'établissement de règlements de travail en agriculture, le préfet réunit les partenaires sociaux⁵. Après plusieurs sessions de la commission paritaire départementale et d'après discussions, les parties en présence s'accordent sur une classification des salariés agricoles en cinq catégories de qualification et de rémunération (arrêté préfectoral du 14 janvier 1946). Signe que l' ancestrale assimilation entre travail enfantin et travail féminin perdure, toutes les ouvrières agricoles relèvent de la catégorie intitulée « Jeunes gens de moins de 18 ans, femmes, ouvriers à capacité réduite ». Les quatre autres catégories ne concernent que des hommes adultes, à savoir, les ouvriers ordinaires, les ouvriers spécialisés, les ouvriers qualifiés et les ouvriers hautement qualifiés. À la norme du demi-salaire prévalant jusqu'alors se substitue une nouvelle norme salariale : les ouvrières viticoles gagneront 80 % du salaire de l'ouvrier agricole de base. Elles restent exclues de toute hiérarchie salariale : les protocoles salariaux comprennent un seul tarif « femmes » alors que le salaire masculin fait l'objet d'une grille de rémunération intégrant des qualifications professionnelles. Ouvriers volants, contremaîtres, laboureurs, charretiers et cavistes sont nettement mieux rémunérés que le journalier. Aucune qualification professionnelle n'étant reconnue aux ouvrières agricoles, leur rémunération moyenne est nettement inférieure à celle des salariés agricoles hommes. La prise en compte des salariés uniquement payés au mois élargirait encore l'éventail des rémunérations. En intégrant le paiement en vin, une femme perçoit alors 27 % de moins qu'un ouvrier agricole ordinaire et 44 % de moins qu'un ouvrier qualifié. Quand on sait la modicité des salaires agricoles sous le salaire minimum agricole garanti (Smag) qui prévaut jusqu'en 1970 et l'unification des différents salaires minimum dans le Smic, on mesure l'indigence de la rémunération des ouvrières viticoles.

À partir de 1962, le coefficient 100 ne s'applique plus à la catégorie « Femmes » mais au personnel occupé exclusivement aux travaux élémentaires de la viticulture tels que ramassage des sarments, ébourgeonnage, attachage et couverture des greffes. Cette formulation, en vigueur jusqu'en 1972, n'est qu'une périphrase désignant les ouvrières agricoles puisque tous les travaux viticoles cités en exemple sont dévolus aux femmes. L'ouvrier viticole ordinaire sera payé au coefficient 125, le tractoriste relèvera du coefficient 135 ou du coefficient 140 s'il a exercé

5. Voir les procès-verbaux de la commission départementale paritaire de travail en agriculture de 1945 à 1947.

cette fonction pendant trois ans. Sont également payés au coefficient 140 les chefs d'équipe, hommes de cave, paires et ramonets (régisseurs). Enfin, le coefficient 160 s'applique aux mécaniciens et tractoristes qualifiés. La rémunération des cadres viticoles fait l'objet d'une seconde grille avec des coefficients de rémunération s'étalant de 165 à 270. Au total, les hommes se voient offrir des perspectives de promotion, voire un profil de carrière, pas les femmes. La loi du 22 décembre 1972 affirmant l'égalité des genres devant le salaire, les ouvrières viticoles seront dès lors, théoriquement, payées comme leurs homologues masculins.

En dépit de toutes les discriminations selon le genre incluses dans les grilles salariales, l'accession des salariées à une grille unique, indépendante du genre, n'est pas négligeable. Avec la réduction du nombre d'ouvrières potentielles, l'espace du travail qualifié s'accroît. La femme assurant la nourriture et l'entretien des ouvriers célibataires, dite *ramonette* ou *maïre*, voit son travail enfin réglementé, même si sa rétribution reste bien inférieure à celle de son époux, en charge des chevaux. La précarité est enfin prise en compte dans la rémunération du travail : le statut d'ouvrier non permanent, mieux rémunéré, leur étant désormais applicable, les femmes sont également mieux considérées durant les vendanges. Si la rémunération horaire des « coupeurs », essentiellement des femmes, demeure inférieure au salaire des « porteurs », fait nouveau, les coupeuses gagnent 10 à 20 % de plus que l'ouvrier viticole permanent payé au salaire de base. La condition salariale des viticultrices reste cependant peu enviable puisque, sous le régime du Smag, la rémunération horaire des travailleurs agricoles des deux sexes est inférieure de 20 à 32 % à celle des emplois industriels correspondants.

Toutefois, l'application d'une grille salariale indépendante du genre n'est pas règle générale. La convention collective agricole conclue par les partenaires sociaux dans le Var dissocie les sorts respectifs des salariés et des salariées. La rémunération des ouvrières fait l'objet d'un traitement spécifique. Le rappel du principe général (« À travail et rendement égaux, les ouvrières reçoivent le même salaire que les ouvriers de la même catégorie »), est immédiatement suivi d'une clause restrictive : « Lorsque le travail effectué par une ouvrière est un travail spécifiquement féminin, la rémunération sera déterminée conformément aux dispositions relatives à la fixation du salaire minimum garanti en agriculture⁶. » En Bourgogne, la pratique répandue du paiement à la tâche n'entrave en rien une différenciation des rémunérations selon le genre. La convention collective conclue en Côte-d'Or distingue trois formules donnant lieu à des modes de rémunération spécifiques relativement complexes. La première formule, dite « de la Côte de Nuits, travail essentiellement

6. Article 18 de la convention collective du 14 juin 1951 : « salaires féminins » (*Journal officiel* du 28 octobre 1953).

féminin⁷ », comprenant la taille, le ramassage des sarments, l'ébourgeonnage, le rognage et l'attachage des branches, donne lieu au paiement du « salaire féminin » dont les conditions d'octroi sont précisées : « Compte tenu de la différence de rendement entre le travail masculin et féminin, les ouvrières de la viticulture classées au coefficient 125 et 140 reçoivent un salaire égal à 85 % du salaire des hommes classés aux mêmes coefficients⁸. »

Dans la première convention collective agricole de Loire-Inférieure, celle de 1951, les emplois strictement réservés à des femmes (servante de ferme et basse-courrière) font l'objet des 7^e et 8^e catégories d'emplois. Certaines femmes, notamment celles travaillant dans les vignes, relevaient peut-être de la 4^e catégorie intitulée « vigneronns » et plus précisément de la sous-catégorie « vigneronns toutes mains ». La nouvelle convention entérinée dix ans plus tard dans ce même département, devenu entre-temps Loire-Atlantique, non seulement perpétue, mais renforce la ségrégation des emplois. Désormais, la nomenclature différencie les « emplois susceptibles d'être occupés par un travailleur de l'un ou l'autre sexe » et les « emplois essentiellement féminins⁹ ».

LA PERPÉTUATION D'UN RAPPORT AMBIVALENT À LA MÉCANISATION

En agriculture comme ailleurs, la machine fait partie du « domaine réservé » du genre masculin. Les effets de cette masculinisation originelle de la mécanisation demeurent encore vivaces au XXI^e siècle. En la matière, les pratiques d'exclusion furent longtemps légitimées par des discours sur la préservation. Cette rhétorique relevait parfois de l'ordre du fantasme sur le mode : « les femmes ne doivent pas conduire un tracteur car ses trépidations sont néfastes à la physiologie féminine. » Mais elle référait également à une discrimination soigneusement entretenue : les femmes ne conduisent pas d'engin agricole motorisé car elles ne parviennent pas à actionner la course des pédales jusqu'à la butée et leur puissance musculaire est insuffisante pour manœuvrer le volant du tracteur... Les appareils agricoles étant conçus pour être manipulés par des hommes, les dimensions, les hauteurs et les pressions sont pensées pour un homme-standard. Manutention, montage et démontage mobilisent une force physique inaccessible à la plupart des femmes. Implicitement, cette conception sexuée des machines agricoles et des tracteurs légitime l'exclusion des femmes de leur usage.

L'Institut technique de la vigne et du vin (ITV), créé en 1948, assiste les exploitants confrontés à la modernisation de leur exploitation et de

7. Article 93 de la convention collective du 27 juin 1952 (*Journal officiel* du 28 octobre 1953).

8. Article 81 de la convention collective du 27 juin 1952 (*Journal officiel* du 28 octobre 1953).

9. Article 18 de la convention collective du 21 février 1962 (*Journal officiel* du 7 septembre 1962).

leur chai. Parallèlement, l'École nationale d'agriculture de Montpellier instaure un centre de culture mécanique où ouvriers et fils de propriétaires sont initiés aux fondamentaux de la motoviticulture. Dès 1949, l'École met sa logistique au service de l'ITV pour organiser des journées de motoviticulture à la foire internationale de la vigne et du vin de Montpellier. Parallèlement, le concours annuel du meilleur tracteuriste se décline dans tous les bourgs de quelque importance. Les meilleurs éléments participent à des éliminatoires départementales dont se dégage une élite appelée à concourir pour le titre national. Les femmes encouragent leur héraut et, parfois, prennent part à un concours parallèle centré sur la confection de repas et des exercices de couture et broderie. Tous les ingrédients de la division sexuée de la délivrance des savoirs sont alors réunis. Les jeunes hommes sont conviés à prendre le train du progrès agricole, les jeunes filles restent sur le quai.

Le tracteur vigneron se banalise dans les années soixante. Le temps de travail annuel pour cultiver un hectare de vigne passe de 729 heures en 1950 à 257 heures en 1980, soit une diminution des deux tiers en trente ans (Bartoli *et. al.*, 1987). Par voie de conséquence, les travaux non mécanisés occupent un temps relatif nettement plus important : alors que 10 % du temps de travail annuel était consacré à la taille en 1950, ce même travail en représente 21 % trente ans plus tard. *A contrario*, le temps passé au travail du sol se restreint de 33 % à 6 % et celui consacré aux traitements culturaux de 25 à 14 %. La transformation est radicale : la répartition du travail viticole dans l'année et entre les différentes catégories de travailleurs est bouleversée.

Le ramassage des sarments, activité traditionnellement dévolue aux femmes, se modifie. En 1972, le ramassage manuel sur un hectare de vigne est estimé à quatre journées/femme, soit 160 francs, le ramassage par engin tracté à 80 francs, alors même que le tracteuriste est bien mieux rémunéré que les « sarmenteuses » (Galet, 1973). L'habileté féminine, si souvent mise en avant, n'a plus lieu d'être, seule demeure la vitesse d'exécution ; le travail s'en trouve objectivement dévalorisé. Toutes les grandes exploitations optent dans les années soixante et soixante-dix pour le ramassage mécanique ou le broyage des sarments. Dans les petites exploitations où la rentabilité de tels appareillages n'est pas assurée apparaissent alors les brouettes à sarments, parfois dénommées *sarmentelles*, un engin bricolé par les hommes pour les hommes car dans bien des cas, leurs épouse ou filles ne voulaient plus assumer cette tâche ingrate et dévalorisée. En Languedoc, ce dispositif ne fut adopté que par la petite exploitation familiale souvent déclinante et aujourd'hui quasiment disparu ; en revanche, il est encore utilisé dans plusieurs terroirs : Anjou, Gironde, Bourgogne, Beaujolais, Champagne et Jura.

Exigeante en main-d'œuvre, la vendange requiert, à partir des années cinquante, un flux de saisonniers et saisonnières espagnols

sans cesse croissant : leur nombre culminera à 92 000 en 1972. Mais on connaît fort mal ces travailleurs formant les gros bataillons de la cueillette des raisins. Nous reprendrons à notre compte l'expression de Hubscher (2005) à propos des émigrées polonaises et italiennes : ces vendangeuses pâtissent d'un « quadruple discrédit », à savoir celui d'être femmes, paysannes, étrangères et pauvres. Nous n'avons pas identifié un seul témoignage direct de ces femmes. En revanche, sans les connaître vraiment, la vulgate masculine les a décrites comme « renfermées », « besogneuses », voire « dures au mal » : des qualificatifs qui légitimaient le rude travail que l'on attendait d'elles. Si certains terroirs d'AOC à forte valeur ajoutée restent fidèles à la cueillette manuelle, dans les années quatre-vingt, la cueillette mécanisée s'impose dans les vignobles producteurs de vin de consommation courante. La mécanisation de la vendange fut souvent vécue par les femmes comme un fardeau en moins, la machine mettant fin à toutes les tâches qu'elles assumaient pour héberger ces travailleurs saisonniers : entretien du local, linge, ménage et nourriture...

Bien des viticultrices entretiennent encore un rapport complexe avec le matériel agricole mécanisé. Vécu comme un moyen d'accroître la productivité, de diminuer le recours à du personnel, il ne fait pas partie de leur univers culturel. La majorité des femmes ayant embrassé la profession de vigneronne sont réticentes à utiliser tracteurs, pulvérisateurs et autres machines à vendanger. Si la plupart des obstacles d'ordre ergonomique sont aujourd'hui levés, les métiers de la mécanique restent des espaces professionnels peu ouverts aux jeunes filles et les stéréotypes sexistes y fonctionnent encore pleinement.

UNE REMISE EN CAUSE PARTIELLE DE LA DIVISION SEXUÉE DU TRAVAIL VITICOLE

L' ancestrale division sexuée des travaux viticoles perdure dans ses grandes lignes. Rares sont les femmes à accéder aux travaux qualifiés, à la conduite des engins, à la direction du personnel dans les vignobles. Pourtant, la division sexuée du travail commence à se fissurer, parfois par choix de l'exploitant ou l'exploitante, souvent par nécessité.

Le tracteur induit une réorganisation complète du travail viticole mais sa conduite reste, comme celle du cheval de trait auparavant, l'apanage des hommes : le tractoriste bénéficie d'une reconnaissance de qualification équivalente à celle de l'ancien « laboureur ». Certaines tâches, traditionnellement dévolues aux femmes car impliquant peu de qualification, sont mécanisées : les traitements anticryptogamiques ne nécessitent plus de préparation de la vigne, l'épandage de l'engrais est réalisé par le tractoriste.

La sectorisation du travail viticole des femmes s'amointrit dans les petites et moyennes exploitations où l'obtention d'une certaine

rentabilité exige polyvalence et flexibilité. Les « fonctions féminines » se diversifient : l'épouse assure de plus en plus souvent la comptabilité professionnelle, les relations avec les fournisseurs et la commercialisation du vin. Certaines de ces viticultrices revendiquent avec une fierté non dissimulée leur aptitude à assumer des « tâches masculines » (Pastor-Barrué, 1981). En revanche, dans les grandes exploitations, notamment les plus prestigieuses, la spécialisation selon le genre a toujours cours, voire se renforce. En 2009 encore, sur les terres d'un fleuron de la viticulture mondiale, le Château Yquem à Sauternes, les ouvrières sont aussi nombreuses que les ouvriers à travailler la vigne. Mais l'organisation du travail s'inscrit dans un strict partage des tâches selon le genre. Sous la direction d'un chef de culture, une vingtaine d'hommes réalisent la taille et tous les travaux mécanisés (labours, traitements, charroi, etc.) alors qu'une vingtaine d'ouvrières permanentes assurent toutes les interventions directes sur les ceps ou à leur proximité immédiate (ramassage des sarments, décavaillonnage, épamprage, relevage, palissage)¹⁰.

Avec l'augmentation de la superficie des exploitations, la taille, seule tâche viticole n'ayant pas encore fait l'objet d'une véritable mécanisation, pose un problème crucial. En Languedoc, où les femmes n'avaient jamais taillé la vigne, quelques exploitants perçurent la division sexuée du travail comme une contrainte coutumière qu'il convenait de dépasser au nom de l'efficacité. Dans le village du haut Minervois où Puijk et Vaagland (1982) ont mené une enquête, les quelques épouses d'exploitants ayant commencé à tailler au début des années soixante-dix déploieraient les commentaires méprisants des hommes à l'égard de la qualité de leur travail. En Côte de Beaune, où la taille de la vigne était traditionnellement réservée aux hommes, à partir des années quatre-vingt-dix, la solution adoptée par chaque exploitant fut davantage fonction de la nature et de la quantité de main-d'œuvre disponible que du genre (Demossier, 1999). Le vignoble champenois n'eut pas autant de préjugés à surmonter en la matière puisque les femmes y ont toujours été sollicitées pour tailler la vigne. En 2009, à l'issue d'un stage en exploitation au centre de formation professionnelle et de promotion agricole d'Avize (Marne), une jeune femme de 24 ans obtint le sécateur d'or, récompense suprême en matière de taille de vigne¹¹.

L'exclusion des chais est encore ponctuellement revendiquée dans certains terroirs viticoles (Alsace, Jura, Anjou, Vendée) et même intériorisée par certaines femmes. Cet ostracisme n'est évidemment pas une spécificité française : Paggi (2008) en a pointé la prégnance dans le petit monde viticole des îles éoliennes. Néanmoins, l'élevage du vin est le domaine où l'évolution est la plus sensible. Il se rencontre aujourd'hui

10. Entretien collectif par l'auteur, 23 avril 2009.

11. Voir journal *L'union-l'Ardennais*, 3 mai 2009, www.lunion./presse.fr.

bien plus de femmes à la tête d'un chai que de femmes chefs de culture ou régisseuses d'une grande exploitation. Le poste envié de maître de chai de Château Yquem est occupé depuis 1998 par une jeune femme dotée d'un doctorat en œnologie alors que, comme remarqué plus haut, un strict partage des tâches selon le genre est perpétué dans les vignes de ce domaine.

Ces dernières années, dans plusieurs régions viticoles, les femmes qui ont investi les associations des salariés de l'agriculture pour la vulgarisation du progrès agricole (Asavpa) présentes dans 56 départements français, contribuent à « faire bouger les lignes ». Ces associations mises en place par la loi d'orientation agricole de 1960, visent, selon les termes même de leurs statuts, à faire prendre conscience aux salariés agricoles de leur importance dans le monde agricole, à les aider à rompre leur isolement géographique et à prendre des responsabilités, à les inciter à améliorer leurs compétences techniques, économiques et sociales. En Gironde, où l'Asavpa fut présidée de 2005 à 2010 par une viticultrice du Libournais, Bernadette Duclos, elles entrouvrent des espaces professionnels jusqu'ici exclusivement masculins, notamment en participant aux concours de taille de la vigne et aux rencontres internationales des salariés agricoles.

Côté exploitantes, les groupes de femmes vigneronnes se multiplient. Sans souci d'exhaustivité, citons les Femmes Vignes Rhône, les Éléonores de Provinces, les Étoiles en Beaujolais, Femmes et Vins de Bourgogne, les Médocaines, les Aliénors d'Aquitaine, les Dames du Layon, Des Elles pour le Chinon, Gaillac au féminin, Vinifilles les DiVINes d'Alsace. Les adhérentes organisent des sessions de formation (cours d'informatique, de langue étrangère, de vinification, etc.), échangent les informations les plus diverses (essais d'un produit, adresse d'un fournisseur, expérience pour un matériel, etc.) et se fédèrent pour participer aux salons professionnels. Toutes ces structures plus ou moins formelles visent essentiellement à promouvoir le produit mais, par la confrontation des expériences et des pratiques, elles sont également un vecteur non négligeable de diffusion des savoirs vitivinicoles.

CONCLUSION

L'entreprise agricole prenant le pas sur l'exploitation viticole familiale en nom personnel, le mode de rémunération de la main-d'œuvre familiale et les rapports de genre s'en trouvent modifiés. L'accès à des savoirs techniques qui était refusé aux jeunes filles jusqu'alors les dote de compétences valorisables en tant que salariées ou chefs d'exploitation. Si la division sexuée des travaux viticoles reste la règle en viticulture comme en bien des métiers, les interdits sont moins affirmés. Quelques femmes intègrent un univers viticole qui leur était fermé jusqu'à une

date récente mais elles sont encore une petite minorité, sinon des exceptions. On assiste à l'amorce d'un processus qui, à terme, transformera profondément le milieu vitivinicole même si les résistances demeurent vivaces. En exerçant de plus en plus souvent une profession indépendante de celle de son époux, la femme de viticulteur accède à l'autonomie financière. En revanche, les salariées peu qualifiées demeurent un volant de main-d'œuvre intermittente sans perspective de promotion professionnelle.

GENRE ET
NOUVEAUX MODES
DE CONSOMMATION

INTRODUCTION

Agnès Terrieux

Dans une période marquée par le développement d'échanges à l'échelle mondiale et la globalisation de certaines formes de consommation, la volonté des consommateurs et des producteurs de reprendre le contrôle de l'approvisionnement alimentaire local conduit à l'émergence de systèmes alimentaires territorialisés. Ces systèmes sont entendus comme « l'ensemble de la production, transformation, distribution, consommation sur un territoire donné, dont les limites géographiques sont déterminées par la consommation, [qui] est influencé par des habitudes alimentaires, des politiques publiques, des savoir-faire en matière de production ou transformation, des caractéristiques territoriales... Cela correspond à la manière dont une société s'organise pour s'alimenter » (Denéchère, 2007). Comme pour toutes les formes d'interaction sociale, il est intéressant d'analyser au crible du genre comment femmes et hommes participent à ces innovations organisationnelles.

Si le développement des filières longues peut être compris comme l'une des conséquences de la modernisation de l'agriculture entreprise à un rythme soutenu après la Seconde Guerre mondiale (Amemiya, Koutsou), la volonté de contrôler les sources d'approvisionnement alimentaire est décrite par les différents auteurs comme un engagement collectif, une forme de résistance (Amemiya), de contestation (Gonzales et Nigh).

Les arguments autour de la défense des systèmes alimentaires territorialisés se déploient dans un ensemble de domaines :

- Les consommateurs et consommatrices insistent sur le lien entre la qualité de l'alimentation et la santé, notamment celle des enfants : aussi bien au Japon (Amemiya), en Grèce (Koutsou), en France (Terrieux) qu'au Mexique (Gonzales et Nigh), les auteurs insistent sur la recherche d'aliments « sains » en raison de leurs origines qui combinent à la fois la provenance et la méthode de production ;
- la valorisation du patrimoine alimentaire est davantage un argument des agriculteurs, d'autant plus qu'ils sont impliqués dans une production d'aliments traditionnels ou typiques (Koutsou) ;

– la transformation des produits agricoles et la vente directe sont autant de moyens qu'utilisent les agricultrices pour monnayer des savoir-faire pensés comme traditionnellement féminins et pour retrouver une place dans un métier qui s'est masculinisé avec la modernisation (Koutsou, Terrieux);

– enfin, tous les auteurs montrent que producteurs et consommateurs insistent sur la valorisation du métier d'agriculteur qui accompagne le choix de la vente en circuits courts et de proximité : une meilleure rétribution, une chance de développement pour leur exploitation, des créations d'emploi, davantage d'échanges avec des interlocuteurs plus variés, une reconnaissance de leur rôle nourricier.

Une approche par le genre éclaire ces interactions. La lecture des textes de cette troisième partie montre que la question alimentaire reste largement féminine. En effet, *nolens volens*, ce sont surtout des femmes que nous voyons s'activer au bon fonctionnement des systèmes alimentaires territorialisés.

Les enquêtes dont il est fait état ici montrent que, quel que soit le pays considéré, il revient majoritairement (ou totalement) aux femmes de pourvoir à la nourriture des familles. Les agricultrices ont une double assignation : elles doivent à la fois nourrir leurs familles et produire de quoi alimenter le marché (Dabat *et al.*, Gonzales et Nigh, Koutsou, Terrieux). Les consommatrices voient leur tâche compliquée par leur volonté de trouver des produits « sains » (Amemiya, Gonzales et Nigh, Terrieux), ce qui requiert un effort cognitif considérable pour déterminer ce qui caractérise le « sain » et persuader les agriculteurs de produire selon des méthodes qui vont satisfaire ces demandes. Les femmes doivent donc trouver des produits et des fournisseurs qui remplissent un ensemble de critères d'exigence pour être jugés acceptables, elles doivent aussi les transformer pour qu'ils soient consommés, ce qui est un rôle souvent considéré comme « classique ». Une nouveauté importante réside dans leur mobilisation pour organiser les circuits d'approvisionnement (Dabat *et al.*, Amemiya, Gonzales et Nigh, Terrieux), elles déploient une formidable énergie pour faire fonctionner la relation sociale inscrite dans l'échange de produits.

Au total, cela les conduit à allouer un temps considérable à l'approvisionnement dans son ensemble. Ce temps s'ajoute au temps du travail domestique qui reste exclu des modalités de comptage du travail. Pour de nombreuses femmes, la participation à des systèmes alimentaires territorialisés se traduit par une augmentation du temps consacré au service des autres, la plupart ne s'en plaignent pas, assumant les conséquences de la recherche ou de la fourniture des produits « sains », certaines y mettent une forme de fierté de mère nourricière et d'organisatrice (Amemiya, Gonzales et Nigh).

La participation masculine n'est pas totalement absente. Tout d'abord, nombre des producteurs inclus dans ces échanges sont des hommes, et les compagnons des agricultrices qui explorent ces nouvelles formes de mise en marché en profitent à travers l'amélioration de la situation économique de la ferme et de la famille (Koutsou, Terrieux). Mais on constate que les hommes s'impliquent d'autant plus que les revenus escomptés sont importants (Terrieux, Dabat *et al.*) au point de pouvoir confisquer les revenus ou même le circuit d'approvisionnement. À travers la question du partage des revenus, nous voyons que ces innovations peuvent entrer en conflit avec les représentations traditionnelles des places que doivent occuper femmes et hommes (Dabat *et al.*).

Ces formes de rencontre entre producteurs et consommateurs modifient la perception des termes de l'échange marchand autour de l'alimentation et peuvent renforcer la place de l'alimentation comme levier de mobilisation et de développement local. Toutefois, elles n'offrent pas toujours une autonomie financière et entrepreneuriale aux femmes et ne s'accompagnent pas de façon certaine de la reconnaissance de leurs capacités organisationnelles. En France, en justifiant leur peu de goût pour ces engagements par la question du temps disponible ou par un sentiment d'illégitimité dans certains cercles, les agricultrices se mobilisent peu dans des mandats professionnels (Terrieux) ; au Japon, les consommatrices ne développent pas leur capacité d'action et d'organisation dans le domaine politique (Amemiya).

CONSOMMER DIFFÉREMMENT, LES NOUVEAUX RAPPORTS VILLES-CAMPAGNES : CAS EN MIDI-PYRÉNÉES

Agnès Terrieux

De nouvelles formes d’approvisionnement en produits alimentaires privilégiant les circuits courts ou de proximité¹ apparaissent dans la plupart des pays développés. Elles sont parfois interprétées comme l’émergence de nouvelles formes de consommation. L’équipe de recherche Dynamiques rurales a pu étudier à deux reprises les formes d’organisation structurant ces tendances, en analysant les formes de la mise en marché puis celles de la production.

Sont ici présentés les résultats des enquêtes analysés en utilisant le cadre conceptuel du genre, pensé comme une construction sociale et culturelle du sexe : « La problématique du genre introduit la différence sexuée des individus ; elle peut se définir comme l’appréhension des attentes, des besoins, des centres d’intérêt, des compétences et des qualifications des femmes d’une part et des hommes d’autre part » (Louargant et Bensahel, 2007). Il s’agit d’étudier les rôles des femmes et des hommes et les interactions qui les lient dans le contexte des échanges de produits alimentaires en circuits courts. Ce chapitre s’attache à montrer, aux deux bouts de la chaîne de l’échange, ce que font femmes et hommes, où ils se trouvent, comment ils gèrent le temps et à qui profitent leurs actions (Labourie-Racapé, 2004).

1. Pour mémoire, rappelons qu’un circuit court de commercialisation, a – selon la définition du ministère de l’Agriculture – au plus un intermédiaire entre le producteur et le consommateur ; les agriculteurs que nous avons enquêtés s’y réfèrent le plus souvent sous le vocable de « vente directe ». Par ailleurs, un circuit de proximité se définit par la distance (kilométrique) entre producteur et consommateur, le nombre d’intermédiaires important peu.

LES MOTIVATIONS DE CEUX QUI S'ENGAGENT DANS DES CIRCUITS COURTS OU DE PROXIMITÉ

Les agricultrices et les agriculteurs enquêtés déclarent pratiquer les circuits courts de commercialisation dans le but de stabiliser le revenu des exploitations en accroissant la part de plus-value captée lors de la vente au consommateur. Cette stratégie se situe dans le mouvement de diversification de l'activité agricole entamé à partir des années quatre-vingts, qui comprend la transformation, la vente, l'accueil, le tourisme, etc.

Les enquêtes menées en Midi-Pyrénées et dans l'Aude (Languedoc-Roussillon) montrent que les agriculteurs engagés dans ce mouvement sont plus souvent installés sur des exploitations de petite taille, dans de petites régions agricoles² dont les sols sont moins fertiles que la petite région la plus productive de référence ; mais il peut aussi s'agir de stratégies conduites lors de crises des prix dans des exploitations de grande taille et maintenues ensuite au vu de leur rentabilité.

L'histoire récente de l'agriculture de ces territoires a été caractérisée par plusieurs tentatives de diversification dans les élevages de volaille orchestrées dans un premier temps par le développement d'élevages (de dindes) en contrat d'intégration avec une coopérative agricole dominante (la coopérative agricole du Lauragais). La baisse brutale des prix des volailles, au début des années quatre-vingts, a fragilisé l'équilibre économique des exploitations. Les femmes se sont alors mobilisées pour reprendre en main cette activité en la réorientant : il s'est agi de transformer des élevages de dindes en batterie en élevages qualitatifs de palmipèdes gras puis de volailles de chair.

Les femmes ont exploité des connaissances en termes d'élevage des petits animaux, de cuisine et de vente qui ont contribué, dans un premier temps, à sauvegarder les exploitations (Granié, Guétat-Bernard, Terrieux, 2011). Elles expliquent leur mobilisation comme un réflexe de sauvegarde, leur activité comme une volonté de faire subsister la famille et la ferme³. Très vite, leurs capacités d'organisation, construites dans des échanges intra et intergénérationnels autour de l'éducation des jeunes enfants et des sociabilités locales, leur ont permis de développer ces nouvelles activités. Celles-ci sont désormais reconnues et elles sont à la base de la réussite économique des exploitations agricoles (leurs produits fournissent la

2. Les petites régions agricoles ont été délimitées en 1946 en croisant le zonage des qualités agronomiques des sols avec le découpage des départements.

3. Ce réflexe est réapparu à l'occasion de la récente crise du lait, des agricultrices voisines des premières, mais installées dans des élevages laitiers, ont recouru à la vente directe pour passer le cap de la chute des prix. Elles poursuivent cette activité en la sophistiquant par la mise au point de gammes de produits transformés.

majeure partie du chiffre d'affaires de l'exploitation et ne sont pas soumis aux aléas des primes), des ateliers de transformation, mais aussi des territoires (Granié, Guétat et Terrieux, 2011 ; Granié et Fontorbes, 2011).

Les interlocuteurs rencontrés déclarent, par ordre décroissant des occurrences :

- Rechercher la régularité de leur revenus par la vente directe de leurs produits. Pour ce faire, ils combinent des formes de vente variées (foires et marchés, magasins de producteurs, vente en ligne, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne [Amap], etc.) ;
- apprécier construire des réseaux relationnels entre eux mais aussi avec leur clientèle urbaine ;
- valoriser leur métier en le diversifiant.

Les consommateurs, pour leur part, déclarent en priorité rechercher des produits « sains ». Lorsque nous interrogeons les éléments constitutifs de cette qualité sanitaire, il ressort que le produit est qualifié de « sain » selon des critères construits en amont de l'achat puis lors de l'achat et de l'utilisation :

- En amont de l'acte d'achat, le « sain » est lié aux conditions de la production (l'agriculture biologique est régulièrement mentionnée), mais aussi à la proximité du lieu de production, la référence étant alors la « fraîcheur » ou l'interconnaissance avec le producteur, qui se substitue au label (Vincq, Mondy, Fontorbes, 2010) ;
- lors de l'achat et de la mise en œuvre des produits, l'argumentaire sanitaire est associé à la composition du panier (peu de produits transformés) et à un régime alimentaire dans lequel les fruits et légumes sont consommés en quantité importante ;
- les consommateurs évoquent moins souvent que les agriculteurs le lien ville-campagne et le font en le liant au soutien à des formes alternatives d'agriculture dont l'agriculture biologique.

Dans ce cadre il importe de voir ce qu'apporte la lecture par les rapports de genre.

OU SONT LES FEMMES ? OU SONT LES HOMMES ?

Granié, Guétat, Terrieux (2011) ont montré que, dans les exploitations agricoles associées dans des ateliers collectifs de transformation de volailles, les femmes avaient été, le plus souvent, à l'origine de la diversification de l'activité agricole lorsqu'il s'agissait de fermes tenues par des populations locales, ce type de projet étant plus souvent mixte chez les néo-ruraux (Granié, Fontorbes, 2011).

Dans les exploitations et dans l'atelier de transformation, ce sont souvent les femmes qui tiennent des responsabilités cruciales liées aux productions : responsabilités techniques mais aussi administratives ou « politiques » (comme la présidence de la coopérative).

Il apparaît que ces responsabilités reposent sur une professionnalisation, mais aussi une monétarisation, de ce qui était considéré traditionnellement comme des savoirs et savoir-faire féminins : l'élevage des petits animaux, la cuisine, la vente, etc. La réussite économique de l'activité a contribué à consolider l'exploitation agricole et à légitimer la place des femmes comme « agriculteurs » (Granié, Guétat-Bernard, Terrieux, 2011). En effet, nous sommes dans un monde d'entrepreneurs où la réussite économique sert de système d'évaluation de la professionnalité (au sens de la reconnaissance comme membre d'une profession) et du « sérieux ». Mais aussi dans un monde professionnel pensé (du dedans comme du dehors) comme majoritairement masculin où les femmes peinent à s'inscrire. De la même manière, le monde agricole est souvent pensé comme un monde d'héritiers. Dans ce contexte, les néoruraux subissent le même préjugé d'étrangeté que les femmes et leur activité est soumise au même système d'évaluation.

Aujourd'hui, à la faveur du succès de ces activités, qui ont permis la survie des exploitations, un réel développement local et une reconsidération des contours du métier d'agriculteur, plusieurs « fils de » ont pu s'installer comme agriculteurs. Ils remplacent leurs mères dans la conduite des activités de diversification, alors que les pères se tenaient à l'écart de l'activité dont ils étaient, au mieux, les fournisseurs de grain.

Donc, il y a vingt ans, les hommes étaient aux champs ou au silo de la coopérative agricole, les femmes dans les élevages, les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) de diversification, sur les marchés, etc. Aujourd'hui, avec le succès de l'activité et le changement de génération, femmes et hommes sont dans les élevages, les ateliers de transformation et sur les marchés. Mais les femmes sont encore peu présentes dans les parcelles, survivance de traits de la modernisation agricole qui ont contribué à exclure les femmes d'activités utilisant massivement les machines.

LES USAGES DIFFÉRENTS DU TEMPS SELON LE GENRE

Les hommes ont élargi le domaine de leur activité professionnelle vers la transformation et la vente, ce qui « complète » leur emploi du temps à l'échelle de l'année. La morte-saison (pour les travaux agricoles dans les parcelles) est dorénavant consacrée à la transformation et la vente des produits des élevages de volailles grasses.

Pour les femmes, la perception de l'utilisation du temps est différente. Elles parlent davantage du temps au quotidien, où le planning est élaboré sur le socle des activités ménagères. D'après elles, leur temps est compté et ne leur permet que difficilement de s'engager dans des activités syndicales et politiques, ce qui les rend partiellement invisibles dans la profession agricole.

En effet, leur travail domestique n'est toujours pas reconnu et très peu partagé, ou avec leurs filles et belles-filles⁴. Les entretiens montrent qu'elles ont de grandes difficultés à gérer comme elles le voudraient leurs différents temps : temps du travail sur l'exploitation, temps du travail domestique, des engagements collectifs et des relations sociales. Ces choix contraints contribuent à leur invisibilité dans le monde professionnel et sur la scène politique. *A contrario*, un homme jeune cumulera emploi agricole, responsabilité dans l'atelier, mandat électoral local et mandat syndical.

Lorsqu'on approfondit les discussions, les femmes affirment vouloir préserver du temps pour la famille. Mais la description qu'elles font des usages de ce temps montre qu'il s'agit en fait d'un temps au service de la maisonnée (activités domestiques d'entretien, encadrement du travail des enfants, aide aux aînés, etc.). Seules les plus âgées évoquent des loisirs en famille, mais ce sont aussi celles qui ont des filles ou des belles-filles qui *assurent*, une seule a recours à une femme de ménage (mais elle dit aussi la réprobation des voisins, «à la campagne ça ne se fait pas [d'avoir] une femme de ménage»).

QUI TIRE PROFIT DE L'ACTION ?

Les exploitations agricoles sont consolidées dans leur viabilité économique. Dans une exploitation familiale, cela profite à l'ensemble de la famille lorsque les revenus augmentent, on peut envisager des créations d'emploi, la transmission de l'exploitation et cela profite d'abord aux enfants. Les femmes y confortent leur place dans le monde agricole, les projets d'installation en agriculture fondés sur ces formes d'entreprise ne sont plus considérés comme non conformes et même les hommes s'en emparent.

LA CONSOMMATION VUE PAR LES RAPPORTS DE GENRE

Chercher à se fournir en produits «sains» et, si possible, à un prix avantageux, conduit les consommateurs à entrer en contact direct avec les producteurs. Mais les activités et les manières de faire diffèrent entre hommes et femmes.

FEMMES ET HOMMES DANS LES LIEUX D'ÉCHANGE

La première conclusion que nous avons tirée des observations est que les modalités de l'achat sont différentes : les hommes sont plus impliqués dans les Amap. Lorsque le point de livraison est en dehors

4. Les enquêtes sur l'utilisation du temps pour les activités domestiques en France montrent que, chaque fois que les femmes passent une heure à la préparation des repas, les hommes y consacrent quinze minutes.

du lieu de travail, ils participent plus régulièrement que les femmes à la distribution des paniers. Ils l'expliquent en grande partie par les horaires de livraison. Selon eux, en début de soirée lorsque la charge des activités avec les enfants est forte, les mères ne sont pas disponibles pour ressortir et récupérer le panier. Ils analysent cette activité d'une part dans le partage des tâches ménagères, tout en ne contestant pas le fait que les soins aux enfants restent l'apanage de leurs compagnes. Mais la présence d'enfants n'écarte pas forcément les femmes de la vie de l'Amap. Ainsi, les familles avec enfants participent plus aux activités à la ferme, vues comme une journée à la campagne à la fois éducative et récréative pour les enfants. En revanche, on constate que dans les ménages sans enfants, ce sont les hommes qui se mobilisent le plus sur les fermes, ce qui corrobore leur intérêt déclaré pour les techniques de production, au sujet desquelles ils disent avoir des échanges avec les producteurs.

Les femmes disent apprécier la fraîcheur des produits, qui est selon elles un critère important de qualité. De ce fait, elles fréquentent régulièrement les magasins de producteurs et les marchés. Mais leur choix de ces lieux d'approvisionnement est aussi guidé par le fait qu'on y trouve plus que des fruits et légumes du panier classique de l'Amap. Toutefois, on constate que, dans les couples parents de jeunes enfants, ce sont les pères qui fréquentent les marchés du week-end, les mères (encore une fois) se chargeant des enfants à la maison.

Même si la recherche d'un lien ville-campagne n'est pas une préoccupation première, femmes et hommes apprécient l'échange social au-delà de l'échange commercial (Zelizer, 2005).

UNE GESTION DES TEMPS DIFFÉRENTE

Dans les Amap, nous avons pu remarquer que les hommes se mobilisent de plus en plus pour l'organisation des associations, dont les bureaux étaient plus féminins qu'ils ne le sont devenus. Les femmes occupent souvent le poste peu enviable de trésorière, quand les hommes apprécient de discuter technique avec le producteur, faisant ainsi appel à ces deux représentations communes de l'agriculture comme un monde masculin et des hommes comme compétents en technique (quelle qu'elle soit). Leur « autorité naturelle » les conduit aussi à régler les différends entre membres. Les femmes participent à l'intendance (distributions, calcul des parts des membres, vérification de l'équité des transactions, mise en place du lieu de distribution avec l'agriculteur, discussions). Ce partage des tâches contribue au fait que, lorsque la situation est tendue, le producteur et les femmes se sentent « au service de » et non des égaux.

Lorsque les femmes disent fréquenter plus que les hommes les magasins et les marchés, c'est aussi parce qu'elles y font des courses alimentaires les plus complètes possibles, évitant de multiplier les temps consacrés aux achats. Mais lorsque l'achat est fait, la charge de la mise

en œuvre de ces produits repose sur celui ou celle qui « fait à manger », le plus souvent une femme.

Or, les produits issus des circuits courts sont, plus souvent que ceux qui proviennent de la grande distribution, très peu ou pas du tout transformés, ce qui a pour conséquence d'accroître le temps de travail pour leur mise en œuvre. Celle qui nourrit la famille y consacre donc beaucoup de temps et ne reçoit pas toujours un accueil favorable à ses propositions culinaires en contrepartie de cet investissement (Little *et al.*, 2009).

En effet, une alimentation « saine » est souvent constituée de beaucoup de produits végétaux, ce qui ne plait pas toujours aux enfants (certains les acceptent, d'autres pas, d'autres changent d'avis au cours du temps) et les mères ressentent une responsabilité face à ces refus. Elles pensent échouer dans l'éducation lorsque les enfants refusent cette alimentation qui vise à leur bonne santé. Elles peuvent aussi se sentir en échec dans leur couple lorsqu'elles proposent moins de viande (« Si cela ne tenait qu'à moi on serait végétariens, mais mon copain n'est pas d'accord (rires) », étudiante, 22 ans, adhérente d'Amap, 2010).

Au total, le fait d'avoir travaillé plus longtemps pour faire coïncider un système de valeurs et une proposition alimentaire et de ne pas être reconnue dans ce travail ni gratifiée par l'appréciation du repas suscite un réel malaise chez les femmes. Elles supportent la situation en la justifiant par leur engagement pour une meilleure santé ou un contexte idéologique de défense de l'environnement. Cette observation recoupe celle qui a été faite par Lalanne et Lapeyre (2009) au sujet de l'utilisation de l'eau à usage domestique dans les couples engagés dans des pratiques écologiques.

À QUI PROFITE L'ACTION ?

Du point de vue de l'équilibre alimentaire ou du coût des produits, les couples s'approvisionnant en circuits courts ou de proximité se disent plutôt satisfaits de leur choix, leurs objectifs sont atteints. Chez les consommateurs, nous voyons aussi qu'il y a une répartition des tâches ménagères liées à l'alimentation qui est fortement orientée selon les sexes : les hommes apportent la ressource, les femmes la transforment. Les choix de celui qui achète ont un impact sur le temps de travail de celle qui transforme, produits longs à mettre en œuvre, parfois mal connus, augmentant le temps de préparation des repas.

CONCLUSION

Nous constatons que, regardée sous l'angle du genre, l'émergence de circuits courts et de proximité conduit à une modification à la baisse de la répartition des tâches entre femmes et hommes chez les producteurs et à son accentuation chez les consommateurs.

Du côté des consommateurs, l'achat de produits de proximité a modifié la répartition des tâches, en impliquant davantage les hommes au stade de la recherche de l'approvisionnement. Toutefois, la part de tâches ménagères des femmes ne s'en trouve pas allégée. Si elles font moins les courses, c'est pour prendre en charge les enfants dans ces mêmes temps. Le travail de transformation se trouve accru par la nature même du choix de consommer des produits de proximité (produits bruts, peu connus, moins de consommation de contre-saison), et elles reçoivent peu de gratifications de leurs convives.

Du côté de l'agriculture, les activités de transformation et vente directe constituent une part importante, voire essentielle, des revenus de l'exploitation agricole, et contribuent à légitimer la participation des femmes en tant que professionnelles. Ceci permet la reconnaissance de leur travail dans la famille et dans le milieu agricole. Si la définition réglementaire de l'activité agricole est large⁵, la mise en pratique effective de cette diversité est plus difficile et nous pouvons considérer que les activités des femmes, mais aussi des néoruraux, ont pu contribuer à rendre la diversification possible dans les faits. Aujourd'hui, les femmes sont donc des agents économiques reconnus et les hommes peuvent s'engager dans des activités innovantes.

Les succès que ces producteurs ont pu rencontrer les confortent dans la poursuite de leur démarche, la plupart travaillent à construire des formes d'agriculture plus durable : en recherchant des pratiques agronomiques plus respectueuses de l'environnement (parmi lesquelles la production en agriculture biologique), en assurant des services environnementaux par l'entretien de l'espace ou la construction paysagère. Les agricultrices, plus souvent amenées à rencontrer les autres habitants des territoires, manifestent un intérêt prononcé pour l'ancrage territorial des exploitations. Elles entendent plus facilement les demandes de modification des pratiques agronomiques, connaissent mieux les besoins des consommateurs et savent y répondre.

5. Voir article L. 311-1 du Code rural : « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. »

LA VOLONTÉ ORGANISATRICE DE JEUNES MÈRES CITADINES AU FOYER, LA GENÈSE DU TEIKEI AU JAPON

Hiroko Amemiya

Le système Teikei voit le jour dans les années soixante-dix, à la suite de grands incidents sanitaires et environnementaux qui marquent le contexte général de l'agriculture japonaise de l'après-guerre. C'était l'époque d'une « forte croissance économique » au cours de laquelle le Japon accélérât sa modernisation en s'inspirant du modèle américain. Confrontées à de nombreuses pollutions et intoxications alimentaires graves, des femmes au foyer citadines se réunirent pour organiser l'achat collectif d'aliments sains. Certains de ces arrangements d'achat collectif non formels se sont transformés en ce qui sera reconnu comme un groupe de Teikei.

Après avoir comparé le processus d'émergence du système Teikei avec celui des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) en France, ce chapitre le resitue dans l'évolution du rôle et de la place des femmes comme consommatrices au Japon. Il présente ensuite l'histoire d'un groupe de pionnières de la vente directe de produits fermiers biologiques au Japon, à l'origine du Teikei, avant de dégager, pour terminer, quelques éléments de synthèse de cette histoire et de sa mise en perspective.

CONSTITUTION DU SYSTÈME DE TEIKEI

Quand il est question de systèmes de vente directe mis en pratique par les initiatives de citoyens, on pense en France aux Amap, aux États-Unis aux CSA (*Community Supported Agriculture*, littéralement « agriculture soutenue par la communauté »), au Japon il s'agit du système de Teikei. Le Teikei et les Amap relient les producteurs ruraux aux consommateurs citadins par un engagement durable et équitable d'achat qui apporte

une aide à de petits producteurs, principalement installés en maraîchage biologique. Dans ce système, les produits issus d'une agriculture saine sont appréciés pour leur valeur intrinsèque et les maraîchers biologiques peuvent écouler leurs produits au prix « juste » sans subir de disqualification par la grande distribution qui traite leurs produits comme une simple marchandise. La viabilité de petits producteurs constitue un enjeu primordial au démarrage et au maintien de ces systèmes.

Pour les Amap, la voix de la résistance de petits paysans contre la marchandisation des produits agricoles et contre l'économie de marché a été entendue par des citoyens qui sont aussi des consommateurs sensibles à une certaine qualité sanitaire des produits et aux problèmes socioenvironnementaux. Cela a fait naître en France un système solidaire de vente directe de produits agricoles, inspiré d'une technique observée aux États-Unis (CSA) par le couple Vuillon. Maraîchers à Ollioules, ces agriculteurs, membres de la Confédération paysanne, furent initiateurs du système « Amap » en 2001.

Au Japon en revanche, le système de vente directe de type Teikei a été une innovation sociale originale, fruit du développement de diverses initiatives spontanées de citoyens. Les petits exploitants vivaient difficilement dans les années soixante-dix, mais l'agriculture biologique n'était pas encore connue au Japon. Seule existait la méthode dite « naturelle », sans intrants chimiques, pratiquée par la secte religieuse *Sekai kyūseikyō* (Sauveur du monde). La plupart des paysans suivaient la direction de la JA¹, qui jouait le rôle de diffuseur local de la politique agricole de l'État, dont le premier objectif était la modernisation de l'agriculture à l'instar du modèle américain. La modernisation du milieu agricole se faisait par l'introduction de pesticides et de désherbants chimiques ainsi que par l'emploi de machines. En dépit de nombreuses victimes d'intoxications dues à l'usage intensif des intrants chimiques, la vitesse de la modernisation de l'agriculture ne ralentissait pas.

La protestation face à la modernisation acharnée est venue de la part de jeunes mères citadines qui étaient sensibles à de nombreux avertissements. Rachel Carson a décrit dans *Silent Spring*² (« Printemps silencieux »), l'arrivée du printemps sans chants d'oiseaux dans la nature à cause de l'usage excessif de pesticides et de désherbants. La romancière Sawako Ariyoshia a dénoncé à son tour dans son roman *Fukugō osen* (« La pollution multiple »), paru en feuilleton dans un grand quotidien³,

1. La *Japan Agricultural Cooperative* (JA) est une union nationale de producteurs qui facilite la mise en place de la politique agricole ; elle est liée au ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche.

2. Traduit en japonais en 1964 sous le titre de *Sei to shi no myōyaku* (« Un bon médicament pour la vie et la mort »), puis en 1974 sous le titre *Chinmoku no haru* (« Printemps silencieux »). Cette version a été beaucoup plus lue que la précédente.

3. Le roman a été publié dans le journal « *Asahi* » entre octobre 1974 et juin 1975.

l'usage de conservateurs et de colorants dans la nourriture. Elle a également dénoncé la pollution environnementale due à un usage excessif d'intrants chimiques qui affecterait encore plus la santé par l'accumulation d'éléments toxiques. Ce roman a eu un grand écho au Japon. Angoissées et perdues, les jeunes mères citadines qui avaient des enfants en bas âge ont cherché des pistes pour s'assurer l'accès à des produits sains. La plupart des groupes pionniers ont ainsi été formés à l'initiative de jeunes mères citadines réunies pour défendre leurs enfants contre les intoxications alimentaires et la pollution environnementale.

C'est cette effervescence sociale qui permettra à Teruo Ichiraku, père fondateur de l'association de l'agriculture biologique du Japon, de conceptualiser le système « Teikei ». Pour comprendre la genèse du Teikei, il faut donc partir des expériences vécues par de jeunes mères citadines et par leurs producteurs partenaires qui ont démarré la vente directe de produits sains.

FORMATION DES MOUVEMENTS DE FEMMES CONSOMMATRICES

Dans les grandes villes, pendant que les hommes passaient de plus en plus de temps dans les entreprises et les administrations, les femmes devaient rester à la maison pour s'occuper seules des enfants et du ménage. La société patriarcale des années soixante-dix ne laissait que peu de place aux femmes et il était considéré comme « normal » que les jeunes employées quittent leur emploi dès le mariage. La répartition des rôles entre femme et homme a été constituée de longue date et l'héritage survit aujourd'hui encore dans le choix des termes japonais pour dire « mon mari » : *shujin* (le maître) et pour dire « ma femme » : *kanai* (celle qui est à l'intérieur de la maison). Une femme douce, maternelle et humble est le personnage habituel des films d'Ozu, où elle est idéalisée.

Les Japonaises de l'époque vivaient dans la contrainte entre l'image traditionnelle de la femme et l'envie de s'épanouir autrement. Néanmoins, les femmes au foyer se sont mobilisées pour lutter contre les aliments douteux. Elles se sont regroupées dans des fédérations comme celle de *Shuhuren*⁴ (Fédération des femmes au foyer) ou de *Chihuren*⁵ (Fédération nationale interrégionale des groupes de femmes) pour réagir ensemble. Elles dénonçaient les indications mensongères des étiquettes sur les aliments, protestaient contre les abus de certaines industries agroalimentaires tout en boycottant leurs produits.

Dès le milieu des années soixante, le mouvement des consommateurs est devenu plus actif grâce à *Seikatsu gakkô* (l'école de la vie

4. L'appellation abrégée de *Shuhu rengô-kai*, fondée en 1948.

5. L'appellation abrégée de *Zenkoku chiiki fujin-dantai renraku kyôgikai*, fondée en 1952.

quotidienne) et *Fujin gakk'yū* (les classes de femmes), ouvertes aux femmes au foyer. Cela faisait partie de l'éducation sociale assurée par les autorités locales, dont l'objectif était la démocratisation de l'éducation. Il fallait relever le niveau de culture générale des femmes au foyer pour qu'elles puissent contribuer à la modernisation de leurs communautés. Les jeunes mères, responsables de la vie des leurs, devaient se doter de connaissances sur les aliments, l'environnement et le fonctionnement de la société qui les encadrait. Elles ont ainsi bénéficié de formations financées par l'État sur les thèmes de la vie quotidienne. Les cours leur apportaient des informations pratiques pour devenir des « consommatrices instruites » et leur offraient le plaisir d'échanger avec d'autres femmes au foyer isolées.

Les lieux d'éducation publique ont servi d'incubateurs pour ces formations. *Shokuseikatsu kenkyukai* (Association d'étude sur la vie alimentaire), fondée en 1971 dans la ville de Fujisawa, *Kyoto tsukai-sutejidai o kangaerukai* (Association pour réfléchir sur les déchets non recyclés à Kyoto), fondée en 1973 à Kyoto et *Shokuhinkōgai o tsuihōshi anzenna tabemono o motomerukai* (Association pour réclamer des aliments sains et éliminer la pollution alimentaire), fondée à Kōbe en 1974 sont des exemples de ces engagements de jeunes mères citadines préoccupées de la sécurité des aliments⁶.

Parmi les aliments, le lait attirait davantage l'attention des jeunes mères, étant donné qu'il était promu par les Américains comme un aliment favorisant une bonne croissance des enfants. Or il existe peu d'élevage au Japon et les gens ignoraient la différence de qualité entre le lait frais et le lait industriel. Quelques groupes de jeunes mères se sont alors formés en vue de l'achat collectif de lait frais. Le *Seikatsu kurabu* (Club de la vie quotidienne)⁷, une coopérative de consommateurs a ainsi démarré en juin 1965 à Tokyo avec environ 200 mères réunies pour acheter ensemble du lait frais. Devenu aujourd'hui *Seikatsu kurabu rengō* (Union des coopératives de *Seikatsu kurabu*), elle comporte 310 000 membres dans l'ensemble du pays⁸ et organise la vente directe inter-coopératives. *Anzenna mono o tsukutte taberukai* (Association pour produire et consommer des aliments sains), groupe pionnier du mouvement de Teikei dont l'histoire sera abordée plus loin, est née au sein de groupes de jeunes mères qui participaient également à un groupement d'achat de lait frais.

La variété des produits à acheter a augmenté au fur et à mesure, nécessitant la recherche de producteurs. La vente directe a ainsi commencé par un accord, en principe direct, entre producteurs et consommateurs, pour

6. Voir *Tsuchi to kenkō*, n°244, 1992.

7. Voir www.seikatsuclub.coop

8. Chiffre donné sur leur site en 2010.

un petit nombre de produits dont la qualité semblait convenable. D'un côté, des producteurs s'arrangeaient entre eux pour la production et la livraison et, de l'autre, des consommateurs s'organisaient entre eux pour la répartition des produits, les comptes et la diffusion des informations. La vente directe a commencé d'une façon libre, sans contrat⁹. L'objectif de l'action n'étant pas la recherche de bénéfices, la gestion du réseau pouvait rester souple. Chaque groupe s'organisait selon un engagement tacite. L'accord moral suffisait puisque cela donnait l'impression de renforcer les liens de confiance. Du côté des consommateurs, le nombre de participants pouvait atteindre parfois plus de mille personnes, mais la taille des groupes ne leur causait pas de problèmes puisqu'il y avait suffisamment de produits à distribuer. Il fallait juste multiplier le nombre de *posuto* (lieux de dépôt des produits) ou de *han* (équipe de base de distribution). La réussite et la longévité d'un groupe de ce type dépendait avant tout de la personnalité des leaders. Presque tous les groupes pionniers de Teikei étaient dirigés par des femmes motivées et dévouées. Elles assumaient souvent seules ou avec un petit noyau de personnes la responsabilité de leur fonctionnement, sans ménager leur temps. Certes leur départ a souvent signifié l'arrêt du groupe¹⁰.

HISTOIRE D'UN GROUPE DE PIONNIÈRES DE LA VENTE DIRECTE DE PRODUITS FERMIERS BIOLOGIQUES

Anzenna tabemono o tsukutte taberukai (Association pour produire et consommer des aliments sains) est un bon exemple pour voir au plus près comment un groupe de vente directe s'est constitué et fonctionne. Cette association a été fondée en 1973 dans la banlieue Ouest de Tokyo. Elle a une histoire riche et mouvementée et ses expériences ont été l'une des sources de Teruo Ichiraku pour rédiger, en 1978, les « Dix principes de Teikei ». Ce dernier, qui a longtemps travaillé à l'Institut de recherche sur les coopératives, a finalement fondé, en octobre 1971, l'Association japonaise de recherches sur l'agriculture biologique (Ajrab)¹¹ regroupant des chercheurs en agronomie, des médecins, des responsables de coopératives agricoles et des consommateurs en vue de « définir l'agriculture

9. La loi relative à l'association à but non lucratif n'existait pas encore (elle date de 1998).

10. *Anzenna shokuhin o kyōdōkōnyūsuru kai* (l'Association pour le groupement d'achat des aliments sains), fondée en 1976, a cessé ses activités en 1992, lorsque son leader, Tomoko Sugimoto, l'a quittée, en raison de sa maladie (Fujita, 2007).

11. Le nom de l'association était *Yūkinōgyō kenkyūkai* (Association de recherches sur l'agriculture biologique) lors de la fondation en 1971 et il a été transformé en *Nihon yūkinōgyō kenkyūkai* (Association japonaise de recherches sur l'agriculture biologique) en 1976. En anglais, elle s'appelle la Japan Organic Agriculture Association (JOAA).

telle qu'elle devrait être et s'investir pour son établissement»¹². L'Ajrab a servi à relier les consommateurs et les agriculteurs qui pratiquaient une agriculture saine.

PREMIÈRE RENCONTRE ENTRE JEUNES MÈRES CITADINES ET PAYSANS DU VILLAGE DE MIYOSHI

Tout a commencé le 3 octobre 1973, un beau jour d'automne après la récolte du riz. Vingt-cinq jeunes mères d'une trentaine d'années habitant dans la banlieue Ouest de Tokyo sont parties vers un petit village agricole situé tout au sud de la presqu'île de Bôsô qu'elles ont atteint après quatre heures de voyage. C'était un groupe de jeunes mères soucieuses de la santé de leur famille face à la pollution et aux nombreux accidents sanitaires. Elles ne savaient plus que choisir comme aliments, surtout pour leurs enfants. Elles s'étaient connues préalablement en achetant collectivement du lait de la région de Hokkaidô qui leur était livré directement. La vente directe du lait était organisée par Yoneo Okada, ex-professeur de lycée qui s'était lancé dans l'élevage. Il avait une vision grandiose de la transformation de la société par l'organisation d'un réseau national des *jiei nôjô* (fermes d'autosuffisance), géré par les consommateurs. Okada tenait alors une série de réunions d'étude sur la qualité des aliments organisées par le Centre des consommateurs de la ville de Tokyo en rassemblant les jeunes mères conscientes des problèmes. C'est Okada qui a préparé le voyage de ces jeunes mères au village de Miyoshi, afin de solliciter les paysans pour obtenir des aliments sains. Iyo Toya qui a participé à cette expédition, se rappelle combien elles étaient motivées et studieuses. Une fois arrivées à la salle de réunion du village où se trouvait une cinquantaine de paysans, elles expliquèrent de leur mieux leurs souhaits : « Nous cherchons de vrais aliments pour défendre notre vie. Nous vous prions de pratiquer le maraîchage sans intrants chimiques. En ville, nous vivons au beau milieu de la pollution. Nous voulons des aliments sains, quelle que soit leur apparence. Nous vous compenserons en cas de pertes imputables à la culture sans intrants chimiques. Nous vous prions d'élever les poules dans les basses-cours comme par le passé pour qu'elles pondent des œufs fécondés. » Les jeunes mères développaient inlassablement leurs arguments pour une agriculture saine sans avoir eu la moindre réflexion sur la vie quotidienne des paysans de Miyoshi. La plupart des paysans, bousculés tout d'un coup par de jeunes mères citadines, réagirent négativement et avec stupeur ; ils ne croyaient pas du tout à l'agriculture sans aucun recours à des intrants chimiques prêchée par ces citadines (*Anzenna tabemono o tukutte taberukai*, 2005). Cependant, quelques-uns se mirent en mouvement.

12. Texte des objectifs de la fondation de l'Ajrab, rédigé et présenté par Ichiraku en octobre 1971, lors de leur assemblée constitutive à Tokyo.

DERRIÈRE LA SCÈNE DE LA RENCONTRE : UNE PRÉPARATION À LA JAPONAISE

En fait, cette première réunion avait été préméditée et préparée par Okada depuis longtemps. Au Japon, lorsqu'arrive le jour d'une réunion, c'est en fait l'occasion de confirmer une décision qui a été discutée et préparée longtemps à l'avance. Okada avait choisi le village de Miyoshi parce qu'il y connaissait Wada, producteur d'agrumes qui utilisait des engrais préparés à partir de déchets et sans produits chimiques. Grâce à Wada, il avait pu rencontrer des paysans pour expliquer le projet de vente directe. Okada avait ainsi réussi à avoir le préaccord de quatre paysans de Miyoshi avant la première réunion.

Suzuki, un des quatre paysans initiateurs a expliqué la raison de sa participation : « Il était difficile de vivre de l'agriculture avec une parcelle d'à peine un hectare comme chez nous. J'aurais voulu que mon fils me succède dans ce métier et puisse en vivre, mais la plupart des fermiers de Miyoshi étaient obligés d'avoir un travail supplémentaire pour compléter leur revenu. La proposition des consommateurs de Tokyo m'a donné un petit espoir de pouvoir vivre uniquement de l'agriculture. » Les quatre paysans prenant l'initiative de s'engager ont formé une association *Miyoshimura anzenshokuryô seisan gurûpu no kai* (Association de producteurs du village de Miyoshi pour les aliments sains) avec 17 producteurs le 20 octobre 1973.

Les statuts rédigés par les producteurs affichent qu'ils pratiquent une agriculture saine sans intrants chimiques et la vente directe de leurs produits aux consommateurs. Bien qu'inquiets, les producteurs participants ont mis dans ce projet leur espoir de survie en tant qu'agriculteurs. La vente directe collective a été perçue par les producteurs pionniers comme une aventure risquée mais tentante (*Anzenna tabemono o tukutte taberukai, op. cit.*) parce qu'elle semblait plus avantageuse que la vente sur le marché, où les prix appliqués menaçaient la survie des petits producteurs. Leurs attentes étaient plus grandes que l'inquiétude provoquée par la perspective d'une conversion à l'agriculture biologique.

MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Dès leur retour de Miyoshi, les consommatrices citadines ont préparé un appel pour recruter des membres consommateurs pour former l'*Anzenna tabemono o tsukutte taberukai* (Association pour produire et consommer des aliments sains). L'appel signale le partenariat avec des producteurs qui se lancent dans la méthode naturelle et affirme les soutiens moral et financier aux producteurs engagés en cas d'aléa. Avec 111 participants, l'association a vu le jour le 20 février 1974. Trois principes ont été fixés entre les producteurs de Miyoshi et les consommateurs

de la région de Tokyo : (i) le prix serait fixé par les producteurs, (ii) les consommateurs acceptaient la totalité des produits récoltés, (iii) en cas d'aléa, les pertes seraient compensées par les consommateurs.

Ces principes, qui semblaient très favorables aux producteurs, étaient nécessaires pour les encourager à s'engager dans ce projet. La vente directe du groupe de Miyoshi commença ainsi en tâtonnant avec de jeunes mères citadines qui ne connaissaient pas la vie des paysans et des petits producteurs qui ne connaissaient pas l'agriculture sans intrants chimiques. Malgré l'aide de Tuyuki, formateur en agriculture naturelle et membre fondateur de l'Ajrab (voir plus haut), ils confondaient agriculture naturelle et agriculture sauvage, dans laquelle on n'intervenait pas. La plupart des producteurs du groupe n'ont pas réussi à avoir des résultats satisfaisants pendant des mois. Il a fallu trois ans pour pouvoir fournir soixante variétés de produits (*Anzenna tabemono o tukutte taberukai, op. cit.*, p. 93).

Les consommateurs s'organisaient entre eux pour faciliter la distribution des produits. Suivant leur localité de résidence, les membres se sont répartis en plusieurs groupes qui représentaient chacun un *posuto* (lieu de dépôt) et une fois les produits arrivés, c'était aux membres de chaque *posuto* d'assurer la répartition. La livraison jusqu'aux dépôts était à la charge des producteurs qui formaient des groupes de deux personnes pour faire la tournée. Les paysans de Miyoshi qui vivaient à la campagne n'avaient pas eu, jusqu'alors, l'occasion de prendre l'autoroute avec leur camionnette jusqu'à Tokyo, ni de rouler dans les ruelles du centre-ville. Ils se sont entraînés dans les sentiers entre les champs, mais, le jour de la livraison, quelques-uns ont eu du mal à entrer sur l'autoroute. Au début, il y a eu quelques accidents. La tournée durait plus de douze heures et il fallait traverser la capitale pour atteindre la zone où habitaient les membres consommateurs située à l'ouest. Malgré beaucoup d'angoisse et de frayeur, ils n'ont pas abandonné le volant, car ils éprouaient de la joie grâce à leur action : le plaisir d'échanges directs avec des consommatrices qui les attendaient à chaque lieu de dépôt avec un thé et un sourire (*Anzenna tabemono o tukutte taberukai, op. cit.*, p. 116).

GESTION DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS

Un des points forts de « *taberukai* » est sa forme d'organisation démocratique. Les membres, principalement des femmes au foyer, ont dû définir toutes les bases de fonctionnement en constituant une organisation démocratique dirigée par un conseil d'administration qui comportait de nombreuses commissions et des services qui se chargeaient chacun d'un point précis. Les paysans de Miyoshi se sont engagés dans l'agriculture sans intrants chimiques à laquelle ils ne croyaient pas vraiment. Les jeunes mères citadines se sont lancées dans une expérience aventureuse, poussées par la volonté de défendre la santé de leurs enfants. Elles ne s'attendaient

pas à crouler sous des bottes de *komatsuna* (sorte d'épinard) livrées à raison d'une quinzaine de bottes par personne par semaine pendant presque deux mois, ni à se retrouver plusieurs semaines sans aucune livraison. Mais elles étaient persévérantes. Malgré de nombreux obstacles, elles n'ont jamais voulu lâcher ces liens directs avec les producteurs ni renoncer à leur engagement d'accepter la totalité de la production¹³.

Chaque fois que le groupe rencontrait une difficulté, elles tentaient de la surmonter. Ces mères ont ainsi élaboré les éléments fondamentaux du système en fonction des expériences et de la pratique. Par exemple, face à la surabondance périodique des mêmes produits, elles ont organisé une réunion d'étude pour apprendre à mieux conserver des légumes. En même temps, elles ont demandé aux producteurs d'essayer de gérer, de planifier ensemble leur production, en leur indiquant quelle était, pour elles, la quantité maximale acceptable d'un même légume par semaine. C'était une manière conviviale de trouver un arrangement avec eux et d'encourager les producteurs à cultiver des légumes variés et rares. Le système a été conçu en vue d'établir une structure participative qui incite tout le monde à intervenir et à contribuer.

À la fin 1975, à la suite de la parution du roman feuilleton, *Fukugô osen* (« La pollution multiple ») de Sawako Ariyoshi, le nombre des consommateurs participants a atteint 1 200 et celui des producteurs, 41. Le groupe a rapidement pris une dimension importante. L'ordinateur personnel n'était pas encore entré en usage et les nouvelles des producteurs ou les informations à transmettre étaient écrites à la main, puis photocopées. Le groupe a gardé une ambiance de grande famille et la gestion du système est restée artisanale, tout en dépendant du bénévolat des participants. Les membres du comité d'administration allaient rencontrer les producteurs partenaires une fois par mois au village de Miyoshi pour échanger avec eux. Et, en 1975, grâce à la participation aux frais de la part de tous les membres, une *minna no ie* (maison pour tous), une maison préfabriquée permettant d'accueillir jusqu'à 30 personnes, a été construite à Miyoshi pour que des consommateurs puissent y séjourner lors de la haute saison agricole et donner un coup de main aux producteurs.

SITUATION ACTUELLE DU GROUPE (ENQUÊTE DE FÉVRIER 2010)

Aujourd'hui, le système de livraison n'a pas beaucoup changé. Ce groupe pionnier fonctionne toujours avec le même esprit de *Teikei* entre des producteurs du village de Miyoshi et des consommateurs citadins

13. L'acceptation de la totalité de produits ne se fait plus depuis quelques années, le nombre des consommateurs ayant diminué alors que celui des producteurs a augmenté et les producteurs ayant eux-mêmes trouvé d'autres débouchés.

dans la région Ouest de Tokyo. Wada, un des producteurs présents depuis l'origine fait toujours partie du groupe avec son numéro « 1 ». Les producteurs sont en effet numérotés de 1 à 59 à partir des plus anciens. Pour quelques producteurs, le relais d'une génération à l'autre a déjà été fait. Côté consommateurs, le nombre de participants tourne autour de 800 depuis quelques années alors qu'il a atteint à son plus haut niveau le chiffre de 1 372 personnes en 1985 (*Anzenna tabemono o tukutte taberukai, op. cit.*, p. 177). Toya ainsi que de nombreuses femmes pionnières continuent d'être abonnées et attendent l'arrivée de la camionnette toutes les semaines dans le même lieu de dépôt. Pour la plupart d'entre elles, les enfants sont partis de la maison depuis longtemps et elles vivent avec leur mari retraité ou seules. Le paysage du quartier s'est transformé depuis l'époque où elles ont commencé la vente directe. En outre, l'agriculture saine et les produits issus de l'agriculture biologique ont désormais une place reconnue dans la société, ce qui n'était pas du tout le cas lorsqu'elles ont fondé l'association. L'arrivée de la camionnette anime le lieu de dépôt où se réunissent en papotant les consommatrices membres de longue date. Parmi les cartons usagés, les caisses noircies et les têtes des membres habituées, se dégage une ambiance *cosy* et chaleureuse. Les producteurs échangent quelques mots gentils en prenant le thé. Une fois vérifié le nombre de cartons déchargés, ils reprennent la route pour les dépôts suivants. La fierté de ces pionnières est de maintenir le système tel qu'il est. Leurs actifs ne sont ni des fonds en capital ni des valeurs immobilières, mais les membres participants eux-mêmes.

En effet, ce sont elles qui ont réellement forgé le système Teikei selon la pensée de Teruo Ichiraku, tout en élaborant le fonctionnement. Ces jeunes mères des années soixante-dix, volontaires et studieuses, avaient la persévérance des mères couveuses et protectrices. Elles ont créé un système d'échange qui relie la ville à la campagne. Elles vont encore de temps en temps au village pour aider les paysans partenaires pour le désherbage et pour fêter la moisson avec eux. Grâce au partage des valeurs communes de l'esprit de Teikei, elles ont tissé avec affection un lien de partenariat qui a une valeur inestimable.

CONCLUSION

Dans le Japon des années soixante-dix, l'industrialisation et la mécanisation ont été engagées par les hommes alors que les femmes s'occupaient du ménage et des enfants. La société basée sur la croissance ne tenait compte que des valeurs monnayables et laissait de côté l'environnement et la tradition. Les intoxications et les accidents sanitaires étaient nombreux. Sans attendre l'identification des causes par les experts, les jeunes mères se doutaient de ce qui en était la cause. L'alerte avait été donnée depuis longtemps par les médias. Les jeunes

mères, exclues ou mises à l'abri de la compétition sociale, ont instinctivement capté ce qu'était la face cachée de la modernisation et elles ont réagi pour manifester leur crainte. Elles se sont mobilisées pour aller secourir les paysans, qui sont les intermédiaires entre l'homme et la nature à la condition qu'ils ne la polluent pas par des produits chimiques. Les jeunes mères citadines ont ainsi sauvé des petits producteurs du village de Miyoshi qui craignaient de ne pouvoir continuer à vivre de l'agriculture¹⁴.

Dans les années quatre-vingts, le nombre des femmes qui ont continué à travailler après leur mariage a augmenté de façon considérable, de telle sorte qu'elles ne participèrent plus au groupe de vente directe car elles n'étaient plus disponibles dans la journée. En parallèle, de nouveaux services de distribution à domicile de cartons de légumes biologiques commencèrent à se développer. La commande par internet en fonction des besoins correspond mieux aux attentes de la nouvelle génération citadine. Cependant, les pionnières ont continué leur système à taille humaine avec des échanges directs entre producteurs et consommateurs. Leur groupe nous paraît être un précieux héritage qu'elles ont façonné ensemble. Cet « enfant », comme symbole de ce qu'elles ont fait ensemble, représente une valeur différente de celles portées par la société de consommation. Les abonnées y apportent tout leur soin. Il semble peu probable que le réseau se développe. Le cercle est clos et en paix. Il y a une cohésion interne et une stabilité des liens entre producteurs et consommateurs. Aucune vague ne semble devoir provoquer une transformation pour le moment. C'est une belle expérience présentée et vécue par les protagonistes comme la manifestation d'une « force maternelle protectrice » qui résiste à sa manière face à l'économie de marché fondée et défendue par les hommes. Les femmes qui se présentent comme des mères « couveuses » défendent leurs valeurs à l'aide de ceux qu'elles considèrent comme de « bons » paysans, protecteurs de la nature selon une répartition des rôles sociaux, fondés sur des stéréotypes de genre qui prévalent encore dans la société japonaise. Le potentiel des mouvements politiques pour le développement d'une agriculture saine n'a pas tellement de place dans ce réseau. Elles chercheront à résoudre tous les problèmes internes par leurs efforts mais il n'est pas dans leur manière de revendiquer et d'aller au front.

Après plus de trente ans d'agriculture biologique, la terre du village de Miyoshi produit des légumes sains, de bonne qualité gustative et nutritionnelle. Mais le nombre des abonnés n'a pas augmenté. Les surplus sont maintenant vendus ailleurs. Les membres consommatrices

14. Le territoire de Miyoshi était, selon la JA, de mauvaise qualité pour la culture maraîchère. Elle avait conseillé aux producteurs de se lancer dans les agrumes, avec usage d'intrants et de traitements chimiques.

accueillent la camionnette qui transporte les produits une fois par semaine comme il y a plus de trente ans. Elles sont là avec de vieilles caisses pour répartir les légumes de chacun. Elles maintiennent la gestion familiale comme dans le temps en prenant un cahier et un crayon pour noter la commande. Elles ne cherchent pas à moderniser le système parce que cela fait partie de leur rythme de vie. Les jeunes mères de l'époque sont devenues des grand-mères qui n'ont avec elles ni enfants ni petits-enfants. L'association *taberukai* n'a plus la vitalité qui était encore la sienne il y a vingt ans et de ce fait, on dit : « Le Teikei est en déclin ».

Mais la persévérance de ces femmes qui maintiennent leur engagement depuis quarante ans transcende toute critique. L'association tourne encore avec 800 abonnés et le village de Miyoshi est connu pour la qualité de son agriculture biologique. Et surtout, au cours de ces trente-cinq années, les jeunes mères ont tissé des liens entre la ville et la campagne en allant au village pour désherber, pour échanger. Elles ont vécu une aventure humaine en nous laissant un exemple de Teikei qui perdure. Ces femmes s'appuient sur des valeurs associées à la maternité, comme la patience. Comme une mère qui attend que naisse et que se développe ce qui lui est le plus cher, ce mouvement doit être analysé tout le long de son existence.

Face à la société de consommation qui nous offre des libertés de choix et une vie facile, qui peut nier le poids de la résistance de ces mères pionnières ?

LES COOPÉRATIVES FÉMININES RURALES EN GRÈCE

Stavriani Koutsou

En Grèce, les initiatives entrepreneuriales restent limitées en milieu rural en raison des difficultés inhérentes au contexte (manque d'infrastructures, isolement, etc.), de la faible densité de population, mais aussi du niveau d'éducation relativement faible et du manque de spécialisation de la main-d'œuvre. Dans ce contexte général, l'entrepreneuriat des femmes est encore davantage limité par des obstacles réels et symboliques à la prise de décisions entrepreneuriales (Braithwaite, 1998). Cependant, des études montrent que, ces dernières années, l'activité entrepreneuriale des femmes connaît un relatif développement en Europe et particulièrement en Grèce (Anthopoulou, 2010 ; Kazakopoulos et Gidarakou, 2003). Cela s'explique par le retrait progressif des femmes des activités agricoles, la restructuration générale de l'espace rural, le changement des mentalités de la société quant au rôle de la population agricole ainsi que le retour des consommateurs vers les produits locaux et traditionnels.

La modernisation de l'agriculture s'est accompagnée, en Grèce comme ailleurs en Europe, d'une baisse importante du nombre des actifs agricoles, tout particulièrement des femmes, confirmant une masculinisation de l'emploi agricole. Dans le même temps, la recherche d'indépendance économique et d'émancipation sociale des femmes rurales ainsi que la nécessité de compléter les revenus familiaux les ont conduites à rechercher des débouchés professionnels en dehors du secteur agricole (Gidarakou, 1999 ; Oldrup, 1999) dans leur communauté rurale ou des villes voisines où, dans la majorité des cas, elles occupent des emplois non qualifiés ou mal rémunérés (Koutsou *et al.*, 2011 ; Saugères, 2002). Aujourd'hui, les offres d'emploi de moins en moins nombreuses, tant dans le secteur public que privé, poussent les femmes à chercher des solutions du côté de l'autocréation d'emploi.

Parallèlement, ces dernières décennies, le secteur agricole a subi de profondes transformations qui le conduisent à une restructuration générale. Alors que, pendant les premières décennies d'après-guerre,

prévalait un sentiment de sécurité des agriculteurs européens du fait de la Politique agricole commune (Pac), une crise des marchés et une concurrence accrue dans la mondialisation ont contribué à la marginalisation socioéconomique des régions les moins favorisées. Face à ces difficultés, de nouvelles conceptions du développement des zones rurales autour d'une diversification des activités et d'une pluriactivité des ménages ruraux sont promues, ce qui offre des opportunités aux femmes.

L'ENTREPRENARIAT FÉMININ DANS L'ESPACE RURAL

En Grèce comme dans d'autres campagnes européennes, la multifonctionnalité de l'espace rural et les rôles multiples des agriculteurs (producteurs de denrées alimentaires, animateurs, gardiens de l'environnement et de son authenticité, mais aussi du patrimoine local) sont discutés. La préservation du paysage agricole, une agriculture respectueuse de l'environnement et la promotion des produits de qualité, le savoir-faire traditionnel et la conservation du patrimoine agricole sont présentés comme des points forts des politiques de développement de l'espace rural. Ce sont également des éléments clés du soutien de son tissu socioproductif, tout comme les attentes de la société envers le monde rural, notamment autour de la sécurité des produits agricoles. Les consommateurs, préoccupés par les divers scandales alimentaires attribués à la production massive d'aliments industriels, sont à la recherche d'aliments de qualité. Les crises alimentaires récentes les ont interpellés et amenés à s'inquiéter du lieu d'origine et de la méthode de fabrication des aliments qu'ils consomment. De même, ils recherchent des circuits commerciaux plus courts, une relation différente avec les agriculteurs et les producteurs de denrées alimentaires, qui soit basée sur la confiance, la réciprocité et des valeurs communes (Mardsen *et al.*, 2000) ainsi que le soutien aux communautés rurales (Trognon *et al.*, 2000). En d'autres termes, la notion de qualité est associée aux produits locaux fabriqués de façon traditionnelle.

Le riche patrimoine agroalimentaire de la Grèce — comme celui de tout le bassin méditerranéen — et les savoir-faire traditionnels constituent une composante fondamentale des identités culturelles, susceptibles d'être valorisées économiquement et de créer des valeurs ajoutées localement significatives autour des produits de terroir et de la gastronomie. La typicité des produits locaux, qui peut être certifiée par un signe de qualité faisant référence à l'origine, devient un enjeu important pour la compétitivité des territoires ruraux. Les femmes disposant par expérience des savoir-faire alimentaires traditionnels, sont particulièrement qualifiées pour satisfaire ces attentes (Anthopoulou, 2010).

Le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur alimentaire, de l'artisanat et de l'hébergement résulte ainsi de facteurs

endogènes et exogènes. Les politiques nationales et européennes ont mis en œuvre des séries de mesures pour le développement de l'entrepreneuriat féminin. L'offre d'incitations financières et des qualifications professionnelles a largement contribué à l'émergence de nouveaux rôles pour les femmes, mettant l'accent sur la professionnalisation des formes atypiques de travail au sein du ménage et de l'exploitation agricole (Petridou, 2008 ; Gidarakou, 1999). Dans des campagnes multifonctionnelles, les collectivités locales et les acteurs locaux valorisent leurs particularités naturelles et culturelles comme un « avantage concurrentiel » qui se révèle être un outil de leur développement. Ainsi, les territoires se placent dans un nouveau contexte de compétitivité sur la base de leurs spécificités.

En réponse à ce qui précède, les femmes des campagnes européennes ont mis en place, ces dernières années, des microentreprises, travaillant dans des domaines qui s'appuient sur leur savoir-faire et leurs compétences, comme la préparation d'aliments, l'hospitalité, le petit commerce. Cette « professionnalisation » engage l'extension du domestique à la sphère marchande. Les femmes s'inscrivent dans une logique d'acquisition d'un statut professionnel individualisé (Rieu, 2004) : en tant qu'entrepreneures, elles sont en mesure de contribuer au revenu familial et de participer parallèlement aux activités socioculturelles et de développement de la communauté locale. Vers le milieu des années quatre-vingts, l'entreprise coopérative apparaît comme une innovation singulière au contexte rural grec en Europe.

LES COOPÉRATIVES FÉMININES, UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI ET DE SOCIABILITÉ

La première coopérative féminine est créée en 1983 dans l'île de Lesbos. Elle est suivie par une dizaine d'autres en Grèce continentale. La création de ces coopératives est le résultat d'une politique descendante, à l'initiative du secrétariat général pour l'Égalité des deux sexes, afin de promouvoir l'émancipation socioéconomique des agricultrices par l'assurance de revenus personnels. Face à la réticence des femmes à fonder leur propre entreprise, le secrétariat les a encouragées à créer des coopératives.

Par la suite, au cours des années quatre-vingt-dix, dans le contexte du modèle du ménage agricole pluriactif, le centre d'intérêt des politiques est devenu la famille agricole. L'engouement des consommateurs pour un tourisme alternatif et le désir de retour à la nature des citadins ont donné l'opportunité aux communautés locales de mettre en valeur leurs richesses naturelles et culturelles par le développement de l'agrotourisme. C'est dans ces conditions que les coopératives de femmes ont

joué un rôle important dans la valorisation de l'identité de chaque région. Cette tendance a conduit à qualifier un grand nombre de ces coopératives féminines d'agrotouristiques, même si elles sont peu actives dans le secteur de l'hébergement. Cependant, leur rôle est important dans la valorisation et l'identité de la région par la mise en avant de produits locaux traditionnels, produits alimentaires ou artisanaux.

Durant les années 2000, l'intérêt croissant des consommateurs pour les produits traditionnels et locaux a donné un sens nouveau aux coopératives féminines : celui de préservation du patrimoine local et plus précisément de l'identité alimentaire locale. Le tournant pris par la consommation vers la qualité et le local a réactivé des savoir-faire traditionnels et des ressources culturelles inexploitées, dans une logique de valorisation du patrimoine rural dans le développement local. Aujourd'hui, la hausse du chômage féminin en zone rurale donne une plus grande importance à ce type d'entrepreneuriat féminin.

Les coopératives, valorisant des programmes de subventions nationales ou européennes (Leader I, Leader II, Leader Plus, Now, Equal¹), financent leurs investissements (en général de faibles montants), différentes activités (surtout de promotion) ou des séminaires de formation. Parallèlement, les autorités locales (mairies, préfetures) les soutiennent en leur fournissant du matériel ou des locaux (Koutsou *et al.*, 2009).

Les coopératives² sont dispersées sur tout le territoire, aussi bien dans les régions montagneuses que sur les îles (tourisme de masse) ou dans les zones périurbaines, où elles occupent des marchés de niche (Kazakopoulos et Gidarakou, 2003) ; les produits³, achetés sur place par les touristes, par la communauté locale ou les consommateurs urbains sont appréciés car ils caractérisent leur territoire.

Le profil des femmes membres des coopératives révèle un niveau d'éducation relativement bas (50,2 % ont fréquenté l'école élémentaire et 20,2 % le collège). Certaines ont suivi des séminaires de formation professionnelle en tant que membres de coopératives, lors de la mise en place de projets européens (Koutsou et Botsiou, 2012 ; Koutsou *et al.*, 2009). La majorité des femmes est âgée (55 ans d'âge moyen) et cela constitue, selon les résultats d'une enquête auprès des consommateurs des produits

1. Le but des initiatives communautaires *Now* et *Equal* était l'encouragement de l'entrepreneuriat féminin.

2. À la fin des années quatre-vingts, les coopératives étaient au nombre de 10 ; en 2000 elles étaient 79 et actuellement elles sont 140, occupant chacune de 20 à 30 agricultrices (ministère du Développement rural et de l'Alimentation, 2012). En 2002, les coopératives se sont regroupées dans l'Association des coopératives féminines.

3. Elles sont spécialisées dans la fabrication de produits alimentaires (63,5 %) et artisanaux (tissage, broderie, 16,2 %), dans la restauration (11,2 %) et dans l'hébergement (9,1 %). Les deux dernières catégories se consacrent aussi à la fabrication de produits alimentaires, ce qui porte le pourcentage des coopératives élaborant des produits alimentaires à 83,8 % (Koutsou et Botsiou, 2012).

des coopératives féminines, un atout majeur de ces produits. L'image de *la* femme reflète celle de la mère nourricière associée dans les imaginaires au souci et à la garantie de qualité des aliments. En effet, *la* femme agricultrice figure dans l'imaginaire des citadins comme la gardienne de la culture locale, reproduisant des valeurs primordiales, des connaissances locales et des pratiques de production en tant que mère, nourrissant la famille et femme au foyer (Anthopoulou, 2010 ; Little et Austin 1996).

La taille des coopératives reste limitée car les femmes craignent des investissements lourds et les risques élevés qui en découlent. Cette petite taille et le fait qu'elles travaillent sur leur lieu de résidence répond toutefois à la recherche de flexibilité du travail qui permet de concilier tâches professionnelles et familiales et tâches agricoles (Koutsou *et al.*, 2009 ; Petridou et Glaveli, 2008 ; Gidarakou, 2000). Les investissements limités ne permettent pas des retours financiers importants : les revenus sont proches du salaire minimum grec, parfois même inférieurs (Koutsou *et al.*, 2009). Pourtant, au-delà de sa valeur monétaire, son importance est grande. Les femmes impliquées en témoignent : « C'est notre unique rentrée d'argent, réelle et bien à nous, qui nous permet de nous sentir productives et utiles. » Ces femmes s'émancipent alors un peu de leur environnement familial et de la communauté locale, puisqu'elles constituent dorénavant un groupe capable de garantir, même avec de petits revenus, la vie de la société locale, tout en fournissant des services à l'ensemble du corps social. L'emploi à la coopérative représente également une opportunité de sociabilité avec les autres femmes du village et avec les femmes des autres coopératives qu'elles rencontrent de temps en temps. C'est ainsi une occasion de voyager, de sortir du village, voire de se montrer à la télévision, dans des émissions spécialisées (Koutsou et Botsiou, 2012).

Dans l'environnement socioéconomique précaire, les risques de non viabilité des structures sont importants. Ils sont tant externes (crise des marchés, concurrence des produits industrialisés, crise économique généralisée qui signifie une baisse importante du pouvoir d'achat des consommateurs) qu'internes (difficulté de promotion des produits, de financement et d'organisation, manque de qualification des membres et d'une expérience préalable de l'entrepreneuriat) (Petridou et Glaveli, 2008). Le plus grand danger est lié à l'âge des membres. La tendance qui se dessine aujourd'hui d'un retour des jeunes citadins vers la campagne, du fait de la crise économique, laisse à penser que ces coopératives peuvent espérer un renouvellement de leurs membres.

CONCLUSION

Les coopératives féminines dans l'espace rural grec ont fourni des débouchés professionnels aux femmes, particulièrement à celles qui sont quasiment exclues du marché du travail — c'est-à-dire à des femmes

relativement âgées, peu qualifiées, qui sont à la recherche d'un emploi flexible et qui n'oseraient pas prendre le risque d'une entreprise individuelle. Des femmes qui ne disposent pas de capitaux importants, mais ont un savoir-faire traditionnel local. Ces femmes ont transformé leurs « points faibles » en avantages comparatifs en utilisant le mode coopératif.

Trois éléments caractérisent ces coopératives : la féminisation, la coopération et le patrimoine. La combinaison de ces trois éléments constitue leur spécificité et leur innovation. À travers ces coopératives, les femmes de l'espace rural grec réunissent tradition et innovation. Elles élaborent un produit ancien avec un nouveau processus qui en fait un « nouveau produit ». Elles se différencient, en effet, moins par les produits qu'elles proposent que par le projet politique, le mode ou le processus par lequel elles se coordonnent entre elles, ce qui renvoie à la combinaison organique du social et de l'économique. Ainsi, un « nouveau métier » se crée dans l'espace rural. Selon Rieu (2004), l'hypothèse suivante, émise par Delord et Lacombe en 1987, est en partie confirmée aujourd'hui en Grèce : le fait dominant sera, dans quelques années, le désengagement de plus en plus fort des femmes de l'agriculture du fait de leur autonomisation professionnelle. En effet, les femmes de l'espace rural se trouvent positionnées au cœur des dispositifs de conquête de nouveaux emplois (Lagrave, 1998). Dans l'époque actuelle de crise économique et de précarité des populations en zones rurales, ce type de coopératives pourrait devenir un modèle d'entrepreneuriat féminin.

Au-delà de l'assurance de revenus, les coopératives de femmes jouent surtout un rôle social et politique dans l'espace rural. Elles figurent dans l'agenda du développement durable local, au travers d'activités qui renvoient au patrimoine agricole en mobilisant des ressources locales qui sont parfois en latence, et en créant des synergies locales capables de renforcer l'image et la réputation d'une région, tout en préservant l'identité territoriale. Elles contribuent également à la création du panier de biens et services territorialisés au niveau local (Hirczak *et al.*, 2008).

L'implication des femmes sur le marché du travail non agricole en milieu rural, sans remettre en cause les stéréotypes de genre et l'inégalité des chances, contribue au processus de changement social qui amène progressivement les femmes de l'espace invisible du ménage vers de nouveaux rôles dynamiques au sein de la société locale.

CONSOMMATEURS RÉFLÉCHIS ET MARCHÉS LOCAUX AU MEXIQUE

Alma Amalia Gonzalez et Ronald Nigh

L'accord de libre échange nord-américain (Alena) entre le Mexique, les États-Unis et le Canada, signé en 1997, prévoyait l'accroissement des taux de productivité et d'efficacité dans tous les secteurs productifs. Dix-huit ans après, le Mexique se trouve dans une situation agroalimentaire très vulnérable¹. Pour modifier cette évolution, divers groupes et secteurs de la population urbaine et rurale se mobilisent. Ils valorisent les produits alimentaires (dans leurs dimensions gustatives, patrimoniales, territoriales et paysagères) et ouvrent de nouveaux marchés locaux revendiquant des valeurs éthiques associées à la production paysanne à petite échelle, la production biologique et des critères de solidarité sociale. Dans les pays du Nord comme du Sud, ces engagements révèlent une position contestataire qui valorise les dynamiques territoriales à partir d'un système agroalimentaire localisé (Gutiérrez, 2012). L'exemple du marché de San Cristóbal de las Casas, dans le sud du Chiapas, illustre ces initiatives. Ce chapitre interroge les rôles remplis par les hommes et les femmes dans les processus d'organisation, que ce soit comme paysans ou comme « consommateurs réfléchis ». Trois préoccupations majeures des consommateurs sont mises en avant : les effets sur la santé liés à l'usage de produits toxiques, la participation active des femmes qui valorisent leur rôle de mères nourricières, le marché comme aire de positionnement politique (Boström et Lintman, 2009).

1. Le marché le plus emblématique est celui de la distribution des tortillas de maïs en provenance d'un système intégré industriel. Toute la filière est concernée, du maïs produit aux États-Unis et importé jusqu'à l'élaboration de la farine utilisée par les *tortillerias*, systèmes mécanisés de production. Ces *tortillerias* livrent à domicile jusque dans les plus petits villages, parvenant à déstabiliser la tradition des tortillas de maïs nixtamalisé (procédé traditionnel de trempage des grains de maïs pour améliorer la valeur nutritionnelle), avec des conséquences directes sur l'alimentation. Par ailleurs, les hypermarchés, notamment Walmart, pour offrir des prix extrêmement bas aux consommateurs, exercent une forte pression sur les producteurs agricoles et contribuent à la standardisation des produits tout en affaiblissant les marchés locaux.

LE RÔLE DES HOMMES ET DES FEMMES DANS L'ORGANISATION DES MARCHÉS LOCAUX, L'EXEMPLE DE SAN CRISTÓBAL DE LAS CASAS

Durant les années quatre-vingts, l'augmentation de la consommation de produits biologiques au Mexique (valorisant la qualité gustative et nutritive des aliments et la protection de l'environnement) est liée à l'émergence de quelques initiatives privées², support de l'émergence, vingt ans plus tard, d'un système alternatif de certification participative³ (Nelson *et al.* 2010). Sur les marchés locaux, le critère de proximité et de contact direct avec les producteurs devient l'objectif recherché, garantissant à la fois l'accès à des aliments sains, le respect de l'environnement et un juste prix pour le paysan. Le Réseau mexicain des marchés et *tianguis*⁴ biologiques⁵ a été encouragé par la réussite à l'exportation des ventes de café et de miel certifiés en agriculture biologique. Ce réseau, fondé en 2004, regroupe actuellement 20 marchés et 13 *tianguis*. Il a obtenu des financements nationaux et étrangers⁶ qui lui ont permis de réaliser des échanges d'expériences entre les diverses initiatives regroupées en son sein. Il a également joué un rôle central dans la promotion de la loi sur les produits biologiques⁷, qui a proposé la certification participative de l'agriculture familiale et de petits producteurs⁸.

En 2005, le Réseau des producteurs et consommateurs responsables *Comida sana y cercana* (Nourriture saine et locale) voit le jour à San Cristóbal de las Casas⁹. Cette proposition commence par la livraison hebdomadaire d'un panier à la demande d'un groupe de cinq femmes, au niveau d'éducation élevée¹⁰ et ayant une activité professionnelle tout en étant responsables d'enfants en bas âge. Soucieuses d'acheter des aliments sains pour leur famille, elles ont décidé de contacter des

2. www.airesdecampo.com/ ; www.casadelpan.com/organic.htm ; www.thegreencorner.org/.

3. On parle de « certification participative » lorsque le label contrôlé par la puissance publique est remplacé par un système impliquant conjointement et localement des groupes de producteurs et de consommateurs.

4. Le terme *tianguis* est d'origine náhuatl et signifie marché, espaces – publics ou privés – où se retrouvent petits producteurs et consommateurs.

5. <http://tianguisorganicos.org.mx>

6. Voir Falls Brook Centre, organisation non gouvernementale canadienne qui a un programme d'appui à l'agriculture biologique : <http://fallsbrookcentre.ca/fbc/mexico/>.

7. Article 24 de la loi précitée, voir www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LPO.pdf

8. Cette mesure législative souhaite maintenir l'agriculture biologique en marge de la logique des agences internationales de certification par un tiers (Nelson *et al.*, 2010). La fragilité des expériences alternatives des marchés locaux, par leur dépendance vis-à-vis de financement extérieur, peut toutefois être un problème (Blanc et Kledal, 2012, à propos du Brésil).

9. <http://redcomidasanaycercana.codigosur.net/>.

10. L'intervention d'acteurs avec un haut niveau de formation universitaire coïncide avec ce qui est rapporté dans des expériences similaires dans les pays du Nord (Boström et Klintman, 2009; Gutiérrez, 2012).

producteurs de la région qui avaient déjà adopté des techniques de production propres ou d'agriculture biologique¹¹.

Le système de livraison de paniers a demandé un effort considérable pour comptabiliser les commandes de chaque consommateur, les regrouper par type de culture, pour ensuite contacter les producteurs de manière personnalisée, en spécifiant la quantité de la livraison pour la semaine suivante. Ce groupe de femmes fondatrices a privilégié l'achat d'aliments frais et sains à un prix accessible en veillant à offrir un prix juste aux petits producteurs. Elles ont considéré comme primordial le contact avec les producteurs de la région, tout en ayant le souci de respecter la saisonnalité des aliments. L'achat de la nourriture est une tâche fréquemment effectuée par les femmes. Ce sont elles qui définissent et choisissent les aliments qui composeront le menu familial. Ces femmes ont fait le lien entre la santé des membres de leur famille et l'alimentation qu'elles mettent dans les assiettes dans un contexte d'utilisation de plus en plus importante d'intrants agrochimiques et d'usage des eaux résiduaires dans la production agricole (Kauffer et García, 2004). À San Cristóbal de las Casas, l'agriculture fait partie du paysage et ses habitants peuvent directement observer les conditions dans lesquelles elle est conduite. En effet, San Cristóbal abrite un nombre important de centres de recherche sur le développement régional, le développement durable et l'anthropologie. Le contexte est donc très différent des grandes villes – comme Guadalajara ou encore plus Mexico — où la ruralité occupe un espace séparé, à distance des préoccupations des habitants de la ville.

L'expérience du système de livraisons de paniers a commencé à petite échelle car le groupe de femmes qui l'a fondé a estimé fondamental de se maintenir en marge de toute proposition de financement. Si l'expérience était solide, elle devait également être financièrement autonome. Les initiatrices du projet ont donc financé les exigences minimales pour débiter mais, surtout, elles ont consacré du temps à la constitution des paniers. L'initiative n'a pas reposé sur une publicité particulière mais uniquement sur le bouche à oreille au sein des réseaux d'amis et collègues de travail et l'utilisation d'internet. La communication avec les producteurs a été directe (de personne à personne) ou par téléphone. L'augmentation du nombre de consommateurs a dépassé la capacité d'organisation de l'équipe initiale, ce qui a imposé le système de *tianguis*. Actuellement, le *tianguis* fonctionne deux fois par semaine (samedi et mercredi), dans un local dont les frais de location sont couverts par les producteurs et productrices qui y font du commerce. L'équipe a mis en place un système de fourniture de tortillas de maïs faites à la main

11. On peut consulter une analyse détaillée de l'expérience de *Comida sana y cercana* dans la thèse de maîtrise de Reyes (2010).

dans un de ces centres. Et la livraison fonctionne en *tianguis*, un jour par semaine, au *Colegio de la Frontera Sur* (Ecosur).

On retrouve dans cette expérience les conclusions d'études menées sur l'économie sociale et solidaire, notamment en Amérique latine, où ce qui prime dans les engagements des femmes, par exemple les cantines populaires, est la revalorisation des activités de soin à autrui et le souci d'ancrage territorial. Ce dernier permet de mettre en contexte des formes d'action en fonction à la fois des besoins, des enjeux et des identités locales (Guérin *et al.*, 2011).

LE TIANGUIS, UN ESPACE D'ÉCHANGES SOCIAUX

Manger des produits locaux et sains est au centre des actions du *tianguis*. La perception du risque alimentaire et la crainte de fraude des producteurs sur la qualité et la provenance de leurs récoltes expliquent la création d'un système de certification alternatif et participatif¹². En effet, le caractère politiquement contestataire des marchés locaux explique le rejet d'une certification par un tiers neutre pour valider l'application des normes de production. Les mécanismes de cette certification sont basés sur les principes généraux de l'agriculture biologique tout en reconnaissant les contraintes des producteurs pour l'application des normes. Les visites au champ se font en groupes, auxquels participent consommateurs et producteurs — femmes et hommes — qui parcourent les parcelles ou les installations où sont traités les aliments.

La ville de San Cristóbal de las Casas est située aux pieds de la montagne Huitepec, région riche en affleurements d'eau et fertile en sols d'origine volcanique. Là, des familles paysannes cultivent de petites parcelles (certaines d'une taille inférieure à dix ares). Le paysage est dominé par la polyculture en systèmes de rotation, d'imbrication, d'association qui incluent des espèces horticoles introduites (brocolis, choux-fleur, choux, carottes, betterave) et des espèces locales (quelques types de *Chenopodium*, pommes de terre et tomates sylvestres entre autres). Elles partagent l'espace avec les zones de gestion sylvicole et des fleurs à couper. L'agriculture du Huitepec n'est pas irriguée, elle dépend de la régularité des pluies et de l'eau des sources. Les revenus de l'agriculture n'étant pas suffisants pour couvrir les besoins des familles paysannes, cette agriculture périurbaine est menée à côté d'autres activités masculine et féminine (les hommes sont par exemple maçons dans la ville de San Cristóbal le matin). Les caractéristiques des producteurs qui participent au *tianguis* coïncident avec celles décrites par Ploeg (2010), dans ce que l'auteur appelle la «re-paysannisation». Il se réfère à la

12. Pour plus de références, voir Erin *et al.*, 2010.

réorientation des sociétés paysannes vers une plus grande importance de la production pour l'autoapprovisionnement, l'usage de stratégies qui diminuent les coûts monétaires, ce qui entraîne des processus d'innovation qui, à leur tour, conduisent à de nouvelles productions et à la diversification au sein des exploitations agricoles. Les innovations, dans ce sens, ne se limitent pas à l'usage de technologies importées, mais s'étendent à la manière dont les paysans résolvent les problèmes de l'exploitation agricole avec leurs propres ressources (Hall et Mogyorody, 2007). Les femmes productrices, avec leurs jeunes enfants, s'occupent des travaux plus exigeants en temps, au sein de la parcelle. Les travaux qui demandent une plus grande force physique sont réalisés l'après-midi par les hommes (époux ou fils les plus âgés). Ce sont les femmes qui, sans négliger leur tâches habituelles de nettoyage de la maison, lessive, préparation des aliments, soin des enfants et personnes âgées, participent plus fréquemment à la récolte, au transport et à la vente de leurs produits. Il est commun que les produits soient vendus non seulement au *tianguis* mais aussi en d'autres endroits comme le marché public municipal. Là, il n'existe pas de distinction spécifique pour leurs produits. Cependant, les producteurs parlent d'une amélioration de leurs opportunités de commercialisation à partir de leur expérience dans le *tianguis* (Reyes, 2010 ; González Torres, 2011).

Des femmes et des hommes et qui ne sont pas agriculteurs mais transformateurs d'aliments participent au *tianguis*. C'est le cas des femmes qui fabriquent artisanalement des tortillas de maïs local ; ce sont également des femmes qui élaborent des fromages, des galettes de maïs, des *tamales* (petits pains de maïs) et onguents avec des propriétés cosmétiques et curatives. La typicité de ces productions et leur valorisation par l'acte d'achat de consommateurs satisfaits et fidèles contribuent à la revalorisation des connaissances alimentaires des femmes et d'un patrimoine culinaire familial et régional. Les producteurs sont divers : à côté des paysannes autochtones, on trouve de nouveaux habitants installés à la campagne, parfois non mexicains, qui proposent des produits différents des régimes alimentaires locaux. Par exemple, le pain maison, produit pour les consommateurs étrangers et de classe sociale moyenne supérieur, est élaboré tant par des hommes que par des femmes. Il existe également des producteurs de fruits frais qui viennent d'autres régions que le Chiapas.

Les *tianguis* permettent aussi aux enfants des producteurs de participer. Par le biais des *tianguis*, les revenus des paysans mais aussi leurs connaissances et leur importance réelle et symbolique dans la société locale en tant que producteurs de biens alimentaires sains sont revalorisés, ce qui encourage les jeunes à poursuivre le travail des parents et à envisager la reprise de la ferme. L'amélioration des conditions économiques des parents les encourage à donner une meilleure éducation

scolaire à leurs enfants, afin qu'ils aient de meilleurs outils pour s'insérer dans des dynamiques innovatrices, comme *Comida sana y cercana* (Juárez Norma, 2010).

La participation au *tianguis* a servi à donner une voix à des producteurs et productrices dans les divers ateliers et forums de discussion organisés par l'équipe de promotion. Prendre la parole dans un contexte urbain (éloigné d'un modèle maîtrisé de référence) n'est certainement pas facile pour des paysans. Néanmoins, le fait de connaître les consommateurs, de les voir fréquemment acheter leurs produits facilite l'établissement d'un dialogue et la création d'un climat de confiance. Cela leur a offert de meilleures conditions pour exprimer leurs idées. Le *tianguis* est vécu comme un espace d'échanges, de dialogue, d'interactions sociales fortes. Les femmes témoignent d'un espace-temps d'expression et d'écoute permettant une valorisation identitaire en tant que productrices.

CONCLUSION

L'exemple de San Cristóbal de las Casas démontre qu'une ville de taille moyenne facilite le fonctionnement des initiatives de marchés locaux. Dans la phase de démarrage, les initiatives de consommatrices urbaines (dans ces expériences, des femmes ayant des profils professionnels élevés tout en assumant une double journée professionnelle et domestique) ont été essentielles. Les hommes, moins présents, associent ces engagements comme liés aux devoirs domestiques — l'alimentation — auxquels ils participent toujours peu.

Les initiatives de création de marchés locaux sont pointées comme des stratégies clés pour appuyer l'agriculture paysanne. Pourtant elles ne répondront pas à l'ensemble des besoins économiques des familles paysannes, qui développent d'ailleurs des stratégies économiques polyvalentes. Les initiatives des marchés locaux pâtissent de leurs faibles ressources économiques mais l'augmentation de leur taille a maintenant une incidence directe sur les familles paysannes. Sur le plan financier, un juste prix pour leurs produits leur assure des revenus intéressants; sur le plan social et symbolique, la reconnaissance que les consommateurs urbains accordent à leur travail, à la qualité de leurs produits et à leurs efforts pour préserver une agriculture respectueuse de l'environnement les revalorise tant à leurs propres yeux qu'aux yeux de la société locale. Ces marchés facilitent également la formation technique pour la production en agriculture biologique et l'échange d'expériences avec d'autres producteurs. Ils montrent qu'il existe bien des dynamiques rurales qui parviennent à échapper à la tendance d'homogénéisation de la globalisation ou à ce que Ploeg (2010) appelle l'Empire. La reconnaissance sociale des *tianguis* et des marchés biologiques reçoit d'ailleurs

aujourd'hui l'appui des gouvernements notamment *via* des programmes très ponctuels et la réalisation de foires.

Les analyses scientifiques de ces types de marchés se multiplient. Les questionnements restent nombreux : questions agroécologiques liées à la production, renforcement des systèmes de certification participative, cadres normatifs et juridiques qui peuvent avoir une incidence sur ces marchés. Les produits vendus sur ces marchés locaux sont fondés sur des systèmes de production qui requièrent un plus grand investissement en main-d'œuvre et dont le maintien n'est pas facile puisque, de manière constante, ils affrontent les tendances globales à la mécanisation et l'usage d'intrants agrochimiques. Cette agriculture paysanne agroécologique s'appuie sur une reconnaissance du travail et des savoirs et compétences des femmes que l'agriculture productiviste a niées ou négligées (Hall et Mogyoroldy, 2007 ; Guétat-Bernard et Saussey, 2014). Chaque pays et région construit des processus inédits pour rendre possible l'accès à des aliments sains, en dehors de la construction d'un système agroalimentaire global. Des hommes et des femmes assument des responsabilités à partir de la sphère familiale pour participer à une gouvernance alimentaire locale, en tant que citoyens. Ils contribuent ainsi à reformuler les liens alimentaires locaux.

LES FEMMES BURKINABÈS FACE À L'ÉCONOMIE MARCHANDE

Marie-Hélène Dabat, Djamilaté Ouedraogo,
Françoise Yoda et Mahamadou Zongo

L'économie marchande comprend tout travail générant un produit commercialisable. Le premier type de travail correspond à des travaux souvent non rémunérés que les femmes assument dans les activités génératrices de revenus de l'exploitation familiale. Au Burkina Faso, d'après plusieurs documents officiels, les femmes assureraient près de 75 % de la production vivrière¹. Le deuxième type d'activités est la production de denrées alimentaires réservées à l'autoconsommation de la famille, dans l'accomplissement de leur rôle reproductif au sein d'une économie de subsistance. Le troisième type recouvre celles entreprises en dehors de la cellule familiale. Ces différentes activités féminines interagissent nécessairement.

Les travaux conduits au Burkina Faso² montrent toute l'actualité du diagnostic établi par le chapitre rédigé par Marcella Villareal dans cet ouvrage : difficulté d'accès aux ressources, fragilité du droit d'usage des terres dont les parcelles sont petites et dispersées, etc. Le Gret, ONG française qui appuie plusieurs groupements de transformatrices de charité et leurs fédérations, pointe les difficultés rencontrées par les femmes dans le processus de production du savon à partir des noix de cette plante : l'inégale division du travail au sein de la famille empêche une production régulière, surtout en période hivernale, où les femmes passent une bonne partie de leur temps dans le champ familial ; les noix n'appartiennent pas aux femmes car les hommes sont

1. Cette proportion ou une valeur assez proche est affichée dans plusieurs documents issus de l'administration sans qu'aucune méthodologie claire pour son obtention ne soit cependant explicitée.

2. Notamment dans le cadre du projet Fonds de solidarité prioritaire (FSP) « Genre et développement économique » financé par le ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE, 2010-2012).

les propriétaires des terres sur lesquelles se trouvent les arbres ; peu de femmes disposent de moyens de déplacement (vélos, charrettes) pour effectuer parfois de longues distances ; le déplacement pour l'acquisition de la soude caustique et l'huile de coco à Ouagadougou requiert au préalable l'autorisation de l'époux ; les femmes n'ont pas de pouvoir de décision pour la recherche des marchés et se voient imposer un prix non rémunérateur par les grossistes. Le cas du sésame est également éclairant. L'ONG française Tech-Dev et ses partenaires locaux diagnostiquent plusieurs difficultés à surmonter pour que l'expérience de diversification des activités des femmes vers la culture et la commercialisation du sésame et l'extraction de son huile soit durable : le calendrier quotidien des femmes est très chargé, surtout en saison des pluies ; elles utilisent toujours un équipement de labour rudimentaire car l'accès aux équipements performants comme la charrue reste difficile ; la plupart des terres qui leur sont octroyées ne sont pas propices à la culture du sésame.

L'État burkinabé a adopté en 2009 une politique nationale de promotion de l'approche genre (Politique nationale genre³) avec l'objectif de «réduire les inégalités et iniquités de genre et d'assurer aux hommes et aux femmes la sécurité essentielle pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique». La lutte contre les inégalités de genre et pour la participation des hommes et des femmes au développement du pays est également inscrite dans le texte de politique économique nationale en vigueur : la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (Scadd, 2011-2015).

Dans ces documents politiques, le pari est généralement fait que les femmes pourront améliorer leur statut et leurs conditions de vie en s'insérant plus et mieux dans l'économie marchande. On émet l'hypothèse que leur accès à un revenu monétaire plus important est l'un des principaux moteurs pour leur autonomisation et pour la réduction des inégalités avec les hommes. Pourtant, la réalisation de ces ambitions politiques peut être questionnée au vu de la réalité. Ce chapitre propose une lecture socioéconomique de quelques problématiques liées à l'insertion des femmes dans plusieurs filières agrosylvopastorales au Burkina Faso. Puis il apporte une contribution propre à la réflexion à partir de travaux en cours qui visent à mettre en place un dispositif de suivi-évaluation de projet dans le nord du pays.

3. Définie de la façon suivante : «Le genre se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statuts et de fonctions sociales attribuées et culturellement justifiées et qui évoluent dans le temps et dans l'espace. Le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable» (Politique nationale genre, 2009).

UNE INTÉGRATION PEU DURABLE DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE MARCHANDE

Les quelques exemples suivants de filières au Burkina Faso illustrent les difficultés des femmes à développer de façon durable certaines activités économiques et sont riches de plusieurs enseignements : l'insertion des femmes dans des réseaux marchands peut avoir des effets pervers en perturbant brutalement l'organisation sociale traditionnelle et n'entraîne pas toujours une amélioration de leur statut social ; cette insertion peut être remise en question si elle porte atteinte aux intérêts des hommes.

PERTE D'AUTONOMIE DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE LAITIÈRE

Même si traditionnellement le travail des hommes est très étroitement associé à la gestion des troupeaux dans les sociétés pastorales, l'un des rôles non négligeable des femmes est l'entretien des jeunes animaux restés au campement (Thebaud, 2002). L'activité pastorale obéit à des logiques de production nécessitant un apport important des femmes : entretien des animaux (soins, alimentation, abreuvement, etc.), mais aussi transformation et commercialisation des produits dérivés de l'élevage. Les femmes sont gestionnaires du lait en Afrique de l'Ouest, en lien avec deux de leurs fonctions : la reproduction et l'approvisionnement du foyer (Pointing et Joekes, 1991). Elles contrôlent ainsi la répartition du lait entre les animaux et les humains (Diallo, 2011). Ce sont aussi les femmes qui transforment le lait en beurre, en fromage et parfois en savon (Puget, 1999) ; elles travaillent également les peaux (fabrication d'outres pour le transport de l'eau par exemple). La plupart des produits issus de la transformation sont destinés à la commercialisation et sont une source de revenus pour les femmes. En transformant le lait, elles maîtrisent une part importante de sa valorisation sur les marchés locaux (Thebaud, 2002).

Traditionnellement, l'homme n'a aucun droit sur le lait, dont l'image est liée à celle de la maternité. Mais cette règle sociale ne tient pas toujours dans la pratique. Elle est généralement respectée tant que les revenus générés restent modestes. Il arrive que les hommes s'accaparent le lait lorsque les enjeux deviennent plus importants. L'exemple de Sambonay dans la province du Seno au nord du pays est révélateur. Suite aux actions d'un programme de recherche développé au milieu des années quatre-vingt-dix par l'Institut de l'environnement et de la recherche agricole (Inera), la production laitière des vaches a considérablement augmenté en saison sèche, grâce à l'apport d'un complément alimentaire (tourteau ou graine de coton), au point de dépasser les besoins des familles (Diallo, 2011). Celles-ci ont décidé de vendre les surplus à une mini-laiterie située à une quarantaine de

kilomètres. Cela a permis de vendre une plus grande quantité de lait que celle que les femmes écoulèrent habituellement et de générer des revenus plus importants. Pendant le temps qu'a duré le projet, il y a eu progressivement une appropriation par les hommes du rôle de gestion du lait. La collecte de lait pour alimenter la laiterie a privé temporairement les femmes de leur principale source de revenu. La livraison de tout le lait à la laiterie a également empêché les femmes d'extraire le beurre et diminué la consommation familiale les jours de collecte. Traditionnellement, l'épargne tirée de la vente du lait et du beurre par les femmes durant tout l'hivernage (environ deux mois et demi) se situait entre 5 000 et 11 000 F CFA alors que la vente à la laiterie générait mensuellement entre 30 000 et 40 000 F CFA. Les hommes ont expliqué qu'ils étaient les chefs de famille et que, de ce fait, ils avaient le droit de gérer des revenus devenus très importants. Dans leurs discours, les femmes ne font pas ressortir cela comme une privation, indiquant qu'elles trouvaient normal que la gestion revienne aux hommes. Elles montrent par là un manque de confiance dans leur aptitude à gérer de façon autonome cette nouvelle activité devenue pourvoyeuse de revenus importants. Des faits similaires ont pu être analysés au Tchad lors de la mise en place d'un projet visant l'approvisionnement laitier de la capitale (Boutinot, 2000) et au sein des filières karité et sésame au Burkina Faso. Dans bien des contextes, que ce soit en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, les maris ont tendance à écarter leurs épouses et à se substituer à elles quand une activité devient rémunératrice dans le circuit moderne organisé (Droy, 1990).

Plus généralement, cet exemple du Sahel burkinabé montre comment disparaissent certains droits reconnus par l'ensemble du groupe que les femmes possédaient traditionnellement et qui se maintenaient. De nos jours, avec la monétarisation croissante de l'économie rurale et la dégradation des ressources naturelles, on constate une diminution de la production vivrière et une perte d'activités chez les femmes. La vente de lait et de produits dérivés constituaient l'unique support économique des femmes peules. La perte de bétail et les changements survenus dans l'économie pastorale ont porté atteinte à leurs droits laitiers. De même, lors de sécheresses, la pratique sociale du don d'une vache comme dot au mariage est remplacée par un don monétaire. Il s'ensuit une perte de revenus pour les femmes mais aussi une érosion de leur rôle dans les relations sociales qu'elles entretiennent, entre autre, grâce au bétail et au lait. Ces altérations sont particulièrement ressenties chez les femmes dont l'accès au foncier est difficile (Diarra et Monimart, 2006). À terme, cela se traduit par une diminution progressive de l'autonomie des femmes et une précarisation de leur statut.

CONFLIT ENTRE DES ORGANISATIONS TRADITIONNELLES ET MODERNES DANS L'ÉCONOMIE DU KARITÉ

Le beurre de karité est issu d'un savoir-faire ancestral des femmes burkinabé transmis entre générations. Il fait traditionnellement l'objet d'une consommation alimentaire locale (Carney et Elias, 2006). Depuis quelques années, l'État et l'aide internationale œuvrent à donner à ce produit une importance commerciale pour lutter contre la pauvreté des femmes (Sankara, 2006). Plusieurs ONG et projets appuient les groupements féminins de productrices de beurre de karité (organisation des femmes, amélioration technique, maîtrise de la qualité et de la réglementation et respect des normes, etc.) pour leur permettre d'exporter sur le marché international en expansion notamment des produits cosmétiques. Malgré la surcharge de travail des femmes, leur manque de moyens de déplacement et l'absence de droits de propriété sur la ressource, l'activité de plusieurs groupements s'est développée et modernisée, ce qui a eu des implications dans les rapports sociaux entretenus par ces femmes avec leur entourage familial. Saussey *et al.* (2008) et Sankara (2006) montrent que les nouveaux collectifs créés sont adaptés pour répondre à des impératifs marchands et monétaires, mais qu'ils se heurtent à des normes sociales d'échanges et de reconnaissance qui ne sont pas forcément compatibles avec l'amélioration de la condition des femmes.

Les femmes ont du mal à se retrouver dans les pratiques d'appui financier proposées par les projets qui n'obéissent pas à la même logique de redistribution que les tontines et autres groupes d'entraide qu'elles connaissaient. De même, alors que les femmes étaient habituées à des collectifs dont les règles de fonctionnement étaient basées sur des critères de parenté ou culturels, les associations sont dirigées par des bureaux dont les membres sont élus ou par des femmes dominantes souvent issues du milieu urbain (Sankara, 2006). D'après Chalfin (2004 ; cité par Saussey *et al.*, 2008), les femmes suivent traditionnellement un système de règles lignagères et générationnelles (position du mari, âge, rang d'épouse, aînée ou cadette, etc.), les plus jeunes constituant la force de travail, les femmes en âge de procréer la source de capital et les femmes âgées la source de connaissance. La finalité même de l'activité change. Traditionnellement, la fabrication du beurre était source de cohésion sociale, or aujourd'hui, l'activité est déterminée par les critères de performance technique et l'aptitude à satisfaire un marché. L'amélioration de la situation économique des femmes peut même créer des tensions dans le ménage où dominant des règles de droits inégales et où les relations de genre confèrent aux femmes un statut inférieur à celui des hommes. Or, si les femmes sont d'accord pour accéder à de nouvelles ressources, améliorer leurs revenus individuels et avoir une

meilleure reconnaissance sociale de leur travail et de leurs compétences, d'après Saussey *et al.* (2008), elles ne souhaitent pas forcément que cela remette en cause l'ordre social dans leurs groupes d'appartenance.

Par ailleurs, comme pour le lait, l'intérêt économique mais aussi l'allongement des circuits de commercialisation vers les pays du Nord ont fait entrer les hommes plus massivement dans la filière karité. En effet, ceux-ci sont plus présents que les femmes dans les activités de collecte, de stockage, de transport et d'exportation des amandes et du beurre, qui supposent de disposer de capital et d'avoir une bonne connaissance des réseaux. Les changements induits par l'importance commerciale du beurre se répercutent dans la division sexuelle du travail, les hommes n'interviennent pas dans le processus de production du beurre mais ils s'approprient un rôle décisif et stratégique dans le circuit des amandes (Sankara, 2006). Les productrices de beurre sont dépendantes de ces opérateurs, ne négocient pas toujours les prix à leur avantage et sont exposées au paiement différé de leur production. Ces nouveaux arrivants dans la filière karité, disposant de moyens financiers, achètent les amandes aux femmes à bas prix à la récolte — à un moment, la période de soudure, où elles ont de gros besoins financiers — puis ils les revendent beaucoup plus chères. Ceci est moins vrai pour le beurre biologique équitable pour lequel les circuits sont assez courts entre les femmes productrices et les importateurs étrangers. Au final, malgré l'émergence de nouvelles filières agroalimentaires, malgré leur savoir-faire instrumentalisé par les projets et leur plus grande insertion aux marchés, les productrices d'amandes et de beurre de karité au Burkina Faso n'améliorent pas toujours leurs revenus ou obtiennent difficilement la reconnaissance sociale à laquelle elles aspirent.

UN PARTAGE DE LA RESSOURCE HALIEUTIQUE À L'AVANTAGE DES HOMMES

Contrairement aux filières lait et karité où la dynamique en aval et la perspective de revenus créent une rivalité entre les genres, dans la filière poisson, le même type d'effet se produit en amont. Depuis quelques années, la ressource halieutique stagne au Burkina Faso et les importations de poisson bas de gamme sont devenues majoritaires pour assurer la consommation domestique, notamment en milieu rural ; elles sont passées de 5 000 t à 20 000 t au cours des deux dernières décennies pour un marché national de l'ordre de 30 000 t. Pourtant, le poisson pêché dans les points d'eau du pays est très apprécié des consommateurs, notamment urbains. Au milieu des années 2000, le prix du kilogramme de tilapia a augmenté et même dépassé celui du bœuf, provoquant une surpêche dans certains points d'eau et la diminution de la taille des prises. La stagnation, voire la diminution, des volumes pêchés et l'augmentation du prix du poisson créent des conflits récurrents entre les mareyeurs de Ouagadougou

et les transformatrices locales qui se disputent la ressource auprès des pêcheurs aux barrages de la Kompienga (région Est) et de Bagré (région Centre-Est), principales zones de pêche du pays. Les mareyeurs achètent aux pêcheurs les belles prises et se rabattent désormais aussi sur des poissons plus petits pour remplir leurs camions à destination de la capitale alors que ceux-ci étaient traditionnellement dévolus aux transformatrices locales. Les femmes manquent de matière première pour faire fonctionner leurs fours à séchage et leurs revenus s'amenuisent alors qu'elles avaient déjà des marges faibles comparées à d'autres acteurs de la filière.

MESURE DES ÉVOLUTIONS DE LA CONDITION FÉMININE, UN CADRE D'EXPÉRIMENTATION

La mesure de l'évolution de la condition des femmes, comme point de départ ou résultat des actions d'appui, est indispensable pour orienter les décideurs et les autres acteurs du développement qui œuvrent dans ce domaine. Les données permettant l'évaluation sont généralement rares, et il est difficile d'apprécier l'efficacité des efforts consentis à la réalisation des objectifs et des engagements en faveur de l'égalité de genre. Cette évaluation est complexe car son champ d'application concerne aussi bien la répartition des tâches, l'accès aux ressources, les décisions liées à l'exploitation, les gains et leur utilisation, que l'implication dans la vie sociale, publique, associative, politique locale, etc. La littérature sur les indicateurs de genre est importante (quelques références : Chant, 2006 ; Esplen et Bell, 2007 ; Aguilar, 2004 ; Rotondo et Vela, 2004 ; plusieurs travaux de la FAO et du Pnud) mais elle est particulièrement limitée sur la question de l'évaluation de l'évolution des inégalités de genre dans les filières agricoles.

Il n'existe pas de méthode absolue et universelle pour la construction des indicateurs de genre. Si des principes peuvent être fournis par la littérature et les expériences, au final c'est à partir de la pratique et de la connaissance des acteurs concernés que les indicateurs peuvent être affinés. La définition des indicateurs n'est pas qu'un exercice technique, elle doit faire l'objet au préalable d'une analyse fine du contexte et d'une validation collective et participative avec les acteurs du dispositif.

C'est l'objet du travail en cours dans un projet de développement dans le Sahel, région la plus septentrionale du Burkina Faso et traditionnellement zone de production pastorale. Dans cette région, la culture maraîchère est pratiquée en saison sèche par les femmes peules et songhaïs⁴ autour des

4. Les Songhaïs sont des agriculteurs sédentaires peuplant les rives de tout le moyen Niger. Premiers Noirs islamisés, ils ont fondé au XIV^e siècle l'empire le plus vaste et le plus puissant de l'Afrique de l'Ouest. Tandis que l'élevage est dominant chez les Peuls, peuple nomade.

points d'eau, pour la plupart non permanents. C'est une activité importante car elle contribue à améliorer l'état nutritionnel des populations mais aussi pour son caractère mobilisateur et rémunérateur pour les femmes. La promotion de la filière oignon en particulier est prioritaire dans les orientations du gouvernement⁵ car elle présente un potentiel de croissance et de réduction de la pauvreté. Le Programme d'alimentation des villes par l'agriculture familiale (Pavaf, 2012-2015) appuie, dans la province de l'Oudalan, le développement des activités de stockage de l'oignon et le renforcement des capacités des organisations professionnelles pour le commercialiser. L'objectif est de diversifier et d'augmenter les revenus des productrices en vendant l'oignon sur les marchés urbains, demandeurs, rémunérateurs et en croissance, mais aussi exigeants et concurrentiels. La méthode proposée est d'adapter et de mettre en place le modèle Esop (Entreprises de services et organisations de producteurs) développé avec succès sur d'autres produits par le Centre international de développement et de recherche (CIDR), ONG française, dans plusieurs pays de la sous-région dont le Burkina Faso. Le programme porte également une attention particulière à la réduction des inégalités femmes-hommes. En effet, les systèmes socioculturels de la province accordent une place prépondérante aux hommes. Les femmes travaillent beaucoup et disposent d'une autonomie financière limitée et d'une reconnaissance sociale faible, bien qu'elles soient au cœur des processus de développement. Le programme, *via* les actions du réseau Femmes en action (RFA), souhaite agir sur les leviers socioculturels qui freinent l'exercice de ces activités à l'aide d'une approche innovante (renforcement des capacités des acteurs locaux du programme, ateliers d'écoute et de sensibilisation, actions et diffusion d'expériences, implication des maris, etc.).

Afin de mieux connaître le contexte et d'initier la réflexion sur les indicateurs à retenir pour orienter et analyser l'impact de cette composante du projet, une enquête de référence a été réalisée au mois d'avril 2012. Elle a porté sur un échantillon composé de 120 femmes choisies de façon aléatoire : 40 femmes songhais pratiquant le maraîchage dans le village de Saouga, 40 femmes songhais témoins ne pratiquant pas le maraîchage dans le village de Saouga, 40 femmes peules pratiquant le maraîchage dans le village de Bidi. La mixité de cet échantillon découlait de la volonté de traiter globalement les réponses de ces trois groupes mais aussi de les comparer pour analyser des différences de comportements et de situations des femmes qui pourraient être expliquées par des facteurs culturels et par la pratique du maraîchage, en vue de mieux comprendre le processus d'appropriation de cette activité et ses effets.

Ce chapitre se limite au traitement de trois types de résultats préliminaires. Un premier résultat est que l'activité économique des femmes ne se

5. Voir, par exemple, le document de Stratégie de développement rural à l'horizon 2015.

substitue pas mais se rajoute aux tâches domestiques, la situation devenant très difficile pour les femmes dans les ménages où les enfants sont jeunes et dans les ménages où elles sont peu nombreuses. En effet, les activités domestiques restent très largement le fait des femmes (figure 15.1). Les activités économiques les plus pratiquées à l'échelle des ménages sont la culture des céréales, du niébé, de l'oseille, du gombo, et l'élevage des bovins et des petits ruminants (plus de 80 ménages sur 120 ménages de femmes enquêtées, figure 15.2). La culture des céréales (autres que le sésame) et l'élevage des bovins et des petits ruminants sont beaucoup le fait des hommes mais dans un grand nombre de ménages, ces activités sont pratiquées par les deux conjoints. Les hommes sont très présents aussi dans la culture du niébé et dans la recherche d'or. Un certain nombre d'activités sont quasi exclusivement le fait des femmes : culture de sésame, oseille, gombo, fabrication de nattes, broderie de draps, cueillette de nénuphars, cueillette de jujubes, fabrication de galettes et de beignets, etc.

Un deuxième résultat intéressant est la probable synergie entre plusieurs types d'activité pour les femmes (gestion de la trésorerie, capacité d'investissement, saisonnalités complémentaires, etc.) car ce sont

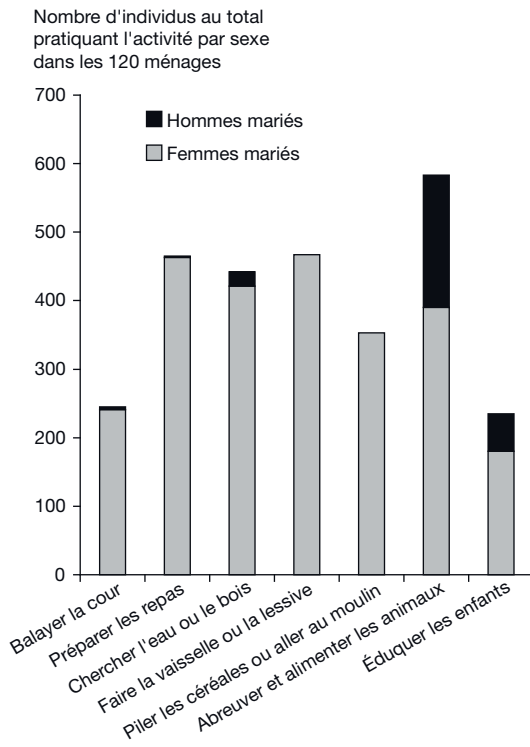


Figure 15.1. Répartition des activités domestiques dans les ménages à Saouga et Bidi

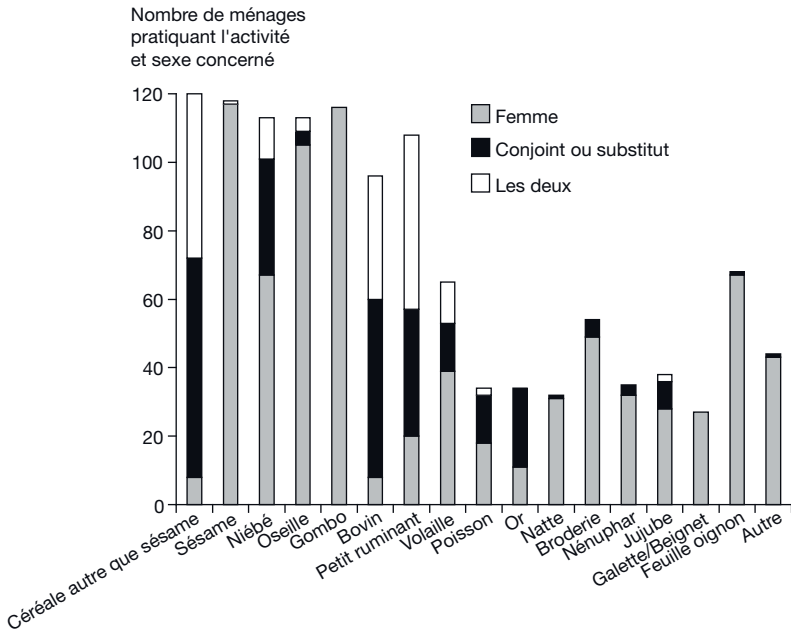


Figure 15.2. Pratique des activités économiques par les femmes et les hommes à Saouga et Bidi

souvent les mêmes qui en exercent plusieurs. On note plusieurs différences entre les groupes de femmes étudiés à Saouga. Les maraîchères sont proportionnellement plus nombreuses à cultiver le niébé que les femmes non maraîchères, qui laissent cette production à leurs conjoints. On note aussi une différence marquée concernant la proportion des femmes qui pratiquent l'élevage : 21 maraîchères élèvent des bovins et 29 élèvent des petits ruminants ; tandis que 12 seulement élèvent des bovins et 17 élèvent des petits ruminants parmi les femmes non maraîchères. On ne note pas une telle différence pour l'élevage de volailles qui est par ailleurs plutôt le fait des femmes de Bidi. Les maraîchères de Saouga sont aussi un peu plus nombreuses à pratiquer l'orpaillage (7 femmes contre 3 parmi les femmes non maraîchères et une à Bidi) ou la cueillette de jujube (10 contre 3 parmi les femmes non maraîchères).

Un troisième résultat, qui conforte le projet de développement dans ses objectifs, est la plus grande indépendance acquise par les maraîchères de Saouga dans plusieurs domaines. Leur comportement est identique à celui des autres groupes pour les achats alimentaires qui sont surtout pratiqués par les hommes pour les céréales et par les femmes pour les condiments, le lait et les œufs ou les tubercules. Par contre, les maraîchères de Saouga sont plus nombreuses que dans les autres groupes à effectuer elles-mêmes certains achats non alimentaires :

fournitures scolaires (12 femmes contre 2 parmi les femmes non maraîchères et 5 à Bidi), vélos et charrettes (5 femmes contre aucune dans les deux autres groupes) et animaux d'élevage (7 femmes contre 2 parmi les femmes non maraîchères et aucune à Bidi), probablement pour leurs propres activités.

Les femmes de Saouga sont plus indépendantes que celles de Bidi pour prendre certaines décisions, ce qui pourrait être un effet de la culture. En effet, elles sont plus nombreuses à pouvoir se passer de l'autorisation de leurs conjoints pour choisir l'emplacement de leurs champs (20 maraîchères et 22 femmes non maraîchères contre 14 femmes à Bidi), pour augmenter les superficies à cultiver (22 femmes dans les deux groupes de Saouga contre 14 femmes à Bidi), pour utiliser de la main-d'œuvre (18 maraîchères et 17 femmes non maraîchères contre 11 femmes à Bidi). En revanche, il existe un petit nombre de femmes dans les trois communautés (moins de cinq) pour lesquelles toutes ces décisions sont prises par le conjoint. En matière de production d'oignons, les maraîchères de Saouga sont plus nombreuses à prendre elles-mêmes les décisions concernant la date de démarrage de l'activité (36 femmes contre 13 à Bidi) et le nombre de planches à exploiter (37 femmes contre 16 à Bidi, où c'est souvent le régisseur du site qui prend cette décision). Par contre, il n'y a pas de différence pour les choix concernant le type de vente (gros ou détail), le lieu de vente et le type de clients, qui sont surtout le fait des femmes sur les deux sites.

L'effet culturel lié à l'ethnie se vérifie aussi dans d'autres domaines que la production puisque les femmes de Saouga sont plus libres de leurs déplacements que celles de Bidi (pour se rendre au marché, dans une réunion de famille ou dans une réunion avec d'autres femmes), sans grande différence entre les maraîchères et les femmes non maraîchères. Elles sont nombreuses à ne pas devoir demander l'autorisation de leurs conjoints pour ces différentes sorties.

Les maraîchères enquêtées à Saouga valident elles-mêmes leur acquisition d'indépendance financière, puisque 35 femmes déclarent avoir gagné en autonomie dans l'utilisation de leurs propres revenus au cours des dernières années contre 20 femmes non maraîchères, 4 maraîchères déclarent avoir un niveau d'autonomie inchangé contre 15 femmes non maraîchères, aucune maraîchère ne déclare avoir moins d'autonomie contre 4 femmes non maraîchères. À Bidi, 16 productrices ont vu diminuer leur niveau d'autonomie. Par contre, les maraîchères de Saouga sont moins nombreuses que les femmes non maraîchères et les femmes de Bidi à pouvoir se passer de l'autorisation du conjoint pour vendre en cas de besoin les produits du grenier afin de financer une dépense médicale (8 femmes seulement contre 12 dans les deux autres groupes). Ceci pourrait révéler une crispation des hommes sur leurs propres prérogatives face à des femmes qui gagnent en autonomie par ailleurs.

Ainsi, du fait sans doute de facteurs ethniques, mais également de l'ancienneté de la pratique du maraîchage, associés à d'autres activités économiques, sur des superficies exploitées plus importantes, il semblerait que les effets de l'insertion au marché sur la réduction des inégalités de genre soient plus perceptibles à Saouga qu'à Bidi.

Outre l'analyse de la situation de référence, la réflexion sur les indicateurs a mis en évidence un certain nombre de questions qui doivent orienter le choix et la recherche des informations à recueillir et des indicateurs à retenir au final : (i) Quelles échelles d'analyse : la femme, le couple femme-homme, l'exploitation ou l'unité de production, le ménage, l'organisation professionnelle, la communauté ? ; (ii) Quelles références pour mesurer comparativement les effets : la situation de l'homme (quelles « différences » entre femmes et hommes sont des « inégalités » ?), la situation de la femme antérieure au projet (renvoie à la question de la norme à atteindre), la situation de la femme en l'absence de projet (renvoie aussi à la question des alternatives à la production d'oignon : autres activités plus utiles, plus rentables...) ? ; (iii) Comment s'affranchir du problème de l'échelle de temps pour la mesure d'effets liés au changement social ? Le temps du projet est court et il y a un décalage temporel entre les actions du projet et leurs effets ; (iv) Qu'est-ce qui est évaluable, mesurable de façon opérationnelle dans et avec les ressources du projet ? ; (v) Quels indicateurs sont quantifiables et facilement mesurables ? Certains indicateurs paraissent techniquement plus faciles à mesurer (accès à la terre, répartition des tâches au sein du ménage, temps accordé à la nouvelle activité, participation du conjoint aux tâches, accès au crédit et à l'équipement, participation des femmes dans les institutions, accès à l'information, etc.), d'autres paraissent beaucoup plus difficiles à mesurer (niveau de contrôle de l'activité, capacité de mobilité réelle des femmes pour s'approvisionner ou commercialiser, pouvoir de négociation des prix, statut de la femme, gestion des revenus, etc.)⁶ ; (vi) Comment combiner une approche qualitative (exemple : repérage des freins socio-culturels) et une approche quantitative (exemple : mesure de l'affectation du temps ou de l'utilisation du revenu) ? ; (vii) Comment qualifier les effets liés à l'inscription des femmes dans l'économie marchande tels que l'affrontement avec l'organisation traditionnelle ou les tensions entre femmes et hommes : font-ils partie du processus ou sont-ils des révélateurs d'échec ? ; (viii) Dans quelle mesure l'amélioration des conditions de vie des familles doit-elle être considérée comme un effet positif de l'activité économique des femmes ?

Suite à l'enquête dont quelques résultats ont été exposés ici, un certain nombre d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, considérés comme

6. D'après Moser (2007), l'égalité femmes-hommes passe par une transformation sociale inspirée et mobilisatrice. Quand peut-on dire que l'on a réussi ?

pertinents, précis, observables et exhaustifs, ont été proposés au sein du dispositif de suivi et évaluation pour rendre compte des effets du projet sur les activités des femmes et pour appréhender le niveau de réduction des inégalités de genre. Ceux-ci doivent être partagés et discutés avec les acteurs locaux et les bénéficiaires du projet.

CONCLUSION

Dans le contexte actuel d'ouverture aux marchés, l'une des voies préconisées pour la dynamisation des économies locales africaines et la réduction de la pauvreté des familles est le développement des activités génératrices de revenus des femmes, autopromu ou impulsé par les projets. Cependant, la globalisation économique peut avoir des effets incluants ou excluants sur les femmes. L'ouverture de leurs activités à de nouveaux réseaux et marchés avec la nécessité d'un plus haut niveau de maîtrise technique (qualité des produits, mécanisation, connaissance des marchés, etc.), quand elle leur est accessible, va souvent de pair avec le contrôle par les hommes des principaux flux, moyens et bénéfiques, au détriment des femmes.

La localisation des femmes dans les secteurs de l'économie traduit ces rapports de genre. Leur présence dans l'agriculture prend souvent la forme de main-d'œuvre familiale non rémunérée. Quand elles développent leurs propres activités de production, de transformation et de commercialisation, c'est souvent des activités à petite échelle, pénibles et peu rémunératrices, dans des filières courtes, en vente directe, orientées vers l'alimentation, aux produits périssables, où l'accès à la terre n'est pas indispensable, à faible investissement, où la rentabilité est faible.

L'inscription plus forte des femmes dans l'économie marchande et un nouveau rapport à la richesse peuvent modifier les relations de pouvoir et les rapports sociaux au sein des familles et déboucher sur des effets non attendus : surcharge de travail, risque de déconnexion avec l'organisation traditionnelle, tensions entre femmes et hommes, convoitise de l'activité par les hommes, etc. L'intégration au marché ne s'accompagne donc pas toujours d'une autonomisation des femmes, d'une meilleure reconnaissance de leur travail et de leurs compétences et d'une plus grande équité socioéconomique.

Dans plusieurs communautés africaines, conformément au désir des femmes qui sont les premières à revendiquer une reconnaissance au sein de leur groupe social, il s'agit encore de trouver la voie étroite qui leur permettrait de bénéficier des effets positifs de l'économie marchande sur leur situation personnelle tout en préservant et en transformant progressivement le contenu de leur fonction de mères nourricières.

CONCLUSION, QUESTIONS ET DÉBATS POUR LES AGRICULTURES FAMILIALES DE DEMAIN

Hélène Guétat-Bernard et
Marie-Dominique de Suremain

Susciter l'analyse des évolutions actuelles des agricultures familiales au prisme du genre, ce qui est l'ambition de cet ouvrage, ne signifie pas focaliser l'attention sur les seules dimensions sociales et anthropologiques. Cet ouvrage a montré que c'est aussi poser au cœur des débats des questions environnementales, économiques et politiques. L'approche transversale par le genre a montré sa pertinence en articulant différentes échelles d'analyse. Elle permet aussi la mise en écho des évolutions des agricultures des pays du Nord et celles du Sud. Elle permet enfin l'étude des modalités des productions agricoles aussi bien que celle des questions de consommation des biens alimentaires. Cet ouvrage montre aussi l'intérêt de croiser les regards entre monde universitaire et « monde du développement ».

LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT ET DU GENRE

Des filières d'exploitation des savoirs féminins, captés par le commerce (équitable ou non) se multiplient. Les femmes peuvent obtenir des revenus de la valorisation économique de ces ressources. Elles peuvent aussi travailler pour des rémunérations trop faibles ou être des salariées surexploitées. Les coopératives de femmes sont le signe de l'effort de lutte contre cette marginalisation, mais elles peinent à contrôler des ressources (exemple avec le karité au Sahel). La concurrence les met en difficulté pour capter une part du marché. C'est le cas,

lorsqu'elles ne peuvent pas offrir les mêmes conditions d'achat que des marchands récemment installés qui prennent massivement les matières premières. Les femmes sont concurrencées sur leurs pratiques, leurs savoirs ancestraux et leurs secrets¹. La question de la conservation et de la préservation des ressources encourage la création de comités. Souvent, les jeunes hommes sont en position de concurrence avec les femmes adultes. La transformation culturelle des hiérarchies sociales leur profite. Ils s'insèrent mieux dans les réseaux, maîtrisent plus de compétences et sont mieux structurés.

L'ouvrage insiste sur une nécessaire attention aux effets de genre et de génération des politiques de gestion des ressources et de valorisation des savoirs localisés.

LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES FEMMES, UNE QUESTION D'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

La reconnaissance grandissante des savoirs féminins par le passage de produits transformés dans la sphère domestique vers la sphère marchande permet de rendre visibles et de valoriser les activités féminines, devenues rémunérées.

Historiquement, le « développement » s'est accompagné d'un éloignement des femmes des relations marchandes. Leurs liens historiques au marché ont même pu être déniés au profit d'une vision du développement qui limitait leur engagement dans le domaine domestique et les cultures vivrières pour l'autoconsommation familiale. Par ailleurs, dans un contexte d'insuffisant engagement des États pour la sécurité alimentaire, les femmes se sont massivement impliquées dans le « vivrier marchand » (Guétat-Bernard, 2011). Actuellement, alors que les marchés d'approvisionnement des villes se structurent dans plusieurs contextes nationaux, les femmes sont exclues, ou n'arrivent à s'insérer que dans une part très modeste de leur organisation. Celle-ci est accaparée par les acteurs institutionnels ou privés qui ont plus de moyens de coordination. Les évolutions actuelles mériteraient une plus grande attention, avant qu'on ne constate que le « train du développement » a laissé les femmes de côté.

La gouvernance du secteur agricole est soumise conjointement aux engagements des élites nationales et aux pressions macroéconomiques des accords de commerce internationaux. Dans ce contexte, la prise en compte des inégalités de genre est très marginalisée. Le soutien à l'agriculture familiale dans les politiques de développement engagées

1. C'est le cas aussi dans le contexte des activités de la mer.

par les ONG se décline souvent dans des politiques où la dimension « anti-pauvreté » l'emporte sur la dimension agricole. Cette vision ne permet pas d'analyser la place déterminante des femmes dans l'agriculture vivrière et leurs rapports au marché. On oublie que, dans l'histoire, les femmes ont contribué à l'ensemble de la chaîne alimentaire, « de la fourche à la fourchette », ou « de la daba au bol »... Au bénéfice d'une approche sociale et familiale, l'engagement productif des femmes est ainsi rendu invisible. Cette conception impose une vision réductrice des rapports de genre dans l'analyse, la mise en œuvre et l'évaluation des impacts.

Cet ouvrage nous oblige à « chausser les lunettes genre » dans un souci de visibilité des femmes au travail (productif et reproductif), mais aussi d'équité (égalité des droits et des statuts) et d'efficacité des politiques d'accompagnement.

AMÉLIORER ET PRÉCISER LA MESURE DES INÉGALITÉS DE GENRE

Les femmes peuvent faire l'objet de discriminations directes (dans la loi) ou indirectes (dans les faits, par action ou par omission) ce qui limite structurellement leur accès aux ressources monétaires et autres (techniques modernes et formation professionnelle, foncier, eau, énergie ou main-d'œuvre).

Les inégalités de genre dans le secteur de l'agriculture ne sont pas toutes (re)connues, mesurées, publiées. De nombreuses femmes, paysannes ou ouvrières agricoles, vivent des inégalités qui sont subtiles, qualitatives, ressenties, donc souvent considérées comme subjectives. La pauvreté des femmes paysannes est rarement analysée comme le résultat d'un processus déterminé notamment par les rapports de genre. La mesure des inégalités est donc particulièrement complexe, comme l'ont montré plusieurs chapitres de cet ouvrage. Pourtant, elle est indispensable à l'élaboration de politiques ou d'actions correctrices comme à la prise de conscience et aux revendications des femmes elles-mêmes. Dans la pratique actuelle du développement, « n'est pris en compte que ce qui est mesuré ». Ce principe régit désormais les processus de prises de décisions dans la vie publique au Nord comme au Sud. Il se traduit par des politiques, programmes ou projets dans lesquels domine la notion de résultats. Les politiques publiques dont la gestion est axée sur les résultats exigent des indicateurs de départ, de processus et d'impact. Dans ce contexte, pour lutter contre les inégalités, il est indispensable de définir des indicateurs permettant de mesurer les disparités et les changements des réalités sociales et économiques complexes dans une perspective de genre. Il importe également de mesurer l'évolution de ces indicateurs dans des dispositifs fiables et crédibles.

CONSTRUIRE DES ESPACES DE MIXITÉ ET D'ACTION COLLECTIVE

Conjointement aux organisations féminines, la construction d'espaces mixtes constitue un objectif pour les formations spécifiques de renforcement des capacités des femmes. La mixité des lieux de paroles, de décisions et d'actions permet de montrer aux hommes ce que les femmes font et aux femmes d'accéder à l'espace public. Elle favorise aussi de nouvelles solidarités entre femmes et hommes, notamment parmi les jeunes générations. Il ne s'agit pas de renoncer à soutenir les organisations spécifiques de femmes, les deux types d'espaces sont nécessaires et doivent s'articuler. Il s'agit d'un double travail. Toutefois, au sein des ONG, la contradiction apparaît lorsque des activités autrefois gérées par une équipe « femmes et développement » sont transférées à un autre secteur au nom d'une approche transversale par le genre, et que cette autre équipe n'est pas formée à l'analyse et la lutte contre les inégalités de genre. Ainsi, les objectifs d'égalité femmes-hommes se diluent-ils rapidement. Le véritable enjeu est une formation approfondie et transversale aux questions d'égalité femmes-hommes.

Travailler en profondeur la mixité et l'égalité ne peut s'engager sans s'appuyer sur une collaboration avec les hommes autour du changement social et culturel. De nouvelles relations moins hiérarchiques avec les femmes et avec les jeunes, des identités masculines plus attentives aux activités de soins aux « autres », y compris à l'environnement naturel, plus de concertation et des relations plus égalitaires sont souhaitables pour faire face à tous ces défis. La fabrication sociale des masculinités contemporaines devrait évoluer pour rendre le changement social possible. La fragilisation actuelle des identités masculines, au Nord comme au Sud, « est peut-être ce qui rend aujourd'hui les rapports femmes-hommes plus intéressants, mais plus épineux » (Laugier, 2012).

ANALYSER LES CHANGEMENTS FAMILIAUX ET CEUX DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

La question des changements familiaux combinés aux changements productifs est encore insuffisamment théorisée, alors même qu'il s'agit de débattre de l'évolution d'un modèle productif agricole orienté vers l'utilisation d'une main-d'œuvre familiale.

ORGANISATIONS FAMILIALES ET LIENS À L'EXPLOITATION

Dans le contexte migratoire, par exemple, qui caractérise la plupart des pays du Sud, les femmes peinent à maintenir l'exploitation familiale lorsque le mari est absent. Elles ne peuvent pas toujours s'assurer une place de décision dans les organisations collectives de travail. De

nouvelles formes de monoparentalité apparaissent, mais elles ne sont ni reconnues ni soutenues. Il faudrait poursuivre l'analyse lorsque plusieurs membres d'une même famille vivent et travaillent dans des lieux distincts. Pour de nombreuses familles paysannes, le travail de la terre n'est plus le principal pourvoyeur de biens et de revenus. Le travail agricole s'inscrit alors dans un système complexe d'activités plurielles, mais aussi dans des territoires et des espaces ruraux ou périurbains en pleine recomposition. Au Nord, l'emploi des femmes en dehors des exploitations encourage les formes d'engagement sociétaire. Celles-ci peuvent aussi être choisies par les femmes, de plus en plus nombreuses, qui s'installent (Rieu, Dahache, 2009). Les installations hors cadre familial peuvent aujourd'hui échapper aux logiques de couple, alors même que le modèle de référence défendu par les femmes dans les années quatre-vingts était précisément l'agriculture de couple (Barthez, 1982). L'agriculture familiale s'inscrit donc de plus en plus dans des formes socioéconomiques diversifiées de production. Au Nord comme au Sud, ces innovations organisationnelles marquent des modifications des liens existant entre exploitation, territoire et famille.

LOGIQUES INDIVIDUELLES, LOGIQUES COLLECTIVES FAMILIALES

Comment valoriser, apprécier, rémunérer le travail de tous et de toutes sur les exploitations agricoles familiales sans bouleverser les équilibres économiques ? C'est là un des enjeux majeurs du devenir des agricultures familiales au Nord comme au Sud alors que s'affirment des volontés d'autonomisation des jeunes et des femmes. L'ouvrage a identifié quelques analyses mais le débat reste ouvert.

Face aux changements fonciers actuels (accaparement, titrisation et marchandisation des terres), seule l'étude des réalités et des pratiques sociales montrera comment les enjeux entre droits des femmes et droits collectifs des communautés paysannes seront arbitrés : fera-t-on appel au droit moderne, religieux ou coutumier ? Comment les femmes négocieront-elles de façon innovante un accès à la terre et aux moyens de production ? Les paysannes ne sont pas dupes sur le fait que les titres de propriété sont aussi un moyen de gager la terre au risque de la perdre. Dans le même temps, l'accès au foncier est l'assurance d'une reconnaissance de leurs droits.

Comment évolueront les relations sociales familiales qui reposent encore largement sur une soumission des femmes et des jeunes aux décisions productives prises par les hommes ? Comment institueront-elles dans le même temps de nouvelles relations avec leurs enfants — filles et garçons —, qui ne veulent plus travailler gratuitement pour elles et partent, pour un temps ou définitivement, en ville (Guétat-Bernard, 2013) ?

RENVERSER LES VALEURS, REVALORISER LES ACTIVITÉS DE SOINS

L'ouvrage a montré que la recherche d'une plus grande égalité de genre en agriculture ne peut pas répondre uniquement à une analyse chiffrée : les données statistiques sont cruciales, mais beaucoup reste à faire pour les produire de façon sexospécifique. Les formes de reconnaissance, les valorisations identitaires, les questions éthiques comptent également. L'enjeu revendiqué par bien des femmes en agriculture dans les pays du Nord comme du Sud est de leur donner une valeur sociale et économique (Gilligan, 1982).

Les mouvements féministes et ceux de femmes en agriculture contribuent à l'élaboration d'une vision alternative de l'agriculture. De nombreuses femmes, notamment sud-américaines (au Brésil tout particulièrement), se sont battues très tôt pour un engagement agro-écologique, défendant une autre agriculture. Ces femmes revendiquent une perspective englobante, c'est-à-dire incluant les liens entre le travail de la terre, la qualité des sols, le monde vivant animal et végétal, le territoire, les consommateurs (membres de leur propre famille mais aussi les consommateurs urbains), selon une approche humaniste et systémique de l'agriculture (Charlier et Demanche, 2014). L'ouvrage a montré qu'il ne s'agit pas d'une vision essentialiste du féminin mais d'une reconnaissance juste de l'engagement pratique des femmes au sens où Agarwal l'analyse (Agarwal, 2000). La défense de ces valeurs n'est pas portée par toutes les femmes et n'exclut pas les hommes. Cependant, de nombreuses organisations féminines ont porté des plaidoyers pour infléchir les programmes d'action relatifs au développement et à une agriculture durable, à la lutte contre le changement climatique ou à la maîtrise énergétique dans les lieux de concertations et de décisions.

L'engagement « reproductif », y compris celui qui nous intéresse ici — le rapport à l'alimentation —, est revendiqué comme une valeur sociale, économique et politique à une époque où collectivement, nous devons redonner un sens au souci de l'autre, dans la diversité du monde vivant et non vivant. Insistons et répétons, dépassons une vision différencialiste et essentialiste de division traditionnelle des rôles, qui attribue le « soin » des autres aux femmes et le pouvoir aux hommes, pour considérer, selon une « éthique du *care* » (Larrère, 2012 ; Laugier, 2012 ; Brugères, 2008), que l'attention aux autres (et à la nature) permet de réinscrire les relations sociales dans le souci de la différence, des contextes situés, que l'on soit femme ou homme. L'autre n'est pas la femme, il ne représente la femme que dans une vision androcentrique. Les « soins aux autres », humains et êtres vivants, doivent être positionnés au cœur de la définition du développement et de la production d'un bien-être nouveau pour l'humanité et la planète. Les travaux sur

le « don des femmes » (*Revue du MAUSS*, 2012) invitent à s'engager dans une nouvelle définition des identités, à la fois dans la préservation des valorisations individuelles et dans la reconnaissance des interdépendances (vis-à-vis des autres et du monde). Les mouvements de femmes rurales au Nord comme au Sud, longtemps peu relayés et entendus par les syndicats agricoles, ont dénoncé les rapports de patriarcat au sein des familles. Ils ont revendiqué une reconnaissance de la diversité des tâches des femmes, de leurs compétences et de la valeur de leurs productions, y compris dans l'articulation au marché, et souvent dans l'engagement pour un autre modèle de développement en agriculture. Dans le contexte de la mondialisation, c'est-à-dire de l'extension du capitalisme qui insère au marché de nouveaux biens, personnes et lieux, ces mouvements de femmes rurales défendent le fait que les ressources « naturelles » (terre, eau, plantes) ne sont pas des biens comme les autres. Le rapport nourricier que les femmes assument souvent est un rapport d'attention aux autres, qui réinterroge la valeur du don et du « hors marché ». Une attention est particulièrement portée aux rapports à maintenir entre le social (la famille et les autres formes d'engagement collectif) et le productif. La meilleure insertion et reconnaissance des femmes dans la définition des politiques agricoles au Nord comme au Sud ne relève donc pas uniquement d'une recherche d'efficacité économique ou d'un enrôlement obligatoire dans des tâches modelées historiquement par les pratiques sociales des hommes, sans recomposition de la division des tâches. Elle relève plutôt d'une perspective de reconnaissance et de légitimation des savoirs et pratiques des femmes ouvrant une réflexion sur les valeurs associées à la production agricole et sur les liens entre systèmes alimentaires et systèmes productifs. Les auteurs de l'ouvrage poursuivent la démonstration selon laquelle les biens alimentaires sont inscrits dans les constructions sociales : ils sont socialisés, culturels et identitaires, porteurs de valeurs d'échanges entre les territoires, les producteurs et les consommateurs. Un des enjeux actuels de la prise en compte du genre dans le devenir des agricultures familiales est bien de comprendre que, conjointement aux questions d'efficacité économique, se jouent des questions d'égalité de genre dans les sphères domestiques et les institutions d'encadrement des filières, mais aussi d'inscription socioterritoriale des biens alimentaires.

Quelles que soient les évolutions à venir, les questions de genre doivent être prises en compte de façon prioritaire dans les politiques qui seront mises en œuvre. La place des femmes dans l'agriculture demeure prépondérante, dans toutes les configurations envisageables.

■ RÉFÉRENCES CITÉES¹

- Agarwal B., 2000. Conceptualising environmental collective action: why gender matters, *Cambridge Journal of Economics*, 24, p. 283-310.
- Aguilar L., 2004. *Gender Indicators*. Gland : IUCN, The World Conservation Union.
- Alhassoumi H., 2012. *Innovations, dynamiques et mutations sociales : les femmes productrices de sésame de la Sirba et leurs initiatives collectives*. Thèse de doctorat, Université Toulouse 2 le Mirail, 309 p., codirection Anne-Marie Granié et Tidjani Alou, ED TESC, UMR Dynamiques rurales.
- Ameniya H. (dir.), 2007. *L'agriculture participative. Dynamiques bretonnes de la vente directe*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Ameniya H. (dir.), 2011. *Du Teikei aux Amap, le renouveau de la vente directe de produits fermiers locaux*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Ancey G., 1975. Niveau de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain. Amira, Miméo, Paris, 34 p.
- Anonyme, 1953. Une enquête sur les temps de travail et les frais de production de la viticulture dans le Languedoc. *Études et conjoncture. Économie française* (1), p. 37-62.
- Anthopoulou T., 2010. Rural women in local agro food production: Between entrepreneurial initiatives and family strategies. A case study in Greece. *Journal of Rural Studies*, 26, p. 394-403.
- Anzenna tabemonowo tukutte taberukai (Association pour produire et manger des aliments sains), 2005. *Murato toshiwomusubu Miyoshi-yasai* (Les légumes de Miyoshi qui relie le village et la ville), éditions Boronte, Nagano.
- Arbeitsmarkt 2006, 2007. Amtliche Nachrichten der Bundesagentur für Arbeit, 55 (1) Nuremberg : Bundesagentur für Arbeit.
- Aster-International, www.aster-international.org/2012/04/04/communiquer-commun-des-ong-du-programme-genre-et-economie/
- Ba A., Thiaw D., 2007. Le Sénégal oriental. *Atlas de l'Afrique : Sénégal*, p.67-87.
- Baker A., Manji F., 2002. Rédaction, instrument de changement. Guide interactif : comment rédiger efficacement, la rédaction scientifique, la rédaction argumentative, CD-ROM et guide de l'utilisateur. CRDI, CD-ROM interactif disponible en ligne : www.idrc.ca/fr/ev-9428-201-1-DO_TOPIC.html.

1. Les adresses des sites internet ont fait l'objet d'une vérification en février 2014. L'éditeur ne garantit pas leur validité au-delà de cette date.

- Ballington J., 2008. *Equality in Politics: A Survey of Men and Women in Parliaments*. Union interparlementaire. Lausanne. (www.ipu.org/PDF/publications/equality08-e.pdf)
- Banque mondiale, FAO, Nations-unies, 2010. Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics, Report No. 56719-GLB, 55 p.
- Banque mondiale, 2011. Rapport sur le développement dans le monde 2012. L'égalité des genres : un impératif pour le développement. Washington : Banque mondiale, 458 p.
- Banque mondiale, FAO et Fida, 2009. *Gender in Agriculture Sourcebook*. Washington. (<http://siteresources.worldbank.org/INTGENAGRLIVSOUBOOK/Resources/CompleteBook.pdf>)
- Barbedette L., 2004. Mieux connaître la réalité de l'exploitation familiale ouest-africaine, Coopération Suisse au développement (DDC), section Afrique occidentale, 32 p.
- Barrier C., 1990. Développement rural en Afrique de l'Ouest soudano-sahélienne : premier bilan sur l'approche gestion des terroirs villageois (CCGE). *Les cahiers de la recherche-développement*, 25, mars, p. 33-43.
- Barthez A., 1982. *Famille, travail et agriculture*, Paris : Economica, 192 p.
- Barthez A., 2005. Devenir agricultrice : à la frontière de la vie domestique et de la profession. *Économie rurale*, 289-290, p. 30-43.
- Bartoli P., Boulet D., Lacombe P., Lifran R., Laporte J.-P., Montaigne E., 1987. *L'économie viticole française*, Paris : Institut national de la recherche agronomique, 282 p.
- Behrman J., Meinzen-Dick R. & Quisumbing A., 2012. The Gender Implications of Large-scale Land Deals, *Journal of Peasant Studies*, 39 (1), p. 49-79.
- Bélières J.-F., Bonnal Ph., Bosc P.-M., Losch B., Marzin J., Sourisseau J.-M., 2013. Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques. AFD, MAE, MAAF, Cirad, 306 p.
- Bélières J.-F., Bosc P.-M., Faure G., Fourmier S., Losh B. 2002. *What Future for West Africa's Family Farms in a World Market Economy?* Londres : IIED, 36 p. (Issue paper n° 113).
- Benson, C. et Twigg, J., 2007. *Tools for Mainstreaming Disaster Risk Reduction: Guidance notes for Development Organisations*. Provention Consortium, Genève, 184 p.
- Bérard L., Cegarra M., Djama M., Louafi S., Marchenay P., Roussel B., Verdeaux F., 2005. *Biodiversité et savoirs naturalistes locaux en France*. Paris : éditions du Cirad-IDDRI, IFB, INRA, 271 p.
- Bertrand M., 2011. Quand femmes rime avec local : logique de promotion ou nouveau confinement dans les villes africaines. *Justice sociale*, www.jssj.org.
- Bessière C., 2010. *De génération en génération. Arrangements de famille dans les entreprises viticoles de Cognac*, Paris : Raisons d'agir, 221 p.
- Bisilliat J., 2000. Lutttes féministes et développement : une perspective historique. *Cahiers genre et développement*, L'Harmattan, 1, p. 19-31.
- Bisilliat J., 2001. La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologie. In : *Genre et économie : un premier éclairage* (Bisilliat J., Verschuur C. (dir.)), *Cahiers genre et développement*, L'Harmattan, 2, p. 121-124.

- Bissilliat J. (dir), 1996. *Femmes du sud, chefs de famille*. Paris : Karthala, 408 p.
- Blackden C.-M., Wodon Q., 2005. Gender, Time Use and Poverty in Sub-Saharan Africa. *World Bank Working Paper 73*, 172 p.
- Blanc J., Kledal P.-R., 2012. The Brazilian Organic Food Sector: Prospects and Constraints of Facilitating the Inclusion of Smallholders. *Journal of Rural Studies*, 28, p. 142-154.
- Blundo G., 1994. Le conflit dans « L'entente ». Coopération et compétition dans les associations paysannes de Koungheul (Sénégal). In : *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques* (Jacob J.-P., Lavigne Delville P., dir.). Paris : Apad-Karthala-IUED.
- Bonnassieux A., 2013. L'implication croissante des femmes dans les organisations collectives en Afrique de l'Ouest : quels impacts sur l'évolution des rapports de pouvoir ? IRD, 26 p.
- Bonotaux J., 2006. Du passage de l'entreprise agricole à l'entreprise viticole. *Agreste Aquitaine*, 6, p. 1-4.
- Boserup E., 1983 [1970]. *La femme face au développement économique*. Paris : PUF, 315 p.
- Boström M., Klintmam M., 2009. The Green Political Food Consumer. A Critical Analysis of the Research and Policies. *Antropology of food*, <http://aof.revues.org/6394?lang=fr#bodyftn2>.
- Boutinot, L., 2000. Le beurre et l'argent du beurre. Intérêt et limites du concept « genre » dans les études préalables aux projets de développement, *Bulletin de l'Apad*, 20, *Genre et développement*, 13 p.
- Braithaite M., 1998. L'égalité entre hommes et femmes dans le développement local. *POUR*, Femme et milieu rural. Nouvelles activités, nouvelles compétences, 158, p. 153-160.
- Brookfield H., 2008. Family Farms Are Still Around: Time to Invert the Old Agrarian Question. *Geography Compass*, 2, 1, p. 108-126..
- Bundesforschungsanstalt für Landwirtschaft, 2006. Perspektiven und Probleme von Frauen in ländlichen Räumen. Landwirtschaftsverlag, Münster-Hiltrup.
- Carney J., Elias M., 2006. Revealing Gendered Landscapes: Indigenous Female Knowledge and Agroforestry of African Shea. *Canadian Journal of African Studies*, Vol. 40, 2, p. 235-267.
- Cefai D., 2007. Pourquoi se mobilise-t-on ? : les théories de l'action collective. *MAUSS*. Paris : La Découverte, 727 p.
- Cettolo H., Rieu A., 2006. Pour une prise en compte du « genre » dans les actions d'insertion des femmes en milieu rural. In *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural* (Granié A.-M., Guétat-Bernard H., ed.). Toulouse : Presses universitaires du Mirail, p. 303-322.
- Chalfin B., 2004. *Shea Butter Republic*. Londres : Routledge.
- Chambers R., Conway G.-R., 1991. Sustainable Rural Livelihoods: Practical Concepts for the 21st Century. *IDS Discussion Paper*, 296, 33 p.
- Chant S., 2006. Repenser la féminisation de la pauvreté en lien avec les indices agrégés relatifs au genre. *Journal of Human Development*, Vol. 7, 2. Londres : Routledge.

- Charlier S., 2006. L'économie solidaire au féminin : quel apport spécifique pour l'*empoderamiento* des femmes? Une étude de cas dans les Andes boliviennes. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences sociales (population, environnement, développement), UCL. Louvain : PUL.
- Charlier S., 2007. Les femmes contribuent à la souveraineté alimentaire. In : *La souveraineté alimentaire. Regards croisés* (Charlier S. et Warnotte G., ed). Louvain-la-Neuve : UCL/PUL, Entraide et Fraternité.
- Chibwana C., Fisher M., Jumber C., Masters W., Shively G., 2011. *Measuring the Impact of Malawi's Farm Input Subsidy Program*. Social Science Research Network (www.agecon.purdue.edu/academic/agec640/FISP.pdf).
- Chu J., 2011. Gender and Land Grabbing in Sub-Saharan Africa: Women's Land Rights and Customary Land Tenure, *Development*, 54, 1, p. 35-39.
- CIAT, 1996. *New Frontiers in Participatory Research and Gender Analysis. Proceedings of the International Seminar on Participatory Research and Gender Analysis for Technology Development*. PRGA. Cali, CIAT.
- Cirad-Tera, 1998. Agricultures familiales. Atelier de travail. Montpellier : Cirad Tera, 72 p.
- Commission genre de Coordination SUD : www.coordinationsud.org/plaidoyer/genre/
- Conférence agricole des États membres de la Communauté économique européenne. Recueil des documents. Stresa, du 3 au 12 juillet 1958.
- Coordination SUD, 2007. Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi? Paris : Gret, AVSF, CCFD, Agter, MAE, 90 p.
- Davies S., 1996. *Adaptable Livelihoods : Coping with Food Insecurity in the Malian Sahel*. Basingstoke : éditions Palgrave Macmillan, 304 p.
- De Vreyer Ph., Lambert S., Safir A., Sylla M., 2008. Pauvreté et structure familiale, pourquoi une nouvelle enquête? *Stateco*, 102, p. 5-20.
- Deere C.-D., Lastarria-Cornhiel S., Ranaboldo C., Costas P. (co), 2011. *Tierra de mujeres. Reflexiones sobre el acceso de las mujeres rurales a la tierra en América Latina*. Fundación Tierra y coalición internacional para el acceso a la tierra. La Paz, 113 p..
- Degavre F., 2011. La pensée femmes et développement. In : Guérin I., Hersent M., Fraisse L., dir., *Femmes, économie et développement*. De la résistance à la justice sociale. Paris : Erès/IRD, p. 63-84.
- Delord B, Lacombe Ph., 1987. L'agriculture familiale aujourd'hui, renouvellement et activités des ménages. *Études rurales*, 110, 111, 112.
- Demossier M., 1999. *Hommes et vins. Une anthropologie du vignoble bourguignon*. Dijon : Publications de l'Université de Bourgogne (XCII), Éditions universitaires de Dijon, 443 p.
- Denechere F., 2007. Repères pour une approche économique des circuits courts dans leur territoire : concepts et méthodes pour leur compréhension et évaluation. Rennes : AgroCampus, 89 p.
- Descola, P., 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard, bibliothèque des sciences humaines, 623 p.
- DFID, Department of International Development, 1999. Sustainable livelihoods guidance sheets.

- Diallo A., 2011. Évolution des systèmes de production et redéfinition du rôle des femmes en milieu agro-pastoral burkinabé : cas du village de Sambonay dans la province du Séno. Mémoire de maîtrise, département de Sociologie, Université de Ouagadougou, 70 p.
- Diana Deere C., 2010. Assets, Livelihoods, and Social Policy, *Feminist Economics. Taylor and Francis Journals*, vol. 16 (2), p. 151-153.
- Diarra M., Monimart M., 2006. Femmes sans terre, femmes sans repères ? Genre, foncier et décentralisation au Niger. Londres : éditions IIED, dossier n° 143, octobre, 50 p.
- Dijkstra T., 2001. Export Diversification in Uganda: Developments in Non-Traditional Agricultural Exports. Leyde : African Studies Centre. <https://openaccess.leidenuniv.nl/bitstream/handle/1887/17741/ASC-075287668-110-01.pdf?sequence=2>
- Diop Sall F., Thioune R. (sous-dir.), 2012. *Sénégal : Les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière*. Paris : éditions Langa RPCIG/ CRDI, 160 p.
- Diop Sall F., 2011. Quelles stratégies pour une politique qui assure l'équité foncière au Sénégal ? Exposé lors de l'atelier d'expertise en genre et foncier « Quel statut de la terre pour une égalité de genre ? » organisé par la Commission Femmes et Développement, Bruxelles, 5 octobre 2011.
- Donni O., Ponthieux S., 2011. Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives. *Travail, genre et sociétés*, 2011/2, 26, p. 67-83.
- Droy I., 2006. Quel apport de l'approche par les capacités pour l'analyse des inégalités de genre ? In : *Amartya Sen : A Development Economist?* (Reboud V., ed). Paris : AFD, p. 125-148.
- Droy I., Pascual C., Bidou J.-E., 2014. Inégalités de genre et vulnérabilité alimentaire en milieu rural béninois : des interactions complexes. In : *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*. (Guétat-Bernard H., Saussey M., dir.). Montpellier : IRD, coll. À travers champs.
- Droy I., 1990. *Femmes et développement rural*. Paris : Karthala, 260 p.
- Dubuisson-Quellier S., 2012. Le consommateur responsable. La construction des capacités d'action des consommateurs par les mouvements militants. *Sciences de la Société*, 82, p.107-125.
- Dumont R., 1956. *Voyages en France d'un agronome*. Paris : éditions M.-T. Génin, librairie de Médecis, nouvelle édition revue et augmentée, 485 p.
- Dury S., Bocoum I., 2012. Le « paradoxe » de Sikasso (Mali) : pourquoi « produire plus » ne suffit-il pas pour bien nourrir les enfants des familles d'agriculteurs ? *Cahiers Agriculture*, 21, 5, p. 324-336.
- Elías Argandoña B., 2005. Aportes de las mujeres rurales a la seguridad y soberanía alimentaria de Bolivia: 4 estudios de caso. Rapport de recherche intermédiaire, Remte Bolivia. Bolivie, La Paz.
- Enda. <http://enda-europe.org/fsp-genre-et-economie>
- Erin N., Gómez Tovar L., Schwentesius Rindermann R., Ángel Gómez Cruz M., 2010. Participatory Organic Certification in Mexico: an Alternative Approach to Maintaining the Integrity of the Organic Label, *Agriculture and Human Values*, 27, p. 227-237.

- Espen E., Bell E., *Bridge Development gender*, UNDP, 2007. Genre et indicateurs. Boîte à outils, rapport, octobre, 70 p.
- FAO, 2003. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (Sofi 2003). Rome : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 36 p.
- FAO, 2005. *Agricultural Census and Gender, Lessons learned in Africa*. FAO Regional Office for Africa, 104 p.
- FAO, 2007. Un système intégré de recensements et d'enquêtes agricoles, volume 1. *Développement et statistique*. Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010. Collection FAO, 196 p.
- FAO, 2010. *Gender Dimensions of Agricultural and Rural Employment: Differentiated Pathways Out of Poverty, Status, Trends and Gaps*. Rome. www.fao.org/docrep/013/i1638e/i1638e.pdf.
- FAO, 2010. Recensement mondial de l'agriculture 2000 : Analyse et comparaison internationale des résultats (1996-2005). Rome : FAO, série du développement statistique, 2010.
- FAO, 2011. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement. 2010-2011. Rome : FAO.
- Faye A., 2006. Pouvoir local et coopération au développement : gestion sélective de l'offre de services fonciers et exclusion. *Bulletin de l'Apad*, 22, Gouvernance foncière au quotidien en Afrique.
- Fida (Fonds international de développement agricole). Résumé du cadre stratégique 2007-2010. Rome : Fida.
- Fink M., Grajewski R., Siebert R., Zierold K., 1994. Beschäftigungssituation von Frauen im ländlichen Raum der neuen Bundesländer. *Berichte über Landwirtschaft : Zeitschrift für Agrarpolitik und Landwirtschaft*, 72, p. 1-4.
- Forum rural mondial, 2013. Préparation de l'année internationale de l'Agriculture familiale AIAF, document conceptuel. Rome : FRM, mai 2013, 18 p.
- Fujita H., 2007. A Study on the Voluntary Group known as *Kurashi wo kangaeru Kai* (cooperative group involved in buying healthy food and studying the daily life of their members, particularly in terms of food). *Bulletin du Centre de recherches générales sur l'environnement de l'université de Shiga*, 4, I, p. 23-35.
- Gaillard J.-C., 2009. Discourses on Disaster Related Concepts: Scientific and Policy Perspectives for Disaster Risk Reduction. *Journal of International Development*, 22, 4.
- Galet P., 1973. Précis de viticulture. Montpellier : imprimerie Paul Dehan, 554 p.
- Galtier G., 1960. *Le vignoble du Languedoc méditerranéen et du Roussillon. Étude comparative d'un vignoble de masse*. Montpellier, Causse, Graille et Castelnau, 484 p.
- Gardey D., 2004. Enjeux des recherches sur le genre et le sexe, rapport à la présidente du Conseil scientifique du CNRS, mars 2004, 32 pages. http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/02/95/21/PDF/Gardey_rapport-genre_sexe_03_2004.pdf

- Gastellu J.-M., 1980. Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? Paris : *Cahiers Orstom*, série Sciences humaines, XVII, 1-2, p. 3-11.
- Genre en action, 2012. Le genre dans la balance macroéconomique. *Focus Genre*, 12, décembre 2012. Pessac : Genre en action. www.genreenaction.net/IMG/pdf/FOCUS.pdf.
- Gidakou I., 1999. Young Women's Attitudes Towards Agriculture and Women's Roles in the Greek Courtside, a First Approach. *Journal of Rural Studies*, 15, 2, p. 147-158.
- Gidakou I., 2000. Farm Women's New Vocational Activities: Prospects and Problems of Women's Cooperatives and Small On-Farm Business in Greece. *Journal of Rural Studies*, 19, p. 1-7.
- Godelier M., 1983. *L'idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*. Paris : Seuil, 348 p.
- Goldammer J., 1987. Geschlechtsspezifische Arbeitsteilung und sozialökonomische Probleme der berufstätigen Frauen in der sozialistischen Landwirtschaft der DDR. Ph.D. Dissertation. Halle-Wittenberg : Martin Luther University.
- González Torres A., 2011. *Comercio Justo: expresiones locales de un concepto global. Escenarios de Guadalajara y San Cristóbal de las Casas*, thèse de licence, Centro Universitario de Ciencias Sociales y Humanidades. Guadalajara, Jalisco : université de Guadalajara.
- Granié A.-M., Guétat-Bernard H., Terrieux A., 2011. Initiatives féminines en agriculture et dynamiques des territoires ruraux, ou la poule aux œufs d'or. In : *Femmes et agriculture* (Ferréol G., dir.). Bruxelles : collection Proximités Sociologie, éditions EME, p. 143-154.
- Granié A.-M., Guétat-Bernard H., dir., 2006. *Empreintes et inventivités des femmes dans le développement rural*. Toulouse : PUM-IRD, 325 p.
- Granié A.-M., Fontorbes J.-P., 2011. *Cuma, si!*, film recherche de 50 min. Enfa.
- Guérin I., Hersent M., Fraisse L., 2011. *Femmes, économie et développement, de la résistance à la justice sociale*. Paris : édition Erès - IRD, 382 p.
- Guérin I., Guétat-Bernard H., Verschuur C., 2014. Introduction. In : *Sous le développement, le genre* (Verschuur C., Guérin I., Guétat-Bernard H., dir.). Montpellier-Londres : éditions IRD-Palgrave (sous presse).
- Guétat-Bernard H., Saussey M. (dir.), 2014. *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*. Montpellier : IRD, coll. À travers champs.
- Guétat-Bernard H., 2011. *Développement rural et rapports de genre. Mobilité et argent au Cameroun*. Rennes : Presses universitaires de Rennes (Géographie sociale).
- Guétat-Bernard H., 2014. Travail, famille et agriculture : enjeux de genre et de développement, perspective Nord-Sud. In : *Sous le développement, le genre* (Verschuur C., Guérin I., Guétat-Bernard H., dir.). Montpellier-Londres : éditions IRD-Palgrave (sous presse).
- Guétat-Bernard H., 2013. Mobilités spatiales, organisation familiale et ruralités des Suds : un regard par les rapports de genre. In : Guétat-Bernard H., Jacquemin M., *Rapports de genre, systèmes de mobilité spatiale et développement rural en Afrique*. *Géocarrefour*, 88, 2.

- Gururani S., 2002. Le savoir des femmes du tiers monde dans le discours sur le développement. In : *Revue internationale des sciences sociales*, 173, 3, p. 353-363.
- Gutiérrez Pérez C., 2012. Representaciones sociales de los alimentos orgánicos Valoraciones de calidad y riesgo entre consumidores de Chiapas. Thèse de doctorat. San Cristóbal de Las Casas, Chiapas : Ecosur.
- Hall A., Mogyorody V., 2007. Organic Farming, Gender, and the Labor Process, *Rural Sociology*, 72, 2, p. 289-316.
- Hubscher R., 2005. Les femmes de l'ombre : migrantes italiennes et polonaises dans l'entre-deux-guerres. In : *Ruralité française et britannique XIII^e-XX^e siècles. Approches comparées*. Rennes : N. Vivier ed., Presses universitaires de Rennes, p. 129-138.
- Inra, 2009. La Tierra tiene Nombre de Mujer. Equidad y género en el proceso de saneamiento de tierras. La Paz : ed. Presencia, www.inra.gob.bo/
- Instituto Nacional de Estadística Geografía e Informática, 2010. Sistema estatal y municipal de base de datos. <http://sc.inegi.org.mx/sistemas/cobdem/index.jsp>
- Jornal Sem Terra. São Paulo, mai 1985, novembre 1995, mars 1999.
- Juárez Norma H., 2010. Del sentido del valor a la construcción del precio. La gobernanza entre productores, intermediarios y consumidores de alimentos orgánicos de Juanacatlán y de Guadalajara. Thèse de Master of Science, spécialité en Anthropologie sociale. Guadalajara : CIESAS, 219 p.
- Kachule R.-N., Chilongo T.-M.S. 2007. Potential of Input as a Mechanism for Integrating the Non-Commercial and Commercial Input Markets: The Case of Malawi. FANRPAN. Pretoria. www.fanrpan.org/documents/d00511/Malawi_Voucher_Report_Oct2007.pdf
- Kasente D., Lockwood M., Vivian J., Whitehead A., 2000. Gender and the Expansion of Non-traditional Agricultural Export in Uganda. Genève : United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD). [www.unrisd.org/unrisd/website/document.nsf/\(httpPublications\)/832924CAD254DE9880256B67005B75CF?OpenDocument](http://www.unrisd.org/unrisd/website/document.nsf/(httpPublications)/832924CAD254DE9880256B67005B75CF?OpenDocument)
- Kassam A., 2003. La recherche en sciences sociales au sein du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale : une vue d'ensemble. In : *Revue internationale des sciences sociales*, 2003, 3, 177, p. 493-517.
- Kauffer M., Edith F., García García A., 2004. Aguas sucias para trabajar, agua limpia para tomar: transformaciones en torno al agua en comunidades tzotziles de los Altos de Chiapas, México. In : *Los pueblos indígenas y el agua: desafíos del siglo XXI* (Francisco Peña, coord.). México : El Colegio de San Luis, Walir, Semarnat, Imta, p. 119-138.
- Kazakopoulos L., Gidarakou I., 2003. Women's Cooperatives in Greece and the niche market challenge. *Journal of Rural Cooperation*, 3, 11, p. 25-45.
- Khera R., Nayak N., 2010. Women Workers and Perceptions of the National Rural Employment Guarantee Act in India. In : *Gender Dimensions of Agricultural Employment: Differentiated Pathways out of Poverty*. Rome : FAO. www.fao.org/docrep/013/i1638e/i1638e00.htm
- Kishi Y., 1996. *Shoku to nô no sengo-shi* (L'histoire des aliments et de l'agriculture après-guerre). Tokyo : éditions Nihon Kêzai shinbun-sha.

- Koutsou S., Botsiou M., 2012. Les entreprises féminines d'économie sociale en espace rural grec. Étude de cas au département de l'Évros-Grèce. In : *Les Cahiers de l'économie sociale : Les contributions des coopératives à une économie plurielle*, (Blanc J., Colongo D., ed.). Paris : L'Harmattan, p. 503-517.
- Koutsou S., Notta O., Samathrakis V., Patralidou M., 2009. Women's Entrepreneurship and Rural Tourism in Greece. Private Enterprises and Cooperatives. *South European Society and Politics*, 14, 2, p. 191-209.
- Koutsou S., Partalidou M., Petrou M., 2011. Present or Absent Farm Heads? A Contemporary Reading of Farming in Greece. *Sociologia Ruralis*, 51, 4, p. 404-419.
- Kröhnert S., Klingholz R., 2007. Not am Mann : Vom Helden der Arbeit zur neuen Unterschicht? Lebenslagen junger Erwachsener in Abstiegsregionen der neuen Bundesländer. Berlin-Institut für Bevölkerung und Entwicklung, Berlin.
- Kyôdô kumiai keiei kenkyûjo (Centre de recherches sur la gestion des coopératives), 2009. *Anyani taneo makugotoku* (Comme si l'on semait dans les ténèbres), Nôsan gyoson bunka kyôkai, Tokyo.
- Kyôdô kumiai keiei kenkyûjo (Centre de recherches sur la gestion des coopératives), 1971. Kyôdôkumiai keiei kenkyu geppô, *Revue mensuelle de recherche sur la gestion des coopératives*, n° 214.
- Labourie-Racapé A., 2004. Genre et territoire, quelles questions? *Espace, populations, sociétés*, 1, p. 113-119.
- Lagrange R.-M., 1998. Les agricultrices, les oubliées de la recherche et du féminisme. *Lunes*, 4, p. 21-27.
- Lalanne M., Lapeyre N., 2009. L'engagement écologique au quotidien a-t-il un genre? *Études féministes*, 2009, 22, 1, p. 47-68.
- Lamarque H., 1994. *L'agriculture familiale. Du mythe à la réalité*. Tome 2. Paris : L'Harmattan, 300 p.
- Lasch V., Panzig Ch., Schobin A., Fuhr D. 1992. Zur Lebens- und Erwerbssituation von Frauen im ländlichen Raum der neuen Bundesländer. Arbeitsergebnisse (Schriftenreihe der Arbeitsgemeinschaft Ländliche Entwicklung am Fachbereich Stadtplanung/Landschaftsplanung der Gesamthochschule Kassel), 22 (décembre).
- Lastarria-Cornhiel S., Behrman J.-A., Meinzen-Dick R., Quisumbing A.-R., 2012. Gender Equity and Land: Toward Secure and Effective Access for Rural Women. In : Quisumbing, A., Meinzen-Dick, R., Raney, T., Croppenstedt, A., Behrman, J. A., Peterman, A. (ed), *Gender in Agriculture and Food Security: Closing the Knowledge Gap*. New-York : Springer et FAO.
- Lauretis T. de, 1994. A tecnologia do Gênero. In *Tendências e Impasses. O Feminismo como crítica da Cultura* (Holanda H. Buarque de, dir.). Rio de Janeiro : Rocco, p. 206-242.
- Lavigne Delville P. (dir.), 1998. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala, 744 p.
- Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A., 1996. *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris : Karthala, 388 p.

- Lecomte B., 2008. Les trois étapes de la constitution d'un mouvement paysan en Afrique de l'Ouest. In : Deveze J-C. (dir.), 2008. *Défis agricoles africains*. Paris : Karthala, Agence française de développement (AFD), p. 119-135.
- Lem W., 2001. Familisme, despotisme et discipline dans le Languedoc rural. Le contrôle des femmes et la gestion des hommes dans l'exploitation familiale. *Anthropologie et Sociétés*, 25, 1, p. 81-98.
- Little J., Austin P., 1996. Women and the Rural Idyll. *Journal of Rural Studies*, 12, 2, p. 101-111.
- Little J., Ilberr B., Watts D., 2009. Gender, Consumption and the Relocalisation of Food: A Research Agenda. *Sociologia Ruralis*, 49, 3, p. 201-217.
- Lochard Y., Simonet-Cusset M., 2005. La parabole de l'observatoire ou les limites à l'institutionnalisation d'un «partenariat cognitif» avec les associations. *Politix*, 2005, 2, 70, p. 51-70.
- Locoh Th., Nguessan K., Adebousoye M., 2008. Genre et sociétés en Afrique. Implications pour le développement. *Les cahiers de l'INED*, INED, 431 p.
- Losch B., Fréguin-Gresh S., White E., 2012. Structural Transformation and Rural Change Revisited. Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World. Washington : Agence française de développement, Banque mondiale, 277 p.
- Louargant S., Bensahel L., 2006. Une approche de la notion de ressources territorialisées par la problématique de genre. In : *La ressource territoriale* (Pecqueur B., Gumuchian H., dir.). Paris : Economica.
- Mama A., 1997. *Études par les femmes et sur les femmes en Afrique durant les années quatre-vingt-dix*. Dakar : Codesria.
- MAUSS, 2012. Que donnent les femmes ? *Revue du MAUSS permanente*, 39, p. 49-66.
- Medeiros L.S.d., 2011. The political participation of women in the countryside in Brazil: reflexions on forms of organization and demands. In : Verschuur C. (ed.) *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*. Genève, Berne : IHEID, p. 292-314.
- Meillassoux C., 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris : Maspero, 254 p.
- Merdsen T., Banks J., Bristow G., 2000. Food Supply Chain Approach: Exploiting their Role in Rural Development. *Sociologia Ruralis*, 40, 4, p. 424-439.
- Mies M., Shiva V., 1998. *Ecoféminisme*. Paris : L'Harmattan, 362 p.
- Moen D., 2000. Grassroots-based Organic Foods Distributors, Retailers, and Consumer Cooperatives in Japan: Broadening the Organic Farming Movement. In : *Hitotsubashi Journal of Social Studies*, 32, p. 55-76.
- Moity-Maïzi P., 2011. Interroger la localisation et la circulation des savoirs en Afrique. In : *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3, 5, p. 473-491.
- Mondy (dir.), 2010. Vers une agriculture territorialisée : analyse des formes d'organisation collective et innovante de diversification agricole. Rapport d'étude SHS, Conseil régional Midi-Pyrénées.
- Mondy B., Terrieux A., 2011. Où s'alimentent les circuits courts ? Le rôle des ateliers collectifs de transformation agroalimentaire. In : *Circuits courts, contribution au développement régional* (Traversac J.B.). Dijon : Educagri, coll. Transversales, p. 89-101.
- Moser A., 2007. *Genre et indicateurs : panorama*. Brighton : Bridge, IDS.

- Moussa H., 2005. Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Guéladjo, *Études et Travaux du Lasdel*. Niamey : Lasdel 36, 55 p.
- Murray Li T., 2010. Indigeneity, Capitalism, and the Management of Dispossession. *Current Anthropology*, Vol. 51, No. 3, June 2010, pp. 385-414. Published by: The University of Chicago Press on behalf of Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research <http://www.jstor.org/stable/10.1086/651942>.
- Nestel P., 2000. Strategies, Policies and Programmes to Improve the Nutrition of Women and Girls. Food and Nutrition Technical Assistance (Fanta). Washington.
- Neth M., 1995. *Preserving the Family Farm: Women, Community, and the Foundations of Agribusiness in the Midwest, 1900-1940*. Baltimore : Johns Hopkins University Press (Revisiting Rural America).
- Nussbaum M., 1999. Women and Equality: The Capabilities Approach. *International Labour Review*, 138, 3, p. 227-245.
- OAM, 2008. La construction d'un observatoire des agricultures du monde, propositions mises en débat. www.observatoire-des-agricultures-du-monde.org/images/stories/Atelier_OAM_2008_Proposition_dune_demarche.pdf
- OCDE, Comité pour l'aide au développement (CAD), 2008. *DAC Guiding Principles for Aid Effectiveness, Gender Equality and Women's Empowerment*. www.oecd.org/social/gender-development/42310124.pdf
- Oldrup H., 1999. Women Working off the Farm: Reconstructing Gender Identity in Danish Agriculture. *Sociologia Ruralis*, 39, 3, p. 345-358.
- Olivier de Sardan J.-P., Bierschenk T., 1993. Les courtiers locaux du développement., *Bulletin de l'Apad*, 5. <http://apad.revues.org/3233>
- Onuf N., 1989. *World of Our Making : Rules and Rule in Social Theory and International Relations*. Columbia : University of South Carolina Press.
- Osterud G., 2012. *Putting the Barn Before the House. Women and Family Farming in Early Twentieth-Century*. New-York : Cornell University Press, 296 p.
- Oumarou A., 2010. La reconstruction de l'espace public local : interventions extérieures et émergence de nouvelles élites dans la commune rurale de Kargui Bangou (Niger). Niamey : Lasdel, 15 p.
- Pacheco D., 1998. ¿Tierra del padre o del marido? Uso, costumbre y criterios de equidad. La Paz, Bolivie : Fundación Tierra.
- Paggi, S., 2008. La maison rurale aux îles éoliennes et la vinification traditionnelle. In : *Maisons paysannes en Europe occidentale XV^e-XXI^e siècles* (J.-R. Trochet, ed.). Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, p. 91-100.
- Pastor-Barrué M., 1981. *Viticulteurs en crise à Laure-Minervois*, éditions du CNRS, Centre régional de Publications de Toulouse Midi-Pyrénées, 367 p.
- Pelletier J., 2007. La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture française : réflexion sur les programmes de vulgarisation féminine en Loir-et-Cher durant les années soixante. *Ruralia*, 21, 18.
- Petridou E., Glaveli N., 2008. Rural Women Entrepreneurship within Cooperatives: Training Support. *Gender in Management: An International Journal*, 23, 4, p. 262-277.

- Piroux J., 2000. Groupement de femmes au Sénégal, Espace de liberté ou plates-formes pour le changement. *Bulletin de l'Apad*, n°20, Genre et Développement, <http://apad.revues.org>, 19 p.
- Ploeg J.-D. van der, 2010. *Nuevos campesinos. Campesinos e imperios alimentarios*. Barcelone : Icaria editorial, 430 p.
- Pnud, 2011. Addressing Gender Concerns in the Microfinance Institutions (Development and Regulation) Draft Bill 2011. New Delhi. www.in.undp.org/content/dam/india/docs/addressing_gender_concerns_in_the_microfinance_institutions__draft_bill_2011.pdf
- Pnud, rapports mondiaux sur le développement humain : 2002 à 2007-2008.
- Pointing J., Joekes S., 1991. Les femmes dans les sociétés pastorales d'Afrique orientale et occidentale. *Publications de l'IIED*, n°28.
- Politix*, 2005/2 n° 70, p. 51-70. DOI : 10.3917/pox.070.0051
- Poorest Areas Civil Society (PACS), 2007. *Status of NREGA Implementation 2006-2007*. New Delhi.
- Pouzenc M. (dir.), 2008. Les relations de proximité agriculteurs-consommateurs : points de vente collectifs et Amap en Midi-Pyrénées. Rapport d'étude SHS, Conseil régional Midi-Pyrénées.
- Prats R., 1954. La dynamique de la main-d'œuvre agricole en France. Thèse de doctorat ès-sciences économiques, Montpellier, 274 p.
- Price L., Evans N., 2006. From 'As Good as Gold' to 'Gold Diggers': Farming Women and the Survival of British Family Farming. *Sociologia Ruralis*, 46, 4, p. 280-298.
- Procès-verbaux de la commission départementale paritaire de travail en agriculture de 1945 à 1947 (archives départementales de l'Hérault 2 W 1521).
- Prügl E., 2004. Gender Orders in German Agriculture: From the Patriarchal Welfare State to Liberal Environmentalism. *Sociologia Ruralis*, 44, 4 , p. 349-372.
- Prügl E., 2011. *Transforming Masculine Rule: Agriculture and Rural Development in the European Union*. University of Michigan Press, Ann Arbor.
- Puget F., 1999. *Femmes peules au Burkina Faso. Stratégies féminines de développement rural*. Paris : L'Harmattan, 320 p.
- Puijk R., Vaagland J., 1982. Notre vin et notre patois. Aspects économiques et sociolinguistiques de la situation de dépendance au Bas-Languedoc, France. Département of Social anthropology, Occasional paper, 23, University of Bergen, 272 p.
- Pulcini E., 2012, Donner le care. In : Que donnent les femmes? *Revue du MAUSS permanente*, 2^e semestre 2012.
- Rattin S., 2002. L'agriculture au féminin se professionnalise. *Agreste Cahiers*, 2, 15-22.
- Razavi S., ed. 2009. *The Gendered Impacts of Liberalization: Towards "Embedded Liberalism"?* New-York : Routledge.
- Recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC), 2008. Niger : République du Niger, ministère du Développement agricole, ministère des Ressources animales, FAO, p.47.

- Rémy E., Remy J., 2012. Ce que donnent les hommes qui font les courses. *In* : Que donnent les femmes ? *Revue du MAUSS permanente*, 2^e semestre 2012, 39, p. 363-375.
- Reyes G., Carolina A., 2010. *Red de Comida Sana y Cercana: Construyendo nuevas estrategias de comercialización y producción*. Thèse de Master of Science. San Cristóbal de Las Casas, Chiapas : Ecosur.
- Rieger E., 1995. Bauernopfer : Das Elend der Europäischen Agrarpolitik. Campus, Frankfurt am Main.
- Rieu A., 1998. Agricultrices : itinéraires pour une reconnaissance. *POUR*, 158, p. 89-96.
- Rieu A., 2004. Agriculture et rapports sociaux de sexe, la «révolution silencieuse» des femmes en agriculture. *Cahiers du genre*, 37, p. 115-130.
- Rotondo E., Vela G., 2004. Lignes conceptuelles et méthodologiques pour concevoir et utiliser des indicateurs sensibles à la dimension de genre dans les projets du Fida en Amérique latine et dans les Caraïbes, Rapport, Preval, Lima, Fida, Santiago.
- Ryckmans H., 1997. Les associations féminines en Afrique : une décennie d'ajustement après la décennie de la femme. *In* : Bisilliat J., ed. : *Face au changement : les femmes du Sud*. Paris : L'Harmattan, p. 195-221.
- Saito K., Mekonnen H., Spurling D., 1994. Raising the Productivity of Women Farmers in Sub-Saharan Africa. Discussion Paper 230. Washington, DC : Banque mondiale.
- Sankara G., 2006. Les femmes face à la promotion du beurre de karité en contexte de pauvreté à Ouagadougou. Mémoire de maîtrise, département de Sociologie, université de Ouagadougou, 84 p.
- Sauer B. 2001. Die Asche des Souveräns : Staat und Demokratie in der Geschlechterdebatte. Campus, Frankfurt am Main: Campus.
- Saussey M., 2009. Les organisations féminines au Burkina : limites et paradoxes des dispositifs de valorisation d'un produit local le beurre de karité. Thèse de doctorat, EHESS, Paris, 451 p.
- Saussey M., Moity-Maizi P., Muchnik J., 2008. Nouvelles formes de reconnaissance des femmes burkinabé dans la production collective de beurre de qualité. *Cahiers Agricultures*, 17, 6, novembre-décembre 2008, p. 582-586.
- Schmitt M., 1997. Und welche Rolle spielt das Geschlecht ? Landwirtinnen in ihrem Arbeitsalltag. Der kritische Agrarbericht. ABL Bauernblatt, Rheda-Wiedenbrück.
- Schutter (de) O., 2012. *Droits des femmes et droit à l'alimentation*. Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation au Nations-unies au Conseil des droits de l'homme, 22^e session. New-York, 23 p. www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session22/A-HRC-22-50_fr.pdf
- Scoones I., 2009. Livelihoods perspectives and rural development. *Journal of Peasant Studies*, 36, 1.
- Sen A., 1983. Development : Which way Now ? *The Economic Journal*, 93, 372. Wiley, p. 745-762.

- Sen A., 1987. *Commodities and Capabilities*. Éditions Oxford India, Paperbacks, 89 p.
- Sen A., 2003. *Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté*. Paris : éditions Odile Jacob, 356 p.
- Sow M., Lopez G., 2011. Interventions lors de la journée de réflexion et de dialogue politique sur les enjeux de l'agriculture paysanne en matière d'accès à la terre et à son contrôle : "Sans terres, pas d'avenir", le 21 mars 2011 au parlement belge, organisé par une coalition d'organisations.
- Start D., Johnson C., 2004. Livelihood Options? The Political Economy of Access, Opportunity and Diversification. *Overseas Development Institute working paper* (233), 56 p.
- Statistisches Jahrbuch über Ernährung, Landwirtschaft und Forsten 2011. 2011. Landwirtschaftsverlag, Münster-Hiltrup. www.bmelv-statistik.de/de/statistisches-jahrbuch/.
- Sudarshan R.M., 2011. India's National Rural Employment Guarantee Act: women's participation and impacts in Himachal Pradesh, Kerala and Rajasthan. Centre for Social Protection and IDS. www.ids.ac.uk/files/dmfile/ResearchReport06FINAL.pdf
- Tabet P., 1998. *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*. Paris-Montréal : L'Harmattan, 206 p.
- Tania Murray Li, 2010. Indigeneity, Capitalism, and the Management of Dispossession. *Current Anthropology*, 51, 3, Juin 2010, p. 385-414. The University of Chicago Press on behalf of Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research. www.jstor.org/stable/10.1086/651942
- Tefft J., Kelly V., 2004. Understanding and Reducing Child Malnutrition in Mali: Interim Research Findings for the Project on Linkages between Child Nutrition and Agricultural Growth (LCNAG). Staff paper 2004-27, 70 p.
- Teipel, B. 1996. *Der landwirtschaftliche Betrieb im Güterrecht des BGB*. Peter Lang, Frankfurt am Main.
- Terrieux A., Mondy B., 2011. Agriproxi: an attempt at reinventing urban - rural links. 51st Congress of the European Regional Science Association, Barcelone.
- Texier P., 2009. Vulnérabilité et réduction des risques liés à l'eau dans les quartiers informels de Jakarta, Indonésie. Réponses sociales, institutionnelles et non institutionnelles. Thèse de doctorat, Université Paris Diderot, 460 p.
- Thebaud, B., 2002. *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel : Peuls du Niger orientale et du Yagha burkinabè*. Paris : Karthala.
- Toure I., Bah A., Acquino (d') P., Dia I., 2003. Cartes à dire d'experts, cartes à dire d'acteurs. Vers une approche partagée des modèles de représentation spatiale d'espaces agro-pastoraux Sahéliens. In : Dugué P., Jouve Ph., (ed.) *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*. Actes du colloque international, 25-27 février 2003, Montpellier, France. UMR Sagert, Cnearc.
- Tremblay R., Perrier Y., 2006. *Savoir plus : outils et méthodes de travail intellectuel*, 2^e éd., éditions de la Chenelière inc., 230 p.

- Trognon L., Bousset J.-P., Brannigan J., Lagrange L., 2000. Consumers' Attitudes Towards Regional Food Products: a Comparison Between Five Different European Countries. In : *The Socio-economics of Origin Labeled Products in Agri-food Supply Chains: Spatial, Institutional and Co-ordination Aspects* (Sylvader B., Barjolle D. Arfini F., ed). France : Inra.
- Tsuchi to kenkô (La terre et la santé), 1992, 1994. Revue de l'Association japonaise de recherches sur l'agriculture biologique, 244 et 264.
- Tyler S.R., 2006. *Réduire la pauvreté par l'apprentissage local*. Ottawa : CRDI.
- Udry C., Hoddinott J., Alderman H., Haddad L. 1995. Gender Differentials in Farm Productivity: Implications for Household Efficiency and Agricultural Policy. *Food Policy*, 20, 5, p. 407-423.
- Udry Ch., 1996. Gender, Agricultural Production, and the Theory of the Household. *Journal of Political Economy*, 104, 5 (Oct., 1996), p. 1010-1046.
- Urioste M., Pacheco D., 1999. Bolivia: Land Market in a New Context (INRA Law). Fundación TIERRA. www.ftierra.org/
- Verschuur C. (ed.), 2011. *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*. Genève, Berne : IHEID.
- Vincq J.-L., Mondy B., Fontorbes J.-P., 2010. La construction de la qualité fiable dans les réseaux alimentaires de proximité. *Économie rurale*, 318-319, p 5-19.
- Watts M., Bohle H., 1993. The Space of Vulnerability: the Causal Structure of Hunger and Famine. *Progress in Human Geography*, 17, 1, p. 43-67.
- White B., 2012. Agriculture and the Generation Problem: Rural Youth, Employment and the Future of Farming. *IDS Bulletin*, 43, 6, p. 9-19.
- Xingang X., Hua S., Guo L., Zhangang H., 2008. *The Impact of Information Sharing Mechanism to Geographic Market Formation*, 2008. http://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-540-78582-8_61.
- Yahaya A., 2005. Les organisations paysannes au Niger et dans le monde : Statuts, fonctionnements administratifs, activités et performances. Niamey : université Abdou Moumouni, faculté d'Agronomie, 22 p.
- Yépez del Castillo I., Charlier S., Ryckmans H., 2001. Relations de genre, stratégies des femmes rurales et développement durable au Sud. In : *Savoirs et jeux d'acteurs pour des développements durables*. Bruxelles, Paris : éditions Academia-Bruylant, L'Harmattan, p. 483-501.
- Zellizer V., 2005. *La signification sociale de l'argent*. Paris : Seuil, 348 p.
- Zoomers A., 1998. *Estrategias campesinas en el Surandino de Biología, Intervenciones y desarrollo rural en el norte de Chuquisaca y Potosí*. KIT, CEDLA, CID, Bolivie.

■ LISTE DES AUTEURS

Hadizatou Alhassoumi, sociologue.

Docteure en Études rurales et Sciences du développement,
chercheuse associée Enfa, UMR Dynamiques rurales.
penndo111@yahoo.fr

Hiroko Amemiya, anthropologue.

MCF, CIAPHS, Université Rennes 2, Rennes (France).
hiroko.amemiya@gmail.com

Alpha Ba, géographe.

Doctorant, assistant de recherche au Groupe d'études et de recherches
genre et sociétés (Gestes), Saint-Louis (Sénégal).
alpha80@gmail.com

Sophie Charlier, ingénieure agronome.

Docteure en Sciences sociales, chargée de cours invitée à l'Université
catholique de Louvain-la-Neuve (Belgique).
sophie.charlier@uclouvain.be

Marie-Hélène Dabat, économiste.

Cirad, UMR ART-Dev, Ouagadougou (Burkina Faso).
marie-helene.dabat@cirad.fr

Fatou Diop Sall, sociologue.

Coordonnatrice du Groupe d'études et de recherches genre et sociétés
(Gestes), Saint-Louis (Sénégal).
fatdiops@yahoo.fr

Isabelle Droy, socio-économiste.

IRD, UMI Résiliences, Bondy (France).
isabelle.droy@ird.fr

Jean-Louis Escudier, sociologue.

Chargé de recherche CNRS, Lameta-Université Montpellier I,
Montpellier (France).
escudier@lameta.univ-montpl.fr

Gema Galgani Silveira Leite Esmeraldo, sociologue.

Université fédérale du Ceará (UFC), Fortaleza (Brésil).
gemaesmeraldo@gmail.com

Alma Amalia Gonzalez, ingénieure agronome.

Chercheuse au programme PROIMMSE, Université nationale autonome du
Mexique, San Cristóbal de Las Casas (Mexique).
agonzale@unam.mx

- Hélène Guétat-Bernard, sociologue et géographe.
Docteure en socio-économie du développement, Enfa,
UMR Dynamiques rurales, Castanet-Tolosan (France).
helene.guetat-bernard@educagri.fr
- Elisabeth Hofmann, sociologue.
Lam, Université Bordeaux 3, Bordeaux (France).
elisabeth.hofmann@u-bordeaux3.fr
- Stavriani Koutsou, géographe.
Professeure associée, Institut d'enseignement technologique,
Thessalonique (Grèce).
skoutsou@farm.teithe.gr
- Graciela Lopez, sociologue.
Coordinatrice du Remte, La Paz (Bolivie).
graciela.raq@gmail.com
- Ronald Nigh, anthropologue.
Chercheur au Ciesas, San Cristóbal de Las Casas, (Mexique).
rbnigh@gmail.com.
- Djamilaté Ouedraogo, étudiante,
Master Innovation et développement rural (Agrinovia),
Ouagadougou (Burkina Faso).
ouedraogo_djami@yahoo.fr
- Elisabeth Prügl, sociologue.
Directrice de recherche, directrice du programme Genre et changement
climatique, IHEID, Genève (Suisse).
elisabeth.pruegl@graduateinstitute.ch
- Marie-Lise Semblat, géographe (†).
Ex-présidente d'Aster-International, membre de Genre en action,
activiste associative, formatrice, enseignante, auteure.
- Jean-Michel Sourisseau, économiste.
Cirad, UMR ART-Dev, Montpellier (France)
jean-michel.sourisseau@cirad.fr
- Marie-Dominique de Suremain, docteure en Sciences politiques.
Chargée de mission genre Enda Europe, Paris (France).
mdsuremain@gmail.com
- Agnès Terrieux, géographe.
Enfa, UMR Dynamiques rurales, Castanet-Tolosan (France).
agnes.terrieux@educagri.fr
- Pauline Texier-Teixeira, géographe.
UMR Environnement, Ville, Société, CNRS, Université de Lyon 3,
Lyon (France).
pauline.texier@univ-lyon3.fr
- Marcela Villarreal, sociologue.
Directrice du Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du
renforcement des capacités, FAO, Rome (Italie).
marcela.villarreal@fao.org

Rosie Westerveld, économiste.

Chargée de projet du Réseau des observatoires de l'égalité de genre de Genre en action (2011-2012).

rosiewesterveld@yahoo.fr

Françoise Yoda, analyste concepteur des systèmes d'information, spécialiste en genre et gestion de l'information et la communication des organisations socioprofessionnelles.

Projet Genre et filières agroalimentaires, réseau Femmes en action (RFA), Ouagadougou (Burkina Faso).

frbibiane@gmail.com

Mahamadou Zongo, sociologue.

Université de Ouagadougou, UFR Sciences humaines,

Ouagadougou (Burkina Faso).

zongomahamadou@yahoo.fr

AUX ORIGINES DE CET OUVRAGE

Certaines des idées énoncées par les auteurs de cet ouvrage ont été exprimées lors d'un colloque international « Genre et agriculture familiale et paysanne, regards Nord-Sud. Débats entre mondes académique, du développement et de la formation », co-organisé en mai 2012 par l'UMR Environnement, Ville, Société de Lyon (Hélène Guétat-Bernard), l'UMR Dynamiques rurales-Enfa de Toulouse (Anne-Marie Granié) et l'association Genre en action de Bordeaux (Marie-Louise Semblat).

Tous les chapitres sont originaux. Ils exposent les conclusions et résultats observés à partir de projets de recherche et de recherche-action.

Le chapitre p. 39 est issu d'enquêtes individuelles et d'ateliers collectifs conduits respectivement :

- par Remte Bolivie (Red de Mujeres Transformando la Economia) en 2011, sur Santa Cruz (Porongo-Tropico), La Paz (Achacachi-Altiplano), Tarija (Chaco) et Tarija (rural valle).

- par le Groupe d'études et de recherches genre et sociétés (Gestes) de l'Université Gaston Berger (Sénégal) coordonné par Fatou Diop Sall. La recherche a été réalisée entre février et septembre 2011, elle a utilisé une approche quantitative et qualitative dans la collecte des données auprès de 1800 individus dans trois zones écogéographiques du Sénégal (Vallée du fleuve, Sénégal oriental et Niayes). La recherche a été menée dans le cadre d'un partenariat avec l'ONG Enda Pronat sur financement du CRDI;

- par le Groupe de recherche en appui à la politique de coopération belge, sur l'agriculture et l'alimentation en Afrique d'une part au Niger, en septembre 2011, dans la région de Dosso (ouest de Niamey); d'autre part, au Sénégal, en décembre 2011, dans la région de Guédé (au nord), recherche menée dans le cadre du « Monde selon les femmes » en coordination avec Enda Pronat.

Le chapitre p. 55 est issu d'une recherche-action sur l'accès sécurisé des femmes au foncier avec l'appui financier du Centre de recherches pour le développement international (Canada) et l'accompagnement technique de structures de recherches comme le Groupe d'études et de recherches genre et sociétés de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal).

Le chapitre p. 87 expose les résultats d'un travail réalisé avec l'appui de l'Agence nationale de la recherche (ANR), programme Eclis (élevage, climat, société) : « Contribution de l'élevage à la réduction de la vulnérabilité des ruraux et à leur adaptabilité aux changements climatiques et sociétaux en Afrique subsaharienne » (2009-2012).

Le chapitre p. 171 est issu de deux études, financées par le Conseil régional Midi-Pyrénées : « Les relations de proximité agriculteurs-consommateurs : points de vente collectifs et Amap en Midi-Pyrénées » (étude conduite sous la direction de Michaël Pouzenc, 2008) et « Vers une agriculture territorialisée : analyse des formes d'organisation collective et innovante de diversification agricole » (étude conduite sous la direction de Bernard Mondy, 2010). Les observations en Midi-Pyrénées sont issues du suivi de travaux d'étudiants (2009).

Plusieurs des auteurs du chapitre p. 205 participent au Programme d'approvisionnement des villes par l'agriculture familiale (Pavaf) dans la province de l'Oudalan, région du Sahel, au nord du Burkina Faso. Ce programme est développé par le Service international d'appui au développement (Siad) avec plusieurs partenaires au Burkina Faso : l'Association pour le développement communautaire (Adeco), l'Agence pour la promotion de la petite et moyenne entreprise en agriculture et en artisanat (APME2A), RFA et le Cirad. La recherche développée vise à proposer et à suivre des indicateurs de mesure des inégalités de genre à la fois pertinents, adaptés à la réalité du projet et opérationnels.

Coordination éditoriale

Éditions Quæ

Édition

Anne Perrin, anne.perrin.pro@gmail.com

Maquette et mise en page

Hélène Bonnet, Studio 9 Bourrely

Impression

ISIPrint

Dépôt légal : Avril 2014

Où en est-on aujourd'hui de la place des femmes, par rapport aux hommes, dans les agricultures familiales, dans les pays du Nord comme ceux du Sud ? Où sont les données quantitatives et comment les analyser ? Peu de publications en langue française répondent à ces questions.

Pourtant, les Nations unies reconnaissent officiellement que l'égalité entre les femmes et les hommes, dans l'accès et le contrôle des ressources de production (l'accès à la terre et les services agricoles notamment), aurait un impact favorable sur la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la pauvreté cela permettrait de répondre aux besoins nutritionnels de plus de 150 millions de personnes. S'adapter aux changements environnementaux oblige à s'interroger sur les apports des compétences et savoirs des femmes en agriculture. Les nouvelles attentes de consommation de biens alimentaires sains interrogent aussi la place des hommes et des femmes et la dynamique de leurs rapports.

À partir d'études de terrain, menées dans des pays du Sud et du Nord, cet ouvrage analyse les agricultures familiales selon l'angle des relations féminin-masculin et des constructions sociales qui organisent ces rapports de pouvoir. Un collectif de scientifiques et d'acteurs du développement, liant recherche et recherche-action, ont mêlé leur plume pour proposer un autre regard sur le développement agricole et les agricultures du monde. Leurs textes nous questionnent à la fois sur la place des femmes et les rapports de genre en agriculture et sur l'efficacité d'un dialogue entre la recherche et la recherche-action.

Cet ouvrage s'adresse à des chercheurs et des enseignants en sciences sociales (économistes, sociologues, anthropologues, géographes) et aux acteurs engagés dans le monde du développement. Les étudiants en master du développement y trouveront une source d'enseignements en langue française. L'ouvrage pourra aussi intéresser toute personne curieuse de se documenter sur les rôles sociaux à l'origine des différenciations entre les femmes et les hommes dans le travail agricole.

Hélène Guéat-Bernard est professeure de sociologie rurale à l'ENFA de Toulouse. Elle encadre des thèses sur les questions rurales et agricoles, notamment autour des approches genre. À la suite d'une thèse en socio-économie du développement à l'EHESS-Paris, en Inde du Sud, elle a poursuivi ses recherches en Afrique, en Amérique latine et en France.

En couverture : Récolte de manioc chez les Daos © Cirad



éditions
Quæ

Éditions Cirad, Ifremer, Inra, Irstea
www.quae.com

35 €

ISBN : 978-2-7592-2162-2



9 782759 221622

ISSN en cours
Réf. : 02426